

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES
« SOCIALES ET ÉDUCATIVES »

POST-GRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

DEPARTMENT OF HISTORY



LES ACTIONS SYNDICALES DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR AU CAMEROUN : LE CAS DU SYNDICAT
NATIONAL DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR (SYNES)
1991 – 2023

Mémoire soutenu le 09 juillet 2025 en vue de l'obtention du Diplôme de
Master en Histoire

Spécialité : Histoire économique et sociale

Par

Guy Vincent NYEBE
Licencié en Histoire



Jury

<u>Qualité</u>	<u>Noms et Prénoms</u>	<u>Université</u>
Président	DZE NGWA W. (Pr)	Université Yaoundé I
Rapporteur	TASSOU André II (Pr)	Université Yaoundé I
Membre	NDO ABE Jean louis (CC)	Université Yaoundé I

SOMMAIRE

i

SOMMAIRE	<i>i</i>
DÉDICACE	<i>ii</i>
REMERCIEMENTS	<i>iv</i>
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	<i>v</i>
LISTE DES ILLUSTRATIONS	<i>viii</i>
RÉSUMÉ	<i>x</i>
ABSTRACT	<i>2</i>
INTRODUCTION GÉNÉRALE	<i>1</i>
CHAPITRE I : LE MOUVEMENT SYNDICAL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CAMEROUN ET LA CRÉATION DU SYNES	<i>31</i>
I- DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE EN MILIEU UNIVERSITAIRE À LA CRÉATION DU SYNES	<i>32</i>
II- LE SYNES : ORGANISATION, MISSIONS ET OBJECTIFS	<i>49</i>
III- LES MOYENS D'ACTION ET LES RESSOURCES DU SYNES	<i>56</i>
CHAPITRE II : LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS DU SYNES DANS LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	<i>61</i>
I- LA BATAILLE POUR UN SYNDICALISME LIBRE, INDÉPENDANT ET ACTIF EN MILIEU UNIVERSITAIRE	<i>63</i>
II- LES ACTIONS DU SYNES EN FAVEUR DES ENSEIGNANTS	<i>80</i>
III- L'IMPOSITION D'UN CADRE DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION PERMANENTE (CCP)	<i>91</i>
CHAPITRE III : LES DÉFIS ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉS PAR LE SYNES	<i>99</i>
I- LA RÉPRESSION SYNDICALE	<i>100</i>
II- LES DÉFIS MANAGÉRIAUX ET FINANCIERS	<i>108</i>
III- LES AUTRES OBSTACLES CONFRONTÉ PAR LE SYNES	<i>118</i>
CHAPITRE IV : L'ÉVALUATION CRITIQUE ET LES RETOMBÉES DES ACTIVITÉS DU SYNES AU SEIN DES UNIVERSITÉS	<i>125</i>
I- ANALYSE INTRO ET RÉTROSPECTIVE DES DIFFÉRENTES ACTIONS DU SYNES 126	
II- LES DIFFÉRENTES PERCEPTIONS LIÉES AUX ACTIONS DU SYNES	<i>133</i>
III- LES RETOMBÉES MAJEURES DES ACTIONS DU SYNES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	<i>145</i>
CONCLUSUON GÉNÉRALE	<i>154</i>
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	<i>154</i>
ANNEXES	<i>154</i>
TABLE DES MATIÈRES	<i>154</i>

À nos parents

Luc Minsongo et Valérie Étono

REMERCIEMENTS

Ce travail de recherche est le résultat de la somme des efforts multiformes consentis par un certain nombre de personnes et de personnalités que nous tenons à remercier.

Dans un environnement immédiat, nous sommes reconnaissants à l'égard de notre directeur, le Pr André Tassou, qui a mis son attention, son énergie, son ingéniosité, sa longue et riche expérience et sa rigueur dans le travail et la discipline afin que ce mémoire ait toute sa densité et sa profondeur scientifique.

Notre reconnaissance va à l'endroit de tous nos enseignants du département d'Histoire qui, pendant cinq années universitaires, ont su nous prodiguer des enseignements, des connaissances, leurs savoirs et savoir-faire, des conseils et des encouragements afin que nous parvenions à l'excellence. Notre profonde gratitude va particulièrement à l'endroit du Dr Jean Louis Ndo Abe qui a contribué à la relecture de ce texte. Ses observations et ses conseils ont également contribué à donner une orientation féconde à ce modeste travail.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude à tous les autres informateurs dont la contribution a été déterminante. Nous mentionnons ici particulièrement les syndicalistes tels que le Dr Fridolin Nké et le Pr Christophe Signié pour la riche documentation qu'ils nous ont fournie ; le Pr Moussa II et le Pr Hubert Zébazé qui nous ont fourni des informations sur le SYNES. Nos pensées vont à l'endroit du président du SYNES, Dieudonné Jongwane Dipoko qui, nonobstant son état de santé, nous a été une bibliothèque vivante sur la question de cette recherche.

Nous remercions également Rodrigue Piaplié Njimfo qui a facilité notre rencontre avec de nombreux informateurs ; ainsi que Donald Bilégué Ovono qui nous a fourni un certain nombre de documents nécessaires pour la rédaction de ce mémoire.

Qu'il nous soit permis d'exprimer notre gratitude à nos aînés, frères, André Emmanuel Nkasna et Serge Dady Nkasna qui, non seulement sont des modèles et sources de motivation et d'inspiration pour nous, mais ont été un soutien financier. Puissent les membres de notre famille ci-après recevoir l'expression de nos sentiments affectueux et de reconnaissance : notre oncle Damien Noah, notre grand-mère Rachel Ambomo, nos tantes Marie Élisabeth Nyebe, Marie Jeannette Mbarga, Sylvie Ndzana ; notre sœur Rachel Ambomo et nos frères Louis Marie Éssimi, Pascal Mani, Luc Minsongo et Serge Ngah Minsongo pour leur soutien financier, moral pendant toute la période de rédaction.

À ceux et celles qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, ont contribué à la réalisation de ce travail scientifique, nous leur exprimons notre profonde et immense gratitude.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADDEC :	Association pour la Défense des Droits des Étudiants du Cameroun
AG :	Assemblée générale
AFESP :	Association des Femmes de l'Enseignement supérieur
AMINESUP :	Archive du Ministère de l'Enseignement supérieur
ASYNES :	Archive du Syndicat national des Enseignants du Supérieur
BEN :	Bureau exécutif national
BEN-SYNES :	Bureau exécutif national du Syndicat national des Enseignants du Supérieur
BIT :	Bureau international du Travail
CAMES :	Conseil africain et malgache de l'Enseignement supérieur
CAISYSES :	Caisse d'Entre Aide du Syndicat national des Enseignants du Supérieur
CCP :	Cadre de Concertation Permanente
CCSC :	Confédération camerounaise des Syndicats croyants
CGT :	Confédération générale de Travail
CHGA :	Cercle Histoire-Géographie-Archéologie
CN :	Conseil National
CNEC	Coordination nationale des Étudiants Camerounais
CPPSA :	Cercle Philo-Psycho-Socio-Anthropologie
CRTV :	<i>Carmeroon Radio Television</i>
CSI :	Coordination SYNES de l'Institution
CUD :	Collectif des Universitaires pour la Démocratie
DPDSU :	Division pour la Promotion du Dialogue et de la Solidarité Universitaire
ENS :	École normale supérieur
ESSEC :	École supérieur des Sciences économiques et commerciales
FALSH :	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
FDSE :	Faculté de de Droit et des Sciences économiques

FESER :	Fédération des Syndicats de l'Enseignement et de la recherche
FFESC :	Fondation française de l'Enseignement supérieur au Cameroun
FOREC :	Forum des Enseignants et des chercheurs du Cameroun
FS :	Faculté des Sciences
FSE :	Faculté des Sciences de l'Éducation
FUC :	Forum des Universitaires Chrétiens
HDR :	Habilitation à Diriger le Recherches
IBAF :	Institut des Beaux-Arts de Foumban
IFC :	Institut français du Cameroun
IMIP :	Institut des Mines et Industrie pétrolière
INEU :	Institut national des Études universitaires
IRIC :	Institut des Relations internationales du Cameroun
ISABEE :	Institut supérieur d'Agriculture, de Bois, de l'Eau et de l'Environnement
IPPTE:	Initiative Pays pauvre très endetté
ISS :	Institut supérieur du Sahel
IUT-BOIS :	Institut universitaire de Technologie du Bois
IUT-FC :	Institut universitaire Fotso Victor
IUT:	Institut universitaire de Technologie
MINATD :	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MINESUP :	Ministère de l'Enseignement supérieur
OCDH :	Organisation camerounaise des Droits de l'Homme
OIT :	Organisation international du Travail
SECO :	Sciences économiques
SESUP :	Syndicat de l'Enseignement supérieur
SNAES :	Syndicat national de l'Enseignement Secondaire
SNEPMA :	Syndicat national de l'Enseignement primaire et maternel
SYNAPUC :	Syndicat national des Personnels d'Appui des Universités d'État du Cameroun
SYNES :	Syndicat national des Enseignants du Supérieur

SYPRES :	Syndicat des personnels de la Recherche et l'Enseignement supérieur
SSE :	Section Synes de l'Établissement
UGTC :	Union général des Travailleurs du Cameroun
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour la Science l'Éducation et la Culture
UNTC :	Union nationale des Travailleurs du Cameroun
UNC :	Union Nationale Camerounaise
USEAC :	Union des Syndicats de l'Enseignement de l'Afrique centrale

LISTE DES ILLUSTRATIONS

A- CARTE

1 : Localisation du Cameroun en Afrique.....	29
--	----

B- PHOTOS

1 : Entrée de l'Université de Yaoundé 1.....	37
2 : Dieudonné Jongwane Dipoko, 1 ^{er} président du SYNES (1991- 1998).....	46
3&4 : Professeur Oumarou Boubà à gauche et Pauline Fotso.....	46
5&6: Professeur Isidore Nounba (à gauche) et Emmanuel Ngameni (à droite).....	48
7 : Sortie du congrès de Yaoundé 1.....	76
8 : Actuelle Secrétaire nationale du SYNES.....	76
9: Conseil national du SYNES à l'Université de Dschang.....	77
10: Ministre d'État lors du CCP 2022.....	91
11: Lieu d'affichage des communiqués et autres informations relatives aux activités du SYNES à l'Université de Yaoundé 1.....	112
12: Vue de loin du lieu d'affichage du SYNES à l'Université de Yaoundé 1	113
13 : Concertation entre le ministre d'État et le bureau exécutif du SYNES.....	131
14: Réunion de concertation entre le SYNES et le recteur de l'Université de Yaoundé 1	131

C- IMAGES

1 : Aperçu sur la transition militante entre les étudiants et les enseignants à l'Université de Yaoundé en 1991.....	43
2: Emblème du SYNES.....	44

D- TABLEAUX

1 : Premier bureau du SYNES à l'issue de l'assemblée constitutive de 1991.....	45
2: Quotes-parts de paiement de participation active aux études et manifestations scientifiques du SYNES après dépenses.....	57
3: Liste des responsables du Bureau exécutif national du SYNES constitué au congrès de 1998.....	74

4 : Recouvrement des fonds par les Coordinations SYNES dans 6 Universités pour l'exercice 2001-2002.....	110
5 : Liste non exhaustive des différents acteurs du SYNES nommés soit par décret présidentiel soit par arrêté ministériel aux postes de responsabilité administrative entre 1993 et 2023.....	117
6 : Échelonnement indiciaire du corps de l'Enseignement supérieur.....	143
7 : Rémunération des enseignants suite à l'échelonnement indiciaire de de l'an 2000.....	144
8 : Primes statutaires allouées aux enseignants du supérieur en 2002	145
9 : Répartition des primes de modernisation de la recherche au cours de l'exercice 2014.....	147

E- GRAPHIQUES

1 : Graphique 1 : Quotes-parts de paiements de participation active aux études et manifestations scientifiques du SYNES après dépenses.....	58
2 : Représentation des Recouvrements des fonds par les Coordinations SYNES dans 6 Universités pour l'exercice 2001-2002	111
3 : Échelonnement indiciaire du corps de l'Enseignement supérieur.....	143
4 : Rémunération des enseignants suite l'échelonnement indiciaire de de l'an 2000.....	144
5 : Primes statutaires allouées aux enseignants du supérieur en 2002.....	146
6 : Répartition des primes de modernisation de la recherche au cours de l'exercice 2014.....	148

RÉSUMÉ

La présente réflexion s'intéresse à l'apport du SYNES dans l'enseignement supérieur public camerounais. L'objectif central de cette étude est d'analyser et d'évaluer les activités de cette corporation, et d'apprécier sa contribution au développement de l'Enseignement supérieur au Cameroun. Elle pose le problème de la position et de l'implication de cette association syndicale dans la politique de l'essor de l'Enseignement supérieur. Afin de résoudre ce problème, les sources multiples ont été consultées dans le cadre de la collecte des données. Sur la base des données écrites et orales, sans oublier les documents d'archives, l'analyse des informations a reposé sur les méthodes descriptive, analytique et thématique, appuyé sur une approche qualitative. Le travail a été structuré en quatre chapitres. L'analyse des faits a commencé par la présentation des fondements de la naissance du SYNES et sa représentation dans l'Enseignement supérieur. Par la suite, ses activités et réalisations ont été exposées de manière évolutive. Enfin, les obstacles et les difficultés rencontrés par le syndicat dans le déploiement de ses actions ont été présentés, ainsi que la plus-value de ses actions au sein des universités. Cette démarche a permis de parvenir à la conclusion selon laquelle la création du SYNES résulte du délabrement de l'Université camerounaise dans les aspects éthiques, moraux et académiques au début de la décennie 1990. La perte, voire l'anéantissement de tous les droits fondamentaux des principaux acteurs universitaires en général, et des enseignants en particulier, a conduit au radicalisme de ce mouvement. Malgré les difficultés rencontrées, le SYNES a pu s'imposer comme un syndicat libre et a su mener des actions pour le bien-être des syndiqués et des non syndiqués. Malheureusement, cette corporation fait face aux obstacles qui le compromettent et l'éloignent de ses objectifs et missions.

Mots clés : Cameroun, Enseignant, syndicat, Université

The present reflection is interested on the input of SYNES in Cameroonian higher public education. The main objective of this study is to analyse and evaluate the activities of this corporation and to assess its contribution to the development of higher education in Cameroon. Its question the position and involvement of this syndicate in the development of higher education policy. In order to solve this problem, several sources were consulted during the collection of data. Based on written and oral source, without forgetting archive documents, the analysis of the data was based on the descriptive, analytical and thematic methods, supported by the qualitative and quantitative approach. This work was structured in four chapters with a general introduction and a general conclusion. The analysis of facts begins with the presentation of the foundations of the birth of Synes and its representation in higher education. Subsequently, its activities and achievements were exposed evolving. Finally, obstacles encountered by the trade union in the deployment of its actions were presented, as well as the capital gain of its actions within universities. This approach made it possible to come to the conclusion that the creation of the SYNES results from the state of disrepair of Cameroonian University in ethical, moral and academic aspects at the beginning of the 1990s. The loss, thus the annihilation of all the fundamental rights of the main university actors in general and teachers in particular, has led to the radicalism of this movement. Despite the difficulties faced, SYNES was able to establish itself as a free syndicat and has carryout actions for the well-being of syndicat and non-syndicat members. Unfortunately, this corporation faces several obstacles that compromise and distance it from its objectives and missions.

Keys words: *Cameroon, Teacher, Syndicate, University*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1- Contexte général de l'étude

Depuis la crise économique du milieu des années 1980, l'environnement scolaire et le milieu éducatif au Cameroun sont confrontés à de nombreux maux qui impactent sur la profession des enseignants en général, et ceux de l'Enseignement supérieur, en particulier. À court terme, la perturbation des programmes universitaires et la formation optimale des étudiants se présentent comme étant les premières conséquences. À moyen terme, de nombreuses crises ont éclaté et l'État est débordé, car il semble incapable d'apporter des solutions idoines à celles-ci. À titre illustratif, on peut citer les multiples grèves des enseignants du supérieur et les mouvements d'humeurs des étudiants¹. À long terme, cette situation pourrait être à l'origine de l'effondrement de la nation. Il est démontré que l'éducation est le principal levier de développement de toute nation et que, négligée, elle peut causer l'effondrement d'un pays. Seulement, au Cameroun les autorités n'ont pas pleinement pris conscience de cette situation. Certains acteurs du système éducatif en général, et les enseignants du supérieur en particulier, ne sont pas parfois traités avec professionnalisme.

¹Cindy Morillas, dans sa Thèse de Doctorat en sciences politique, intitulée "Individualisation versus démocratisation ? Condition et formes du militantisme étudiants en situation autoritaires (Cameroun, 1962-2014), Tome1", Université de Bordeaux, 2015, pp 152-159, explique : en août 1984, l'on a assisté à l'augmentation des bourses universitaires. Dans la même mouvance, deux grandes vagues de recrutements ont été organisées au sein de la fonction publique, soit 1500 étudiants en 1983 et 1700 en 1985. Ce fut les derniers recrutements. À partir de 1986, les conditions de vie et d'étude se dégradèrent. Les recrutements dans la fonction publique et les concours administratifs ont été suspendus, ce qui a assombri les perspectives d'emplois de diplômés. Entre 1986 et 1987, les critères d'attribution des bourses ont été durcis à cause de l'augmentation de la demande. Ainsi, tout bachelier né avant le 1^{er} janvier 1966 désirent s'inscrire en première année universitaire n'était plus prioritaire à moins qu'il n'ait eu une mention assez bien au baccalauréat. En cas de redoublement, l'étudiant ne pouvait prétendre qu'à 50% seulement de sa bourse si et si- il n'avait obtenu moins de la moyenne de 5/20. C'est ainsi que le jeudi 17 décembre 1987, l'Université de Yaoundé a connu une grande grève estudiantine. Les revendications de celle-ci étaient purement liées à la restauration universitaire, au manque de bus pour transporter les étudiants qui avaient été retirés sans être remplacés par autre moyen de transport ; le retard de paiement des boursiers redoublants, de ceux admis à la session de septembre et des nouveaux inscrits en première année ; le manque de chambres dans les cités universitaires, l'insuffisance des amphithéâtres. Cette grève n'a été dirigée par une organisation estudiantine. En 1991, deux groupes d'étudiants (parlement et auto-défense) se sont affrontés. De nouvelles mobilisations eurent lieu entre 1992 et 1993 suite à la réforme universitaire. Le 1^{er} février 1993, la Coordination nationale des Étudiants Camerounais (CNEC) organisa un *meeting* au complexe sportif de Ngoa Ékélé contre l'instauration des frais de scolarité. Le parlement organisa une réunion le 24 mars de la même année pour rejeter la réforme. Entre 1993 et 1996, il eut également de mouvements estudiantins. Deux grèves se sont succédé. La première débute le 16 avril 1996 suite à une circulaire du doyen de la Faculté des Lettres, Jean Marie Essomba, exigeant aux étudiants le paiement de la totalité des droits universitaires (50 000fcfa) pour y avoir accès à leurs résultats du premier semestre, alors que les textes prévoient la moitié. La seconde éclate le 2 mai après que le doyen de la Faculté des Sciences, Amougou Akwa, ait demandé pendant une réunion devant le rectorat avec les étudiants si un autre "fainéant" souhaite poser une question. À ces mouvements d'humeur des étudiants, on peut associer ceux de 2000 et de 2008 dirigés par l'Association pour la Défense des Droits des Étudiants du Cameroun (ADDEC).

La mauvaise gouvernance est aussi une réalité observée dans le secteur de l'éducation au Cameroun. Pour certains enseignants, celle-ci a pour conséquences la gestion anarchique des ressources humaines au sein des établissements universitaires et le délabrement des infrastructures universitaires². Pour d'autres, les universités continuent encore d'être des lieux de promotion de l'insuffisance professionnelle ; d'où l'affectation de certains parfois à des postes sans expertise³ et leur promotion aux grades supérieurs sans justifications formelles⁴. Dans la même veine, les problèmes politiques sont toujours transportés dans les campus comme ce fut le cas pendant la décennie 1990⁵. Certains enseignants d'Universités et hommes politiques sont affectés par "embuscade", de manière abusive, ou même, interdits tout simplement d'exercer leur métier d'enseignant à cause de leurs idéologies ou de leurs opinions politiques. Pourtant, l'Université au Cameroun est une institution apolitique. À titre d'exemple, on peut citer le cas du Pr Maurice Kamto, enseignant de Droit et ancien doyen de la Faculté de droit de l'Université de Yaoundé 2 qui a été interdit de dispenser des enseignements après sa démission du gouvernement et son engagement en politique⁶. Un autre exemple concret est celui du Pr Charlemagne Pascal Messanga Nyamding, enseignant à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC). Ce dernier a été affecté en vertu des lois et de règlements à l'annexe de la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université de Ngaoundéré, par une décision du Ministre d'État, Ministre de l'enseignement supérieur, Pr Jacques Fame Ndongo, rendue publique le 22 mars 2021.⁷ Selon cet

²Selon le Pr Hubert Zébazé, de nombreux enseignants appelés à d'autres fonctions lors des nominations et restent souvent sans poste pendant des années. Ce dernier évoque le cas du Pr Lucien Ayissi, ancien doyen de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines et chef de département de l'Université de Yaoundé I. Aussi, peut-on voir que les amphithéâtres sont pratiquement non entretenus et les bureaux de certains enseignants sont non équipés.

³Nké Fridolin, 48 ans, membre du SYNES, ancien secrétaire de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé I et enseignant au département de Philosophie, Yaoundé, le 12 mars 2024.

⁴Anonyme, 52 ans environ, syndicaliste, en service aux services centraux du MINESUP, Yaoundé, 25 avril 2024.

⁵Selon Cindy Morillas, dans sa Thèse de Doctorat, page 192, après la réforme universitaire de 1993, Titus Edzoa, nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, a contribué à faire "punir" ceux qui exprimaient des velléités contestataires ou leur hostilité à la corruption et promouvait les thuriféraires. Dans ce contexte, Maurice Kamto porta plainte pour affectation abusive à l'Université de Ngaoundéré. La justice lui donnant raison, il fut affecté à l'IRIC. D'autres enseignants "poursuivés et maltraités", comme Carlson Anyangwe et Félix-Marie Affa'a, prirent l'exil. Marcien Towa, premier recteur de l'Université de Yaoundé II, fut relevé de ses fonctions pour avoir refusé un virement sans pièce justificative au ministre Edzoa sur un compte occulte. Pareil pour Eno Belinga de l'Université de Dschang, Stanislas Meloné de l'Université de Douala, à cause de la résistance qu'ils ont opposée à une espèce de dérive mafieuse.

⁶Voire l'émission la grande interview : Pr Maurice Kamto, Président du MRC, Canal 2 International, diffusée le 17 avril 2018.

⁷<https://237actu.com/affectation-a-garoua-messanga-nyamding-gagne-son-proces-contre-fame-ndongo-et-retourne-a-l-iric>, consulté le 24 janvier 2024.

enseignant, ce sont ses opinions et ses positions politiques qui ont justifié son détachement vers une autre institution universitaire sans son avis.

Ces multiples cas de violations de la loi et d'injustices observées créent des frustrations. La misère intellectuelle prend place et les Universités sont en perte de déontologie, d'éthique, voire d'objectivité.⁸ Cette situation trouble découle du fait que l'enseignant, en général, et celui du supérieur, en particulier, ne sont pas pris à leur juste valeur dans la société camerounaise. Malgré l'existence d'une loi qui régit la protection des enseignants au Cameroun⁹, ces derniers restent toujours exposés aux menaces, aux intimidations et aux dangers pluriels et multiformes. Leurs droits et leurs libertés sont violées. C'est dans ce contexte de crise de l'Enseignement supérieur au Cameroun qu'il a été jugé judicieux de mener une étude sur les actions syndicales. Ne pouvant pas entreprendre un travail sur tous les syndicats de l'Enseignement supérieur, le choix a été porté sur le syndicat national des enseignants du supérieur (SYNES). Il est donc nécessaire de se pencher sur les motivations qui ont concouru au choix d'un tel sujet.

2- Raisons de choix du sujet

Le choix de cette thématique, loin d'être fortuit, repose sur des raisons très solides. Elles sont à la fois personnelles et académiques.

a- Les raisons personnelles

Les faits qui animent l'environnement universitaire au Cameroun depuis des années ont suscité chez le chercheur néophyte en histoire que nous sommes un intérêt manifeste pour la question syndicale dans l'enseignement au Cameroun. À travers les observations du quotidien¹⁰, le choix s'est orienté vers le domaine de l'Enseignement supérieur. Mais ce dernier étant vaste, l'arrêt majeur est porté sur l'enseignement supérieur public. Ceci étant, le syndicat ayant retenu

⁸ Nké Fridolin, 48 ans, membre du SYNES, ancien secrétaire de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé1 et enseignant au département de Philosophie, Yaoundé, le 12 mars 2024.

⁹L'article 37 alinéa 2 de la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun stipule que, ``L'État assure la protection de l'Enseignant et garantit sa dignité dans l'exercice de ses fonctions``.

¹⁰Selon M. Grawitz, dans son ouvrage *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001, p. 31, ``toute recherche commence par des faits observés``. En d'autres termes, la recherche prend source dans l'observation des faits, qui nourrissent la curiosité du chercheur et le motivent à les questionner, les analyser dans le but d'atteindre un résultat propice, satisfaisant et favorable à la compréhension.

l'attention est le SYNES. En effet, en parcourant les artères du campus de Ngoa Ekélé, une réalité a été constatée. Les murs et quelques fois les babillards ont rendu témoignage de l'existence d'un syndicat dont les activités sont assez dynamiques. En évoquant les questions liées à ce mouvement associatif, on s'est rendu compte qu'il n'est pas le seul en activité dans l'Enseignement supérieur. À la question de savoir pourquoi ce syndicat avait ravi la vedette aux autres, les réponses des uns et des autres ont permis de se rendre compte qu'il est le plus représentatif.

Par ailleurs, les attitudes de deux de nos enseignants ont suscité en nous le désir profond de mener une étude sur le SYNES. Le premier, lors du cours portant sur le syndicalisme en Afrique noire, en Master 1, affirmait qu'il est membre du SYNES. Seulement, il se retrouvait malheureusement en train de faire cours pendant une période où le mot d'ordre de grève avait été lancé par le syndicat dont il est sensé observé les prises de position en tant qu'adhérent. Néanmoins, il faut préciser que ce dernier reconnaissait être en train de violer les statuts et règlement intérieur de cette corporation. Il en est de même du second. Ce dernier, quant à lui, pendant son cours sur la Recherche de l'Information Scientifique, en Master 2, affirmait être sympathisant du SYNES. Mais, il était lui aussi dans la peau de son collègue sus-évoqué. Il faut surtout souligner qu'il craignait d'être surpris en plein cours dans un amphithéâtre par un leader dudit syndicat. C'est ce constat qui a personnellement renforcé la détermination à réaliser une étude sur cette organisation. À celles-ci, on peut associer les raisons scientifiques.

b- Les raisons académiques ou scientifiques

Le choix du SYNES comme objet d'étude n'est ni arbitraire, ni subjectif. Il résulte d'un constat fait. Parmi tous les syndicats que connaît l'Enseignement supérieur public, il s'est avéré que le plus actif est le SYNES. Ce dernier fait toujours la une des journaux télévisés, écrits, de par ses prises de position à travers les différentes sorties en rapport avec des préavis, des communiqués, des mobilisations, voire des grèves pour dénoncer les différents maux qui minent l'Enseignement supérieur et son personnel enseignant. Il découle aussi de l'intérêt que nous avons porté sur le cours traitant de "luttes de libération et répercussions sociales" lors de notre passage en Master. Cette unité d'enseignement nous a fasciné et a développé en nous un intérêt particulier pour la question de luttes de libération dans l'enseignement supérieur.

De plus, il est consécutif à l'exploitation de la littérature existante sur la question du syndicalisme au Cameroun. Dans le champ académique, les travaux sur le syndicalisme sont peu nombreux de manière générale. Pour ce qui est du syndicalisme professionnel et pour la corporation professionnelle des enseignants, très peu sont les chercheurs qui se sont intéressés à la question. Cette insuffisance de travaux sur une question aussi sensible que souveraine a suscité un intérêt particulier pour cette étude. Les derniers mouvements d'humeurs des enseignants du supérieur en relation avec la dette académique et autres impayées ont renforcé cette conviction de mener une étude sur la question syndicale dans l'Enseignement supérieur à partir de la formulation du sujet suivant : "Les actions syndicales dans l'enseignement supérieur au Cameroun : le cas du Syndicat National des Enseignants du Supérieur (SYNES) 1991-2023" ; le but étant de contribuer davantage à l'historiographie syndicale au Cameroun. Ainsi, pour une bonne fluidité dans les analyses, la méthodologie exige au chercheur de faire une délimitation du cadre d'étude.

3- Délimitation de l'étude

Ce travail de recherche est consacré à plus de trois décennies de l'action syndicale au Cameroun. Il se focalise sur l'un des principaux mouvements syndicaux dans l'Enseignement supérieur qu'est le SYNES. Ce travail couvre une période qui va de 1991 à 2023. L'année 1991 choisie comme borne supérieure marque le début de cette étude. Le choix de cette date se justifie par le fait que le 1^{er} juin 1991 marque la création du Syndicat national des Enseignants du Supérieur (SYNES)¹¹. Il est aussi consécutif au dépôt de l'attestation de déclaration de l'existence de ce syndicat à la préfecture du Mfoundi, à Yaoundé le 11 juin 1991, par Dieudonné Jongwane Dipoko¹².

L'année 2023 est la borne inférieure de cette étude. Elle se réfère à la tenue du huitième congrès ordinaire du SYNES qui a eu lieu les 22 et 24 mars 2023. Le thème de cette rencontre syndicale était le suivant : "un enseignant serein pour une émergence rapide du Cameroun". C'est aussi l'année de célébration des 32 ans d'existence du SYNES. Elle marque également un tournant décisif dans l'Enseignement supérieur au Cameroun dans la mesure où c'est en 2023 qu'a été

¹¹ D. Bilegue Ovono, "Le droit associatif à l'épreuve d'une articulation monolithique et des mutations pluralistes au Cameroun : Architecture d'une décentralisation engagée", in S. Batibonak, P. Batibonak (dirs), *Bataille autour des leviers et des lieux de pouvoirs*, Yaoundé, Monange, 2021, p. 99.

¹² ASYNES, Attestation de dépôt n° 00773/AD/J06 /BAPP du Préfet du Mfoundi du 11 juin 1991.

publiée la loi n° 2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun¹³. Après l'adoption de celle-ci à l'Assemblée nationale, le SYNES s'est illustré par une sortie via un communiqué dans lequel il déclarait de n'avoir pas été consulté au préalable dans la préparation de ce projet de réforme de l'Enseignement supérieur.

De ce qui précède, il est clair que délimiter un sujet de recherche est essentiel dans le cadre de la recherche historique¹⁴. Il consiste donc à le situer aussi bien dans sa propre chronologie que dans son analyse conceptuelle afin de mieux rendre compte de sa trajectoire évolutive dans l'histoire.

4- Cadre conceptuel

L'une des principales exigences d'un travail en science sociale réside dans la définition des termes. Cette exigence constitue comme un préalable à toute recherche d'ordre historique¹⁵. Autrement dit, l'historien ne doit pas aborder l'étude ou l'histoire d'une organisation, d'une institution, d'un événement ou d'une idée sans toutefois faire de manière méthodique et exhaustive l'histoire de différents mots et concepts par lesquels on l'a désigné. Dans le cadre de cette étude, trois concepts fondamentaux sont à clarifier pour la bonne compréhension de ce thème. Il s'agit de : syndicat, syndicalisme et action syndicale.

Étymologiquement, le mot "syndicat" vient du mot grec *sundikos* qui signifie "celui qui assiste quelqu'un en justice, un défenseur"¹⁶ ou *syndic* du bas latin *syndicus* qui signifie "avocat, le représentant ou le défenseur des intérêts d'une ville"¹⁷. Par *syndic* on peut entendre tout mouvement visant à unifier les travailleurs dans les organisations, les syndicats afin de défendre leurs intérêts communs¹⁸. Parmi les intérêts communs défendus par un *syndic*, on peut citer la baisse du temps de travail, la hausse des salaires, la lutte contre le licenciement abusif, les

¹³Loi n° 2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun, délibérée et adoptée par le parlement, promulguée par le Président de la République.

¹⁴J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p. 16, précise que : "L'historien qui veut remonter son passé sans bornes chronologiques ressemble à un voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur, une piste sans bornes kilométriques"

¹⁵ F. Kange Ewané, *Semence et moissons coloniales*, Yaoundé, Éditions clé, 1985, p.87.

¹⁶ J. Épée Ekwalla, *Les syndicats au Cameroun. Genèse, crises et mutations*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 11

¹⁷ A. M. Hetzel, "Quand les dictionnaires parlent du syndicat", in *Mots*, n°36, septembre 1993, p. 103.

¹⁸ *Dictionnaire Larousse de français*, l'Éditeur, 2008 p. 412.

meilleures conditions de travail, etc. Le petit *Dictionnaire Larousse* le définit comme étant, le groupement pour la défense d'intérêts économiques communs¹⁹.

Selon Léon Kaptué, le syndicat est la tribune où le salarié fait connaître ses vues sur les conditions de travail et sur toutes autres questions touchant à sa profession et son rôle dans la société. Il est aussi l'avocat qui identifie, analyse et défend les intérêts du salarié²⁰. Serge Braudo le conçoit comme étant une association de personnes destinées à la défense de leurs intérêts communs²¹. Pour Jean Marc Bikoko, le syndicat est une association professionnelle regroupant des personnes d'une même branche d'activité ou d'un même corps de métier pour promouvoir et défendre les droits et intérêts sociaux et économiques de ses membres²². Au sens de Tagum Fombeno, il s'agit d'une association privée que forme un groupe d'individus pour défendre leurs intérêts²³.

Pour désigner cette organisation de masse, l'OIT emploie le terme d'organisation de travailleurs" au lieu de syndicat, car selon elle le terme "syndicat" peut aussi parfois désigner une organisation d'employeurs. Par conséquent, pour éviter toute ambiguïté, il est souhaitable de parler d'organisation de travailleurs même si dans la plupart des cas il s'agit de syndicat au sens habituel ou courant du terme²⁴.

Les juristes le conçoivent autrement. Pour André Rouast et Paul Durand, les syndicats sont des associations ayant pour objectif la défense des intérêts professionnels²⁵. Par contre, les sociologues Beatrice et Sydney Webb l'appréhendent comme étant une association permanente des salariés qui propose l'amélioration de leur contrat de travail²⁶.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Kaptué, "L'expérience syndicale ...," p. 4.

²¹ www.dictionnaire-juridique.com/définition/syndicat, consulté le 20 décembre 2023.

²² J. M. Bikoko, *Le syndicalisme à la croisée des chemins. 50 ans après les indépendances en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 17.

²³ H-J. Tagum Fombeno, *L'action des syndicats professionnels en Afrique noire francophone*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 33.

²⁴ T. Bakaira, "Dynamique syndicale et protection des droits des travailleurs dans les entreprises camerounaises : le cas de la Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM), de 1965 à 2012", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2019, pp. 4-5.

²⁵ A. Rouast, P. Durand, *Précis de législation industrielle*, Paris, Dalloz, 1951, p. 167.

²⁶ Beatrice, S. Webb, *History of trade unionism*, London, Longmans, Green and co, 1902.

Quant à l'économiste François Jean Charles Simiand, il s'agit d'une association permanente de travailleurs ayant pour but le maintien et l'amélioration de la condition ouvrière²⁷. Dans le même ordre d'idée, Jacques Garelo le conçoit comme étant une association qui se veut pour mission de maximiser le flux de revenus que les membres d'un groupe économique et social ou professionnel tiennent de leur activité²⁸. Cette définition au sens de ce celui-ci élargit et restreint à la fois le concept traditionnel de syndicat. Elle l'élargit dans la mesure où elle prend en compte non seulement les groupes de pression des salariés, mais aussi ceux du monde patronal. Elle la restreint en ce sens qu'elle résume toute l'activité du syndicat au seul objectif de "maximiser le flux des revenus" de ses membres²⁹.

En somme, on peut dire qu'un syndicat est une association de personnes dont le but est de défendre les droits et les intérêts sociaux, économiques et professionnels de ses adhérents. Dans la présente étude, le mot "syndicat" désigne la corporation professionnelle des enseignants du supérieur.

Le terme "syndicalisme" est polysémique, car il révèle plusieurs sens et peut être appréhendé de diverses manières. Étymologiquement, le mot syndicalisme est dérivé de syndicat, du grec ancien *súndikos*, qui signifie avocat³⁰. Littéralement, c'est une doctrine sociale selon laquelle les salariés, les commerçants, les agriculteurs et, de manière générale, les travailleurs doivent se regrouper au sein des associations afin de défendre leurs intérêts communs³¹. Le syndicalisme est aussi un mouvement ayant pour objectif de grouper des personnes exerçant une même profession en vue de la défense de leurs intérêts. Pour Joseph Épée Ekwalla, il désigne un mouvement qui vise à unifier les travailleurs dans la même organisation³². Au sens de Jean Marc Bikoko, le syndicalisme est un mouvement social et politique des travailleurs organisés pour défendre leurs droits et intérêts, influencer la gouvernance et imposer des changements à travers des organisations spécifiques appelées syndicats³³.

²⁷F. J. C. Simiand, *Le salaire, l'évolution et la croissance*, 1932 cité par G. Caire, *Les syndicats ouvriers*, Paris, PUF, coll. Thémis, 1971, p. 6.

²⁸J. Garelo, *Cinq questions sur les syndicats*, Paris, PUF, 1990, p. 31.

²⁹*Ibid.*

³⁰<https://www.cnrtl.fr/etymologie/syndicalisme>, consulté le 20 décembre 2023.

³¹<https://www.cnrtl.fr/etymologie/syndicalisme>, consulté le 20 décembre 2023.

³²Épée Ekwalla, *Les syndicats au ...*, p. 11.

³³Bikoko, *Le syndicalisme à ...*, p. 17.

Du point de vue économique, le syndicalisme est appréhendé comme étant un agent négociateur de conditions de travail face aux employeurs³⁴. Les sociologues le conçoivent différemment. Le sociologue Claude Durand le désigne comme un mouvement social qui mobilise des revendications non seulement comme défense des intérêts, mais également au nom d'une certaine représentation des rapports de production et de la société industrielle³⁵. Quant au sociologue Massata Abdou N'diaye, le syndicalisme est un phénomène sociologique de défense et d'équilibre social, utilisé par les plus faibles par instinct de conservation³⁶. Ici, ce dernier montre que le syndicalisme est non seulement un moyen de lutte, de combat, mais aussi un phénomène qui prône l'égalité et le respect du travailleur dans la société.

Pour Karl Marx, le syndicalisme est l'émanation de la classe prolétarienne qui lutte pour la réalisation de son unité, sa prise de conscience et pour la défense de ses intérêts face à la bourgeoisie³⁷. Pour lui, l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes et ce n'est que par l'action collective qu'ils peuvent amener l'organisation économique et sociale à changer. Il prône la lutte des classes et le renversement de la situation par les organisations prolétariennes³⁸.

Au regard de toutes ces différentes perceptions du mot syndicalisme, nous pouvons dire que le syndicalisme est un mouvement, une doctrine, une théorie ou encore une idéologie qui vise, en termes généraux, l'étude, la défense et la promotion des intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres ayant non seulement le droit, mais aussi le devoir d'utiliser tous les moyens légitimes lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Le concept "action syndicale" désigne toute activité se rapportant au syndicat³⁹. Cette activité peut être le fait du syndicat lui-même ou de ses dirigeants et de ses éventuels membres. Il s'agit, en effet, pour le syndicat, des activités relatives à son organisation, à son développement ou encore à son fonctionnement, ainsi qu'à la réalisation de ses objectifs : représentation,

³⁴M. J. Gagnon, "Le syndicalisme : du mode d'appréhension à l'objet sociologique", *Revue sociologie et sociétés*, Vol. 23, n° 2 automne 1991, p. 19.

³⁵*Ibid.* p. 16.

³⁶A. Massata N'Diaye, *Le mouvement syndical africain, devant ses responsabilités*, Collection Continent Africain, Conakry, 1964, p. 33.

³⁷K. Marx, F. Engels, *Le syndicalisme. Tome I. Théorie, organisation, activité*, Collection Maspero, 1971, p. 8.

³⁸K. Marx, *Le Capital*, Paris, Quadrige, 1993, p. 263.

³⁹<https://www.vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/action-syndicale>, *Le Grand Dictionnaire terminologique*, consulté le 26 février 2024.

revendication, défense et promotion des intérêts de ses membres. Pour les dirigeants et tout autre membre, il s'agit de l'appartenance et la participation aux activités de l'organe. Ainsi, l'action syndicale peut donc être strictement professionnelle, corporative, sociale, économique, politique ou encore économique-professionnelle⁴⁰. L'action syndicale s'aperçoit également comme étant toute action socioprofessionnelle, c'est-à-dire l'agir d'une association de personnes morales ou physiques ayant pour objet la représentation et la défense des intérêts communs⁴¹.

L'action syndicale est également une force ou un mouvement qui veut opérer des réformes de caractères politiques, institutionnels, culturels, éducatifs en vue d'un progrès social, d'une plus grande justice sociale. On peut aussi l'appréhender comme étant un ensemble de comportements des personnes luttant pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Ceci se traduit alors par la tenue de toute série d'activités organisées visant à interpeler l'employeur⁴².

Dans le cadre de ce travail, le terme ``action syndicale'' s'appréhende au sens de toute activité se rapportant au SYNES, ou encore tout mouvement collectif organisé par les enseignants membres du SYNES en vue de revendiquer leur droit.

Pour une démonstration de la pertinence de l'étude, le chercheur doit présenter les objectifs et l'intérêt de celle-ci.

5- Objectifs et intérêts de l'étude

Tout sujet de recherche vise à atteindre un objectif précis. Une fois atteint, il suscite un intérêt probant. Ce travail a un objectif principal et quatre objectifs spécifiques.

a- Objectifs de l'étude

L'objectif principal de ce travail qui traite des actions syndicales du SYNES dans l'Enseignement supérieur est d'analyser et d'évaluer les activités de ce syndicat et d'apprécier sa contribution au développement de l'Enseignement supérieur au Cameroun. Il s'agit de faire un

⁴⁰*Ibid.*

⁴¹H. Ndala, ``Syndicalisme de l'Enseignement supérieur et universitaire et pouvoir politique (1999-2008)'' , Licence en Science politique et administrative, Université de Kinshasa, 2007, p. 6.

⁴²F. Butedi, *Cartographie des syndicats en RC Congo : Vers une compréhension du monde syndical congolais*, Yaoundé, Presse Universitaire d'Afrique, 2013, p. 29.

bilan des initiatives du SYNES dans l'Enseignement supérieur pendant plus de trois décennies, précisément entre 1991 et 2023.

De manière spécifique, cette étude vise, entre autres à :

- présenter la naissance du syndicalisme dans l'enseignement supérieur au Cameroun ainsi que la création, l'architecture et le fonctionnement du SYNES;
- examiner les différentes activités et réalisations du SYNES dans le milieu universitaire camerounais;
- relever et analyser les différents obstacles et problèmes auxquels fait face le SYNES dans son déploiement syndical;
- faire une évaluation critique et dresser le bilan de trois décennies d'activités du SYNES dans l'Enseignement supérieur au Cameroun.

Une fois ces objectifs atteints, dégager l'intérêt de cette étude devient évident.

b- Intérêt de l'étude

L'intérêt de l'étude est conçu comme étant les changements positifs que l'étude apporte à la suite d'une recherche. Il s'agit également de ce en quoi l'étude est bénéfique pour la société ou du problème que celle-ci peut résoudre. L'intérêt de la présente étude est à triples volets : l'intérêt scientifique, l'intérêt socioprofessionnel, l'intérêt académique.

Cette étude est d'un intérêt scientifique, car il aborde un aspect très peu exploré dans l'historiographie camerounaise. En effet, l'histoire des mouvements syndicaux ou des syndicats en milieu éducatif au Cameroun est encore embryonnaire. Ainsi, traiter de la question des actions syndicales du SYNES dans l'Enseignement supérieur au Cameroun permet d'ajouter une plus-value à ce qui a déjà été fait dans les annales d'histoire de ce champ de recherche au Cameroun.

Par ailleurs, ce travail a un intérêt socioprofessionnel, car il vise à renforcer à travers ses résultats et les faits analysés la corporation socioprofessionnelle des enseignants, en général, et ceux de l'Enseignement supérieur au Cameroun, en particulier. En s'appuyant sur l'expérience du SYNES, les syndiqués et autres personnels enseignants des Universités devraient mieux comprendre les manquements et les entraves à la bonne marche de leur organisation et leur

corporation. De même, la présentation de différentes victoires ou de différents changements ayant connu le secteur de l'Enseignement supérieur au Cameroun, grâce aux efforts du SYNES depuis sa création jusqu'à nos jours, peut attirer l'attention du personnel enseignant non syndiqué à s'intéresser à la question syndicale ou à adhérer ce syndicat pour l'essor de leur profession et celui du développement de l'Enseignement supérieur au Cameroun. Elle invite également les pouvoirs publics à prendre conscience de l'état du mal qui ternit l'image de l'Enseignement supérieur de la nation camerounaise.

Enfin, au niveau académique et pédagogique, cette recherche peut être pour tout chercheur ou enseignant, un support pédagogique dans l'enseignement de l'histoire syndicale au Cameroun une source documentaire pour les travaux de recherche dans le champ du syndicalisme.

6- Revue critique de la littérature

Selon Yve Alexandre Chouala, “ toute construction scientifique est reformulation et une création nouvelle à partir du déjà là”⁴³. En d'autres termes, dans la recherche, l'on est rarement le premier à aborder une question ou une thématique. On s'inspire toujours des travaux déjà faits par d'autres auteurs ou chercheurs dans le même champ de recherche que nous. Plusieurs travaux scientifiques (thèses, mémoires, ouvrages et articles) de différents auteurs traitant de la question syndicale ou du syndicalisme ont servi de base d'orientation à ce sujet d'étude. Les passer en revue dans cette étude est d'une importance capitale.

Léon Kaptué⁴⁴, dans les deux volumes de sa thèse, part du constat selon lequel dans la première moitié du XX^e siècle, le Cameroun est entré en contact avec le syndicalisme. Bien que ne pouvant pas donner les précisions sur la date que cette nouvelle expérience a démarré, il s'appuie sur les conditions socio-politiques, culturelles et économiques dans lesquelles sont intervenues cette initiative. De ce constat, l'auteur soulève le problème de la construction des activités syndicales au Cameroun pendant la période coloniale jusqu'à l'indépendance. Afin d'apporter les

⁴³Y.A. Chouala, “ Désordre et ordre dans l'Afrique centrale actuelle : démocratisation, conflictualisation et transition stratégique régionale”, Thèse de Doctorat 3^e cycle en Relations internationales, IRIC, Université de Yaoundé 2, p. 39.

⁴⁴L. Kaptué, “L'expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960”, Thèse de Doctorat d'État en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.

éléments de réponse à ce problème, l'auteur présente les circonstances de l'introduction du syndicalisme au Cameroun, montre comment la vie syndicale s'est développée et s'est déployée. Puis, il fait une autopsie des aspects particuliers du syndicalisme camerounais dans son ensemble sur la scène internationale, que ce soit au niveau du continent africain ou sur le sol européen.

Au terme de cette analyse, l'auteur parvient aux conclusions selon lesquelles la naissance du syndicalisme au Cameroun fut douloureuse et gênée par plusieurs facteurs mis en place par le régime colonial afin de contrecarrer son évolution qu'il trouvait dangereuse pour leurs atouts. Mais la contribution de l'activité syndicale pour le pays fut positive, malgré les différents obstacles et les différentes crises observées au cours de cette période. Ce travail a été d'un apport essentiel dans la mesure où il a permis de maîtriser les circonstances de l'introduction du syndicalisme au Cameroun et de donner un aperçu sur les actions ou les stratégies syndicales. Seulement, ce travail est essentiellement centré sur la période coloniale. En plus, l'auteur ne traite pas de la question du syndicalisme de l'enseignement de manière particulière et n'évoque nullement la question du syndicat des enseignants du supérieur. Ce qui est la toile de fond de cette étude.

Joseph Épée Ekwalla⁴⁵, s'appuie sur le mal ou les difficultés qu'a eues l'apparition du fait syndical en Afrique et au Cameroun pendant la période coloniale. Ainsi, l'auteur saisit de manière diachronique le mouvement syndical camerounais, de la période coloniale marquée par le conflit, passant par le monolithisme syndical, à l'ère, plus apaisée, de la convention collective. Dans le but d'apporter des éléments de justification à ce problème, il commence par clarifier le concept ``syndicalisme'', tout en montrant ses fondements théoriques et même son historique en situant l'histoire du mouvement ouvrier. Ensuite, il présente l'état des syndicats au Cameroun au lendemain des indépendances, tout en montrant les changements que le passage d'un système de parti unique au système multipartiste a dû entraîner. Enfin, il présente trois événements catalyseurs ayant servi à la modernisation du paysage politique et syndical au Cameroun.

À la fin de cette analyse, l'auteur parvient aux conclusions selon lesquelles l'évolution du mouvement syndical camerounais fut importante et significative avec tout ce qu'elle a apporté de positif aux travailleurs. Mais, elle va à contre-courant de multiples mutations observées dans le

⁴⁵J. Épée Ekwalla, *Les syndicats au Cameroun. Genèse crise et mutations*, Paris, L'Harmattan, 2009.

monde occidental, notamment la mondialisation, les changements économiques et structurels, la diversité accrue de la main-d'œuvre, etc. Ce travail est essentiellement circonscrit entre la période coloniale et l'ère du monolithisme syndical au Cameroun. Il a été d'une importance capitale dans la mesure où il présente les fondements historiques du syndicalisme et permet de comprendre l'évolution de ce mouvement dans la sphère camerounaise. Mais, cet auteur ne traite pas de la question du syndicalisme dans l'enseignement et n'évoque non plus la question du syndicat des enseignants du supérieur qui fait d'ailleurs le libellé de cette étude.

Christelle Guiboumou⁴⁶, s'inspire de deux questions qui reposent sur l'évolution de la situation socio-économique des ouvriers gabonais et sur celle de connaître le rôle du syndicalisme dans cette évolution. De ces questions, il met en exergue le problème de la contribution du syndicalisme à l'évolution de la situation socio-économique des ouvriers au Gabon depuis 1960. Dans l'optique d'apporter des arguments de réponse à ce problème, l'auteur met d'abord en parallèle l'évolution de la dynamique syndicale et celle des conditions socio-économiques des travailleurs gabonais. Ensuite, il analyse les forces et les faiblesses du syndicalisme du point de vue politico-économique, organisationnel et idéologique des centrales syndicales gabonaises. Enfin, il montre l'influence des actions revendicatives syndicales sur l'évolution du pouvoir d'achat, de la législation du travail et des conditions matérielles des ouvriers gabonais.

Cette analyse a fait qu'il parvienne aux éventuelles conclusions. Le pouvoir syndical a été plus fort au Gabon à cause de la faiblesse numérique des organisations syndicales, de la précarité de leurs moyens financiers et de l'hostilité dont elles ont été victimes. L'action syndicale disposait des potentialités les plus fortes et jouissait d'une conjoncture économique favorable. Ce travail est utile dans la mesure où il permet de comprendre les fondements historiques et l'origine du syndicalisme dans le monde, en général, et particulièrement au Gabon. Toutefois, il n'est qu'autocentré sur le Gabon. Il n'évoque non plus la question du syndicalisme dans l'Enseignement supérieur. Brièvement, il ne touche pas le fond de cette étude.

⁴⁶C. Guiboumou, ``Action syndicale et impact sur la situation socio-économique des populations ouvrières au Gabon de 1960 à nos jours'', Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université des sciences et technologies de Lille, 2007.

Dans le même ordre d'idée, Apollinaire Baidou⁴⁷, part du constat selon lequel l'une des faiblesses de l'investigation scientifique en matière syndicale au Cameroun est de n'avoir pas suffisamment traité de la question de l'idéologie syndicale. Pour lui, le syndicalisme a profondément bouleversé la société pendant la période coloniale et postcoloniale. Pour cela, pour mieux saisir les jeux, les enjeux et surtout les différentes orientations d'un syndicat, il faut l'appréhender à partir de son idéologie. Les fondements de la CGT (Confédération générale du Travail) pendant la colonisation et de l'UNTC au lendemain de l'indépendance du Cameroun mettent en évidence deux périodes historiques et deux idéologies syndicales différentes. À partir de cette préoccupation, Baidou soulève le problème de l'influence des contradictions idéologiques de ces deux organisations syndicales sur les différentes orientations du syndicalisme dans ses rapports avec l'État, les travailleurs et les employeurs. Pour apporter des éléments à ce problème, ce dernier analyse, d'une part, l'idéologie syndicale d'importation coloniale (idéologie de la CGT) et son impact sur dans le paysage syndical camerounais. D'autre part, il s'intéresse au bouleversement idéologique du syndicalisme à l'ère du monolithisme syndical au Cameroun postcolonial.

Au terme de cette analyse, il ressort que l'idéologie de la CGT est la revendication et d'opposition. Inspirée du communisme, elle a été favorable à l'amélioration de la situation des travailleurs camerounais. Mais, ses rapports avec l'administration et le patronat ont été conflictuels. L'UNTC fut, quant à elle, adossée à une idéologie d'accompagnement ou d'assimilation influencée par le contexte du monolithisme politique. Il s'agissait d'un syndicalisme d'État, vecteur de la consolidation de la vision politique et du processus de construction nationale du Président Ahmadou Ahidjo. Le rapport entre le syndicat et le régime politique fut excellent, bien que la cause ouvrière soit reléguée au second plan. Aussi, note-t-on que l'histoire du syndicalisme camerounais a été caractérisée par une ambivalence idéologique du fait des enjeux socioéconomiques, politiques et des rapports de force entre les différents acteurs en présence.

Cette étude est d'une importance capitale, car elle permet de comprendre que l'idéologie syndicale n'est pas standard, mais dynamique et peut se muter en fonction des rapports de force et des intérêts des acteurs socioéconomiques et politiques en présence. Le syndicalisme camerounais

⁴⁷A. Baidou, "Idéologies syndicales contradictoires au Cameroun : Le cas de la CGT et de l'UNTC (1944-1972)", *Les Cahiers de l'Académie Africaine de Recherche et de l'Étude Francophone*, Vol. 3, N° 6, Tome 3, 2021.

ne fut pas statique, mais essentiellement dynamique. Elle renseigne également sur les deux principaux courants idéologiques plus ou moins similaires qui sous-tendent le monde du mouvement syndical à travers le monde, à savoir “ la revendication et l’opposition” et “la revendication et le contrôle”. Néanmoins, cette étude n’appréhende que deux cas de centrales syndicales, une étrangère et l’autre nationale. Aussi, peut-on voir que l’auteur n’aborde nullement la question du syndicalisme dans l’enseignement, encore moins le cas du syndicat des enseignants du supérieur.

Pour Adou Appiah⁴⁸, le syndicalisme émerge en Europe à l’occasion de la révolution industrielle dans le but de limiter et de supprimer, si nécessaire, les faiblesses et les contradictions internes du capitalisme. Il s’implante en Afrique, suite à l’impérialisme présenté par Lénine comme le stade suprême du capitalisme et est autorisé en Côte d’Ivoire en 1944. Les mutations qu’il a entraînées, conjuguées aux conditions de travail, ont amené les masses laborieuses africaines à se liguer pour défendre leur droit. Pour lui, bien que les conditions de vie des masses laborieuses demeurent encore difficiles dans la plupart des pays du monde, l’évolution constante et multiforme de ce mouvement permet aujourd’hui l’intégration du capital dans sa vision du monde. De ce qui précède, l’auteur soulève le problème de la pratique du syndicalisme en Côte d’Ivoire. Afin d’apporter les éléments de réponse à ce problème, il traite d’abord de l’espace syndical ivoirien, c’est-à-dire ses fondements, les différents groupes en interaction et l’environnement international. Par la suite, il présente le jeu syndical, dont les principaux acteurs sont les militants, le syndicat et les entreprises, et aborde la question de conflits de travail. Enfin, il présente les conflits majeurs de l’histoire du syndicalisme ivoirien, les difficultés liées à l’activité syndicale et donne de nouvelles pistes au planificateur ivoirien pour le développement d’un syndicalisme véritable.

Au terme de cette analyse, il parvient aux conclusions selon lesquelles le syndicalisme a été créé pour humaniser les rapports sociaux de production. Mais il demeure à travers le monde, confronté à de réelles difficultés. Celles-ci s’avèrent plus grandes pour le cas de la Côte d’Ivoire dans la mesure où les travailleurs ivoiriens parviennent difficilement à l’utiliser pour en faire un outil d’épanouissement. Ce travail permet de comprendre l’essence du syndicalisme dans le monde, en général, et en Côte d’Ivoire, en particulier. Il enseigne également sur les difficultés

⁴⁸A. Appiah, *Le syndicalisme en Afrique subsaharienne : l’expérience de la Côte d’Ivoire*, Paris, L’Harmattan, 2013.

liées à l'activité syndicale. Cependant, il ne traite que les cas des organisations syndicales ivoiriennes. Il n'aborde nullement la question du syndicalisme de l'éducation ou de l'enseignement, encore moins le syndicat des enseignants des Universités.

Quant à Abel Eyinga⁴⁹, les libertés publiques furent introduites tardivement dans les colonies françaises d'Afrique. Ce dernier, pour s'illustrer, prend le cas du droit syndical qui ne commence à être appliqué dans les pays de cette partie du continent qu'à partir de 1944. Le Cameroun étant un parfait exemple parmi ces pays, l'auteur évoque les péripéties de l'avènement et de l'implantation des premiers syndicats dans le Cameroun français et éclaire l'opinion sur le cheminement suivi par l'expérience syndicale dans ce territoire entre 1944 et 1946. Pour y parvenir, il évoque les assises de Brazzaville du 30 janvier 1944 à l'issue desquelles certaines recommandations avaient été prises. Il s'agit de l'accord de certains droits et privilèges aux peuples indigènes africains, notamment la suppression du travail forcé, le remplacement de l'indigénat par un code de travail indigène, l'égalité de droits entre hommes et femmes indigènes. Aussi, après le décret du 7 août 1944⁵⁰ (décret instituant des syndicats professionnels en Afrique noire et Madagascar) rendu exécutoire au Cameroun en date du 7 septembre 1944, des syndicats locaux vinrent-ils le jour au Cameroun et donnèrent-ils naissance à l'USCC.

De plus, l'auteur présente les différents acteurs qui se sont opposés à la naissance du syndicalisme camerounais. L'on note entre autres, la hiérarchie de l'Église catholique, l'administration coloniale, le colonat français. Il évoque aussi les atrocités sanglantes de la grève des 24-25 septembre de 1945. Il s'agit du conflit ayant opposé les cheminots syndiqués de Bonabéri aux non-syndiqués. Les non-syndiqués voulaient à tout prix se mettre en grève pour faire augmenter leurs salaires, tandis que les syndiqués estimaient la grève inopportune et la déconseillaient vivement, allant jusqu'à informer les autorités de leur désapprobation de tout mouvement de grève dans les circonstances.

⁴⁹A. Eyinga, *Démocratie de Yaoundé. Tome I. Syndicalisme d'abord 1944-1946*, Paris, L'Harmattan, 1985.

Eu égard à cette analyse, il parvient à la conclusion selon laquelle le droit syndical fut définitivement été accordé aux travailleurs camerounais en toute reconnaissance et en tout honneur lors du conseil de l'ONU à *Lake-success* au cours d'un discours prononcé par M. Watier, administrateur des colonies. L'apport de ce travail est majeur, car il permet de comprendre non seulement les séries d'actions de l'avènement des premiers syndicats au Cameroun, mais également leur implantation. Toutefois, il touche essentiellement la partie du Cameroun sous tutelle de l'ONU administrée par la France et ne couvre qu'une période de deux ans. De surcroît, l'auteur ne traite pas la question du syndicalisme de l'Enseignement supérieur encore moins les cas du syndicat national des enseignants du supérieur.

Jean Marc Bikoko⁵¹, quant à lui, part du constat selon lequel la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne ayant acquis leur indépendance à partir de 1960 jusqu'en 1970 ont célébré le cinquantenaire de leur souveraineté en 2010. Au regard de l'implication et du rôle important que les organisations syndicales ont joué dans l'émergence de la conscience nationaliste et dans la conquête de l'indépendance de ces pays, les dirigeants syndicaux ont complètement été exclus et mis en écart de l'organisation des cérémonies officielles de commémoration de ces événements et leurs monstrueuses victoires n'ont point fait sujet du jour, d'où le problème de l'absence des organisations syndicales dans le processus de démocratisation en Afrique.

L'auteur analyse cette situation en apportant quelques éléments de justification. D'une part, cette situation est due à la faiblesse symptomatique des mouvements syndicaux dans la majorité des pays d'Afrique. D'autre part, elle est la résultante de l'ignorance et de la mauvaise perception du syndicalisme par les opinions publiques, les gouvernants et à l'absence d'une bonne documentation sur le syndicalisme en Afrique. En revanche, Bikoko invite les différents acteurs syndicaux en Afrique à s'engager afin de rétablir la vérité sur leur mouvement syndical et à promouvoir une réflexion prospective pour un syndicalisme africain libre et prospère dans les jours à venir. L'apport de cette étude est sans doute remarquable. Elle montre non seulement les traces que les organisations syndicales en Afrique doivent suivre, mais également les défis et challenges que celles-ci doivent relever pour un futur meilleur. Toutefois, cette étude n'aborde pas

⁵¹J. M. Bikoko, *Le syndicalisme à la croisée des chemins. 50 ans après les indépendances de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2012.

spécifiquement la question du syndicalisme dans l'enseignement, encore moins dans le supérieur au Cameroun.

Pour Achille Elvice Bella⁵², l'origine des savoirs constitués ou de "l'Enseignement supérieur" au Cameroun remonte à la fin du XIX^e dans l'Académie royale bamum. L'Université moderne, quant à elle, est l'apanage de l'administration coloniale française. Elle émerge après le démantèlement de l'Académie royale bamum et se concrétise au lendemain des indépendances, suite aux accords de coopération entre la France et le Cameroun qui se sont soldés par la création l'Institut national d'études universitaires en 1961 et qui devint l'Université fédérale du Cameroun en 1962. L'auteur analyse, en effet, le cheminement que l'institution universitaire a suivi dans le pays. Il montre les circonstances de sa mise en place et présente les problèmes auxquels elle fit face lors du processus de sa "camerounisation" en 1973. Achille Bella apporte aussi une touche sur le dynamisme associatif au sein de l'institution universitaire qui se manifesta par la naissance des organisations syndicales et des associations qui revendiquaient les libertés académiques, les droits fondamentaux des enseignants et le bien-être des étudiants. Aussi plusieurs réformes sont-elles intervenues au sein l'Université au cours des années 1990. L'on ne peut sans doute oublier l'impact négatif de la crise économique des années 19980-1990 sur le paysage universitaire.

Il en ressort que l'Université au Cameroun est une réalité plurielle et son dynamisme fonctionnel est dualiste, c'est-à-dire interne et externe. Son évolution est à l'image de celle du pays. En plus, elle fait face à une crise et l'on s'inquiète par rapport à son devenir. Ce travail permet d'avoir une vue d'ensemble sur les origines de la vie syndicale et associative au sein de l'Enseignement supérieur. Seulement, cette étude est essentiellement centrée sur l'évolution de l'institution universitaire au Cameroun. Elle n'appréhende pas la question syndicale dans l'Enseignement supérieur de manière approfondie.

Dans le même sillage, l'article de Christophe Signié⁵³ présente le délabrement de l'Université au Cameroun et la perte, voire l'anéantissement des droits fondamentaux des

⁵²A. E. Bella " L'institution universitaire au Cameroun : Dynamiques, ruptures et permanences d'une réalité plurielle ; des origines à 2001, tome 1", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé, 2010.

⁵³C. Signié, "SYNES : chronique d'une longue bataille en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants du supérieur, 1991-191", in C. Signié (dir) , *Activités de production et syndicalisme en Afrique et au Cameroun XIX^e & XX^e siècles. Mélanges en hommage au professeur Léon Kaptué*, Paris, L'Harmattan, 2022.

enseignants du supérieur comme étant les causes de la création du Syndicat national des enseignants du Supérieur. Il analyse, à cet effet, la contribution de cette organisation corporatiste à l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants des Universités publiques. Signié présente d'abord la genèse de ce syndicat, puis étudie les différentes luttes menées par celui-ci dans le cadre de la défense des droits des enseignants. Il parvient à la conclusion selon laquelle l'impact du SYNES dans cette lutte est positif, mais son implantation en tant que syndicat libre n'est pas une tâche facile à cause de plusieurs contraintes. Néanmoins, l'action du SYNES est abordée de manière effleurée bien que cet article permet de comprendre, de manière générale, le but de ce syndicat.

En définitive, il est clair que les travaux exploités ne devraient en aucun cas laisser croire que c'est dans cette perspective que le présent travail s'inscrit. Loin de là, nous avons tout simplement suivi le chemin déblayé par ces prédécesseurs, en montrant les mérites, ainsi que les insuffisances de leurs travaux par rapport au champ d'investigation exploré. Aucun de ces auteurs ne s'est véritablement penché sur l'action du SYNES ou encore moins sur l'activité syndicale dans l'Enseignement supérieur de manière approfondie ; d'où la spécificité et la pertinence de la présente étude. Le champ est donc encore riche et étudiable. Cette littérature a tout de même permis de mieux élaborer la problématique de ce travail.

7- Problématique

Au Cameroun, la promulgation des lois sur les libertés associatives en décembre 1990 a favorisé la naissance de plusieurs organisations syndicales. L'Enseignement supérieur public a été l'un des secteurs où on a remarqué une effervescence syndicale. La réforme universitaire de 1993 a permis la création d'autres Universités et a rendu dynamique l'action syndicale dans l'Enseignement supérieur. Depuis lors, l'on retrouve plusieurs syndicats en activité au sein des Universités d'États. Parmi ceux-ci on peut citer le Syndicat national des Personnels d'Appui des Universités d'État du Cameroun (SYNAPAUC), le Syndicat de l'Enseignement supérieur (SESUP), le Forum des Enseignants et des chercheurs du Cameroun (FOREC), le Syndicat des Personnels de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (SYPRES) et le Syndicat national des Enseignants du Supérieur (SYNES). Seulement, il s'avère que le SYNES est le syndicat qui fait plus l'actualité. Ceci laisse croire que ce mouvement syndical est le seul existant au sein des Universités d'États au Cameroun. Ses actions font toujours la une de la presse écrite, des journaux

télévisés, des articles scientifiques, ainsi que ses sorties. Or, ce syndicat n'est pas la seule organisation syndicale de l'Enseignement supérieur. Au regard de cette réalité, il se pose le problème de la position et l'implication du SYNES dans la politique de l'essor de l'Enseignement supérieur au Cameroun. De ce problème, la question centrale qui se dégage est la suivante : en quoi le SYNES peut-il être considéré comme un acteur majeur des mutations qu'a connues l'Enseignement supérieur au Cameroun depuis 1991 ? En d'autres termes, quelle est la part de ce syndicat dans les changements intervenus au sein de l'Enseignement supérieur ? Mieux, l'existence du SYNES a-t-elle été bénéfique pour le personnel enseignant des Universités d'État du Cameroun ? Pour mieux cerner ces interrogations et effectuer une analyse holistique de la thématique de cette étude, il est essentiel de s'appuyer sur un cadre théorique qui intègre l'ensemble des paramètres fondamentaux de ce travail.

8- Cadre théorique

De manière courante, la théorie peut être définie comme étant l'ensemble de lois scientifiques, de règles, d'opinions, d'idées ou de connaissances spéculatives ou abstraites propres à un domaine, ou le touchant⁵⁴. Pour l'anthropologue Mbonji Edjenguèlè, la théorie désigne l'ensemble de lois concernant un phénomène. C'est-à-dire l'ensemble d'explications globales et synthétiques établissant des liens de relation causale entre les faits observés, analysés et les généralisant à toutes sortes de situations.⁵⁵ Elle renvoie aussi à la pensée, la vision, la réflexion, l'analyse ou à toute expression cohérente et systémique de la connaissance de la réalité.

La théorie diffère du modèle par le fait qu'elle recueille ou englobe des prémisses, des lois et des modèles pour formuler une explication compréhensive d'un phénomène. Alors que le modèle est une représentation conceptuelle (une illustration) qui décrit et aide à expliquer un phénomène ou tout simplement la représentation d'une réalité⁵⁶. Le modèle peut, par exemple, être physique, c'est-à-dire quelque chose de tangible, imaginé, une idée. Dans le cadre de la recherche, les théories sont importantes dans la mesure où elles permettent de décrire, de contrôler, de prédire,

⁵⁴*Dictionnaire Larousse de français, 600 000 mots, définitions et exemples*, Malesherbes, Imprimerie Maury, 2016, p. 421.

⁵⁵ Mbonji Edjenguèlè, *L'ethno-perspective ou la méthode du discours de l'ethno-anthropologie culturelle*, Yaoundé, Presses Universitaires, 2005, p.13.

⁵⁶ *Ibid.* pp. 13-14.

d'expliquer et/ou de comprendre les phénomènes appartenant à un domaine de recherche précis. Elle permet également au chercheur d'intégrer son problème dans les préoccupations de sa spécialité ou de son domaine de recherche. Dans le cadre de ce travail, trois théories ont été utilisées dans la présentation des faits. Il s'agit du fonctionnalisme, la théorie du syndicalisme comme agent de réforme sociale et l'ethnanalyse.

La théorie du fonctionnalisme a été développée, de manière générale, par Bronislaw Malinowski et Reginald Radcliffe-Brown. Elle stipule que chaque élément joue une fonction précise dans un système et participe au fonctionnement de tout le système entier. Les différents organismes du système représentent une partie indispensable de la totalité du système⁵⁷. La théorie fonctionnaliste est donc une doctrine qui montre qu'il existe une relation de correspondance entre les éléments et les faits. C'est ainsi qu'on peut parler de fonction d'adoption, de cohésion et de continuité qu'un élément peut jouer dans le fonctionnement global du système. Dans le cadre de cette étude, la théorie du fonctionnalisme permet de mieux appréhender la fonction que joue le SYNES dans le système de l'Enseignement supérieur au Cameroun. Il est question de mieux analyser comment cette structure constituée du personnel enseignant participe à la construction de l'Enseignement supérieur au Cameroun et à l'épanouissement de ses différents membres. En réalité, la théorie fonctionnaliste à laquelle une importance a été accordée permet de mieux analyser la fonction jouée par le syndicat SYNES dans toutes les mutations qu'a connues l'Enseignement supérieur au Cameroun depuis plus de trois décennies. À cette théorie, nous avons associé la théorie du syndicalisme comme réforme sociale pour mieux rendre compte des faits étudiés.

Celle-ci a été développée par les Britanniques Sidney et Beatrice Webb en 1897. Elle stipule que la lutte des travailleurs pour l'obtention des salaires plus élevés atténue la domination des employeurs. Seule l'action collective peut améliorer les conditions de travail, réduire également la concurrence pour les emplois qui amènent la baisse des salaires et limiter l'autorité de l'employeur en introduisant des règles communes gouvernant la relation d'emplois⁵⁸. De même, les deux théoriciens pensent que pour améliorer le sort de leurs membres, les syndicats disposent de deux

⁵⁷*Ibid.* p. 19.

⁵⁸R. Paquet, et al. , ``Des théories du syndicalisme : synthèse analytique et considération contemporaine'', *Relations industrielle*, Volume 59, n°2, printemps 2004, p. 304.

outils: l'approche de la règle commune qui consiste à appliquer des conditions d'emplois uniformes à tous les ouvriers par la négociation collective, l'entraide mutuelle ou l'intervention de l'État et l'approche de la limitation du nombre. Cette dernière, quant à elle, consiste à limiter l'accès à un métier pour ainsi créer une rareté afin d'augmenter de marchandage des ouvriers déjà en poste.

De plus, Sidney et Beatrice Webb ajoutent que les syndicalistes sont guidés par trois doctrines, notamment l'intérêt propre des membres, l'offre et la demande, le salaire de subsistance⁵⁹. L'intérêt propre des membres est la seule chose qui compte. Ainsi, tout changement qui pourrait aller à l'encontre de cet intérêt pousse immédiatement les syndicats à s'y opposer. En ce qui concerne l'offre et la demande, la loi de l'offre et la demande qui régissent l'économie du marché permettent de fixer les prix du travail à travers la négociation collective. Pour ce qui est du salaire de subsistance, elle décrit une revendication syndicale qui assure à l'ouvrier de quoi se nourrir suffisamment, mais également lui procurer un certain degré de confort personnel et même matériel.

Dans le cadre de ce travail, la théorie syndicale du syndicalisme, comme agent de réforme sociale, permet de mieux appréhender la position ou l'idéologie du SYNES dans la politique d'essor de l'Enseignement supérieur, de comprendre les changements apportés par ce syndicat ou encore ses victoires. Elle aide également à comprendre les défis et les challenges actuels de celui-ci. À cette théorie, se joint celle de l'ethnanalyse ou ethno- perspective.

Elle est l'élaboration de l'anthropologue camerounais Mbonji Edjenguèlè. Elle stipule que tout fait social ne peut et ne doit s'analyser et s'expliquer que s'il est restitué dans les contextes spatio-temporel et socioculturel qui l'ont produit. Il s'agit du contexte où le chercheur l'a collecté ou décrit et qui, seuls, lui donne sens⁶⁰. En d'autres termes, pour étudier un fait social, le chercheur doit tenir compte des réalités sociales et culturelles de l'environnement ou du milieu dans lequel on l'appréhende, mais aussi son temps d'étude. Ou encore, l'étude d'un fait social ne se fait que dans le strict respect des valeurs sociales et culturelles de l'environnement d'étude, mais également du temps d'étude. Avec l'ethnanalyse, le temps, les conditions sociales, culturelles et naturelles de la zone de l'étude sont des éléments à ne point négliger ou omettre pendant l'étude d'un fait social.

⁵⁹*Ibid.*, p. 305

⁶⁰Mbonji Edjenguèlè, *L'ethno-perspective ...*, p. 90.

Ce sont des composants sans lesquels cette étude serait insuffisante, ne pourront point répondre aux besoins de la société de référence ni être à son image. Le théoricien enseigne qu'il y'a toujours un lien existant entre un fait social et son environnement d'étude.

Dans le cadre de cette étude, l'ethnanalyse permet d'étudier l'action syndicale du SYNES en tenant compte des réalités et les enjeux de la lutte des mouvements syndicaux dans le contexte camerounais. Il s'agit de la prise en considération des aspirations, des vellétés, des impulsions, des desseins ou des attentes des syndicalistes et des syndiqués au Cameroun et de la manière dont les uns et les autres comprennent et conçoivent la notion de syndicat. Elle permet aussi de mieux appréhender les circonstances et le contexte de naissance de ce syndicat. Eu égard à ces trois différentes théories sus évoquées, le fonctionnalisme est la théorie la mieux adaptée à ce sujet, car à travers elle, l'on détermine la fonction ou le rôle du SYNES. De ce qui précède, une méthodologie de rédaction est nécessaire

9- La démarche méthodologique

L'historien qui s'intéresse au fait social, en général, et à la question syndicale, en particulier, dispose de plusieurs sources. Pour une thématique comme celle étudiée dans le cadre de ce travail, les diverses et complémentaires sources ont été exploitées dans le cadre de la collecte des données. Ainsi, les sources primaires et secondaires ont permis de rassembler un ensemble d'informations dont les analyses ont été essentielles dans la description, la présentation des faits et la restitution de la vérité historique.

a- La méthode de collecte des données

Plusieurs outils de collecte ont été utilisés dans ce cadre. Ils diffèrent en fonction du type de source et de l'information recherchée. Toutefois, c'est la combinaison de ces différents outils qui a permis de rassembler la littérature nécessaire à la réalisation de ce travail.

a.1- Les sources primaires

Elles sont constituées des documents d'archives, des sources orales et iconographiques.

-Les documents d'archives

Ceux-ci sont essentiellement constitués des archives privées consultées auprès de certains responsables du SYNES⁶¹. Il s'agit, entre autres, des statuts et des règlements intérieurs de cette association depuis sa création. Les procès-verbaux de l'assemblée constitutive, des réunions et diverses rencontres, ainsi les rapports de différents congrès font également partie des archives exploitées. Les lettres, les dénonciations, les communiqués, les mises en garde et memoranda publiés par le SYNES font partie de cette catégorie des sources auxquelles nous avons eu accès. Ces documents d'archives ont été d'un apport inestimable dans la saisie des réalités liées aux actions du SYNES depuis sa création jusqu'au dernier congrès de 2023.

- **Les sources orales**

Dans la mesure où ce sujet s'applique dans un domaine spécifique, et vu la rareté de documents sur la question, une bonne partie des informations a été obtenue au cours des entretiens avec des acteurs diversifiés de la grande famille de l'enseignement supérieur. Les informateurs ont été sélectionnés en fonction de leur statut au sein de l'Enseignement supérieur et surtout en fonction de leur relation avec les questions syndicales dans l'Enseignement supérieur. Le but des différentes causeries avec ces derniers était de collecter les informations sur leur perception de l'action syndicale ; sur l'appréciation qu'ils font de l'action du SYNES et sur les rapports que ce syndicat entretient avec les autorités de l'Enseignement supérieur. C'est ainsi qu'un guide d'entretien a été élaboré dans ce sens (confère annexe 2). Les entretiens ont été essentiellement les entretiens privés et semi-directifs. La méthode boule de neige a permis d'avoir accès aux informateurs qui n'avaient pas été sélectionnés au préalable.

Les sources orales ont permis de collecter des informations de qualité qui sont venues confirmer et parfois compléter les informations recueillies à travers les documents d'archives. À certains égards, elles sont venues infirmer certaines informations issues des sources secondaires.

- **Les documents iconographiques**

Dans ce travail, les données iconographiques sont essentiellement constituées des photos. Ces documents sont des illustrations essentielles et indispensables pour rendre compte des réalités

⁶¹Le Pr Hubert Zébazé, le Pr Christophe Signié et le Dr Fridolin Nké sont les principaux responsables du SYNES qui nous ont fourni les documents d'archive nécessaires pour la réalisation de ce travail scientifique.

que les textes et la parole ne peuvent exprimer. Un adage dit d'ailleurs qu'« une image vaut mil maux ». L'interprétation de ces documents iconographiques s'est faite en les situant dans leur contexte de production. Elles ont permis de confronter à la fois les informations issues des archives et des sources orales.

a.2- Les sources secondaires

Cette catégorie de sources est constituée d'une documentation variée. Parmi lesquelles, on retrouve des ouvrages, les articles et les travaux académiques (thèses de Doctorat et mémoires). Cette documentation a été consultée dans les bibliothèques logées dans l'enceinte de l'Université de Yaoundé 1, à l'instar de la bibliothèque centrale, le cercle histoire- géographie- archéologie (CHGA), du cercle philo-psycho-socio-anthropologie, de la FALSH et du département d'histoire. Les bibliothèques de l'Institut français du Cameroun (IFC) et de certaines personnes privées ont également été visitées. La littérature collectée à travers la lecture de différents documents a été passée au crible de la critique avant d'être introduite dans la rédaction de ce travail.

b- La méthode d'analyse

Dans le cadre de ce travail, une triple démarche a été adoptée dans l'analyse et la restitution des faits. Il s'agit de la méthode descriptive, analytique et thématique. Elle s'est appuyée sur l'approche qualitative qui vise à comprendre les phénomènes sociaux en explorant les expériences, les perceptions et les opinions des informateurs ; et l'approche quantitative qui permet d'utiliser des données numériques et des outils statistiques pour étudier les phénomènes.

La démarche descriptive a consisté à décrire froidement les différentes activités du SYNES tel qu'elles se sont déroulées. La méthode analytique a aidé à questionner et à interpréter les positions et les discours à la fois sur les questions d'actualité que sur les problèmes liés au fonctionnement de l'Enseignement supérieur, en général, et la situation des enseignants, en particulier. Enfin, l'approche thématique a été utilisée pour traiter les différentes actions du SYNES en fonction des thèmes centraux sans être exigeante avec la chronologie. Ce travail ne s'est pas fait sans difficultés.

10- Difficultés rencontrées

Il est impossible qu'une œuvre scientifique se fasse sans tiraillement. Ainsi, l'élaboration de ce travail s'est heurtée à des difficultés plurielles qui ont plus ou moins diminué le caractère ambitieux que nous nous sommes donné pour sa conception. La première parmi elles est la rareté des sources et l'absence des archives, aussi bien pour le SYNES que pour les Universités. Aussi peut-on noter la difficulté à entrer en contact avec les membres du SYNES de toutes les Universités d'État et leurs annexes, vu leur éloignement. La lenteur des procédures administratives a également ralenti notre dynamique dans le processus d'élaboration de ce travail. Le mutisme des autorités universitaires et de certains enseignants face à la question n'a pas permis d'avoir leurs avis et leurs observations sur la question. Malgré ces difficultés, l'on a pu organiser ce travail autour de quatre chapitres.

11 – Architecture du travail

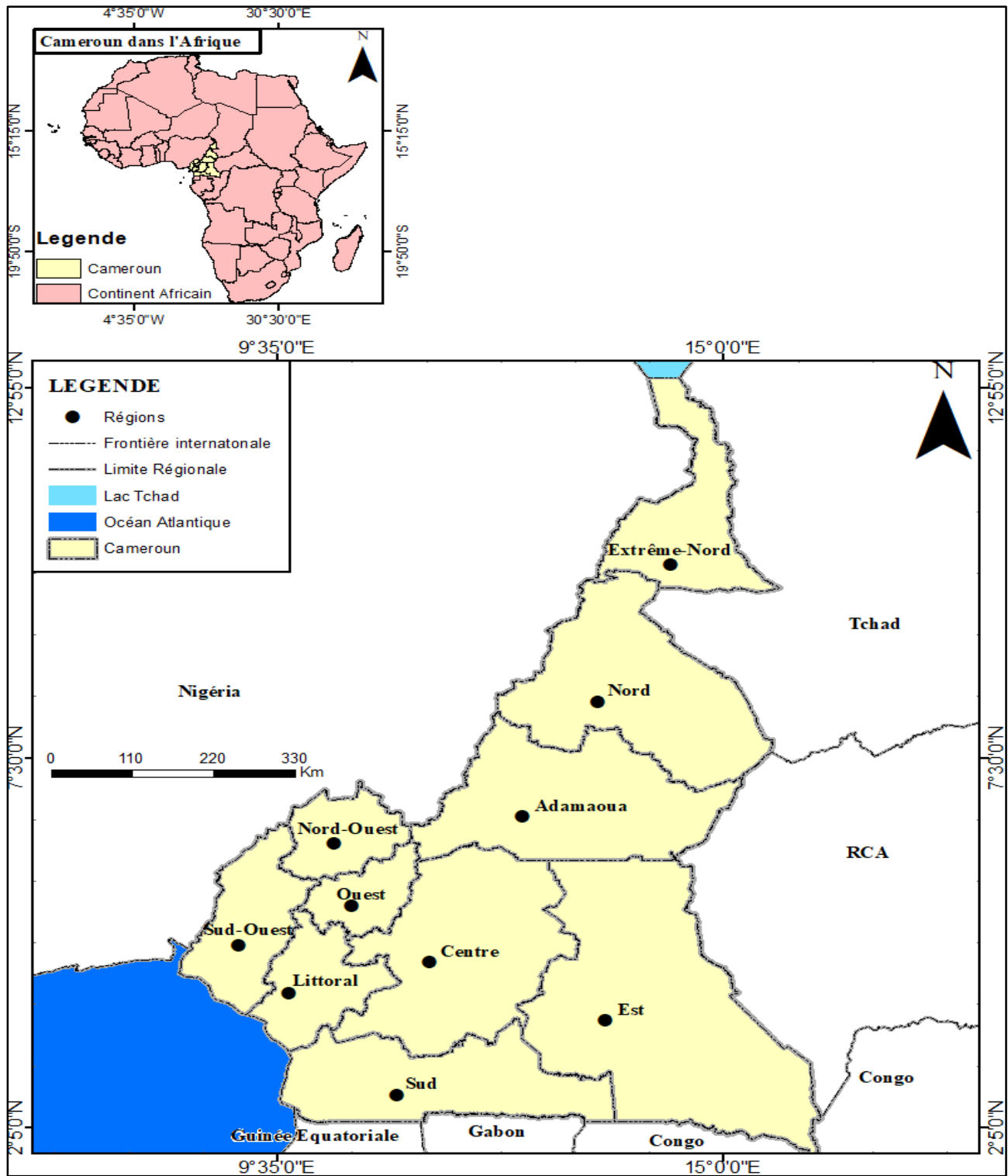
Le premier chapitre est intitulé "le mouvement syndical dans l'Enseignement supérieur au Cameroun et la création du SYNES". Il fait une rétrospection sur l'activité syndicale dans l'enseignement, décrit la création du SYNES, présente son organisation, ses objectifs et ses missions, et appréhende ses moyens d'action et ses ressources.

Le deuxième chapitre est titré "Les activités et les réalisations du SYNES dans la réforme de l'Enseignement supérieur". Il traite des différentes batailles menées par le SYNES dans le milieu universitaire au Cameroun.

Le troisième chapitre est formulé comme suit : "Les contraintes et les obstacles multiformes rencontrés par le SYNES". Il examine les éléments qui obstruent le déploiement des activités du syndicat.

Le quatrième chapitre intitulé "L'évaluation critique et les retombées des activités du SYNES au sein des universités", analyse les différentes perceptions liées à l'action du SYNES et présente la plus-value de ces actions, ainsi que ses défis et ses challenges.

Carte N° 1 : Localisation du Cameroun en Afrique



Source : Réalisée par Limboun Serge à partir des données de l'INC, 2023.

**CHAPITRE I : LE MOUVEMENT SYNDICAL DANS
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CAMEROUN ET LA
CRÉATION DU SYNES**

Le syndicalisme au Cameroun date depuis la période coloniale⁶². Si c'est en décembre 1944 que cette association est reconnue officiellement, il est important de reconnaître que bien avant cette date, les populations du Cameroun avaient déjà une grande expérience et connaissance syndicale. Seulement, au lendemain des indépendances en 1972, on assiste à l'imposition du monolithisme syndical qui perdure jusqu'au retour du multipartisme et l'avènement de la démocratie au Cameroun au début des années 1990⁶³. En réalité, en cette période, l'État sous de multiples pressions a reconnu des libertés associatives; ce qui entraîna l'éclatement du mouvement syndical unique et la création d'une multitude de syndicats dans différents secteurs de la vie professionnelle au Cameroun. C'est dans ce contexte que naît le SYNES au début des années 1990⁶⁴. Ce syndicat s'attelle à revendiquer le bien-être du personnel enseignant en activité dans l'Enseignement supérieur.

Ce chapitre est consacré à la naissance du syndicalisme dans l'Enseignement supérieur au Cameroun et à la création, et la représentation du SYNES. Il s'ouvre par le contexte ayant conduit à la formation de cette corporation professionnelle. Ensuite, il aborde l'organisation et les différents objectifs et missions que le SYNES s'est fixés depuis sa création. Enfin, il met l'accent sur le fonctionnement, les ressources et les mécanismes de déploiement de cette association apolitique qui œuvre pour le corps professionnel des enseignants du supérieur.

I- DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE EN MILIEU UNIVERSITAIRE À LA CRÉATION DU SYNES

L'activité syndicale dans l'Enseignement supérieur au Cameroun ne commence pas avec la création du SYNES. Bien avant, il existait un cadre de discussion sur le personnel enseignant du supérieur. Plusieurs facteurs ont favorisé la création d'un syndicat spécialisé pour ce corps de métier et des figures emblématiques de l'Enseignement supérieur ont porté haut le flambeau de ce mouvement.

⁶² Dans son ouvrage intitulé *Les syndicats au Cameroun, Genèse, crises et mutations*, Joseph Épee Ekwalla précise que, c'est à partir de 1932 avec la création de l'ASFAC (Association Syndicale des Fonctionnaires et Agents du Cameroun) que naît le fait syndical au Cameroun.

⁶³ Bilegue Ovono, "Le droit associatif...", p. 93.

⁶⁴ P. Konings, "Trade-union activism among university teachers during Cameroon's political liberalisation", in, *Nordic Journal of African Studies*, Vol.13, p. 298.

1- Aperçu global sur l'activité syndicale dans l'enseignement supérieur avant la création du SYNES

La décennie 1960, encore appelée “décennie des indépendances” ou “ décennie de développement”, fut pour la plupart des pays africains un tournant décisif et une période historique particulière, marquée par la lutte pour se donner une personnalité et une identité en tant qu'entité politique indépendante. Le Cameroun qui s'inclut dans cette sphère de prospérité, a sous l'égide du Président Ahmadou Ahidjo, orienté sa politique de développement vers l'éducation en donnant une place de choix à l'enseignement supérieur. C'est dans cette mouvance que le premier établissement d'enseignement supérieur vit le jour au Cameroun en 1961, à savoir l'Institut National d'Études Universitaires (INEU)⁶⁵. Ce dernier subit plusieurs réformes. D'abord en 1962, il devint Université fédérale du Cameroun qui, à son tour, devint Université de Yaoundé en 1973, puis Université de Yaoundé 1 en 1993, suite à la réforme universitaire qu'a connu le Cameroun⁶⁶.

En outre, l'Université a vu le jour après les indépendances du Cameroun oriental (1^{er} janvier 1960) et occidental (1^{er} octobre 1961) dans un contexte marqué par le pluralisme syndical au Cameroun qui a perduré jusqu'en 1972. Il existait, à cet effet plusieurs syndicats corporatistes, c'est-à-dire ceux-là dont l'activité se limitait à la défense des intérêts professionnels des travailleurs. À titre d'illustration, l'on a le cas des centrales syndicales et des leaders comme l'Union générale des Travailleurs du Cameroun (UGTC) et la Confédération camerounaise des Syndicats croyants (CCSC)⁶⁷. Il est sans conteste que parmi les intérêts professionnels défendus par ces syndicats, ceux des enseignants du supérieur y étaient aussi inclus, car rien ne montre à suffisance qu'il y avait un syndicat spécifique à l'Enseignement supérieur.

Après l'unification des syndicats en l'Union nationale des Travailleurs camerounais (UNTC) le 10 février 1972⁶⁸ (début du monolithisme syndical au Cameroun), l'état se resserra dans la mesure où l'on ne voulait plus les associations corporatistes. On a assisté à la caporalisation du syndicalisme sous l'égide de l'UNTC. Il fallait s'arrimer aux lois en vigueur du syndicat unique.

⁶⁵Konings, “Trade-union activism ...”, p. 79.

⁶⁶*Ibid.* pp. 317-318.

⁶⁷Épée Ekwalla, *Les syndicats au ...*, p. 55.

⁶⁸Bilegue Ovono, “ Le droit associatif...”, p. 93.

Toute autre forme de syndicat ou d'associations en dehors de l'UNTC était interdite sur toute l'étendue du territoire national, car son existence devait compromettre le projet d'unité nationale et de développement économique et social du Cameroun prôné par le Président Ahmadou Ahidjo. Ses statuts lui assignaient d'ailleurs “ la mobilisation de l'action syndicale en faveur de l'unité nationale et l'étroite collaboration avec le gouvernement dans le cadre des options arrêtées par ce dernier pour atteindre les objectifs nationaux de développement économique et social”⁶⁹, car elle apparaissait comme une organisation parallèle de l'Union nationale camerounaise (UNC, créée le 1^{er} septembre 1966). En revanche, la politique de l'Université devait obéir aux grandes orientations définies par l'UNC, à savoir “ unité nationale, libéralisme planifié, développement autocentré ”⁷⁰.

À cet égard, l'activité syndicale au sein de l'Université était devenue impraticable. L'Université n'était plus un lieu de débats intellectuels contradictoires. En tant qu'institution sensée formée des citoyens capables de se remettre en cause, d'innover, de questionner les politiques publiques dans divers domaines sociaux, elle était plutôt contrainte de fabriquer des sujets dociles. Il s'agissait désormais d'une institution monolithique à l'image du parti unique.⁷¹ Bref, elle était devenue un milieu liberticide à cause de la rigidité des structures, la mainmise de l'État et une gestion à la fois centralisée et monolithique. Achille Bella fait alors savoir que : “ l'enseignant n'était plus le responsable sensé éveiller et cultiver l'esprit critique chez l'étudiant, mais un percepteur dont le principal objectif était de mouler des hommes idéologiquement acquis à ce régime liberticide ”⁷².

Le pouvoir politique favorisait peu l'épanouissement de la pensée au Cameroun quand il ne s'emploie à l'étouffer sous des prétextes divers. Pour exprimer librement sa pensée lorsqu'elle était différente de la ligne de pensée du gouvernement, il fallait s'exiler⁷³. Le système universitaire était sous la prédominance de la politique étatique, car les programmes d'enseignement étaient

⁶⁹<https://www.monde-diplomatique.fr>, “Un régime dominé par la stature du président Ahidjo”, consulté le 11 mars 2024.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹C. R. Assatazon Jeufu, “ Gestion des crises dans les universités d'État au Cameroun : Cas des Universités de Yaoundé 1 et 2 ”, Mémoire de Master en Droit Public, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2009, pp. 22-23.

⁷² Bella, “ L'institution universitaire...,” p. 495.

⁷³FUC, *La misère intellectuelle au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 8.

soumis à l’approbation préalable du gouvernement et aucune conférence publique, quel qu’en soit le thème, ne pouvait être prononcée sans l’accord préalable du chancelier ou du recteur⁷⁴.

Néanmoins, des signes prémonitoires dans le cadre de la défense des intérêts des enseignants étaient visibles. À titre d’exemple, on peut citer le cas du conflit ayant opposé quatre pionniers du corps enseignant, anciens membres de la Fondation française de l’Enseignement supérieur au Cameroun (FFESC) à l’État en 1974 est une parfaite illustration. Suite à la fermeture de la FFEC, le linguiste Bôt Ba Njock, les littéraires Ngijol, Thomas Melone et l’historien Raphaël Onambele Ela demandèrent à l’État de maintenir les avantages financiers dont ils jouissaient en tant que membres de la FFESC après leur réversion à la fonction publique camerounaise.⁷⁵ Face à cette situation, ils avaient lancé un ultimatum au chancelier tout en refusant de remettre les copies des examens. C’est ainsi que le chancelier Robert Mbella Mbappe leur avait adressé une lettre d’injonction, suivie par des sanctions qui conduisirent d’abord à leur suspension, puis à leur expulsion des lieux de service. Onambelé a été affecté au ministère de l’Information et de la Culture et Bôt Ba Njock à l’Institut des Sciences humaines⁷⁶.

Avec l’arrivée de Paul Biya à la tête de l’État du Cameroun comme Président de la République en 1982, l’on a assisté à une grande crise à la fin de la décennie 1980 et début 1990, à laquelle se sont succédées les revendications corporatistes. Celles-ci tirent leur essor de la récession économique que connaît le pays avec ses multiples conséquences telles que la baisse des salaires fonctionnaires et ceux des enseignants. Ce fut surtout le vent d’Est démocratique ou “vent de révolution en Europe de l’Est”⁷⁷ qui souffla en Afrique après la chute du mur de Berlin en 1989. Au regard de ces événements, de nombreuses manifestations surgirent au sein de la société civile pour dénoncer l’hyper politisation de l’État.

L’épicentre de cette effervescence sociale et politique au Cameroun s’est trouvé être l’Université. Les étudiants étant opprimés, il était temps de se réveiller, car le besoin de la liberté était installé au sein de la communauté⁷⁸. La libéralisation politique était devenue un impératif pour une éventuelle remise à l’ordre. Ce fut l’ère du renouveau démocratique marqué par le du retour

⁷⁴*Ibid.*, p. 7.

⁷⁵Bella, “L’institution universitaire...,” p. 521.

⁷⁶*Ibid.*

⁷⁷Assatazon Jeufu, “Gestion des crises...,” p. 23.

⁷⁸ *Ibid.*

du multipartisme au Cameroun. Cette période est qualifiée de “grand séisme de 1990” par Donald Bilégué ⁷⁹, car elle mit fin aux pratiques monolithiques et de nombreuses lois sur les libertés associatives furent à cet effet promulguées. Il s’agit de la loi du 19 décembre 1990 portant liberté associative et la loi du 19 décembre portant régime de réunion et de manifestation publique.⁸⁰ Elles ont eu pour conséquences la dépolitisation des associations et la fin du monolithisme syndical. L’on est passé d’un syndicalisme de participation à un syndicalisme de revendication. Bilegue affirme à ce titre que :

L’avènement de la deuxième république sonna le glas d’une volonté de rupture avec les pratiques monolithiques. L’on fit vit de dissocier les principes fondamentaux de fonctionnement des associations et partis politiques par les lois associatives de 1990 survenues suite aux manifestations violentes dans la société civile.⁸¹

Jusque-là, il n’existait pas encore de réel activisme syndical dans l’Enseignement supérieur. Seul le soulèvement étudiantin semait la panique. La riposte du gouvernement face à ces manifestations des étudiants a frisé le comble de l’horreur. Les étudiants étaient arbitrairement arrêtés en masse par les forces de l’ordre, non pas seulement sur le campus de l’Université, mais également dans la plupart des rues et quartiers de Yaoundé. Ils ont été détenus dans des conditions inhumaines faites d’humiliation, de brutalités, de sévices corporels, de viols, de refus de soins et d’alimentation⁸². Certains perdirent même la vie.⁸³ Ces multiples exactions interpellèrent et éveillèrent la conscience des enseignants qui sortirent de leur indolence ou insensibilité. C’est ainsi qu’ils créèrent le “Collectif 200”, c’est-à-dire le groupe de 200 enseignants qui avaient signé une pétition au chef de l’État pour protester contre les abus des forces de l’ordre à l’endroit des étudiants⁸⁴. En réalité, il était question d’attirer l’attention de la communauté universitaire et l’opinion nationale et internationale sur la position des étudiants camerounais face à ces multiples atrocités subies au sein du campus et dans la zone de résidence universitaire. Cette instance ne se contentait pas seulement d’être le témoin privilégié de ces événements. Elle rendait compte, prenait

⁷⁹Bilegue Ovono, “ Le droit associatif...,” p. 100.

⁸⁰MINATD, *Recueil des textes juridiques*, Yaoundé, 2011.

⁸¹Bilegue Ovono, “ Le droit associatif...,” p. 97.

⁸²SYNES, *La dérive de l’université au Cameroun : Livre blanc*, Yaoundé, SYNES, 1992, p. 12.

⁸³ASYNES, Lettre ouverte au Président de la République le 12/4/ 1991.

⁸⁴ANSYNES, Témoignage Ngameni à l’occasion de la cérémonie d’Hommage du SYNES au Dr Jongwane Dipoko, 11/10/2002

position et condamnait ce génocide du pouvoir ; lequel proposait des solutions dont les instances supérieures chargées de gérer cette crise n'en faisaient pas⁸⁵.

En ce qui concerne les étudiants, les enseignants de l'Université de Yaoundé demandèrent avec insistance la libération immédiate et inconditionnelle de tous les étudiants et la garantie de soins diligents et complets aux blessés. Pour ce qui est de la normalisation de la vie et du climat sur le campus universitaire, ils déplorèrent: l'arrêt des cours pendant deux semaines, compte tenu de la situation d'insécurité et des tracasseries des forces de l'ordre par le refus de l'accès du campus aux corps enseignant et administratif, l'amalgame constamment entretenu entre leur fonction académique et les convictions politiques des étudiants, la présence permanente et massive et insolente des forces de l'ordre à l'intérieur du campus universitaire⁸⁶. Ci-dessous la photo de l'entrée de l'Université de Yaoundé devenue en 1993 Université de Yaoundé 1.

Photo 1 : Entrée de l'Université de Yaoundé 1.



⁸⁵ SYNES, *La dérive de...*, p. 6.

⁸⁶ ASYNES, Lettre ouverte au Président de la République le 12/4/ 1991.

Source : Photo Nyebe Guy, Yaoundé 20 novembre 2023.

Cette image présente l'entrée principale de l'Université de Yaoundé transformée en Université de Yaoundé 1. C'est au sein de ce campus que le recteur a fait appel aux forces de l'ordre pour la répression des manifestants.

En conséquence, les enseignants demandèrent le retrait immédiat et inconditionnel des forces de l'ordre du campus afin que les franchises universitaires bafouées et violées soient préservées, et une négociation tripartite-autorité administrative-enseignants-étudiants dans une ambiance de franchise, de sécurité et d'objectivité afin d'instaurer un climat permanent de paix indispensable à toute activité académique normale.⁸⁷ L'analyse ci-dessus décrit de manière globale les uniques actions concrètes avant la création du SYNES. Il faut noter en passant que ces activités ne s'éloignent pas des réclamations syndicales.

2. Contexte et facteurs ayant favorisé la création du SYNES

La naissance du SYNES est la conséquence des évènements précédemment évoqués. Ils sont à la fois structurels et conjoncturels.

a- Les facteurs structurels

La phase structurelle est d'une part liée au mouvement de démocratisation qui souffla au Cameroun avec la promulgation de la loi du 19 décembre 1990 sur les libertés associatives et politiques. D'autre part, il se rattache au climat de crise économique sociale et morale que connaît le pays. Pour ce qui est de la crise économique, elle a entraîné: la baisse du ratio enseignant-étudiant, du fait d'une hausse rapide des effectifs étudiants avec, pour corollaire, la hausse du taux d'échec de ces derniers qui, en 1990, frisa les 80% dans les Facultés de droit et de science ; l'insuffisance des infrastructures universitaires pour accueillir les étudiants (en 1990, les amphithéâtres avaient une capacité moyenne de 700 places alors que 4000 étudiants étaient inscrits en première année de droit, seules 8000 chambres étaient disponibles dans la cité universitaire de 35 000 étudiants, ce qui favorisait la construction des mini cités chères et exigües aux alentours de l'Université) ; la bibliothèque avait des rayons vides ou anarchiques, sans une politique d'abonnement viable aux revues scientifiques et aux maisons d'édition (un local, censé accueillir

⁸⁷ ASYNES, Lettre ouverte au Président de la République le 12/4/ 1991.

une deuxième bibliothèque promise depuis 1986 servait de caserne aux forces d'occupation du campus)⁸⁸. En ce qui concerne la crise morale, elle est liée à des pratiques de corruption, de clientélisme, de délation et de délits. Cindy Morillas parle de :

Fraude aux examens, harcèlement sexuel, climat de délation entretenu par certains étudiants suspectés des taupes du redoutable cerne (la police camerounaise) et démobilisation des professeurs qui demandent l'amélioration de leur condition de vie ; de brillants étudiants étaient sacrifiés à l'autel de l'arbitraire et de clientélisme des professeurs, membres de jury, régulièrement accusé de corruption par leurs collègues ; les chambres universitaires sont attribuées selon le système du passe-droit, en dehors de toute procédure légale⁸⁹.

Ces éléments structurels ont joué un rôle significatif dans la mise en place du mouvement SYNES. Qu'en est-il de la conjoncture ?

b- Les facteurs conjoncturels

Les éléments conjoncturels, quant à eux, sont la conséquence de la grève estudiantine du début des années 1991. Au début de l'année 1991, le Cameroun, comme tous les autres pays africains, fut en proie à de nombreux soubresauts politiques. L'Université ne fut pas en reste à cette tourmente. Elle a été l'épicentre de ce bouillonnement. En effet, ce fut un événement qui au départ, paraissait anodin et anecdotique qui mit le feu aux poudres comme le témoigna Emmanuel Ngameni lors de la cérémonie d'hommage au Professeur Jongware Dipoko.⁹⁰ À l'après-midi du 26 mars 1991, un enseignant de droit, Jean Claude Moger Ayem, avait été séquestré, battu par des étudiants qui lui reprochaient d'avoir composé des épreuves trop difficiles et revendiquaient d'être évalués par des corrections approximatives. Ses collègues de sciences économiques (SECO) et de droit étaient indignés de cet acte immoral et irrationnel. Ils parlèrent de faire grève, mais les autorités et les étudiants les menacèrent. C'est ainsi que la situation avait dégénéré, puis les forces de l'ordre répliquèrent. Face à cette situation, un duo "répression-manifestation"⁹¹ s'installa, laissant apparaître deux groupes illégaux d'étudiants antagonistes : l'un fut dénommé "parlement" et l'autre "autodéfense".⁹²

⁸⁸Morillas, "Individualisation versus démocratisation ? Conditions et formes du militantisme étudiant en situation autoritaire (Cameroun, 1962-2014), tome1", Thèse de Doctorat en Sciences politiques, Université de Bordeaux, 2015", p. 153.

⁸⁹ Morillas, "Individualisation versus démocratisation...", p. 154.

⁹⁰ ASYNES, Témoignage d'Emmanuel Ngameni à l'occasion de l'hommage du SYNES à Jongwane Dipoko, 11/10/2002.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

Le “parlement” est un mouvement de contestation estudiantine né le 2 avril 1991 devant le restaurant A de l’Université de Yaoundé. Il fut l’œuvre d’un groupe d’étudiants qui, avant 1991, étaient déjà engagés dans les manifestations au campus, notamment la réclamation de la reprise des élections des représentants d’étudiants annulées en 1987, ainsi que la grande manifestation de la Faculté des Sciences naturelles de 1988 où les étudiants demandaient la reprise des corrections des examens, suite aux résultats désastreux des partiels, entre autres, les mauvaises notes attribuées par Jean Messi, Professeur de biologie animale. Il s’agit de Corantin Talla, Robert Waffo Wanto et Blaise Yimga⁹³. Né dans un environnement sociopolitique mouvementé, le “parlement” constitue la première organisation étudiante contestataire qui parvint à organiser des mobilisations d’ampleur au sein de l’Université de Yaoundé. Il posa des actions de revendication pour satisfaire les demandes corporatistes et politiques (la tenue d’une conférence nationale souveraine et l’amnistie des prisonniers politiques). Les étudiants du “parlement” étaient pro-opposition.

L’ “autodéfense”, quant à elle, est née en mai 1991 en réaction aux activités du “parlement”. Elle avait pour leader Gustave Ngoufack et Jean Blaise Mani et avait des tendances progouvernementales. Autrement dit, les étudiants de l’ “autodéfense” soutenaient inconditionnellement le régime du Président Biya. Présentés comme des loyalistes au parti au pouvoir, ils apparaissaient plutôt comme la main armée pour contrer le “parlement”⁹⁴. À l’ “autodéfense”, étaient associés des regroupements qui faisaient recours volontiers à la violence pour intimider les “parlementaires” : le “comité de vigilance” et “l’action directe”. Cette dernière regroupait les étudiants recourant à la violence physique pour défendre les positions de l’ “autodéfense”⁹⁵.

Suite à l’apparition des deux groupes (parlement et autodéfense), deux phases manifestations eurent lieu entre le 2 avril 1991 et le 5 mai 1991. La première est celle à laquelle le “parlement” décréta le campus mort à l’issue de l’assaut de l’ “autodéfense” et des gendarmes sur les étudiants proches du “parlement” à “Basorah”, au cœur de Bonamoussadi, quartier général du “parlement”. La deuxième, quand elle a eu lieu lorsque les étudiants ont tenté d’empêcher la reprise des cours au campus, alors que le gouvernement tentait à tout prix d’éviter l’année blanche.

⁹³ Morillas, “ Individualisation versus démocratisation ?...”, pp. 172-173.

⁹⁴ *Ibid.*, pp. 174-175.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 175.

Certains étudiants étaient emmenés de force dans des salles de composition des facultés autres que les leurs. Le gouvernement condamna cette action des étudiants. Il parla de manipulation politique au point que le chef de l'État déclara “ l'école aux écoliers, la politique aux politiciens”⁹⁶. La politique étant considérée par ce dernier comme la propriété exclusive des tenants de la sphère politique camerounaise, indépendamment de la population qui est soumise aux décisions qui y sont prises, les autorités invitent les étudiants à se concentrer sur leurs études.

Dans ce contexte d'inquiétude et de trouble extrême, l'étudiant Ndam Soulé fut brûlé dans sa chambre de la cité universitaire de l'ENS dans la nuit du 24 au 25 avril 1991. Une réunion prévue le 2 mai 1991 entre le ministre Sadou Hayatou et des membres de l'Université fut remplacée par le déploiement de gendarmes devant la chancellerie. C'est ainsi que le 6 mai 1991, une autre manifestation persistante à l'Université est préventivement réprimée : le campus et les cités dortoirs ont été bouclés et la chasse a été donnée aux étudiants. Plus tard se rependirent des informations faisant état de ce qu'il y eut de pertes en vies humaines. D'après des observateurs extérieurs et la presse privée proche de l'opposition, une centaine d'étudiants seraient décédés, particulièrement lors des mouvements des étudiants du début des années 1990⁹⁷. Cette nouvelle fut démentie par les autorités publiques aussitôt. Le ministre de la Communication, Augustin Kontchou Kouomegni, est jusqu'aujourd'hui surnommé “zéro mort”, pour avoir déclaré qu'il n'y eut pas de décès lors de ces événements du 6 mai 1991⁹⁸.

Or, la nouvelle qui s'était déjà répandue très rapidement à travers le pays avait créé de l'émoi, de l'inquiétude et une réprobation générale parmi les populations. La capitale du pays devint le théâtre d'un exode général des étudiants vers leurs provinces d'origine. Un grand nombre d'étudiants quitta Yaoundé pour rejoindre leur famille. Ce fut de l'effroi et de la prostration, car tout le monde était en panique. C'est ainsi qu'un nombre d'enseignants des facultés et des grandes écoles, profondément indignés de ces actes, avait initié une lettre ouverte qu'ils adressèrent au Président de la République le 10 mai 1991 en guise de protestation. Cette initiation se passa dans un climat d'insécurité généralisée au sein du campus.⁹⁹

⁹⁶*Ibid.*, p. 174.

⁹⁷Voir le communiqué de presse n°8 de l'Organisation camerounaise des Droits de l'Homme (OCDH), qui fait état de 88 étudiants tués lors des manifestations à Yaoundé, Douala et Bamenda, en avril 1991.

⁹⁸*Ibid.*

⁹⁹ASYNES, Lettre ouverte des enseignants de l'Université de Yaoundé au Président de la République du Cameroun, 10/ 05/1991.

Néanmoins, celle-ci recueillit, en un laps de temps, 200 signatures de soutien parmi les quelque 700 enseignants que comptait l'Université de Yaoundé. Cette initiative suscita une série de réunions de concertation entre enseignants conduits par la structure informelle de réflexion collective dénommée “Collectif 200” (par référence aux 200 signatures)¹⁰⁰.

Toutefois, à la lumière de plusieurs entretiens infructueux que le bureau de coordination du collectif 200 avait eu avec le Chancelier Peter Agbor Tabi, il paraissait évident que la complexité des problèmes de l'Université, mieux que le rôle prépondérant de cette institution dans la vie de la nation imposait la nécessité que l'on dépasse le simple cadre des interventions informelles et ponctuelles. Il était impérieux d'intégrer de manière définitive les efforts de défense et de protection des intérêts professionnels de l'Enseignement supérieur dans le cadre permanent d'une structure syndicale authentique¹⁰¹. Bref, la mise en place d'une organisation formelle et légale capable de prendre en cœur les problèmes des enseignants était une lacune à corriger. Cette idée rejoint alors les propos de Titi Nwel qui, lors de son allocution au congrès du SYNES en 1998, affirmait qu'“un corps enseignement bien organisé est la solution la plus sûre à la misère intellectuelle au Cameroun”¹⁰².

Face à ce constat, un groupe d'enseignants enthousiastes prit, sans plus attendre, la charge de préparer au cours de plusieurs séances de travail un projet de statut fondant une organisation professionnelle de l'Enseignement supérieur au Cameroun. Le projet avait alors été soumis à l'adoption démocratique à une assemblée générale constitutive convoquée le 1^{er} juin 1991 à partir de 15h à l'Annexe de la Faculté des sciences de l'Université de Yaoundé (Lycée Leclerc).¹⁰³ Dès cet instant débutèrent des discussions. Au cours de celles-ci, deux tendances s'opposaient : les modérés qui estimaient que la loi camerounaise n'autorisait pas encore le syndicat. Ils pensaient plutôt que le collectif devrait se transformer ou se muter en association. Les radicaux, quant à eux, trouvaient que le pays ne pouvait pas continuer à biaiser et à refuser de faire confiance à une structure aussi vieille comme le syndicat, dont l'histoire regorge de grandes conquêtes sociales à travers le monde.¹⁰⁴ Au terme de ces discussions, la victoire fut celle de la tendance des radicaux

¹⁰⁰ASYNES, Témoignage d'Emmanuel Ngameni lors de l'hommage du SYNES à Jongwane Dipoko, 11/10/2002.

¹⁰¹*Ibid.*

¹⁰²ASYNES, Allocution de Titi Nwel au premier congrès ordinaire du SYNES des 7et 8 février 1998.

¹⁰³*Ibid.*

¹⁰⁴ASYNES, Conseil verbal de l'Assemblée constitutive du SYNES, 1^{er} juin 1991.

qui pensaient qu'il faut créer le syndicat. C'est ainsi que naquit le Syndicat national des enseignants du Supérieur (SYNES) le 1er juin 1991¹⁰⁵, avec pour siège social Yaoundé¹⁰⁶. Ce résultat fut ovationné par 120 enseignants présents et témoins de l'histoire de cet événement unique dans les annales de l'institution universitaire camerounaise. L'attestation de déclaration de son existence fut déposée à la préfecture du Mfoundi par Jongwane Dipoko le 11 juin 1991. Ce fut le début des activités de ce syndicat¹⁰⁷. L'image ci-dessous décrit la transition militante à l'Université de Yaoundé.

Image 1 : Aperçu sur la transition militante entre les étudiants et les enseignants à l'université de Yaoundé en 1991



Source : Archive du SYNES, coordination de l'Université de Douala

Au vu de cette image, l'on voit un étudiant de l'Université de Yaoundé, membre du groupe

¹⁰⁵ASYNES, Témoignage d'Emmanuel Ngameni à l'occasion de l'hommage du SYNES au Docteur Jongwane Dipoko, 11-10-2002.

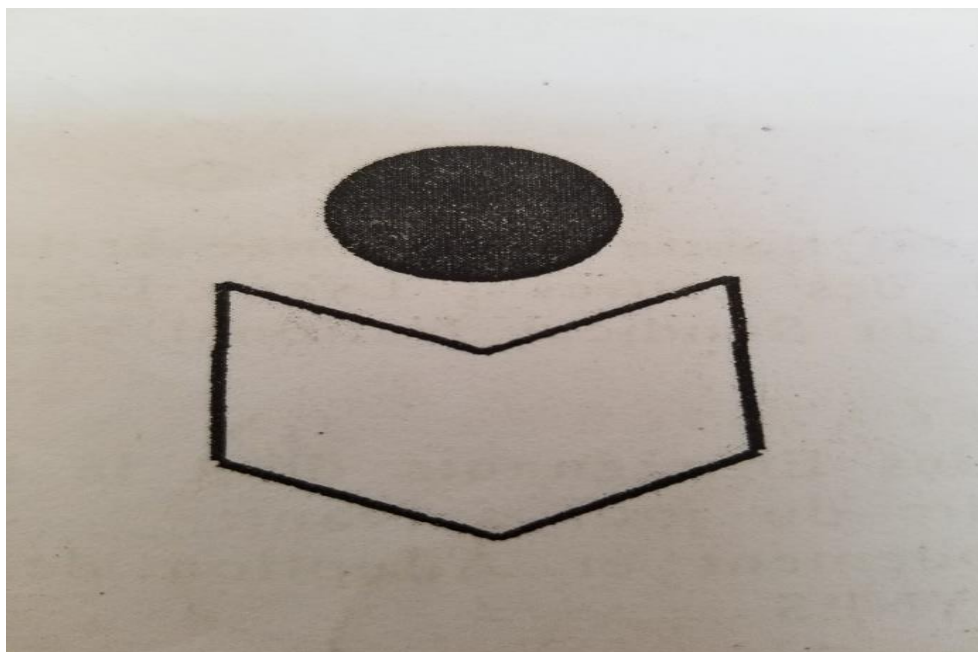
¹⁰⁶Signié, "Le SYNES : Chronique...", in C. Signié (dir), *Activités de production...*, Paris, L'Harmattan, 2022, p.222.

¹⁰⁷Article 3 du statut du SYNES, 1998.

“ Parlement”, tenant à sa main gauche un morceau de bâton, considéré en principe comme la grève et le transmet à un enseignant.

L’emblème qui symbole le SYNES se présente comme un livre aux pages blanches, ouvert et surmonté par une image représentant une tête pleine en fond noir, l’ensemble donnant l’impression du “point i”. Il est présenté comme suit:

Image 2: Emblème du SYNES



Source : Extrait des statuts du SYNES de 1998.

L’hyper-politisation de l’Université et la dégradation des conditions de vie et d’études sont donc des éléments factuels de la naissance du SYNES. Plusieurs figures ont marqué l’histoire de cette organisation entre 1991 et 2023.

3- Les pionniers et les grandes figures du SYNES

Plusieurs hommes et femmes enseignants et enseignantes de l'Université ont impacté sur l'histoire du SYNES de 1991 jusqu'en 2023. Ils sont classés en trois type : les pionniers du mouvement, les leaders de grandes luttes et les figures émérites.

a) Les pionniers du SYNES

Ils sont sans doute les principales figures connues et les oubliés qui ont ouvert fondé cette association syndicale. La majorité de ces enseignants faisaient partie du collectif 200 qui avait apporté leur soutien aux étudiants et aux enseignants au cours des événements accablants qui ont animé le campus de l'Université de Yaoundé entre 1990 et le début de 1991. Ils n'étaient pas tous présents à l'annexe de la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé lors de l'assemblée constitutionnelle du SYNES. Nombreux d'entre eux ont gravé leurs noms sur l'épithaphe de cette association qui est la principale voix du corps enseignant depuis 30 ans. Ses fondateurs sont ceux qui ont marqué l'histoire du SYNES, en particulier, et ceux du syndicalisme de l'éducation au Cameroun, en général. Les documents d'archives ont permis de dresser la liste de ceux qui participèrent à cette grande bataille ainsi qu'il suit : Dieudonné Jongwane Dipoko, Jean de Dieu Mbouendeu, Isaac Célestin Tcheho, Lucienne Ngoue (présidente de séance), Oumarou Bouba, Laure Pauline Fotso, Priso Dickens (secrétaire de l'assemblée), Raphaël Ndohi (censeur de la séance), Albert François Dikoumè (coordonnateur du collectif des enseignants), Emmanuel Ngameni, Isidore Noumba, Alexis Tegua, Benjamin Ngatcha Ngounou, Barthélemie Nyasse, Jean Kamdem, Yewah Panjo, Pierre Kamtchouing, Dongo¹⁰⁸. Cette liste est non exhaustive. Le tableau ci-dessous donne un aperçu du premier bureau du SYNES à l'issue l'assemblée constitutive de cette association.

¹⁰⁸ASYNES, Procès-verbal de l'Assemblée constitutive du SYNES, Yaoundé, le 1^{er} juin 1991.

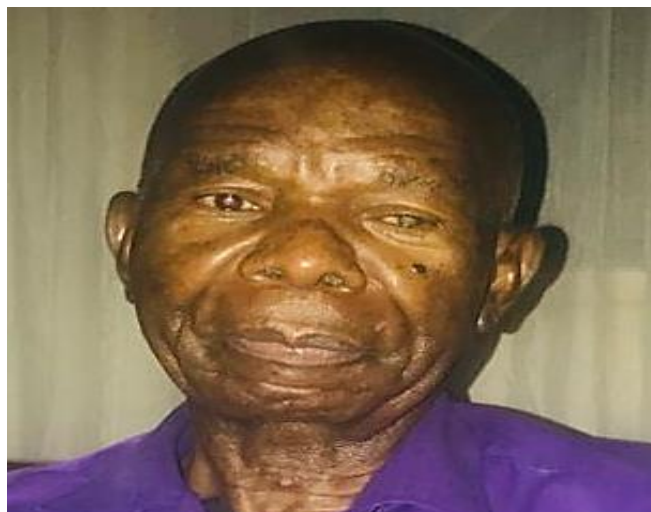
Tableau 1 : Premier bureau du SYNES à l'issue de l'Assemblée constitutive de 1991

N°	Noms et Prénoms	Départements	Qualités	Observations
1.	Dieudonné Jongwane Dipoko	Physique (Faculté des Sciences)	Président du SYNES (1991)	Aire culturelle Sawa
2.	Jean de Dieu Mbouendeu	Droit public (FDSE)	Vice-Président du SYNES (1991)	Aire culturelle Grass Fields
3.	Jonie Fonyam Banyong	Droit public anglophone (F.D.S.E)	Secrétaire général du SYNES (1991)	Aire culturelle Grass Fields
4.	Isaac Célestin Tcheho	Littérature négro-africaine (FLSH)	Secrétaire général adjoint du SYNES (1991)	Aire culturelle Grass Fields
5.	Ngoué Lucienne	Français (FLSH)	Trésorière générale du SYNES (1991)	Aire culturelle Grass Fields
6.	Oumarou Bouba	Physique (FS)	Trésorier adjoint du SYNES (1991)	Aire culturelle soudano-sahélienne
7.	Laure Pauline Fotso	Informatique (FS)	Commissaire aux comptes du SYNES (1991)	Aire culturelle Grass Fields

Source : Tableau réalisé à partir des données du terrain.

Ce bureau a existé de 1991 à 1998. Les membres fondateurs du SYNES étaient originaires de toutes les grandes aires culturelles et régions du Cameroun et de l'ensemble des Facultés de l'Université de Yaoundé. Le plus emblématique d'entre tous est sans doute Monsieur Jongwane Dipoko dont la photo est présentée ci-dessous.

Photo 2 : Dieudonné Jongwane Dipoko, 1^{er} président du SYNES (1991- 1998)



Source : photo Bilégué Donald, Yaoundé le 9 août 2024.

Celui-ci est le principal leader et initiateur des assises du 1^{er} juin 1991 qui ont conduit à la création du SYNES. De même, cette organisation, depuis sa création, avait également pris la notion du genre. Les photos ci-dessous présentent quelques membres fondateurs de cette organisation.

Photo 3 &4: Les Professeurs Oumarou Boubou à gauche et Pauline Fotso



Source : <http://www.images.app.google.com> , consulté le 12 février 2024.

Ces deux figures sont devenues respectivement Recteur de l'Université de Yaoundé 1 et vice-recteur à l'Université de Dschang. Outre les membres fondateurs, plusieurs leaders ont marqué

leurs empreintes dans ce mouvement à travers leurs grandes luttes.

b) Les leaders de grandes luttes

Il s'agit de ceux qui ont remporté de multiples combats de lutte. Isidore Noumba fut l'un des redoutables leaders de grandes luttes. C'est sous son règne, en tant que secrétaire général du SYNES élu lors du congrès de restructuration des 7 et 8 février 1998, que les premiers dialogues officiels entre le SYNES et les pouvoirs publics débutèrent le mercredi 17 novembre 1999, après une correspondance reçue venant du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean Marie Atangana Mebara.¹⁰⁹

Il fut accompagné d'une délégation composée de Jongwane Dipoko (Secrétaire aux relations extérieures), Emmanuel Ngameni, qui était en ce temps le secrétaire à l'organisation du SYNES, Teddy Kwende (Secrétaire général adjoint) et de Jean de Dieu Mbouendeu (Conseiller N°5 du SYNES), François Mkankam Kanga, Innocent Futcha, Alexis Tegua¹¹⁰. Ce fut par la voix de ceux-ci que le SYNES remporta ses premières luttes. Leur vie au sein de cette organisation ne fut pas stérile. Ils ont été utiles et ont laissé leur empreinte qui se doit d'être pérenniser. C'est le cas des Professeurs Nouba et Ngameni, dont les photos sont présentées ci- dessous.

Photo 5&6: les Professeurs Isidore Noumba (à gauche) et Emmanuel Ngameni (à droite)

¹⁰⁹E. Ngameni, "Hommage du syndicat national des enseignants du supérieur à son Secrétaire général : Monsieur le Professeur Isidore Noumba, décédé", in *Les scanners des Universités*, N° spécial du 8e congrès SYNES, Université de Yaoundé I du 22 au 24 mars 2023, pp. 3-4.

¹¹⁰*Ibid.*, p. 3.



Source : <http://www.images.app.google.com> , consulté le 12 février 2024.

Ces deux leaders ont respectivement été des secrétaires généraux du SYNES. Le premier a quitté son poste de SG en 2002 après son engagement dans une formation politique (SDF) et le second a été nommé chef de division de la promotion du dialogue et la solidarité universitaire au MINESUP et Doyen de la Faculté des Science de l'Université de Dschang.

c- Les figures émérites du SYNES

Ce sont ceux ayant façonné de manière significative l'histoire de ce mouvement qui prirent leur retraite, mais jouissent toujours des honneurs de leur titre. Parmi lesquels, l'on a le président émérite, Dieudonné Jongwane Dipoko ; les secrétaires généraux émérites Isidor Nounba de regretté mémoire, Isaac Célestin Tchého, Alexis Téguia, Ngounou Benjamin Ngatcha ; les coordonnateurs émérites, Jean Claude Tchouankeu, Robert Ndjouenkeu, François Mkankam Kanga et du Professeur Joseph Marchand Dika Manga. L'histoire a fait d'eux de grands hommes, car ils ont mené le bon combat, leur course s'est achevée, il revient aux générations présentes et futures de garder la foi. Lorsqu'une organisation se crée, elle s'organise et se fixe des objectifs afin de mieux concrétiser ses activités.

II- LE SYNES : ORGANISATION, MISSIONS ET OBJECTIFS

Le SYNES a adopté deux statuts et deux règlements intérieurs depuis sa création. Ils

constituent les documents directeurs des activités du syndicat. Cela a eu un impact sur son organisation, même si les objectifs et les missions sont restés les mêmes ou ont été juste améliorés. Le statut de l'association a été un élément fondamental dans l'atteinte des missions et dans les luttes menées par le SYNES.

1- Organisation et structure de l'association

Pour mieux se mouvoir, le SYNES s'est doté d'une structure organisationnelle hiérarchisée définie dès sa création par les statuts adoptés lors de l'assemblée constitutive du 1^{er} juin 1991, puis amélioré lors du congrès de restructuration des 7 et 8 février 1998 avec l'adoption de nouveaux statuts (ceux en vigueur).

a- De l'assemblée constitutive au congrès de restructuration de 1998

Conformément aux dispositions des statuts du SYNES adoptés en Assemblée générale le 1er juin 1991, la structure organisationnelle du SYNES laissait apparaître quatre organes que sont : l'Assemblée générale, le bureau exécutif national, le bureau de coordination dans chaque Université ou du centre universitaire et la délégation SYNES par établissement.¹¹¹

L'Assemblée générale était l'organe suprême du SYNES, constituée de tous les enseignants membres ayant rempli les conditions d'adhésion. Elle était composée d'un bureau national, des assemblées locales, des bureaux de coordination des Universités et Centres universitaires et de tous les membres réguliers.¹¹² L'Assemblée générale se réunissait au moins une fois l'an en session ordinaire pendant l'année académique sur convocation du Bureau exécutif national (BEN). Elle pouvait également se tenir en session extraordinaire à la demande du BEN, des bureaux de coordination pour tout problème qui nécessitait une intervention urgente.¹¹³

En ce qui concerne le bureau exécutif national, il était constitué d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint, d'un trésorier général, d'un trésorier général adjoint, de deux commissaires aux comptes et de quatre représentants des commissions spécialisées que sont la commission chargée de l'organisation et des affaires juridiques, une commission chargée des relations publiques, une commission chargée des affaires

¹¹¹Article 8 du statut du SYNES adopté le 1er juin 1991.

¹¹²Article 9 du statut du SYNES adopté le 1er juin 1991.

¹¹³*Ibid.*

financières et sociales, une autre chargée des affaires académiques.¹¹⁴

Le président du BEN était responsable de la bonne marche du syndicat auprès de l'Assemblée générale. Il était chargé de prendre des décisions qu'après avoir consulté les autres membres du bureau. Il était chargé de signer les documents, convoquait et présidait les réunions. Il assurait la coordination du bureau et veillait à l'application des décisions prises par l'Assemblée générale. C'est également lui qui était chargé de réunir le bureau au moins une fois par trimestre. Bref, il était le porte-parole du syndicat. Le vice-président était le suppléant du président du BEN et assurait l'intérim en cas d'empêchement ou de démission du président jusqu'à la fin du mandat. C'est lui qui était chargé de coordonner les activités de différentes commissions.

Le secrétaire général s'occupait de l'administration courante et tenait à jour les procès-verbaux des réunions qu'il ne pouvait convoquer que sur ordre du président. Son adjoint l'assistait dans l'exercice de ses fonctions. Il pouvait le remplacer en cas d'empêchement ou de démission jusqu'à la fin de son mandat. Le trésorier général était le responsable des fonds du SYNES. Sa signature était déposée au compte ouvert au nom du syndicat avec celle du Président et l'ordre du président sur proposition du BEN. Son adjoint était chargé de l'assister dans l'exercice de ses fonctions et pouvait aussi le remplacer en cas d'empêchement ou de démission jusqu'à la fin du mandat.

Le commissaire aux comptes était chargé de présenter régulièrement la situation financière au BEN et à l'Assemblée générale (AG). Celle-ci veillait à ce que les dépenses engagées restent conformes aux dispositions du budget annuel du SYNES, vérifiait la régularité des dépenses engagées tout en assurant le contrôle du mouvement des fonds du SYNES auprès du trésorier.¹¹⁵

Pour ce qui est du coordinateur, elle représentait l'organe d'animation des activités du SYNES dans une Université ou dans un centre universitaire. La coordination du SYNES d'une Université ou d'un centre universitaire était constituée de cinq (5) membres, à savoir une assemblée locale, un coordonnateur, un secrétaire, un commissaire aux comptes.¹¹⁶ L'assemblée locale regroupait tous les adhérents du SYNES d'une Université ou d'un centre universitaire. Elle était convoquée par le coordonnateur une fois l'an en session ordinaire, un mois au moins en avance de la date

¹¹⁴Article 10 du statut du SYNES adopté le 1er juin 1991.

¹¹⁵Article 10 du statut du SYNES adopté le 1er juin 1991.

¹¹⁶Article 12 du statut du SYNES adopté le 1er juin 1991.

prévue pour l'Assemblée générale nationale. Elle pouvait aussi se réunir en session extraordinaire à la demande du coordonnateur.

Quant à la délégation SYNES, elle représentait la structure syndicale de base dans les différents établissements universitaires. Son bureau était constitué d'un délégué, dont les rôles consistaient à animer l'activité syndicale au sein de son établissement ; un secrétaire qui assurait les tâches du secrétariat, un trésorier ayant la responsabilité de collecter les fonds provenant des adhésions et des cotisations des adhérents de sa délégation. Ils étaient transférés au trésorier général national. Un commissaire aux comptes qui vérifiait la régularité des recettes et des dépenses. Toutefois, depuis le congrès de restructuration du SYNES des 7 et 8 février 1998, plusieurs changements sont intervenus dans la structure organisationnelle de ce syndicat.

b- Du congrès de restructuration à 2023

Conformément au statut adopté lors du congrès de restructuration des 7 et 8 février 1998, le SYNES compte désormais cinq organes que sont le congrès (C), le Conseil national (CN), le Bureau exécutif national (BEN), la Coordination SYNES de l'Institution des enseignants du supérieur (CSI) et la Section SYNES de l'Établissement (SSE)¹¹⁷.

La Section SYNES est l'organe de base du SYNES. Il est présent de manière permanente au sein de l'établissement (facultés et grandes écoles des différentes Universités). Il est collectivement dirigé par un bureau constitué d'un délégué, d'un secrétaire général et d'un trésorier. Ces organes sont élus en Assemblée générale. La section se réunit en assemblée ordinaire tous les trois mois et peut se réunir en session extraordinaire sur une convocation du délégué, soit de la moitié des membres du bureau, soit du tiers des membres de la section. En cas de défaillance, le bureau exécutif national ou bien le bureau de la coordination peut intervenir pour demander la tenue des réunions statutaires¹¹⁸.

Dans les Universités, le SYNES est représenté par la CSI. Celle-ci est composée de tous les

¹¹⁷Article 10 du statut du SYNES de 1998.

¹¹⁸Signié, "Le SYNES : Chronique...", p. 223.

membre du SYNES régulièrement en activité au sein de l'institution. La coordination est l'organe permanent au SYNES au sein des Universités. Elle est administrée par un bureau qui est élu en assemblée générale et constitué d'un coordonnateur, d'un secrétaire général, d'un secrétaire à la formation syndicale et d'un trésorier. Il s'élargit sur l'initiative du BEN dans le but de mieux répondre aux différents besoins spécifiques de l'animation syndicale de l'institution. Le bureau de coordination se réunit une fois par mois. La coordination, quant à elle, se réunit en assemblée ordinaire une fois par semestre¹¹⁹. Elle peut aussi se réunir en assemblée extraordinaire sur convocation soit du coordonnateur, soit à la demande de la moitié des membres du bureau, soit du tiers des membres de la coordination¹²⁰.

Au niveau national, le SYNES est représenté par trois organes que sont : le Bureau exécutif national, le Conseil national et le Congrès. Le BEN est l'organe qui gère au quotidien le SYNES. Il assure la permanence et la coordination de toutes les activités de ce syndicat. Il est constitué d'un Secrétaire général et son Adjoint, plusieurs Secrétaires nationaux chargés respectivement de l'Administration, de l'Organisation, de la Formation Syndicales, de la Presse et de la Communication, des Affaires économiques et de la Mutualité, des Affaires scientifiques, académiques et scolaires, des Relations extérieures, des Affaires juridiques et des Droits et Libertés, de l'Environnement, de la Santé, de la Culture et des Sports et Loisirs, des Affaires sociales et féminines, d'un Trésorier général et son Adjoint, d'un commissaire aux comptes, des Coordinateurs de différentes coordinations et des Conseillers. Tous ces différents membres sont élus au scrutin uninominal secret à deux tours au congrès. Le bureau exécutif national se réunit une fois par trimestre en session ordinaire en lieu choisi et de commun accord par les différents membres. Le BEN se réunit aussi en session extraordinaire sur convocation soit du SG, soit à la demande de la moitié des membres du Bureau exécutif national¹²¹.

Le Conseil national est l'organe de gestion à l'échelle nationale entre deux congrès. Il veille et contrôle la conformité des décisions et du fonctionnement du BEN par rapport aux orientations définies au congrès et celle du SYNES en général. Il se réunit une fois l'an en session ordinaire ou par convocation du BEN. En cas de nécessité, il peut se réunir en session extraordinaire sur

¹¹⁹Article 12, Alinéa 3 du statut du SYNES de 1998.

¹²⁰Signié, " Le SYNES : Chronique..." p. 223.

¹²¹Article 13, Alinéa 2 du statut du SYNES de 1998.

convocation du secrétaire général ou de la demande de la majorité des membres du BEN ou de la majorité des coordinateurs SYNES. À titre provisoire, le Conseil national peut prendre toutes sanctions contre des comportements susceptibles de porter atteinte à l'honneur et à l'équilibre du SYNES ; pouvoir en intérim et sur proposition du BEN, à toute vacance de poste au sein du BEN, créer une proposition du BEN des commissions chargées d'assister le BEN dans ses commissions. Les délégués du Conseil national sont, entre autres, membres du BEN, les membres du bureau de différents coordonnateurs et les membres des bureaux de différents secteurs.¹²²

Le congrès est l'instance suprême du SYNES. C'est celui-ci qui définit l'orientation générale du SYNES et contrôle la conformité des décisions et du fonctionnement de différents organes du mouvement par rapport aux textes de base. Le Congrès se réunit tous les trois ans en session ordinaire sur convocation du BEN. Aussi, une session extraordinaire du congrès peut-elle être convoquée à la demande de la moitié des membres du BEN. Les membres d'office du congrès avec voix délibératives sont les membres du BEN, les membres du bureau de chaque section et les adhérents délégués. Depuis l'adaptation de cette structure organisationnelle du SYNES en 1998, elle permet à cette organisation corporatiste de se déployer sur le terrain. Cette organisation vise un but à atteindre.

2- Les objectifs et les missions du SYNES

Le SYNES a été créé avec pour missions de réfléchir sur : la vie professionnelle de l'enseignant du supérieur, la qualité des diplômes issus des Universités camerounaises, l'intérêt de la recherche dans la société camerounaise et les questions d'intérêt national¹²³. Il a pour but de :

- regrouper tous les enseignants du supérieur autour d'un même idéal de défense de leurs intérêts matériels, moraux et académiques ;
- représenter ses adhérents partout où besoin sera ;
- défendre et promouvoir la qualité de l'enseignement et de la recherche ;
- veuille à ce que l'Université qui est l'une des premières forces de la nation constitue une référence permanente dans la recherche des solutions aux problèmes du pays ;

¹²²Article 15, Alinéa 1 du statut du SYNES de 1998.

¹²³SYNES, *Le Scanner des Universités*, Bulletin d'information n° spécial du 8^{ème} congrès SYNES, Université de Yaoundé1, 22 et 24 mars 2023, p. 1.

- sensibiliser le milieu enseignant camerounais sur la nécessité de comportements individuels et collectifs qui sont à la hauteur de la dignité universellement attachée à l'exercice de cette profession ;
- concourir à la protection sociale des enseignants et de leur famille par la création des mutuelles d'assistance ;
- œuvrer pour l'instauration des conditions optimales de travail et de sécurité dans les laboratoires de recherche, les amphithéâtres et dans tout département à caractère professionnel.¹²⁴

Pour faire partie du mouvement SYNES, il faut se conformer à un certain nombre de règles et principes.

3- Les conditions d'adhésion et la qualité de membre, de l'électeur et d'éligibilité à une responsabilité.

L'article 9 du statut du SYNES de 1998 donne de l'éclaircissement sur les conditions d'adhésion au SYNES. Conformément à cet article, est membre du SYNES tout enseignant régulièrement recruté dans une institution Universitaire d'Enseignement supérieur au Cameroun qui en fait la demande et qui accepte les termes des statuts et règlement intérieur. Au regard de cet article, il s'avère que le SYNES n'a pas que pour membre les enseignants des Universités publiques. L'adhésion au sein du syndicat est accordée à tout enseignant d'une institution universitaire au Cameroun qui veut faire valoir ses droits. En plus, nul ne peut être à la fois membre du SYNES et d'un autre syndicat de l'Enseignement supérieur au Cameroun¹²⁵. En d'autres termes, un enseignant déjà membre d'une organisation syndicale de l'Enseignement supérieur au Cameroun ne pas adhérer au SYNES. Seuls les neutres ou les non-syndiqués sont autorisés à faire une demande adhésion.

La qualité de membre est définie dans les textes organiques du syndicat. Est membre de plein droit, tout enseignant ayant payé les droits de cotisation, dont le montant est fixé à 10000 FCFA et qui paie régulièrement les cotisations annuelles s'élevant 12000 FCFA. Celui-ci doit en

¹²⁴Article 6, Alinéa 1 à 7 du statut du SYNES de 1998.

¹²⁵Article 9, Alinéa 3 du statut du SYNES de 1998.

outre, s'acquitter de toutes les obligations financières destinées à soutenir l'action du mouvement. La qualité de membre est aussi conservée par tout adhérent admis à faire valoir ses droits à la retraite. Elle se perd suite à un décès, une démission, une exclusion¹²⁶. La qualité d'électeur revient aux membres d'être en règle par rapport à leurs cotisations statutaires et dont l'adhésion au syndicat date d'au moins trois mois précédant une élection. Les conditions d'éligibilité au poste de responsabilité sont accordées aux membres qui se sont également acquittés de leurs droits de cotisation statutaires, mais dont l'adhésion à cette corporation date d'au moins six mois précédant l'élection. La durée de tout mandat de représentation dans le SYNES est de trois ans renouvelables, à l'exception de celui du secrétaire général qui n'est consécutivement renouvelable qu'une seule fois¹²⁷.

De ce qui précède, le SYNES est une association dont la structure organisationnelle est hiérarchisée et décentralisée. Il possède un organe suprême ou central à partir duquel les grandes décisions sont prises. Les organes subséquents ou organes secondaires lui permettent de mieux implémenter ses objectifs dans les diverses institutions universitaires et l'adhésion au sein de la corporation qui obéit à des règles et principes auxquels chaque adhérent se doit de respecter. Pour mieux se déployer dans ses activités syndicales, il fait recours aux moyens multiformes.

III- LES MOYENS D'ACTION ET LES RESSOURCES DU SYNES

Le SYNES dispose des répertoires d'actions collectives qui lui permettent de se faire entendre. À ce titre, il mobilise des ressources qui définissent son pouvoir dans une situation donnée et répondent efficacement aux particularités ou besoins économiques du syndicat.

1- Les moyens et les stratégies de déploiement

Comme toute autre organisation syndicale, le SYNES utilise deux moyens d'action dans son déploiement syndical que sont le dialogue et la grève¹²⁸. Les actions de négociation du SYNES débutèrent après son premier congrès ordinaire des 7 et 8 février 1998 et grâce à l'esprit

¹²⁶Article 2, Alinéas 1 et 2, Textes organiques du SYNES de 1998.

¹²⁷Article 3, 4 et 5, Textes organique du SYNES de 1998.

¹²⁸Article 6, Alinéa 8 du statut du SYNES de 1998.

d'ouverture et de dialogue du ministre Jean Marie Atangana Mebara dès son arrivée à la tête du ministère de l'Enseignement supérieur¹²⁹.

La négociation est un processus volontaire qui permet de discuter des conditions de travail et de réglementer les relations entre les employeurs, les travailleurs et leurs organisations, débouchant ainsi sur la conclusion d'une convention collective. Elle permet de régler les problèmes par le dialogue et le consensus. Ceci étant, ce moyen d'action est celui par lequel SYNES dialogue ou négocie avec les pouvoirs publics et l'administration de l'Université par le truchement des délégués, des coordonnateurs et du SG. Il lui permet de discuter avec ces derniers sur des problèmes qui minent l'Enseignement supérieur, de manière générale et des conditions de travail du personnel enseignant en vue d'un éventuel consensus¹³⁰.

Outre la négociation, l'autre moyen d'action du SYNES est la grève. Il s'agit de son mode d'action traditionnel. Il fait recours à ce moyen en cas de non-respect par les pouvoirs publics des engagements ou des résolutions pris lors du dialogue et de non-consensus entre les deux parties. Le SYNES peut également faire grève pour apporter son soutien ou sa solidarité, à un membre victime de violence ou du harcèlement ou d'insécurité au sein des campus. De ce fait, la grève peut-être générale, c'est-à-dire suivie par la majorité ou la totalité des enseignants membres et sympathisants du syndicat autour des mêmes revendications. Elle peut aussi être solidaire, c'est-à-dire ayant pour objectif de soutenir par solidarité un membre. La grève se manifeste par l'arrêt, par succession concertée d'arrêt temporaire des cours à long ou à courte durée au sein des Universités. Le SYNES utilise des stratégies de communication telles que des préavis de grèves, à l'instar des lettres qu'il envoie au ministre de l'Enseignement supérieur et aux autorités universitaires en vue de faire grève, des memoranda, des communiqués portant mot d'ordre de grève qu'il fait passer dans les médias, la presse, les réseaux sociaux et les affiches, la tenue des réunions et des congrès. Seulement, pour mieux se mouvoir, la SYNES a besoin des expédients ou de l'ingéniosité de ses membres.

2- Les ressources du SYNES

¹²⁹Signié Christophe, 50 ans, ancien délégué de section SYNES de l'École normale supérieure de l'Université de Yaoundé1, Yaoundé-ENS, 27 février 2024.

¹³⁰*Idem.*

Les ressources du SYNES proviennent des droits d'adhésion, des cotisations des membres, des quotes-parts de paiements d'expertises ou de la participation active aux études ou manifestations scientifiques qui l'impliquent, des bénéfices provenant des productions scientifiques et culturelles du SYNES, des bénéfices provenant de la gestion de son patrimoine, des dons et legs.¹³¹ Il fonctionne sur la base d'un budget annuel couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre¹³². Le montant des droits d'adhésion s'élève à 10000 FCFA et celui des cotisations est de 12000 FCFA. Le montant des cotisations statutaires est reparti entre les différents organes selon le barème suivant: Section SYNES de l'établissement 15 %, Coordination SYNES de l'Institution 20%, Bureau exécutif national 65%. Les quotes-parts de paiements de participation active aux études et manifestations scientifiques impliquant le SYNES sont après dépenses, déterminées selon le barème suivant dans un tableau¹³³.

Tableau 2: Quotes-parts de paiements de participation active aux études et manifestations scientifiques du SYNES après dépenses

Montant des emoluments	Taux de reversement au SYNES
De 0 à 50.000 FCFA	10%
De 50.000 + à 100.000	35%
De 100.000 + à...	50%

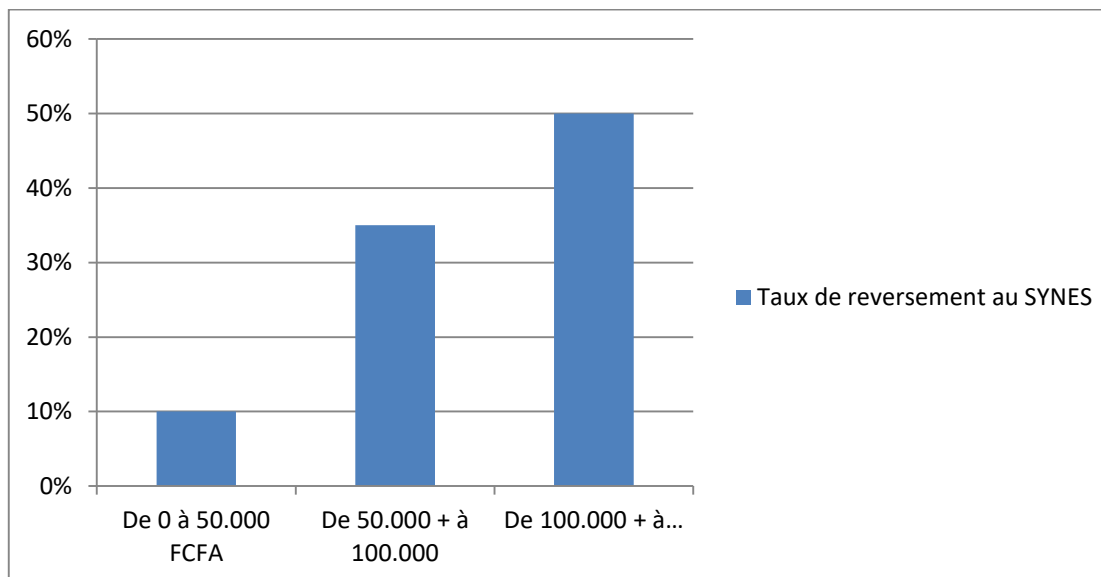
Source : ASYNES, Textes organiques du SYNES, 1998, p. 4.

Graphique 1 : Quotes-parts de paiements de participation active aux études et manifestations scientifiques du SYNES après dépenses

¹³¹Article 16, Alinéa 1, Statut du SYNES de 1998.

¹³²Article 11, statut du SYNES de 1998.

¹³³Article 12, statut du SYNES de 1998.



Source : ASYNES, Textes organiques du SYNES, 1998, p. 4.

Au regard de ce graphique, on peut dire qu'après participation du SYNES à une étude et manifestation scientifique, un taux de 10% est versé dans les caisses du syndicat lorsque ce dernier reçoit de 0 à 50 000 FCF comme cachet, 35% lorsqu'il reçoit 50 000 à 100 000 FCFA et 50% lorsque l'émolument est 100 000 FCFA, voire au-delà. Dans cette répartition, la contribution la plus élevée vient du BEN, suivie du CSI et se terminant par la SSE. La participation du SYNES aux études scientifiques lui apporte plus de ressources financières. L'organisation SYNES dispose de deux types de ressources à savoir les ressources financières et les ressources matérielles. Il dépense essentiellement dans son fonctionnement, sa représentation à travers des frais d'affiliation aux différentes fédérations ou confédérations nationales et internationales et bien plus que sur la gestion de son patrimoine. Le patrimoine est constitué de biens meubles et immeubles. Le SYNES n'est pas une organisation unilatérale. Il cohabite avec d'autres formes d'organisations syndicales.

3- La relation entre le SYNES et les autres syndicats

Le statut du SYNES lui donne l'autorisation d'adhérer à toute fédération, confédération syndicale ou toute autre organisation des Droits de l'Homme et libertés des enseignants et/ou chercheurs de toute catégorie, poursuivant des objectifs qui lui sont semblables.¹³⁴ Ainsi, le SYNES est affilié à la Fédération des Syndicats de l'Enseignement et de la Recherche (FESER). Dans ce

¹³⁴Article 18 du Statut du SYNES de 1998.

cadre, il existe des relations idéologiques entre lui et des syndicats membres de la FESER: c'est le cas du Syndicat national autonome de l'Enseignement secondaire (SNAES) et du Syndicat national des Écoles primaires et maternelles (SNEPMA), l'Union des Syndicats de l'Enseignement de l'Afrique centrale (USEAC). Le FESER a d'ailleurs assisté à la cérémonie d'hommage à Jongwane Dipoko à l'occasion de son départ en retraite le 11 octobre 2002, ceci par le témoignage de son Secrétaire général adjoint, Jean Kamdem.¹³⁵ Le SNAES y était également présent. Le SYNES est également en relation avec le Bureau international du Travail (BIT). Il avait d'ailleurs porté plainte contre le gouvernement du Cameroun auprès du BIT le 26 janvier 1993 en violation des droits syndicaux.¹³⁶

De ce fait, le SYNES se retrouve souvent aussi sur la même table de discussion avec d'autres syndicats du supérieur lorsque ceux-ci sont en concertation avec le ministre de l'Enseignement supérieur. Ce fut, par exemple, le cas lors du conseil de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et technique en l'an 2000 sous la présence du Syndicat de l'Enseignement supérieur (SESUP)¹³⁷

En somme, ce chapitre analysait les fondements du Syndicat national des enseignants du Supérieur. Pour y parvenir, l'on est d'abord parti d'une analyse rétrospective de l'action syndicale au sein de l'Institution universitaire au Cameroun avant la mise en place du SYNES. Les différents documents consultés ont permis de dénicher la vérité selon laquelle l'activité syndicale dans l'Enseignement supérieur au Cameroun n'est pas l'apanage du SYNES. Plusieurs revendications à vocation syndicale ont meublé l'actualité dans les Institutions universitaires camerounaises avant qu'il ne soit créé un syndicat spécifique à l'Enseignement supérieur. Ceci se faisait de manière désorganisée et non structurée. Avec la création SYNES en 1991, les revendications corporatistes des enseignants du supérieur ont commencé à se faire de manière organisée. Bien qu'ayant connu une naissance tumultueuse à cause de multiples actions entreprises par les pouvoirs publics pour contrecarrer son essor, le SYNES est ce syndicat ayant pu, pour la première fois, regrouper et convaincu un certain nombre d'enseignants du supérieur dans le but de faire pression à l'État pour

¹³⁵ASYNES, Témoignage de Jean Kamdem lors de la cérémonie d'hommage au Dr Jongwane Dipoko à l'occasion de son départ en retraite, le 11/10/2002.

¹³⁶ASYNES, BIT, 291^e rapport du comité de la liberté syndicale, 1993.

¹³⁷AMINESUP, Point de vue des enseignants du supérieur au conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technique, 2000.

une éventuelle amélioration des conditions de vie et de travail de ces derniers. Ce fut l'œuvre de plusieurs grands hommes munis d'un courage exceptionnel et surdimensionné. Ces moyens d'action se résument à la négociation et aux grèves. Il en ressort, de ce fait, que les circonstances de création du SYNES sont la conséquence des événements à la fois structurel et conjoncturel. Les enseignants qui, voyant leurs droits et libertés académiques déçus, avaient décidé de s'organiser en se réunissant autour d'un même idéal afin de pallier à l'épineux problème de délabrement de l'Université et de l'anéantissement des droits et libertés des enseignants du supérieur au Cameroun. Pour mieux se mouvoir, le mouvement avait opté pour une organisation à la fois hiérarchisée et décentralisée, ceci en attribuant un rôle précis à chacun des cinq organes qui le constituent. Ceci a fait de lui le syndicat de l'Enseignement supérieur le mieux structuré. Ceci étant, depuis l'assemblée constitutive de l'association de 1991 qui marqua sa création et son début d'activité, le SYNES s'est assigné plusieurs objectifs. Pour les atteindre, plusieurs combats sont menés par ses membres. Ils sont de divers et multiformes.

CHAPITRE II : LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS DU SYNES DANS LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Depuis le retour du pluralisme politique et la promulgation des lois sur la liberté d'association au Cameroun en 1990, l'on a assisté à la prolifération des syndicats dans divers secteurs d'activités socioprofessionnelles. L'Enseignement supérieur qui, jusque-là était resté sans réelle structure capable de regrouper les enseignants autour d'un même idéal de défense de leurs droits fondamentaux et leurs intérêts, a vu naître une organisation corporatiste le 1^{er} juin 1991 appelée Syndicat national des Enseignants du Supérieur (SYNES). Né dans un contexte où le concept de la démocratie, du respect des Droits de l'Homme et autres étaient universellement connus comme une donnée de base dans la gestion des hommes, des biens et, par conséquent, des institutions, il se positionne comme l'un des principaux mouvements associatifs qui animent l'Enseignement supérieur au Cameroun et offre l'opportunité de porter haut les doléances du personnel enseignant et leur corps de métier.

Ce chapitre met en lumière les œuvres du SYNES dans l'essor de l'Enseignement supérieur au Cameroun. À *priori*, il aborde les combats menés par cette corporation pour un véritable syndicalisme autonome et dynamique en milieu universitaire au Cameroun. À *posteriori*,

il présente les batailles menées par cette dernière pour le bien-être du personnel enseignant de l'Enseignement supérieur du Cameroun et leur environnement de travail. En dernière analyse, il montre comment le SYNES s'est impliqué dans l'instauration d'un outil institutionnel de dialogue social au sein l'Enseignement supérieur.

I- LA BATAILLE POUR UN SYNDICALISME LIBRE, INDÉPENDANT ET ACTIF EN MILIEU UNIVERSITAIRE

Elle s'est matérialisée à travers trois actions : la lutte pour sa reconnaissance par les pouvoirs publics, le renforcement de la présence effective du mouvement SYNES dans les campus universitaires et la tenue permanente des assises qui meublent et régulent la vie de ce mouvement.

1- Le lutte pour la reconnaissance du SYNES

Le Syndicat national des enseignants du Supérieur vit le jour dans un contexte où les pouvoirs publics camerounais n'admettaient pas encore l'idée d'un syndicalisme libre et indépendant en milieu universitaire. À ce titre, tout syndicat qui naissait pendant cette période était contraint à être allier du système ou proche du gouvernement. Celui qui s'opposait à cette exigence était considéré comme un mal à combattre, car selon Robert Ndjouenkeu, "l'intolérance, l'intimidation, voire le chantage politico-administratif et la violence constituaient les principales caractéristiques de l'environnement sociopolitique du Cameroun au début de l'année 1991"¹³⁸. Le SYNES était contre cette idée. C'est ainsi qu'il fut considéré par le gouvernement comme un épouvantail au service des opposants ou de l'opposition pour contrer les pouvoirs publics. Ses membres étaient considérés comme une tranche d'enseignants opposants. Le syndicat a été pourchassé et poursuivi par le gouvernement et ses membres étaient agressés physiquement, harcelés, menacés de mort, intimidés, suspendus et affectés par l'administration.¹³⁹ À titre illustratif, on peut citer l'agression à la machette de son président exécutif, Jongwane Dipoko, survenue dans la nuit du 11 au 12 décembre 1991, après que ce dernier ait reçu des menaces

¹³⁸R. Ndjouenkeu, "La naissance douloureuse du SYNES et les années de braise : 1991-1998", in *le Scanner des Universités*, Bulletin d'information n° spécial du 7^{ème} congrès SYNES, Université de Ngaoundéré des 29 et 31 mars 2016, p. 6.

¹³⁹ASYNES, Allocution du président du SYNES Dr Jongwane Dipoko au premier congrès ordinaire du SYNES des 7 et 8 février 1998.

auparavant et surtout une mise en garde venant du MINESUP en date du 21 octobre 1991, lui rappelant que son syndicat était inexistant aux yeux de la loi camerounaise¹⁴⁰.

En plus, en juin 1992, tous les militants qui avaient respecté les mots d'ordre de grève lancés suite au non- paiement des salaires se sont vus infligés des demandes d'explication. Le Dr Isidor Noumba, quant à lui avait, été suspendu en date du 24 septembre 1992 pour deux ans de ses fonctions pour des motifs fallacieux. Le 26 mars 1993, dans une lettre adressée au recteur de l'Université de Yaoundé, le MINESUP affirmait que le SYNES ne pouvait valablement être considéré. Dans une note en date du 30 mars 1993, le vice-recteur alla jusqu'à mettre fin à toute activité du SYNES dans le campus, le qualifiant d'association illégale. Bien plus, le 2 juin 1993, une lettre du recteur de l'Université de Yaoundé fut adressée au président du BEN SYNES, accusant le syndicat d'acte de violence, d'incendies et d'assassinat survenus sur le campus. Le but était de contrecarrer leur action au sein du mouvement ou de faire que celui-ci soit proche des pouvoirs. Ce qui n'était pas du goût des syndicalistes, car pour eux seule l'idée d'un syndicalisme libre et indépendant en milieu universitaire en vogue¹⁴¹.

Lors de son discours à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 4 octobre 1984, Thomas Sankara affirmait : l'esclave qui n'est pas capable d'assumer sa révolte ne mérite pas qu'on s'apitoie sur son sort. Cet esclave répondra seul de son malheur s'il se fait des illusions sur la condescendance suspecte d'un maître qui prétend l'affranchir. Seule la lutte libère.¹⁴²

En fait, dans cette pensée, Sankara montre l'importance de la lutte pour la quête de la liberté et l'atteinte des objectifs. Face à cette situation, il fut impérieux pour les acteurs du SYNES de lutter afin que leur objectif soit atteint. C'est ainsi que le SYNES fit recours à la justice internationale. Il adressa d'abord une demande d'intervention au Bureau international du Travail (BIT) en date du 25 juin 1992.¹⁴³ Dans celle-ci, il faisait état de diverses entraves portées à son fonctionnement. Transmise au gouvernement le 7 juillet 1992 pour ses observations, ce dernier ne

¹⁴⁰AMINESUP, Lettre n° 03117 du Ministre de l'Enseignement supérieur au président du SYNES en date du 21 Octobre 1991.

¹⁴¹Onana Ngah Ferdinand, 46 ans, enseignant à l'Université de Douala, Douala le 8 avril 2024.

¹⁴²Thomas Sankara est un révolutionnaire et nationaliste burkinabè ayant vécu de 1949 à 1987. Ce dernier a marqué l'histoire de l'Afrique non à travers ses multiples discours instructifs, mais aussi avec son idéologie qui appelle à la prise de conscience et à l'assomption entière de l'indépendance et au leadership panafricain. Sa communication du 4 octobre 1984 devant l'Assemblée générale de l'ONU reste une référence pour une Afrique qui se veut libre et indépendante.

¹⁴³BIT, 291^e rapport du comité de la liberté syndicale, cas n° 1699 (Cameroun) : Plainte contre le gouvernement du Cameroun présentée par le Syndicat national des enseignants du Supérieur (SYNES) en date du 26 janvier 1993, Genève, novembre 1993.

se prononça pas malgré les explications apportées par le syndicat. À cet égard, le syndicat présenta une plainte en violation de ses droits contre le gouvernement camerounais auprès du Conseil d'Administration du Bureau international du Travail dans une communication en date du 26 janvier 1993 et envoya des informations complémentaires sur cette affaire dans sa communication des 12 avril et 12 juillet 1993.¹⁴⁴ Dans cette plainte, le syndicat alléguait que le gouvernement du Cameroun avait porté atteinte aux conventions n° 87 sur le liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948¹⁴⁵ et n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective de 1949 qu'il avait ratifiée, mais refusait de le reconnaître en laissant perpétrer des agressions, des intimidations, des pressions et des répressions qui rendaient les activités des syndicats indépendants impossibles¹⁴⁶.

Le gouvernement dans sa réponse à ces allégations estimait que le SYNES ne remplissait pas les conditions exigées par la législation nationale. Il lui était demandé d'attendre que les textes soient adoptés par le législateur. En conséquence, il ne pouvait avoir une existence légale sur toute l'étendue du territoire ni de personnalité juridique pouvant lui permettre de fonctionner légalement ou de porter plainte contre le gouvernement du Cameroun devant le BIT. Pour se justifier, il évoqua des éléments de fond et de forme.

Sur le fond, l'élément d'observation évoqué fut l'article 6 des statuts du SYNES de 1998. Celui-ci dispose que " le SYNES peut se prononcer publiquement en assemblée générale après vote majoritaire sur tel ou tel grand sujet engageant la vie ou le devenir de la nation". Or, pour le gouvernement, la convention n° 87 disposait que " le but des syndicats professionnels est de promouvoir et de défendre les intérêts des travailleurs et des employeurs"¹⁴⁷. La nature de ces intérêts a pour objet l'étude, la défense, le développement et la protection de leurs intérêts notamment économiques, industriels et agricoles¹⁴⁸. En s'occupant de l'avenir de la nation camerounaise, le SYNES outrepassait son objet et s'excluait du cadre défini par la loi pour les syndicats professionnels en entraînant les enseignants membres dans des voies dangereuses, tant

¹⁴⁴*Ibid.*

¹⁴⁵L'article de la convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948 stipule que les travailleurs et les employeurs, sans distinction d'aucune sorte, ont le droit sans autorisation préalable, de constituer des organisations de leurs choix, ainsi que celui de s'affilier à ces organisations, à la seule condition de se conformer aux statuts de ces dernières.

¹⁴⁶Article de la convention n° 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948.

¹⁴⁷Article 10 de la convention n° 87 relative aux libertés.

¹⁴⁸Article 3 de la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail.

pour eux-mêmes que pour la nation. De même, l'avenir de la nation camerounaise, d'après le gouvernement, dépendait de l'ensemble de ses citoyens, y compris ceux des membres du SYNES. Dès cet instant, il n'était pas question qu'un syndicat professionnel ait un cadre approprié pour en débattre¹⁴⁹.

Sur la forme, le gouvernement trouvait que le problème juridique important que posait le dossier SYNES est celui de la non-existence du texte qui devrait le régir parmi les lois suivantes :

-la loi n° 68/LF/19 du 18 novembre 1968 relative aux associations ou syndicats professionnels, mais non régie par le Code du travail et son décret d'application n° 69/DF/7 du 6 novembre 1969 ;

-la loi n° 74 /14 du 26 novembre 1974 portant code du travail modifié par la loi n° 92 /007 du 14 août 1992 ;

-la loi n° 90-53 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association¹⁵⁰.

Le premier texte, c'est-à-dire la loi n° 68/LF/19 du 18 novembre 1968, explique-il : l'article premier dispose que seules les personnes relevant du statut de la fonction publique fédérale ou fédérée et les agents de la fonction publique du Cameroun occidental, à l'exception des membres des forces armées ou assimilées et forces de police, peuvent se regrouper en associations ou syndicats professionnels. Les associations et syndicats visés par ce décret devraient demander leur agrément au ministre chargé de l'Administration territoriale, car il est le responsable du contrôle des libertés publiques. L'absence de sa réponse après trois mois était équivalent au refus d'agrément.¹⁵¹ Cette loi intéressait uniquement les fonctionnaires relevant du statut de la fonction publique. Dans le cas d'espèce, le SYNES était formé d'un mélange d'enseignants fonctionnaires et contractuels. Il avait fait des déclarations auprès du ministre, mais celles-ci étaient restées sans réponse. En revanche, cela était équivalent au refus d'agrément.

¹⁴⁹Jongwane Dipoko Dieudonné, 85 ans, premier président et président émérite du SYNES, Yaoundé-Camp Sonel, 25 mai 2024.

¹⁵⁰Jongwane Dipoko Dieudonné, 85 ans, premier président et président émérite du SYNES, Yaoundé-Camp Sonel, 25 mai 2024.

¹⁵¹Article 9 de la loi n° 68/LF/19 du 18 novembre 1968 relative aux associations ou syndicats professionnels.

En ce qui concerne le deuxième texte, le Code du travail de 1974 modifié en 1992 prévoyait que, sans aucune restriction et sans autorisation préalable, la loi reconnaissait aux travailleurs et aux employeurs le droit de créer librement les syndicats professionnels¹⁵² ; lesquels n'avaient que d'existence légale qu'à partir du jour où un certificat d'enregistrement leur était remis par le greffier des syndicats¹⁵³. Mais, le prétendu caractère hétérogène du SYNES dont dénonçait le gouvernement ne permit pas que ce certificat d'enregistrement ne lui soit pas délivré¹⁵⁴.

Pour ce qui est du troisième texte sur la loi du 19 décembre 1990, le gouvernement expliqua que l'article premier de cette loi dispose que la liberté d'association proclamée par le préambule de la constitution est reconnue à toute personne physique ou morale sur l'ensemble du territoire national. De ce fait, il existait que deux régimes d'association, à savoir le régime de la déclaration et celui de l'autorisation¹⁵⁵. Seules les associations étrangères et les associations religieuses relevaient du régime de l'autorisation. Toutes les autres formes d'association étaient soumises au régime de déclaration. La déclaration était faite par les fondateurs de l'association à la préfecture du département où siège celui-ci et contre la délivrance d'un récépissé si l'association n'est pas frappée de nullité. Le silence du préfet gardé pendant deux mois après le dépôt du dossier de déclaration vaut acceptation et emporte acquisition de la personnalité juridique. Le SYNES suivit cette procédure de déclaration des associations. Deux mois après, il n'y eut pas une réaction venant du préfet. Ce qui signifiait pour les syndicalistes que la déclaration du syndicat était acceptée et qu'il pouvait jouir de sa personnalité juridique. Cela fut manifestement illégal aux yeux du gouvernement, car ce dernier prétextait que la loi du 19 décembre 1990 ne visait que les associations ordinaires au sens classique du terme¹⁵⁶.

Au regard des allégations que fit le SYNES et de la réponse donnée par des autorités camerounaises, le comité parvint aux conclusions diverses pour les deux protagonistes. Pour le SYNES, les éléments qu'il retint de la plainte furent le refus du gouvernement de reconnaître le mouvement, la non-ouverture d'une enquête judiciaire contre l'allégation de tentative d'assassinat

¹⁵²Article 3 de la loi n° 74/14 du 27 novembre 1974 portant code du travail.

¹⁵³Article 6 de la loi n° 74/14 du 27 novembre 1974 portant code du travail.

¹⁵⁴Moussa II Lissou, 50 ans délégué de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé1, Yaoundé-Biyemassi, 19 mai 2024

¹⁵⁵Article 5, Alinéa 1 de la loi du 19 décembre 1990 portant liberté d'association.

¹⁵⁶Jongwane Dipoko Dieudonné, 85 ans, premier président et président émérite du SYNES, Yaoundé-Camp Sonel, 25 mai 2024.

du président du BEN SYNES, le refus d'octroi de locaux au syndicat, son interdiction de toute activité syndicale, à ses membres et sur les tracasseries dont ces derniers firent l'objet¹⁵⁷. Pour le cas du gouvernement, l'élément retenu fut l'absence de personnalité juridique du SYNES ne lui permettant pas de fonctionner légalement et de porter plainte devant le BIT¹⁵⁸.

La définition légale de ce qui est considéré comme une organisation professionnelle fut celle reconnue par la constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'optique d'une définition nationale évoquée fut remise en cause. Aussi, doit-on noter que la non-reconnaissance officielle de l'organisation ne fut qu'un argument non fondé, car le 1er juin 1991, les membres du SYNES avaient déposé leurs statuts et règlements intérieurs à la préfecture du Mfoundi à Yaoundé sous la référence n° 777/AD/J07/BAPP contre une copie de déclaration de dépôt ; laquelle ne leur autorisait nullement d'exercer les activités.

La perspective de l'article 6 des statuts du SYNES, qu'avait évoqué le gouvernement, fut également remise en cause par le comité. Ce dernier conclut que le but du SYNES qui vise la défense des intérêts matériels, académiques et moraux des enseignants, leur protection sociale et de leurs familles par la création de mutuelles et l'instauration de condition optimales pouvait justifier le rejet des allégations étant donné qu'il ressortait de la plainte que le SYNES avait pour le moins une existence de fait. Le comité insista aussi sur le fait que les enseignants du supérieur, qu'il s'agisse des fonctionnaires ou de contractuels, s'étaient bel et bien regroupés en syndicat dans une structure permanente lors d'une assemblée constitutive de travail et à la sécurité des enseignants et techniciens de laboratoires, est plutôt défini en son article 5 de ses statuts. Par ricochet, il était en conformité avec l'article 10 de la convention n°87. Quant à l'article 6 des statuts, le comité estima que le souhait du SYNES est d'être libre, indépendant ; de laisser ses adhérents libres de leurs opinions et se prononcer majoritairement sur les sujets de la vie et du devenir de la nation constitue des buts légitimes. Il rappela que l'action syndicale ne saurait être

¹⁵⁷BIT, 291^e rapport du comité de la liberté syndicale, Cas n° 1699 (Cameroun) : Plainte contre le gouvernement du Cameroun présentée par le Syndicat national des enseignants du Supérieur (SYNES) en date du 26 janvier 1993, Genève, novembre 1993, p. 538.

¹⁵⁸*Ibid.*

restreinte au seul domaine professionnel, car les syndicats sont des organisations qui portent attention aux problèmes d'intérêt général et, donc la politique au sens plus large¹⁵⁹.

À cet égard, le BIT demanda instantanément au gouvernement de reconnaître aux enseignants du Supérieur le droit de se syndiquer dans le syndicat de leur choix sans autorisation préalable pour la défense de leurs intérêts professionnels et de modifier sa législation et sa pratique en conséquence¹⁶⁰. Entre autres recommandations, le BIT demanda au gouvernement d'abroger ses multiples lois antisyndicales, notamment la loi n° 68/LF/19 du 18 novembre 1968 qui soumettait l'existence juridique d'un syndicat de fonctionnaires à l'agrément préalable du ministre de l'Administration territoriale et l'article 6 alinéa 2 de la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code de travail, qui permettait de poursuivre judiciairement les promoteurs d'un syndicat non enregistré qui se comportaient comme si le syndicat était enregistré, contraire aux dispositions des conventions n°68 et 98 et de lui fournir des informations sur des mesures à cet égard. Aussi, fut-il prié d'envoyer ses observations sur les allégations du SYNES concernant la tentative d'assassinat, dont son président était victime, ainsi que les agressions, les intimidations et les pressions dont ses membres faisaient objet¹⁶¹.

Dès réception de ces recommandations, le gouvernement camerounais, par l'intermédiaire du Recteur de l'Université de Yaoundé 1, Peter Agbor Tabi, avait décidé dans une lettre en date du 17 décembre 1993 de traduire le président du SYNES, Dr Jongwane Dipoko au conseil de discipline sur des motifs non fondés. En fait, le recteur l'accusait de :

Manquement aux obligations professionnelles caractérisé par le refus de composer les épreuves réclamées par l'administration aux sessions de juin et septembre 1992 et de participer au déroulement des examens ; la violation flagrante de la dignité et la déontologie universitaire caractérisée par une incitation de ses collègues à la révolte et à l'insubordination ; affichages des tracts et des documents de nature à porter atteinte aux institutions¹⁶².

Or, pour le syndicat, Dipoko, en qualité d'enseignant syndiqué, avait participé à la grève des activités académiques pour exiger le paiement des salaires dus au personnel enseignant. Le

¹⁵⁹Jongwane Dipoko Dieudonné, 85 ans, premier président et président émérite du SYNES, Yaoundé-Camp Sonel, 25 mai 2024.

¹⁶⁰BIT, 291^e rapport du comité de la liberté syndicale, Cas n° 1699 (Cameroun) : Plainte contre le gouvernement du Cameroun présentée par le Syndicat national des Enseignants du Supérieur (SYNES) en date du 26 janvier 1993, Genève, novembre 1993, p. 538.

¹⁶¹BIT, 291^e rapport du comité de la liberté syndicale, Cas n° 1699 (Cameroun).

¹⁶²ASYNES, Convocation au conseil de discipline adressée monsieur Jongwane Dipoko Dieudonné pour convocation, Facultés des Sciences par le recteur de l'Université 1 Yaoundé, 17 décembre 1993.

conseil se solda en lui infligeant une suspension de deux ans sans exercice du métier d'enseignant pour les motifs de manquement à ses obligations professionnelles lors des examens de 1991-1992, de révolte et d'insubordination de ses collègues d'Universités¹⁶³. C'est ainsi que le SYNES saisit à nouveau le BIT dans une communication du 2 mars 1994. Après examen de la requête, le conseil d'administration du BIT, en sa 261^e session de novembre 1994, insista une fois de plus sur l'application des précédentes recommandations et demanda instantanément au gouvernement de sursoir les mesures de sanction prise contre Dipoko, tout en le dédommageant pour le préjudice subi, mais également de prendre rapidement des mesures concrètes pour s'assurer que le SYNES soit légalement reconnu et puisse exercer librement ses activités¹⁶⁴.

Ces contraintes, loin d'avoir consacré la mort programmée du syndicat, auront contribué à clarifier et à consolider l'engagement des syndicalistes dans la construction, à travers l'Université, d'une société camerounaise positive. C'est ainsi que cette volonté de construction sociale constitua le fil d'ariane qui guida le premier congrès du syndicat en 1998. Cette rencontre a servi à la fois de socle pour bâtir les voies du dialogue partenarial entre le SYNES et les pouvoirs publics et pour conduire la réflexion sur l'état des lieux et l'avenir de l'Université camerounaise.

Conscient du rôle destructeur que la réforme universitaire de 1993 qui avait consacré la déliquescence de l'institution universitaire camerounaise, le syndicat évalua la profondeur de ce mal grâce à une commission lors de son congrès de 1998 et engagea une démarche proactive inspirée de grandes orientations de l'UNESCO¹⁶⁵ pour formuler à l'intention des pouvoirs publics des propositions constructives mettant en exergue l'intérêt des rapports formels et réguliers entre les deux protagonistes. Pour l'ancien Coordonnateur SYNES de l'Université de Ngaoundéré, Robert Ndjouenkeu, " cette initiative marqua le départ d'une démarche de dialogue constructif pour l'avenir de l'Université et de la société camerounaise et par le biais d'un syndicalisme libre et indépendant des pouvoirs politiques dans l'Enseignement supérieur"¹⁶⁶. Dès cet instant, le

¹⁶³AMINESUP, Décision n°68 du 23 décembre 1993 du ministre de l'Enseignement supérieur suspendant pendant deux ans, le Professeur Jongwane Dipoko de toutes les activités d'enseignement à l'Université de Yaoundé 1.

¹⁶⁴BIT, 295^e rapport du comité de la liberté syndicale, Cas n° 1699 (Cameroun) : Plainte contre le gouvernement du Cameroun présentée par le Syndicat national des enseignants du Supérieur (SYNES) en date du 26 janvier 1993, Genève, novembre 1994, p. 283.

¹⁶⁵Pour plus d'amples d'information, lire les recommandations de l'UNESCO de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'Enseignement supérieur.

¹⁶⁶Ndjouenkeu, "La naissance douloureuse ...", in *Le Scanner des...*, Bulletin d'information n° spécial du 7^{ème} congrès SYNES, Université de Ngaoundéré des 29 et 31 mars 2016, p. 6.

SYNES pouvait désormais défendre les intérêts des enseignants en toute liberté. C'est ainsi que le MINESUP invita officiellement le syndicat en novembre 1999 pour un début des pourparlers. Tout compte fait, la reconnaissance du SYNES par les pouvoirs publics a marqué le début d'un syndicalisme autonome en milieu universitaire camerounais. Mais, le syndicat ne s'est pas arrêté à ce niveau dans sa lutte. Il va aussi s'aventurer dans la vulgarisation du mouvement et dans sa consolidation dans les campus.

2- Le renforcement et la consolidation de la présence du mouvement dans les Universités

Le SYNES naît dans un contexte où il n'existait qu'une seule Université au Cameroun à savoir, celle de Yaoundé. Tout le bureau du syndicat était regroupé à Yaoundé comme le stipulent les textes primaires du syndicat. La gestion était plus facile, vu que son action ne s'étendait que sur une Université, où la répression syndicale semait la terreur, la peur et de la frayeur chez les membres et sympathisants. La situation s'amplifia avec la réforme universitaire qu'a connue l'Enseignement supérieur en janvier 1993. Celle-ci était venue modifier fondamentalement l'institution universitaire avec l'éclatement de l'ancien campus de l'Université de Yaoundé en six autres distinctes que sont Yaoundé 1, Yaoundé 2, Douala, Dschang, Buea, Ngaoundéré. Cette situation avait considérablement eu un impact sur la gestion du mouvement¹⁶⁷. Constitué au départ de 350 adhérents, ce nombre s'était rétréci et la gestion devint difficile. La plupart des chefs de file du SYNES étaient dispersés. L'équipe dirigeante sortie de l'assemblée constitutive s'était réduite à une poignée de responsable autour du président du bureau exécutif national. Le mouvement perdait peu à peu son influence.¹⁶⁸.

Au regard de cette situation, il fut impérieux pour le SYNES de faire une radioscopie sans complaisance sur son bilan afin de jeter les bases d'un nouveau départ pour une organisation plus que jamais conquérante. C'est-à-dire, une organisation capable d'inclure toutes les institutions universitaires et de ramener à nouveau les enseignants à sortir de la peur pour pouvoir lutter ou à s'intéresser davantage à la question syndicale. En ce sens, il organisa les 7 et 8 février un congrès dit de restructuration. Celui-ci lui permit de procéder à la refonte de ses textes organiques. Les

¹⁶⁷Onana Ngha Ferdinand, 46 ans, enseignant à l'Université de Douala, Douala le 8 avril 2024.

¹⁶⁸*Idem.*

nouvelles universités sont intégrées dans les nouveaux textes du syndicat. La nouvelle structure de gestion devint plus large, décentralisée, voire collégiale.

Après cette restructuration, la corporation se déploya en implantant respectivement une Coordination SYNES de l'Institution dans les Universités et la Section SYNES de l'Établissement dans les facultés et grandes écoles. Les Universités de Buea, Douala, Dschang, Ngaoundéré, Yaoundé 1 et Yaoundé 2 eurent respectivement un bureau de coordination après le congrès du SYNES de 1998¹⁶⁹. Ces deux organes sont des acteurs importants de la vie du syndicat dans les Universités grâce aux activités qu'ils coordonnent au sein des campus. Pour consolider l'implantation du SYNES, les coordinations et les sections s'engagèrent dans la formation des nouveaux syndicalistes, leur éducation à la question syndicale, la mobilisation permanente des enseignants et à la large communication de ses activités.

En outre, la formation et l'éducation syndicale se passent par l'organisation des réunions de sensibilisation des enseignants dans les différents campus sur la nécessité de se syndiquer¹⁷⁰. En ce qui concerne la sensibilisation, elle permet de rappeler à leur mémoire l'efficacité du SYNES et le rôle positif que ce syndicat aurait joué ou pourrait dans leur vie professionnelle, si et seulement si leur soutien massif lui était ou est acquis. En plus, l'on note l'élaboration des recueils de textes nationaux et internationaux qui protègent la liberté syndicale et le droit de grève afin d'aider les enseignants à se libérer du spectre de la peur et faire d'eux des syndicalistes engagés¹⁷¹. À titre d'exemple, entre l'an 2001 et 2002, la coordination du SYNES de l'Université de Dschang avait procédé à l'élaboration d'un document intitulé “ extrait de quelques dispositions légales et réglementaires en matière de protection syndicale de l'enseignant du supérieur”¹⁷², qu'elle multiplia et distribua aux enseignants.

Il s'agit d'un recueil de textes nationaux et internationaux qui protège la liberté syndicale et le droit de grève. Parmi ces textes, on a le préambule de la constitution du Cameroun du 18 janvier 1996, l'Article 23 alinéas 4 de la déclaration universelle des droits de la personne humaine,

¹⁶⁹ *Idem.*

¹⁷⁰ ASYNES, Rapport sur les activités de la Coordination du SYNES de l'Université de Yaoundé1 au Conseil national de Yaoundé des 10 et 11 octobre 2002.

¹⁷¹ Tchamawa Olivier, 51 ans, enseignant à l'Université de Dschang, Yaoundé le 7 février 2024.

¹⁷² ASYNES, Rapport sur les activités de la Coordination SYNES de l'Université de Dschang entre octobre 2001 et octobre 2002.

l'article 2 de la convention n°87 des Nations Unies sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, l'article 3 et 4 du Code du travail pour les enseignants contractuels, l'article 21 (alinéas 1 et 2) et Article 23 du statut de la fonction publique qui régissent automatiquement les droits des enseignants fonctionnaires (chargés de cours, maitre de conférences et professeur), compte tenu du fait que le statut particulier de l'Enseignement supérieur et les textes de janvier 1993 sur la réforme universitaire sont muets sur les droits syndicaux des enseignants.¹⁷³

Pour ce qui relève de la mobilisation permanente des enseignants et eu égard aux difficultés rencontrées pour une participation massive des enseignants aux assemblées des coordinations, les responsables de ces dernières privilégient parfois des contacts individuels pour motiver les enseignants à adhérer aux efforts menés par le syndicat. Chaque fois qu'un établissement a des problèmes particuliers avec l'administration, la coordination essaye d'encadrer en intervenant auprès des responsables administratifs de l'institution pour trouver une solution au problème¹⁷⁴. C'est dans ce cadre d'occupation qu'en janvier 2002, la Coordination SYNES de l'Université de Dschang avait trouvé une issue acceptable à la crise liée au débrayage initié par la Faculté des Sciences humaines et la Faculté des Sciences pour le paiement de certains de leurs droits.

Au niveau de la communication, le syndicat brille aussi par de nombreuses actions. Pour rendre audible son message syndical, le SYNES se rassure de faire des rencontres permanentes avec les médias. Il met à la disposition de tous ceux qui le désirent la documentation permettant une meilleure lisibilité du mouvement syndical. Lors de ses différents congrès, le syndicat se rassure que ceux-ci sont médiatiquement couverts¹⁷⁵. De nombreuses coupures de presse sont rassemblées et envoyées aux différentes coordinations. Le syndicat avait mis sur pied un bulletin d'information dénommé le scanner des Universités¹⁷⁶, dont la parution régulière est plus ou moins assurée. À travers les différents articles qui sont publiés dans ce journal, l'on peut percevoir des analyses rétrospectives, introspectives et prospectives sur la vie du syndicat.

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, 5/04/2024.

¹⁷⁵ Tchamawa Olivier, 51 ans, membre du SYNES et enseignant à l'Université de Dschang, Yaoundé le 7 février 2024.

¹⁷⁶ASYNES, Rapport général des travaux du Conseil national ordinaire du SYNES, Yaoundé, 10 et 11 octobre 2002.

Bien plus, des babillards aux couleurs du syndicat sont installés dans les campus pour diffusion des informations et affichage des publications relatives aux actions du syndicat. À l'Université de Dschang par exemple, deux babillards avaient été installés. On retrouve un sur le campus A et l'autre à l'entrée du campus C, pour couvrir en même le campus B.¹⁷⁷ Ces éléments sus évoqués montrent à suffisance que le SYNES travaille activement pour un syndicalisme fort en milieu universitaire. Cette action va de pair avec les différentes rencontres dont il organise pour réguler sa vie.

3- La périodicité des assises du SYNES

Le SYNES est une corporation qui sert de modèle dans la construction d'une société civile institutionnelle et responsable, répondant aux normes universelles établies et connues en matière d'organisation sociale. C'est sur la voie de cet objectif que le syndicat met un point d'honneur sur la tenue régulière des assises statutaires du mouvement pour réguler sa vie : il s'agit de son congrès et son conseil national.

Le congrès ordinaire et le Conseil national sont les plus grandes réunions du syndicat à l'échelle nationale. Ils réunissent toutes les délégations du SYNES de différentes Universités. C'est un moment de rassemblement de tous les membres de l'organisation et même de la communauté universitaire ou de l'Enseignement supérieur. Chaque congrès ou conseil constitue un moment essentiel pour faire un bilan des activités du syndicat entre un espace de temps (entre un congrès et un autre, un conseil et un autre, ou encore entre un congrès et un conseil). C'est aussi au cours d'un congrès ou d'un conseil que le syndicat fait des rétrospections, des introspections et des prospections sur sa vie et celle des Universités¹⁷⁸. De même, la tenue des congrès a permis au syndicat d'intégrer les nouvelles universités créées dans les textes qui le régissent. Le congrès ou le conseil permet au syndicat de préserver l'exigence démocratique de son fonctionnement en procédant au renouvellement des membres de l'équipe dirigeante de l'organisation. Depuis son existence, le SYNES a organisé huit congrès ordinaires et trois conseils nationaux.

¹⁷⁷ASYNES, Rapport sur les activités de la Coordination SYNES de l'Université de Dschang entre octobre 2001 et octobre 2002.

¹⁷⁸ Kamsu Léopold, 54 ans, membre du SYNES et enseignant à l'Université de Douala, Douala le 9 avril 2024.

Au niveau des congrès, le premier eut lieu les 7 et 8 février 1998 à Yaoundé dans la salle des fêtes Jean Zoa de la Paroisse catholique de la Cité verte.¹⁷⁹ Il permit au syndicat de se redonner une bonne base organisationnelle et structurelle en vue d'une meilleure implantation du mouvement dans toutes les institutions d'Enseignement supérieur du Cameroun. Au cours de ce congrès, il eut aussi une révision des statuts et règlements intérieurs du mouvement et les nouvelles Universités (Yaoundé, Yaoundé2, Douala, Dschang, Ngaoundéré, Buéa) créées lors de la réforme furent intégrées dans les textes du syndicat. L'on procéda aussi au renouvellement de BEN. L'équipe élue lors de l'Assemblée constitutive céda sa place à une nouvelle après une élection. Les documents d'archives ont permis de dresser la liste des responsables du BEN SYNES élus au cours du congrès de 1998, comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 3: Liste des responsables du Bureau exécutif national du SYNES constitué au congrès de 1998

Noms et prénoms	Postes	Départements	Universités
Isidor Nounba	Secrétaire général	Science économique et gestion	Yaoundé 2
Teddy Kwende, Mbanwi	Secrétaires généraux adjoints	Physique (Faculté des Sciences)	Yaoundé 1
Albert François Dikoumè	Secrétaire à l'Administration	Histoire (FALSH)	Yaoundé 1
Moussa II	Trésorier général	Physique (Faculté des Sciences)	Dschang
Maurice Ndikontar	Trésorier général adjoint	Chimie organique (Faculté des Sciences)	Yaoundé 1
Emmanuel Ngameni	Secrétaire à l'organisation	Chimie organique (Faculté des Sciences)	Yaoundé 1
François Mkankam Kamga	Secrétaire adjoint à l'organisation	Physique (Faculté des Sciences)	Yaoundé 1

¹⁷⁹ ASYNES, Actes du 1^{er} Congrès Ordinaire du SYNES (Congrès de la restructuration), Yaoundé, 7 et 8 février 1998.

Pierre Kamtchouing	Secrétaire à la formation syndicale	Biologie (Faculté des Sciences)	Yaoundé 1
Nana Engo	Secrétaire adjoint à la formation syndicale	Physique (Faculté des Sciences)	Ngaoundéré
Wang Sonnè	Secrétaire à la communication	Histoire (FALSH)	Yaoundé 1
Jean Kamdem	Secrétaire aux affaires économiques et à la mutualité	Faculté des Sciences	Ngaoundéré
Tchamanbé Djiné	Secrétaire adjoint aux affaires économiques et à la mutualité	Faculté des Sciences économiques et de gestion	Yaoundé 2
Michel Belombé	Secrétaire aux affaires scientifiques, académiques	Faculté des Sciences	Ngaoundéré
Dieudonné Jongwane Dipoko	Secrétaire aux relations extérieures	Physique (Faculté des Sciences)	Yaoundé 1
Joseph Tchoumboué	Secrétaire à l'environnement, santé, culture, sports, loisirs	Faculté d'agronomie	Dschang
Anne Marie Tiaya	Secrétaire aux affaires sociales et féminines	Mathématiques (Faculté des Sciences)	Yaoundé 1
Venant Tchonkomakoua	Secrétaire aux affaires juridiques, contentieux, aux droits et libertés	Faculté des Sciences juridiques et politiques	Yaoundé 2
Liboum	Commissaire aux comptes	Chimie inorganique (Faculté des Sciences)	Yaoundé 1
Godfrey Tangwa	Conseiller	Philosophie & sociologie (FALSH)	Yaoundé 1
Jonnie Fonyam	Conseiller	Faculté de Droit	Buea
Avaly Doubla	Conseiller	Chimie inorganique (Faculté des Sciences)	Yaoundé 1
Nyassé Barthélemy	Conseiller	Chimie organique (faculté des sciences)	Yaoundé 1
Jean-de- Dieu Mbouendeu	Conseiller	Faculté des Sciences juridiques et politiques	Yaoundé 1
Njayou	Conseiller	Faculté des Sciences	Yaoundé 1

Source : ASYNES, Rapport général des travaux du premier congrès ordinaire du SYNES, Yaoundé, 7 et 8 février 1998.

Au regard de ce tableau, le nouvel exécutif qui fut porté à la tête du SYNES lors de son premier congrès était constitué d'un effectif qui tenait compte de nouvelles universités créées lors de la réforme universitaire de 1993. Il tenait aussi compte de différentes facultés et départements. Ce congrès a permis au syndicat d'intégrer de nouvelles Universités dans son champ de bataille et de renforcer sa présence au sein des campus. Outre ce congrès, l'on note aussi celui tenu à Dschang du 6 au 7 octobre 2001. À la suite de Dschang, il y a eu les congrès successifs de Yaoundé des 10 et 11 novembre 2004 et celui de Buéa de 2008. Ceux-ci ont axé leur réflexion sur les enjeux de la

mondialisation, en situant l'Université dans sa fonction de recherche pour la dynamique de développement et en analysant l'importance d'une gouvernance optimale.

Le congrès de Douala en 2012 a porté sa réflexion sur le paysage universitaire camerounais, son parcours, ses réalités un demi-siècle après l'indépendance. Le septième tenu au campus de l'Université de Ngaoundéré les 29 et 31 mars 2016, marquait un point sur la problématique de la recherche scientifique universitaire camerounaise à l'aube de l'émergence¹⁸⁰. Le 8^e congrès ordinaire du SYNES a eu lieu les 22 et 24 mars 2023 à l'Université de Yaoundé 1. Il avait eu pour le thème : “ un enseignant serein pour une émergence rapide du Cameroun ”¹⁸¹. En fait, le syndicat avait examiné le rythme des évènements qui bouleversent la vie sociétale camerounaise, l'environnement de travail dans les institutions universitaires et la qualité de la vie des enseignants. La photo de famille ci-après est celle du 8e congrès tenu à Yaoundé

Photo 7 : Sortie du congrès de Yaoundé 1

¹⁸⁰SYNES, *Le scanner des Universités*, Bulletin d'information n° spécial du 7^{ème} Congrès SYNES, Université de Ngaoundéré, 29 et 31 mars 2016, p. 1.

¹⁸¹SYNES, *Le scanner des Universités*, Bulletin d'information n° spécial du 8^{ème} Congrès SYNES, Université de Yaoundé 1, 29 et 31 mars 2023, p. 2.



Source : <https://www.google.com> , consulté le 18 avril 2024.

L'élection d'un nouveau BEN conduisit Jeannette Wogaing Fotso à la tête de l'exécutif comme secrétaire générale. Cette enseignante dont la photo figure ci-dessous est la première femme à accéder à ce poste depuis la création du SYNES¹⁸².

Photo 8 : L'actuelle Secrétaire nationale du SYNES

¹⁸²ASYNES, rapports général du 8^{ème} congrès ordinaire SYSNES, Yaoundé, les 29 et 31 mars 2023.



Source : <https://lejour.cm> , consulté le 15 mars 2024.

En ce qui concerne les conseils nationaux, le premier s'est tenu les 10 et 11 octobre 2002 à l'Université de Yaoundé 1 dans l'amphithéâtre 300. Il a permis au syndicat de faire une évaluation de ses activités entre octobre 2001 et octobre 2002. Ce fut aussi une grande occasion pour la corporation de rendre un grand hommage à son ultime président Jongwane Dipoko à la retraite pour ses loyaux services au sein du syndicat, son héritage et ses multiples combats menés pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants. Le deuxième conseil national du SYNES s'est tenu les 2 et 3 mars 2018 à Yaoundé¹⁸³. Le troisième, quant à lui, s'est tenu les 3 et 4 septembre 2020 à la salle des spectacles de l'Université de Dschang. Au cours celui-ci, le syndicat avait démontré qu'il est possible de revendiquer sans politiser, sans faire recours à la violence et revendiquer pour construire. Le problème de la réticence de la femme enseignante du supérieur face au mouvement fut également mis sur table. Le syndicat les invita à croire à la chose et à rejoindre le mouvement. Au cours cette séance de travail, l'on procéda à l'élection d'un nouveau BEN, laissant apparaître un nouveau Secrétaire général du SYNES au nom de Blaise Mtopi. Ci-dessous une image du dernier conseil national du SYNES

Photo 9: Le conseil national du SYNES à l'Université de Dschang.

¹⁸³ *Ibid.*



Source : <https://lejour.cm> , consulté le 15 mars 2024

Cet argumentaire a permis de démontrer que le syndicat national des enseignants du Supérieur est une corporation qui combat de fond en comble pour l'existence d'un syndicalisme autonome et actif dans le milieu universitaire camerounais. Grâce à ces efforts, les activités syndicales de défense des intérêts des enseignants ont pu s'imposer en milieu universitaire. L'esprit de syndicalisme règne et un modèle de corporation existe. Ces activités ne sauraient se différencier de la lutte que mène ce syndicat pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants.

II- LES ACTIONS DU SYNES EN FAVEUR DES ENSEIGNANTS

Le SYNES fédère les besoins et les demandes des enseignants des Universités d'État au Cameroun depuis sa création en posant des actions dans le cadre de l'amélioration de leurs conditions de vie, de travail et de carrière.

1- La lutte pour l'amélioration des conditions de vie des enseignants

Dès le milieu des années 1980, le Cameroun, comme la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, était confronté à la crise économique. Pour essayer de la maîtriser, le gouvernement camerounais avait fait recours à la politique d'ajustement structurel à partir de l'année budgétaire 1988-1999 avec l'appui des institutions financières internationales que sont le FMI et la Banque mondiale. L'un des effets néfastes de cette politique d'ajustement structurel a été les baisses drastiques des salaires des fonctionnaires. C'est dans cette logique que le salaire des enseignants du supérieur avait connu un double effet de la diminution et de la dévaluation 1991 et 1994. Ce faisant, ces derniers avaient perdu plus de 90% de leur pouvoir d'achat. Un enseignant qui touchait par exemple 400 000 FCFA avant la dévaluation, se retrouvait avec 165 000 FCFA en 1993, et plus tard en 1994 avec 83000 FCFA.¹⁸⁴

Pourtant, les enseignants d'Universités des pays africains qui étaient dans la même situation économique que le Cameroun, à l'instar du Sénégal, du Gabon, du Togo, du Benin, du Niger ou de la Côte d'Ivoire étaient mieux rémunérés. Les enseignants d'universités camerounaises vivaient dans la précarité. Cette période s'est caractérisée par la misère totale, car non seulement parce que le salaire était minable, mais aussi parce qu'on dénombrait des arriérés de salaire. Leurs conditions de vie n'étaient pas à l'image du grand corps de l'État qui leur est attribué. Socialement, ils n'y avaient pas la même considération comparativement aux hauts cadres d'administration à la fonction publique, à l'exemple des magistrats, des secrétaires généraux, des directeurs généraux de grandes entreprises et les hauts gradés de l'armée. Ils ne bénéficiaient non plus des mêmes privilèges et avantages que ces derniers. Rare sont ceux qui pouvaient avoir un logement décent. Des soins de santé étaient précaires, des moyens de transport quasi inexistantes au point qu'ils se disputaient les transports publics avec leurs étudiants et tous les autres usagers. Ceci paraissait à leur égard comme une forme de marginalisation et d'injustice. C'était dur et très dur comme le témoigne l'ancien Secrétaire national à l'organisation du SYNES, Professeur Emmanuel Ngameni¹⁸⁵.

Cette situation dramatique conduisit le mouvement à lutter pour revendiquer les meilleures conditions de vie des enseignants. Pour ce faire, il lança une grève en l'an 1991/1992 pour exiger au gouvernement le paiement des salaires dus au personnel enseignant et des allocutions aux

¹⁸⁴E. Ngameni, " Hommage du Syndicat national des Enseignants du Supérieur ", in *le Scanner des Universités*, Bulletin d'information n° spécial du 8^{ème} congrès SYNES, Université de Yaoundé des 22 et 24 mars 2023, p. 2.

¹⁸⁵Ngameni, " Hommage du Syndicat...", p. 2.

Professeurs d'Université¹⁸⁶. Seulement, il n'y a pas eu d'issue favorable, au regard du contexte sociopolitique qui prévalait au Cameroun pendant cette période. La situation persista jusqu'à ce que se tienne le premier congrès du mouvement en 1998. Au cours de ce congrès, une nouvelle équipe fut portée à la tête de l'exécutif du mouvement avec pour secrétaire général, Isidor Noumba. Cet évènement historique du syndicat coïncida avec l'arrivée de Jean Marie Atangana Mebara à la tête du MINESUP. Les enseignants étaient à bout de souffle à cette fin de la décennie 1990, vu l'ampleur du désastre. Le mécontentement était très grand¹⁸⁷.

Dans cette veine et précisément le 1^{er} novembre 1999, le SYNES, par le biais de son secrétaire général Isidor Noumba, envoya un préavis de grève au ministre de l'Enseignement supérieur, Jean Marie Atangana Mebara¹⁸⁸. Il l'informa du mécontentement général du personnel enseignant des Universités publiques face au mutisme et l'indifférence opposée par les pouvoirs publics à toutes les démarches visant à sensibiliser sur la dégradation des conditions de vie et de travail dans les Universités. La lettre n'ayant pas reçu une réponse prompte, le syndicat lança un mot d'ordre de grève le 10 novembre 1999 pour demander l'arrêt d'activités dans les Universités à compter du 29 novembre 1999¹⁸⁹. Dans un premier temps, le ministre Atangana Mebara tenta en vain de convaincre individuellement les principaux responsables du SYNES de lever le mot d'ordre de grève. Dans un deuxième temps, il invita verbalement le SYNES à venir lui présenter ses doléances. Le syndicat, pour sa part, exigea que cette invitation soit formelle. Tous ces échanges se faisaient par l'intermédiaire du Pr Simo qui avait accepté de faire le pont entre le ministre et le SYNES. Il effectua plusieurs navettes entre le MINESUP et le noyau des responsables du syndicat regroupé chez Dipoko.

Compte tenu des conséquences qu'auraient dû avoir la grève et la pertinence des revendications faites, le ministre invita le SYNES à la table des négociations à travers une correspondance adressée à son secrétaire général le samedi, 27 novembre 1999 autour de 14h¹⁹⁰.

¹⁸⁶D. Jongwane Dipoko, "Le mouvement syndical dans l'actualité", Le syndicalisme dans le processus de démocratisation, Yaoundé, imprimerie Saint John, 1994, p. 97.

¹⁸⁷ASYNES, Déclaration de presse du Bureau exécutif national du SYNES du 1^{er} mars 1994 à Yaoundé après la suspension de Jongwane Dipoko.

¹⁸⁸ASYNES, Préavis de grève du secrétaire général du SYNES, Isidor Noumba au ministre de l'Enseignement supérieur, Jean Marie Atangana Mebara, 1^{er} novembre 1999.

¹⁸⁹ASYNES, Mot d'ordre de grève du SYNES du 10 novembre 1999.

¹⁹⁰ASYNES, Lettre confidentielle du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean Marie Atangana Mebara à monsieur Isidor Noumba, secrétaire général du SYNES, 27 novembre 1999.

Les négociations s'ouvrirent donc. Le Dr Isidor Noumba laissa éclater sa pugnacité. Trop peu, trop tard répondit-il au ministre qui proposait au syndicat de lever le mot d'ordre de grève afin que les négociations globales puissent s'ouvrir entre les deux parties. Après près de 5 heures de discussion portant sur de nombreux aspects relatifs aux conditions déplorable des enseignants du supérieur, aucun accord n'a été trouvé. Le ministre sollicita avec insistance que les pourparlers reprennent le lendemain dimanche. Le syndicat le lui concéda afin de ne pas fermer la porte à tout élément nouveau qui pourrait être mis sur table par le ministre pour que le mot d'ordre de grève lancé le 10 novembre 1999 soit suspendu pour une semaine.

Les deux protagonistes se retrouvèrent le dimanche 28 novembre 1999 comme ils s'étaient convenus. Ainsi, le ministre mit effectivement sur la table un élément nouveau : le déblocage d'environ 1 milliard de FCFA qu'il aurait dans l'urgence pour le paiement dans l'immédiat, d'un certain nombre de prestations académiques dues aux enseignants dans les différentes Universités dans les jours qui suivent. Il promit également l'ouverture des négociations sur tous les aspects touchant les conditions de vie et de travail des enseignants. Au terme d'après négociations, le mot d'ordre de grève fut suspendu par le SG Isidor Noumba¹⁹¹. La délégation du syndicat fut conduite à la CRTV pour l'annoncer à la communauté universitaire. Devant la stupeur provoquée par la suspension du mot d'ordre de grève à quelques heures du début, les enseignants qui souhaitaient en découdre avec les autorités furent désorientés, d'autres crièrent même à la trahison. C'est pourquoi Noumba organisa une campagne d'explication dans les différents campus pour calmer les esprits et restaurer la confiance entre les enseignants et les responsables du SYNES. Les négociations promises par le ministre eurent effectivement lieu les 1^{er}, 2 et 3 décembre 1999. Pour améliorer les conditions de vie des enseignants, le syndicat formula des recommandations sur les questions du salaire et la rémunération de différentes prestations académiques, de santé, de logement, de transport et de considération sociale des enseignants¹⁹².

Au niveau du salaire et de la rémunération, les pouvoirs publics étaient appelés à apurer les arriérés de salaire, établir un rapport adéquat entre le grand corps de l'État auquel l'Enseignant du supérieur appartient et son niveau de salaire pour lui permettre de vivre dans les conditions

¹⁹¹ASYNES, Communiqué conjoint MINESUP-SYNES relatif à la suspension du mot d'ordre de grève lancé pour le 29 novembre 1999.

¹⁹²ASYNES, Communiqué conjoint MINESUP-SYNES relatif à la concertation des 1^{er}, 2 et 3 décembre 1999.

conformes et à la place qui est la sienne dans la société camerounaise. Sur l'aspect sanitaire, on releva les questions de prévention et des soins médicaux. Au niveau de la prévention, le syndicat exigea l'amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité sur les campus ; l'aménagement des cantines viables même en sous-traitance privée ; la souscription d'une assurance vieillesse pour tous les enseignants et d'une assurance maladie pour tous les enseignants et leur famille. Au niveau des soins médicaux, il proposa la création de centres médicaux dans les Universités où ils n'existent pas ; la transformation des centres médicaux implantés dans les Universités en véritables centres de santé avec un personnel complet et adéquat ; la mise en place des propharmaciens dans les centres de santé implantés dans les Universités; la prise en charge des consultations et soins des enseignants et leur famille¹⁹³.

En ce qui concerne la question de logement, il parvint que l'État devrait, soit généraliser du crédit-logement à l'enseignant l'accès à la propriété foncière et à un habitat individuel décent ; soit construire des résidences des enseignants en location-vente en dehors des campus et l'octroi d'une prime spéciale de logement pouvant faciliter l'achat. Pour ce qui est du transport, l'on nota l'octroi systématique d'un crédit véhicule à tout enseignant d'Université. Ceci pour lui permettre d'assurer sa sécurité, son efficacité au travail et d'éviter qu'il soit complexé¹⁹⁴.

Pour la considération sociale de l'enseignant, le syndicat demanda au pouvoir public d'établir des correspondances entre les grades de l'Enseignement supérieur et les fonctions administratives pour limiter la course aux nominations et établir les ordres de présence lors des cérémonies officielles, c'est-à-dire que les Professeurs de 1^{ère} classe (Professeurs actuels) doivent être assimilés au SG de ministère, les Professeurs de 2^e classe (Maitres de Conférences actuels) aux directeurs et les Maîtres de Conférences (Chargé de Cours actuels) aux Sous- directeurs. On note aussi le traitement particulier pour l'accès des enfants des enseignants du supérieur dans les facultés et grandes écoles , la création d'une mutuelle des enseignants constituée au moins de deux tiers de la subvention spéciale de l'État.

Suite à cette négociation et sur la base des promesses tenues par le ministre Jean Marie Atangana, le SYNES accepta d'annuler la grève qu'il avait programmée. Considérant l'urgence

¹⁹³ASYNES, Rapport du 3^{ème} congrès ordinaire du SYNES, Dschang, 6 et 7 octobre 2001.

¹⁹⁴Moussa II Lissou, 50 ans, délégué de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé1, Yaoundé-Biyemassi, 19 mai 2024.

des demandes formulées par le syndicat, les deux parties convinrent de se retrouver le 24 février 2000. Ayant appris le 23 février 2000 que le gouvernement, avec le concours du Pr Hubert Mono Ndjana, essayait de créer un syndicat concurrentiel au leur, les leaders du SYNES ont décidé de sanctionner la “ mauvaise foi ” du gouvernement en boycottant la réunion du lendemain¹⁹⁵. C’est ainsi qu’ils avaient organisé une série de grèves entre mars et mai 2000. Mais, pour éviter l’invalidation de l’année académique 1999/2000, les membres du SYNES renoncèrent à poursuivre leur action. Ils firent savoir au MINESUP qu’ils organiseraient d’autres grèves en 2001 si le statut spécial des enseignants des Universités n’était pas signé avant la fin d’année 2000¹⁹⁶. Après la réunion du 14 décembre, les parties n’arrivaient toujours pas à se mettre d’accord. Le syndicat appela pour une grève le 15 janvier 2001. Celle-ci n’a pas eu d’effet. Suite à plusieurs occasions de grève, le Premier ministre et le Président de la République déclarèrent que le nouveau statut des enseignants du supérieur est sur le point d’être signé. Pour cela, ils appelèrent à la patience des leaders du SYNES, alléguant que le gouvernement est incapable d’améliorer les conditions des enseignants d’Universités tant que les fonds de l’Initiative Pays pauvre très endettés (IPPTE) ne sont disponibles. Ainsi, les leaders du SYNES, au cours de l’année 2001, ont élaboré une nouvelle stratégie, dans l’espoir d’atteindre leurs objectifs : il s’agit de l’opération “ 0/20 ”, qui consistait en l’attribution de la note la plus basse possible à tous les étudiants lors des examens¹⁹⁷. De 2002 à 2004, les leaders du SYNES ont continué à brandir la menace de grève à chaque fois que le gouvernement renvoyait la tenue de ses promesses en une date ultérieure. Mais à chaque fois, les deux parties sont arrivées à un accord parce que le gouvernement et les autorités universitaires s’étaient résolus à accepter le SYNES comme un fait accompli et étaient plus disposés au dialogue pour résoudre les problèmes. Une réalité qui continue jusqu’à nos jours.

Même si la mise en pratique effective de ces recommandations reste toujours à questionner aujourd’hui, il y a lieu de reconnaître que ces actions ont eu du succès. À titre illustratif, le décret n°2002/041 du 4 février a répondu à certaines préoccupations des enseignants du supérieur, parmi

¹⁹⁵ Konings, “Trade-union activism...”, p. 296.

¹⁹⁶ Jongwane Dipoko Dieudonné, 85 ans, premier président et président émérite du SYNES, Yaoundé-Camp Sonel, 25 mai 2024

¹⁹⁷ *Idem*.

lesquelles une modeste revalorisation de leurs salaires et primes de recherche et les primes de modernisation de la recherche¹⁹⁸.

Tout ce qui précède montre les différentes actions menées par le SYNES pour l'amélioration des conditions de vie des enseignants du supérieur. La valeur de ces derniers ne se limitant pas seulement à leurs conditions de vie, le SYNES revendique aussi un cadre de travail adéquat pour chaque enseignant d'Université d'État.

2- Le combat pour l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

Au Cameroun, les enseignants du supérieur travaillent dans des conditions extrêmement difficiles qui frisent l'humiliation, si ce n'est le mépris. La plupart n'ont pas de bureau et dans de rares occasions où certains peuvent en avoir un, celui-ci n'a pour tout équipement qu'une table et une chaise vétuste, et dans un environnement d'une laideur repoussante. Dans certaines Facultés, il y en a ceux-là qui se partagent une même chaise dans un même bureau et se retrouvent dans le cas d'espèce obligés de permuter leurs jours de présence. Parfois, ils dispensent des cours dans des amphithéâtres à grand effectif sans micro. Le cadre de travail de l'enseignant de l'Université au Cameroun n'est pas à l'image du statut de grand corps de l'État qui lui consacré. Or dans les grandes universités du monde, l'environnement de travail des enseignants est propice et assaini. Ce qui lui permet de produire de bon résultat¹⁹⁹.

Toutefois, le Syndicat national des enseignants du supérieur s'est montré actif dans les revendications en vue d'un cadre de travail convenable et opérationnel pour les enseignants des Universités camerounaises. Il ambitionne que le milieu de travail de la communauté universitaire camerounaise soit arrimé aux standards internationaux, voire à l'image de celles des enseignants de grandes Universités de référence en Europe, en Amérique, Asie et même certaines du continent africain. Pour cela, le SYNES dénonce cette ignoble situation qu'endurent les enseignants et formule des recommandations au gouvernement bien que celles-ci ne sont toujours pas mises en pratique. Ce fut le cas lors des négociations MINESUP-SYNES de novembre et décembre 1999. Au cours de la rencontre, le syndicat avait recommandé au gouvernement de renforcer les moyens

¹⁹⁸SYNES, *Le scanner des...*, Bulletin d'information n° spécial du 7^{ème} Congrès SYNES, Université de Ngaoundéré, 29 et 31 mars 2016, p. 2.

¹⁹⁹ Kamsu Léopold, 54 ans, membre du SYNES et enseignant à l'Université de Douala, Douala le 9 avril 2024.

des structures opérationnelles au sein des établissements que sont les départements et les laboratoires, de mettre en place des infrastructures académiques minimales afin de fournir aux enseignants un cadre de travail convenable et opérationnel (bureaux, salles spécialisées..) et de doter des enseignants en équipements didactiques et de communication (bibliothèques viables et fournies en ouvrages, téléphones, Fax, ordinateurs et accès internet...). Chaque enseignant doit disposer d'un bureau et les personnels d'appui doivent être suffisamment affectés dans les laboratoires et les départements de chaque Université.²⁰⁰

En réalité, ces recommandations ont été examinées dans les locaux du MINESUP par la Commission MINESUP-SYNES chargée d'examiner les aspects du statut de l'enseignant du supérieur. Celle-ci était coprésidée par Henry Eyébé Ayissi, inspecteur général de service au MINESUP et Emmanuel Kwendeu Mbanwi, secrétaire général adjoint du SYNES. Les rapporteurs étaient, entre autres, Angeline Florence Ngono du MINESUP et Innocent Fucha, conseiller spécial du SYNES²⁰¹.

Mais, il s'avère que le gouvernement n'avait pas apporté des solutions aux attentes. Suite à ce non-respect des engagements pris par le gouvernement, le syndicat lança une série de grèves entre mars et juin 2000²⁰². Via une correspondance adressée aux honorables députés à l'Assemblée nationale en date du 7 mars 2000, le SYNES décria l'absence des bibliothèques et des laboratoires dans les Universités, le manque d'eau, d'électricité, de toilettes publiques, du téléphone dans les Universités, le bafouement constant des droits des enseignants et la clochardisation de ceux qui forment au quotidien l'élite camerounaise²⁰³. Malgré les menaces, les intimidations et toutes les manœuvres entreprises par des membres du gouvernement et des autorités universitaires pour le contrecarrer, ces grèves eurent effectivement lieu d'abord du 20 au 26 mars 2000, puis du 24 au 30 avril 2000, ensuite du 15 au 28 mai 2000 et en fin du 5 au 25 juin 2000²⁰⁴.

²⁰⁰ ASYNES, Communiqué conjoint issu des négociations MINESUP-SYNES des 1^{er}, 2 et décembre 1999.

²⁰¹ ASYNES, Rapport général des discussions entre le ministère de l'Enseignement supérieur et le SYNES en date des 1^{er}, 2 et 3 décembre 1999.

²⁰² ASYNES, Préavis de grève du secrétaire général du SYNES, Isidor Nomba au ministre de l'Enseignement supérieur, Jean Marie Atangana Mebara, 23 février 2000.

²⁰³ ASYNES, Correspondance du Bureau exécutif national du SYNES aux honorables députés de l'Assemblée nationale, 7 mars 2000.

²⁰⁴ *Ibid.*

Aujourd'hui, la situation persiste. Des actions papables ne sont pas entreprises par les pouvoirs publics pour remédier à ce problème. Le niveau de délabrement et de vétusté des infrastructures universitaires a atteint le seuil. Les enseignants essayent de se battre avec le minimum qu'ils ont depuis des décennies. Chacun essaye de faire son possible pour pouvoir s'en sortir. Les différentes recommandations formulées par le syndicat sont restées et restent toujours dans les cahiers de charges des ministères. Toujours est-il que des décrets portant création de nouvelles Universités sont toujours signés sans infrastructures adéquates préalablement construites. Le cas des Universités d'Ébolowa, de Garoua, de Bertoua dont les décrets de création ont été signés par le Président de la République en janvier 2022 est à titre illustratif. En 2016 par exemple, force a été donnée de constater que 23 ans après la création de l'Université de Douala, certaines salles de cours étaient encore louées²⁰⁵. Celle de Maroua en était à huit ans. Pourtant, l'État, à travers à travers les services du NINESUP, exige des infrastructures et des équipements de base comme pièces à conviction dans tout dossier de création ou d'ouverture d'instituts d'Enseignement supérieur. Le syndicat continue de lutter en ce sens. Cette lutte n'est non loin de ses revendications pour un bon plan de carrière des enseignants.

3- La lutte pour l'amélioration des conditions de carrière des enseignants

Dans les Universités publiques camerounaises, plusieurs critères relevant du plan de carrière des enseignants des Universités ne faisaient plus l'unanimité en milieu universitaire au Cameroun. Il s'agit, entre autres, de la manière dont les enseignants étaient recrutés et intégrés à la fonction, des procédures de passation aux différents grades, de la structuration du corps de l'Enseignement supérieur, des procédures de nomination de différents chefs d'établissement, des chefs des institutions universitaires, la gestion administrative et académique. En fait, dans les Universités camerounaises, les procédures de recrutement et des promotions aux différents grades se faisaient parfois de manière frauduleuse et dans l'ignorance des règles de l'art, de l'éthique et de la déontologie. Elles ne tenaient plus compte de la spécificité du corps et du temps mis pour former un enseignant du supérieur²⁰⁶.

²⁰⁵ SYNES, *Le scanner des...* Bulletin d'information n° spécial du 7^{ème} Congrès SYNES, Université de Ngaoundéré, 29 et 31 mars 2016, p. 7.

²⁰⁶ Jongwane Dipoko Dieudonné, 85 ans, premier président et président émérite du SYNES, Yaoundé-Camp Sonel, 25 mai 2024.

En plus, la structuration du corps de l'Enseignement supérieur en trois grades (Professeurs, Maîtres de Conférences, Chargés de Cours) telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui au Cameroun est partout abandonnée dans le monde. Sa persistance au Cameroun est une source de confusion malheureuse pour l'universitaire camerounais. Les nominations se font parfois par affinité idéologique ou politique au détriment du mérite et de l'unanimité de tous. Dans la gestion administrative et académique des Universités d'État, l'on constate un déficit de dialogue dû à des causes liées aux valeurs et aux structures, notamment le manque de respect de la personne humaine, la conception autocratique du pouvoir, le non-respect des droits reconnus aux enseignants, la concentration extrême du pouvoir aux mains des chefs des Institutions universitaires selon les textes de 1993, le non-respect des procédures²⁰⁷.

Au regard de cette situation, le SYNES eut trouvé la nécessité de lutter pour qu'un cadre formel du profil de carrière des enseignants du Supérieur soit bien défini. Pour ce faire, le syndicat formule des recommandations au gouvernement lors des négociations. D'abord en avril 1992, il a adressé une série de lettres au vice-chancelier dans lesquelles il a exigé une prolongation de l'âge de retraite des Professeurs d'Université de 55 à 65 ans²⁰⁸. Ensuite, lors des négociations MINESUP-SYNES de novembre et décembre 1999. Les aspects soulevés par le syndicat laissaient d'abord apparaître la question de la restructuration du corps de l'Enseignement supérieur en deux grades, à savoir celui de Professeur et Maître de Conférences. Le grade de Maître de Conférences est appelé à remplacer celui de Chargé de Cours actuel, tandis que celui de Professeur devrait comporter deux classes²⁰⁹. La première représente les Professeurs titulaires actuels et la deuxième classe représente les Maîtres de Conférences actuels. Le but est de se rapprocher des standards universitaires en vigueur dans les pays membres du Conseil africain et malgache pour l'Enseignement supérieur (CAMES)²¹⁰.

²⁰⁷ Nké Fridolin, 48 ans, membre du SYNES, ancien secrétaire de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé1 et enseignant au département de Philosophie, Yaoundé, le 12 mars 2024.

²⁰⁸ Konings, ``Trade-union activism...'', p. 295.

²¹⁰ Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, 5/04/2024.

Toujours dans les rubriques des recommandations, les questions de la révision de l'âge de recrutement et d'intégration, d'avancement et de promotion avaient été évoquées. Compte tenu de la spécificité du corps et du temps mis pour un enseignant du supérieur, le syndicat recommanda que le l'âge limite de recrutement des Assistants soit de 35 ans au lieu de 30 ans ; l'âge d'intégration au grade de Professeur (Maîtres de Conférences et Professeurs actuels) 45 ans au lieu de 35 ans ; l'âge limite d'intégration au grade de Maître de Conférences (actuels Chargés de Cours) 40 au lieu de 35 ans. Pour ce qui est de la promotion, il fut recommandé au gouvernement d'accorder la possibilité au titulaire du Doctorat de troisième cycle à se présenter à l'Habilitation à diriger les Recherches (HDR) et de donner la possibilité aux titulaires d'un doctorat unique sans HDR à postuler au grade de Maître de Conférences. Le syndicat voudrait que les procédures de recrutement respectent les textes réglementaires. C'est-à-dire, la définition des profils doit être faite par les départements, la définition des postes par les institutions et le recrutement proprement dit du département. Il a exigé un remplacement numérique conforme des enseignants démissionnaires, décédés ou retraités. En d'autres termes, le remplaçant doit avoir le même profil que celui remplacé.²¹¹

Ce fut la dernière commission dite commission de recrutement et avancement lors de ces négociations qui s'occupa de ces multiples recommandations lors des négociations de novembre 1999. Elle fut présidée par Joël Moulen, inspecteur général académique, accompagnée d'une délégation du MINESUP composée du Professeur François Xavier Etoa, Directeur du Développement de l'Enseignement supérieur et du Professeur Isaac Célestin Tchého, chef de service des programmes d'enseignement au MINESUP. Le SYNES fut représenté par Pierre Kamtchouing et Alexis Téguia²¹².

Par ailleurs, le syndicat dénonce également le mode d'accession aux différents postes administratifs dans les Universités d'État et recommande qu'une réforme soit faite à ce niveau. Il réclame la responsabilité des enseignants dans le choix des chefs de département, d'Établissement et des chefs Institutions universitaires²¹³. Les Recteurs, les *Vice-Chancellors*, les Doyens et les Chefs de Département doivent être élus par leurs pairs et non nommés par décret présidentiel

²¹¹ ASYNES, Rapport commission recrutement et avancement du 3 décembre 1999.

²¹² *Ibid.*

²¹³ Kemboh Nelson Ntui, 49 ans environ, membre du SYNES et enseignant à l'Université de Bamenda, Yaoundé le 2 mars 2024.

comme tel est le cas. Leur durée de mandant doit être limitée pour promouvoir l'alternance et permettre à chacun d'apporter son expertise. Aussi, les chefs de département doivent-ils être élus en tenant compte de leur spécialité du fait du caractère technique et académique du poste.

Bien que ces propositions ne soient toujours pas mises en pratique, il y a eu lieu de reconnaître qu'il y a eu un changement. À titre d'exemple, l'âge de départ à la retraite des enseignants du supérieur a été fixé à 60 ans au lieu de 58 pour les chargés de cours. Ceci s'est matérialisé par le décret n° 2000/48 du 15 mars 2000 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 93/035 19 janvier 1993 portant statut spécial des personnels de l'enseignement supérieur. Aussi, relève-t-on la possibilité pour les enseignants de rang magistral de signer des contrats qui prolongent leur activité. Autant, au niveau de l'avancement, il y a eu un échelonnement faisant du corps des enseignants du supérieur l'un des grands corps d'État. De même, il y a une volonté des pouvoirs publics à encourager la promotion des jeunes Enseignants par la réduction du service annuel des Assistants.²¹⁴

Au bout du compte, ce développement a permis de montrer que la corporation SYNES accompagne les enseignants des Universités publiques du Cameroun dans le cadre de la lutte pour leurs meilleures conditions de vie, de travail et de carrière. Grâce à ses luttes, l'enseignant du supérieur a aujourd'hui un statut spécial, sa situation financière a régressé. Même si certaines de ses propositions faites ne sont souvent pas mises en pratique, il faut reconnaître que des choses se sont améliorées. Seulement, ses revendications ne se limitent pas à la cause des enseignants. Il a aussi milité pour l'instauration d'un outil de dialogue en milieu universitaire.

III- L'IMPOSITION D'UN CADRE DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION PERMANENTE (CCP)

Le CCP est la conséquence de l'engagement du SYNES. Ce dernier a activement contribué à la mise en place de cet outil institutionnel de dialogue social entre le MINESUP et les enseignants des Universités d'État. Il a des missions et des objectifs bien définis. Sa structure organisationnelle accorde un large avantage au syndicat pour la résolution des problèmes qui animent la communauté universitaire.

²¹⁴ASYNES, Rapport du 3^{ème} congrès ordinaire du SYNES, Dschang, 6 et 7 octobre 2001.

1- L'apport du SYNES dans la mise place du CCP

Entre 1991 et 1998, le Syndicat national des Enseignants du Supérieur travaillait presque dans la clandestinité. Les autorités étaient silencieuses et opposées à toutes les démarches et les initiatives prises par le syndicat visant à les sensibiliser sur la dégradation constante des conditions de vie et de travail dans les Universités. En plus, il n'y avait ni entendement, ni dialogue entre les gouvernants des Universités et les gouvernés. Une situation qui paraissait aux yeux des syndicalistes comme une forme d'autocratie dans la gouvernance des Universités²¹⁵. Après le congrès du SYNES de 1998, le nouveau secrétaire général, Isidor Nounba, porté à la tête du mouvement, profita de l'esprit d'ouverture de négociation et de dialogue qu'apporta le ministre Jean Marie Atangana. Il lui fit pression à travers des préavis de grève comme celui du 1^{er} novembre 1999 et des mots d'ordre de grèves, à l'instar de celui du 10 novembre 1999. En fait, le SYNES souhaitait amener le gouvernement à un dialogue pour un examen paritaire de solution au problème de la mise sur pied d'un cadre officiel et permanent de concertation et de négociation entre le syndicat et le MINESUP, pour qu'il ait une gouvernance plausible et logique en milieu universitaire²¹⁶.

Le SYNES fut par-là invité sur la table de négociation le 27 et 28 novembre. Une première rencontre qui fut sans issue. C'est au cours de la deuxième phase de négociation entre les pouvoirs publics et le syndicat qui eut lieu entre le 1^{er} et le 3 décembre 1999 qu'une commission parmi les quatre créée pour discuter de tous les problèmes posés par le syndicat avait été chargée du CCP. Elle fut présidée par Guy Tsala Ndzomo, Mathieu Mbenga, Pierre Marie Njialeu représentant le MINESUP et comme rapporteurs les membres du SYNES, notamment Jean Kamdem, Dieudonné Jongwane Dipoko, Emmanuel Ngameni, Jean Bouendeu et Ebai Paul Tabi. À l'issue des travaux de cette commission, un protocole d'attente visant à instituer un cadre de concertation permanente entre le MINESUP les organisations syndicales des enseignants du supérieur fut élaboré. On retint dans la même foulée le principe de participation du SYNES aux travaux de coordination universitaire²¹⁷.

²¹⁵ Kemboh Nelson Ntui, 49 ans environ, membre du SYNES et enseignant à l'Université de Bamenda, Yaoundé le 2 mars 2024.

²¹⁶ Signié Christophe, 50 ans, ancien délégués de section SYNES de l'École normale supérieure de l'Université de Yaoundé1, Yaoundé-ENS, 27 février 2024.

²¹⁷ ASYNES, Rapport des travaux de la commission cadre de concertation, 2 décembre 1999.

Le 18 février 2000, un Cadre de concertation permanente entre le MINESUP et les représentants des enseignants chercheurs des Universités d'État du Cameroun fut créé par une décision du ministre de l'Enseignement supérieur²¹⁸. Il s'agit d'une instance statutaire de dialogue et concertation permanente pour la recherche des solutions adéquates et réalistes de manière concertée aux problèmes de la communauté universitaire nationale, notamment ceux ayant trait à l'amélioration du cadre de travail et d'existence et par voie de conséquence, à la promotion d'un développement harmonieux et optimal du système de l'Enseignement supérieur.²¹⁹

Le siège de l'organe se trouve à l'École nationale supérieure polytechnique de Yaoundé. Il est représenté au ministère de l'Enseignement supérieur par la Division de la Promotion du Dialogue et de la Solidarité universitaire (DPDSU). Au départ, la concertation était bipartite, c'est-à-dire ministère-organisations syndicales des enseignants chercheurs. Suite à certaines modifications intervenues en 2009, elle est finalement devenue tripartite, c'est-à-dire ministère-organisations syndicales des enseignants-chercheurs-universités.²²⁰ De sa création à 2023, le CCP a tenu 23 sessions. Celles-ci se sont tenues de manière régulière. La 23^e session s'est tenue le jeudi 28 décembre 2023 à la salle des actes de l'École nationale supérieure polytechnique de Yaoundé sous le thème : "Impact du CCCP sur l'amélioration des conditions de travail et de vie des enseignants : bilan, perspectif"²²¹. Ci-dessous une image de la 22^e session ordinaire du CCP

Photo 10: Le ministre d'État lors du CCP 2022

²¹⁸AMINESUP, Décision n° 0076/MINESUP/CAB/SG/CJ du 18 février 2000 portant création d'un cadre de concertation permanente entre le ministère de l'Enseignement supérieur et les représentants des enseignants chercheurs des Universités d'État du Cameroun.

²¹⁹MINESUP, Actes 18^{ème} session du cadre de concertation permanente MINESUP/Enseignants Chercheurs du supérieur, Yaoundé, École nationale supérieure polytechnique, 18 décembre 2018, p. 1.

²²⁰Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, 5/04/2024.

²²¹<http://www.minesup.gov.cm/index.php/2023/12/28/dialogue-social-les-conditions-de-travail-et-de-vie-des-enseignants-chercheurs-en-évaluation> , consulté le 22 avril 2024.



Source : WWW.minesup.cm, consulté le 21 avril 2024

Le Cadre de Concertation permanente a été créé pour répondre aux questions précises au sein de l'Enseignement supérieur.

2- Les missions, les objectifs et la structure du CCP

Le CCP est un organe qui répond à un certain nombre de missions. Des objectifs lui ont été assignés et son fonctionnement précis.

a- Les missions et les objectifs

Selon l'article 3, alinéa 1, de la décision n° 18 09 05 75/MINESUP/SG/DPDSU du 21 juillet 2009 modifiant et complétant la disposition n° 00076/MINESUP/CAB/ SG/CJ du 18 février 2000 portant création d'un Cadre de Concertation Permanente entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et les représentants des enseignants chercheurs des Universités d'État du Cameroun, le CCP a pour missions générales : la promotion d'un dialogue permanent et constructif, le développement d'un partenariat élargi entre les différentes parties prenantes aux tâches

d'éducation, de formation et de recherche en vue d'une meilleure gouvernance du système national de l'Enseignement supérieur.²²²

Pour l'accomplissement de ces missions, le CCP est une instance institutionnelle de dialogue qui a pour objectifs entre autres:

- la participation des Enseignants chercheurs à la gestion du système national de l'Enseignement supérieur ;

- l'encouragement de la participation organisée des Enseignant chercheurs à la vie et au fonctionnement des institutions universitaires, à travers la création de corps intermédiaires et la promotion de structure de représentation ;

- la promotion d'un consensus entre les différents partenaires sociaux au sein des Institution universitaires de l'Enseignement supérieur et des structures d'organisation, d'exécution et de suivi-évaluation des activités de formation de niveau supérieur ;

- la prévention par le dialogue et la concertation des situations, des attitudes, des comportements et des problèmes susceptibles de nuire au fonctionnement harmonieux du système national de l'Enseignement supérieur ;

- la valorisation des compétences nationales, de l'expertise disponible, de l'excellence scientifique et académique ainsi que la promotion de l'éthique, de la déontologie, de la solidarité, de la culture de paix et de tolérance au sein de la communauté universitaire ;

- le développement de mécanisme de consultation et de coopération entre les établissements de l'enseignement supérieur et les milieux professionnels, en vue notamment : d'une meilleure conception et exécution des programmes de formation, la mise en place de stratégies de financements conjoints des activités de formation et de l'adaptation de l'offre à la demande d'éducation ;

²²²AMINESUP, Article 3 alinéa 1 de la décision n° 18 09 05 75/MINESUP/SG/DPDSU du 21 juillet 2009 modifiant et complétant la disposition n° 00076/MINESUP/CAB/ SG/CJ du 18 février 2000 portant création d'un Cadre de Concertation permanente entre le ministère de l'Enseignement supérieur et les représentants des enseignants chercheurs des Universités d'État du Cameroun.

- enfin, la recherche concertée des moyens d'amélioration constante du cadre d'exercice de la profession d'Enseignant chercheur²²³.

b- Le fonctionnement du CCP

Il est assuré au niveau national et dans les Universités. À l'échelle nationale, la présidence des sessions CCP est assurée par le ministre de l'Enseignement supérieur. Il se réunit en session ordinaire une fois par semestre, soit deux fois l'an sur convocation de celui-ci. En cas de nécessité, une session extraordinaire est convoquée sur demande motivée de l'une des parties prenantes. Les résolutions et recommandations du CCP –MINESUP/Enseignants Chercheurs sont adoptées sur la base d'un consensus. Son secrétariat permanent ainsi que le suivi de l'exécution des résolutions et des recommandations prises lors des sessions, sont assurés par le Division de la Promotion du Dialogue et la Solidarité universitaire (DPDSU). Le principe de la représentation des délégués des organisations syndicales des Enseignants chercheurs et des délégués des Enseignants chercheurs au Conseil d'Administration de chaque Université d'État d'une part, et des Services centraux du ministère de l'Enseignement supérieur d'autre part, est le critère qui le compose. À ce titre, les membres de plein droit invités aux sessions du CCP sont entre autres les représentants du MINESUP et les représentants des enseignants chercheurs²²⁴.

Les représentants du MINESUP sont au nombre de huit dont le responsable de la direction en charge du dialogue, le responsable de la direction en charge du développement de l'Enseignement supérieur, le responsable de la direction en charge de la recherche et de la coopération, le responsable de la direction en charge des affaires financières, le responsable en charge de la cellule juridique et trois hauts responsables des services centraux désignés par le ministre de l'Enseignement supérieur²²⁵. En ce concerne les représentants des enseignants chercheurs, ils sont segmentés en deux, désignés ainsi qu'il suit: les représentants des enseignants chercheurs au sein des Conseils d'administration des Universités d'État à raison d'un par grade et

²²³*Ibid.* Alinéa 2.

²²⁴*Ibid.* Article 14, alinéa 2.

²²⁵*Ibid.*

par Université et les représentants des Organisations syndicales d'Enseignants chercheurs jouissant d'une existence administrative et exerçant effectivement au sein des Universités d'État²²⁶.

Dans les Universités, le Vice-Chancellor et le Recteur organisent et assurent respectivement le fonctionnement des structures analogues du CCP –MINESUP/enseignants chercheurs chacun dans son institution universitaire. En revanche, ils font tenir au ministre, chacun en ce qui le concerne en cas de besoin, un compte rendu des assises organisées. En tant que précurseur de cette idée, le SYNES occupe une place majeure au sein du CCP²²⁷.

3- Les activités du SYNES au sein du CCP

Le Syndicat national des enseignants du supérieur est la principale organisation syndicale des enseignants chercheurs au sein du CCP. En ce sens, il occupe le plus grand nombre de place que tous les autres syndicats représentés, soit huit places au départ et 15 places depuis la session ordinaire du CCP de novembre 2023²²⁸. Une seule place est accordée aux autres syndicats. Depuis la matérialisation de cette structure en 2000, le SYNES s'est montré actif dans ce forum à travers les différentes activités qu'il mène. Sur 23 sessions ordinaire organisées de manière régulière de l'an 2000 à 2023, le syndicat en a pris part à 22. La seule à laquelle il a refusé de participer pour des raisons antagonistes à ses idéaux est la 21^e session ordinaire tenue le 19 novembre 2021.

Le SYNES anime les activités au sein du CCP. En tant syndicat ayant le plus grand nombre de places, il soulève les problèmes majeurs auxquels la communauté universitaire est confrontée et formule des recommandations au gouvernement pour une éventuelle solution²²⁹. Il veille à ce que toutes les dispositions arrêtées lors des sessions ordinaires soient mises en pratique. Il se rassure de préserver sa place de leader en pérennisant les idéaux de cette plate-forme. Lorsque ceux-ci ne sont pas respecté par les parties prenantes, il dénonce et manifeste son mécontentement. Ce fut le cas en 2021. Le syndicat ayant constaté que le forum devenait une plate-forme de

²²⁶AMINESUP, Article 2 alinéa 1 de la décision n° 18 09 05 75/MINESUP/SG/DPDSU du 21 juillet 2009 modifiant et complétant la disposition n° 00076/MINESUP/CAB/ SG/CJ du 18 février 2000 portant création d'un Cadre de Concertation permanente entre le ministère de l'Enseignement supérieur et les représentants des enseignants chercheurs des Universités d'État du Cameroun.

²²⁷*Ibid.*, Article 10, alinéa 1 et 2.

²²⁸Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, 5/04/2024.

²²⁹Kemboh Nelson Ntui, 49 ans environ, membre du SYNES et enseignant à l'Université de Bamenda, Yaoundé le 2 mars 2024.

propagande gouvernementale, il brilla par son absence lors de la session ordinaire de novembre de cette année. Le syndicat proteste contre toutes les formes d'injustices au sein de ce forum. Grâce à son sérieux, son dévouement, son éthique et sa déontologie au sein de cet instrument, certaines recommandations se sont concrétisées. À titre d'exemple, l'on peut citer la couverture médicale des enseignants.

En somme, il était question de présenter les œuvres du Syndicat national des enseignants du supérieur dans la réforme de l'Enseignement supérieur public. De ce fait, l'on est parti de la bataille menée par cette organisation corporatiste pour que l'on puisse parler de syndicalisme libre, indépendant et actif en milieu universitaire au Cameroun. Pour ce faire, le syndicat a combattu pour sa reconnaissance officielle, il a renforcé sa présence dans les campus universitaires et s'est attelé à tenir des assises de manière périodique pour réguler sa vie et être à l'image d'une organisation de renom. Ceci s'en est suivi des revendications de cette corporation pour le bien-être des enseignants des Universités d'État. Ces revendications ont pris en partie l'amélioration de leurs conditions de vie, de travail et de leur carrière. Le SYNES a lutté pour que l'enseignant de l'Université publique puisse sortir de sa situation précaire et avoir un statut particulier dans la société camerounaise. Bref, il a redonné aux enseignants leur grandeur. Il en est de même du cadre de dialogue et de concertation permanente que ce syndicat a imposé pour une meilleure gouvernance des Universités et la recherche de solutions concrètes aux différents problèmes auxquels la communauté universitaire est confrontée.

Tout compte fait, il en ressort que les activités et les réalisations du SYNES en milieu universitaire au Cameroun ont apporté des changements positifs. La présence d'un syndicalisme autonome en milieu universitaire au Cameroun, autrefois plus qu'un mythe, est devenue une réalité. Le niveau de vie et de considération des enseignants des Universités d'État bas son plein. L'on peut désormais parler de gouvernance concertée dans les Universités publiques camerounaises. Sachant qu'il y a remise en cause d'un ordre préalablement établi dans une lutte, il y a lieu de se demander si les actions de luttes entreprises par le SYNES se sont déroulées en toute sérénité.

**CHAPITRE III : LES DÉFIS ET LES DIFFICULTÉS
RENCONTRÉS PAR LE SYNES**

Dès sa création, le Syndicat national des enseignants du supérieur se positionne comme le fervent défenseur des intérêts des enseignants des Universités d'État. Il est l'instrument de combat pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de ces derniers, et s'oppose à toutes les formes d'injustices en milieu universitaire camerounais en prônant la bonne gouvernance universitaire. De ce fait, cette posture a suscité la méfiance et les réactions défavorables parmi les autorités dominantes et a rendu ses actions difficiles. Tout au long de son cheminement, le mouvement fait face aux actions plurielles qui contrecarrent son existence. Il a non seulement du mal à s'imposer, mais aussi à s'intégrer dans le milieu universitaire. Une situation qui ralentit ses activités et ne permet pas qu'il soit toujours à la hauteur de ses attentes.

Dans ce chapitre, il est essentiellement question d'examiner les difficultés auxquels est confronté le SYNES dans son activisme syndical. Il est organisé en trois articulations. La première traite des actions répressives envers le syndicat. La deuxième met un accent sur les problèmes managériaux et financiers de cette corporation. La troisième, quant à elle, est consacrée aux obstacles connexes.

I- LA RÉPRESSION SYNDICALE

Dans son activisme syndical, le SYNES s'est confronté aux actions répressives. Celles-ci se sont caractérisées par l'interdiction du syndicat et le musèlement de ses actions, le harcèlement des différents responsables du mouvement, la dissémination du syndicat à travers des nominations.

1- L'interdiction et le musèlement des actions du SYNES

Les ambiguïtés présentées par la loi camerounaise en matière de syndicat furent la cause de l'interdiction et du musèlement des actions du SYNES. Alors que la loi n° 68/LF/19 du 18 novembre 1968 relative aux associations ou syndicats professionnels non régis par le Code du travail soumettait la création d'un syndicat professionnel à l'approbation du ministre de l'Administration territoriale, la loi n° 74/14 du 26 novembre 1974 portant code du travail, quant à elle, n'autorisaient pas de telles unions. En même temps, le décret n° 74/138 du 18 février portant statut général de la fonction publique n'avait pas tout de suite été suivi d'effet après sa signature²³⁰. Cette approbation était rarement accordée. Les syndicats qui avaient reçu cet accord étaient soit créés, soit contrôlés par le gouvernement lui-même. Un état de choses qui

²³⁰R. Tsafack Nanfosso, "Relations professionnelles et négociation collective au Cameroun", Bureau international du Travail, Département des relations professionnelles et des relations d'emploi, Genève, 2011, p. 28.

freinait l'éclosion du mouvement syndical dans le territoire national, car tous les syndicats qui existaient étaient inactifs, vu l'hyper contrôle de l'État. Le SYNES qui vit le jour en 1991 s'opposa à ce principe, condamnant ainsi l'inactivité des syndicats existants et le contrôle de l'État sur ceux-ci. Il s'engagea à contribuer au développement de la pratique syndicale au Cameroun et à servir de contrepoids au régime en place²³¹. Une position qui ne fut pas appréciée par le gouvernement, car le syndicat allait en l'encontre des idéaux du régime. Il fut considéré comme un mouvement illégal aux yeux de la loi. En fait le gouvernement voulait amener le SYNES à s'affilier à une centrale syndicale proche des pouvoirs publics. Une idée à laquelle la corporation était catégoriquement opposée²³².

Par ailleurs, l'actualité politique qui prévalait pendant la période de la naissance du SYNES avait rendu la situation complexe, d'autant plus qu'elle ne fut pas à la faveur du syndicat. Or, le vent de démocratisation qui soufflait sur le territoire camerounais en 1990 a entraîné la libéralisation politique. On assista à un retour du pluralisme politique sur le territoire avec la création de nouveaux partis politiques opposés à celui du régime en place. Ce fut par exemple, le cas du *Social Democratic Front* (SDF), qui vit le jour le 26 mai 1990 et anima la scène politique camerounaise. L'Université ayant été le lieu par excellence de cette effervescence politique, la naissance d'un syndicat au calibre du SYNES paraissait comme un danger pour le régime vu son caractère révolutionnaire²³³.

En outre, le fait que le SYNES avait refusé d'être proche des pouvoirs publics ne faisait pas de lui un syndicat licite comme les autres. Au regard de cette actualité politique, le syndicat était considéré par le gouvernement comme une cellule de l'opposition mise sur pied pour contrer les pouvoirs publics. Dans la même circonstance, une étiquette tribale était collée au syndicat. Le SYNES était qualifié de "groupe d'enseignants ressortissants de la région de l'ouest Cameroun en quête du pouvoir"²³⁴. En principe, le gouvernement dans sa volonté de conserver le pouvoir voulait que l'opinion et la pensée du peuple soient unilatérales. C'est en sens qu'il fut interdit au syndicat d'exercer ses activités sur toute l'étendue du territoire sous prétexte qu'il n'avait pas de personnalité juridique.

²³¹Kemboh Nelson Ntui, 49 ans environ, membre du SYNES et enseignant à l'Université de Bamenda, Yaoundé le 2 mars 2024.

²³²Jongwane Dipoko Dieudonné, 85 ans, premier président et président émérite du SYNES, Yaoundé-Camp Sonel, 25 mai 2024.

²³³ *Idem*.

²³⁴Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, le 5 avril 2024

En percevant le SYNES comme une organisation illégale conduite par une bande de “subversifs et de fauteurs de troubles”, le gouvernement avait pris des initiatives pour le contraindre au silence. C’est ainsi que les actions du syndicat ont été muselées d’un côté par les autorités du gouvernement, notamment les différents ministres ayant connu l’enseignement supérieur entre 1990 et 1997. Il s’agit de Joseph Owona (1990 -1992), Titus Edzoa (1992-1994), Peter Abgor Tabi (1994-1997). De l’autre côté, l’on avait les autorités universitaires, à savoir les chefs des Institutions universitaires et les chefs d’Établissements à l’exemple du recteur de l’Université de Yaoundé, Peter Abgor Tabi. Plusieurs stratégies de musèlement étaient utilisées à cet effet.

Le 21 octobre 1991, par la lettre n° 03117, le ministre de l’Enseignement supérieur, Joseph Owona, avait prétendu qu’il n’y avait pas Cameroun de dispositions permettant la création d’un syndicat à l’envergure du SYNES. En réalité, le ministre invitait les enseignants à s’affilier à une centrale syndicale proche du gouvernement. Dans la même veine, par une lettre en date du 26 mars 1993 adressée au recteur de l’Université de Yaoundé, le ministre de l’Enseignement supérieur, Titus Edzoa, affirmait que “le SYNES ne peut pas être considéré valablement comme un syndicat”²³⁵. Le 30 mars 1993, via une note, le vice-recteur avait mis fin à toute activité du syndicat au sein du campus, en le qualifiant d’association illégale dite Syndicat National des Enseignants du Supérieur”²³⁶. Dans le même ordre d’idée, en date du 2 juin 1993, une lettre fut adressée au bureau exécutif du SYNES par le recteur de l’Université de Yaoundé 1, Peter Abgor Tabi, qui accusait implicitement le syndicat d’être le responsable des actes de violence, d’incendie et d’assassinat survenus sur le campus²³⁷.

Ce musèlement s’était manifesté par des actions concrètes qui laissaient couler d’encre. À titre illustratif, le gouvernement et les autorités universitaires avaient fait recours à la police pour étouffer toutes les manifestations et les grèves du SYNES. Ce fut le cas lors des célébrations marquant la création du SYNES le 1^{er} juin 1993. Les organisateurs se sont vus refuser l’accès à l’amphithéâtre 700 de l’Université de Yaoundé.²³⁸ Les événements de ladite cérémonie s’étaient déroulés en plein air en présence des militaires ; lesquels avaient obligé le chairman du syndicat d’arrêter la lecture de son discours²³⁹. Plus grave, le bâtiment abritant le bureau du syndicat avait été brûlé. À travers ceci, l’on voit comment le musèlement fut une

²³⁵ASYNES, Dossier harcèlement des responsables du SYNES.

²³⁶*Ibid.*

²³⁷*Ibid.*

²³⁸Tsafack Nanfosso, “Relations professionnelles et ...”, p. 28.

²³⁹*Ibid.*

véritable énigme pour la bonne marche du SYNES. Il en est de même pour des représailles dont ont subi les responsables du mouvement.

2- Le harcèlement des responsables et syndiqués du mouvement

Dans leur activisme syndical, les responsables du SYNES ont fait face au problème du harcèlement. Il s'agit en fait d'un autre moyen utilisé par le gouvernement pour contrecarrer les actions du Syndicat national des Enseignants du supérieur. Le harcèlement résulte des raisons précédemment évoquées, c'est-à-dire la considération du SYNES par le gouvernement comme une organisation dépourvu de personnalité juridique et au service de de l'opposition pour contrer les pouvoirs publics. Pour neutraliser le mouvement, voire le déséquilibrer ou l'affaiblir, le gouvernement par l'intermédiaire des ministres de l'Enseignement supérieur et des autorités universitaires, avait exercé des représailles sur les différents responsables et les membres de ce syndicat. Le but était de semer la peur pour les affaiblir moralement, les décourager et les amener à cesser leur action au sein du mouvement²⁴⁰.

Les multiples tracasseries orchestrées par ces différents acteurs entraînaient des intimidations et brimades quotidiennes, au lieu de travail. On relève aussi des affectations et des sanctions disciplinaires. Tout d'abord, le 21 octobre 1991, le président du SYNES, Jongwane Dipoko, avait reçu une mise en garde venant du ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Informatique et de la Recherche scientifique. Ce dernier lui rappela que le syndicat ne pouvait pas aux yeux de la loi avoir une existence légale au Cameroun²⁴¹. Un ultimatum qu'avait ignoré le président. C'est ainsi que celui-ci fut l'objet d'une tentative d'assassinat à l'arme blanche devant son domicile dans la nuit du 11 au 12 décembre. En fait, le président du SYNES avait été agressé par des individus armés de machettes. Il eut la vie sauve que grâce au courage héroïque avec lequel il s'était battu. Cet acte abominable le laissa infirme avec deux doigts tranchés et de grosses balafres sur le corps²⁴².

De plus, à partir de juin 1992, les militants du SYNES qui avaient respecté les mots d'ordre de grève lancés suite au non-paiement des salaires et à la suspension arbitraire de l'un d'entre eux se sont vus infliger des demandes d'explication qui étaient d'ailleurs des mesures

²⁴⁰Jongwane Dipoko Dieudonné, 85 ans, premier président et président émérite du SYNES, Yaoundé-Camp Sonel, 25 mai 2024

²⁴¹AMINESUP, Lettre n° 03117 du Ministre de l'Enseignement supérieur au président du SYNES en date du 21 Octobre 1991.

²⁴²ASYNES, Procès-verbal du conseil de discipline sur l'affaire Jongwane Dipoko Dieudonné, chargé de cours à la Faculté des Sciences, Université de Yaoundé1, 21 décembre 1993, p. 12.

administratives préalables à une sanction administrative²⁴³. C'est dans ce sens qu'en juin 1992, Isidor Noumba, enseignant à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université de Yaoundé, avait été traduit au conseil de discipline à cause de l'épreuve d'Initiation à l'Économie qu'il avait proposé à ses étudiants. En effet, l'épreuve en question décrivait la gestion autocratique d'un monarque : Sah Noumba qui règne sans partage sur un empire appelé empire Ruféral avec des choix économiques questionnables qui font la part belle aux dépenses : deux terrains de golf, deux hôpitaux de référence, deux palais privés pour l'empereur, renouvellement du parc automobile et moto à la cour, trois cathédrales et deux mosquées, des aéroports surfaits et budgets colossaux affectés à l'armée²⁴⁴. L'enseignant invitait ses étudiants à faire des prévisions de croissance de l'empire à partir des données fournies. Ce sujet d'examen n'avait été apprécié par les autorités. Il fut jugé de "subversif" pour les étudiants par ces dernières. Les motifs évoqués furent que :

Les trois quarts de l'épreuve contenaient des détails qui n'aidaient en rien à traiter le sujet, mais à troubler les esprits des étudiants. L'épreuve était une nouvelle forme de tracts. L'enseignant faisait de l'apologie des villes mortes et de la désobéissance civile. Il était investi de la mission de soulever les foules et affirmait ses opinions politiques. Il avait la vocation de tribun politique²⁴⁵.

Le 21 août 1992, c'est-à-dire avant la procédure disciplinaire, le chancelier de l'Université de Yaoundé envoya une lettre à Isidor Noumba l'informant que ses fonctions d'enseignant à l'Université de Yaoundé sont suspendues pour faute lourde. Ainsi, le conseil de discipline eut lieu le 22 septembre 1992. Au mépris des règles de la procédure disciplinaire, le Dr Isidor Noumba avait finalement été suspendu de ses fonctions le 24 septembre 1994 pour deux ans pour ces motifs fallacieux sus évoqués²⁴⁶.

Après avoir fait circuler des mots d'ordre à la Faculté des Sciences lors de la période des examens de juin 1992 demandant aux enseignants de conserver les notes et les copies des étudiants et d'attendre la date du 25 juillet 1992 pour les remettre aux différents jurys, le doyen Félix Marie Afa'a lui adressa le 21 juillet 1992 une demande d'explication écrite sur cette attitude. En réponse, le président avait fait comprendre que cette décision ne venait pas de lui, mais du SYNES. C'est ainsi que le 24 juillet 1992, le doyen avait transmis ce dossier au Chancelier en sollicitant que des sanctions soient prises à l'encontre de Dipoko.²⁴⁷ Une seconde

²⁴³ASYNES, Dossier harcèlement des responsables du SYNES.

²⁴⁴*Ibid.*

²⁴⁵*Ibid.*

²⁴⁶ASYNES, Correspondance du Chancelier de l'Université de Yaoundé, Peter Agbor Tabi, à monsieur Isidor Noumba, enseignant à la Faculté de Droit et des Sciences économique de l'Université de Yaoundé pour suspension temporaire de ses fonctions, Yaoundé le 21 août 1992.

²⁴⁷ASYNES, Lettre du doyen n° 0986/FSC/UY/D/92 du 24 juillet 1992 adressée au Chancelier de l'Université de Yaoundé et assortie des copies de demande d'explications écrites et de réponse à ladite lettre.

demande d'explication du doyen lui fut encore adressée le 21 octobre 1992 suite à son refus de remettre à la session de septembre 1992 l'épreuve de Méca-Optique destinée aux étudiants de LM1²⁴⁸.

En réaction à cette demande d'explication de plus, le président précisa une fois de plus qu'il le fait conformément au mot d'ordre lancé par le SYNES. En avril 1993, le ministre de l'Enseignement supérieur prit des mesures en interdisant les activités du SYNES au sein du campus. Mais le président Dipoko continua de tenir des réunions et à faire circuler des tracts et à afficher des annonces relatives au syndicat. Le doyen adressa une lettre au Chancelier à cet effet²⁴⁹. À la lumière de ces faits, le recteur convoqua le conseil de discipline le 14 décembre 1993. Il invita Dipoko à venir comparaitre devant ledit conseil à la salle des actes du rectorat. Un conseil auquel il ne se présenta pas. Constatant l'absence de la mise cause, le recteur recommanda qu'une convocation par la voie d'un huissier de justice lui soit adressée afin que la prochaine ait lieu le 20 décembre 1993.

Cette phase coïncida avec la réponse du Conseil d'administration du BIT au sujet de la plainte que le SYNES avait portée contre le gouvernement camerounais. L'Organisation internationale du Travail à travers ses multiples recommandations rappela que la liberté syndicale devait être accordée au syndicat et à ses membres. Une injonction qui avait été ignorée par le gouvernement. Le président Dipoko fut convoqué au conseil de discipline par une lettre du recteur, Peter Agbor Tabi, le 17 décembre 1993²⁵⁰. Les faits reprochés au président étaient entre autres: le manquement aux obligations professionnelles caractérisé par son refus de participer et de composer les épreuves réclamées par l'administration aux sessions d'examen de juin et de septembre 1992, la violation flagrante de la dignité et de la déontologie universitaire caractérisée par une incitation de ses collègues à la révolte et à une insubordination notoire, l'affichage des tracts et des documents de nature à porter atteinte aux institutions.²⁵¹

Ce conseil débuta effectivement le 20 décembre 1993. Il eut pour participants Peter Agbor Tabi, recteur de l'Université de Yaoundé 1 et président de la séance; Joseph Noah Ngamveng, vice-recteur et invité; André Marie Ntsobe, secrétaire général et greffier ; Félix

²⁴⁸ ASYNES, Demande d'explications adressée à Monsieur Jongwane Dipoko Dieudonné par le doyen de la Faculté des Sciences le 21 octobre 1992.

²⁴⁹ ASYNES, Lettre n° 0048/FSC/UY/D/93 DU 19 novembre 1993 adressée au Recteur par le doyen de la Faculté des Sciences relatives aux activités du SYNES.

²⁵⁰ ASYNES, Convocation au conseil de discipline adressée à monsieur Jongwane Dipoko, Faculté des Sciences, par le Recteur de l'Université de Yaoundé 1, 17 décembre 1993.

²⁵¹ *Ibid.*

Marie Afa'a, doyen de la Faculté des Sciences et membre ; John Lambo Akwé, représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et membre ; Patrick Ebodé Tsanga, représentant du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ; Hubert Nkoulou. Le président Dipoko fut accompagné de son collègue et syndicaliste Jean de Dieu Mbouendeu, en tant que son avocat. Léon Kaptué, représentant des chargés de cours au conseil d'administration et membre de la séance et Jean Mfoulou, Maître de Conférences et membre désigné par le Recteur brillèrent de par leur absence.

Au terme de ce procès qualifié de "procès politique en règle", on dirait une mise en scène destinée à liquider le SYNES en chassant, par tous les moyens, son président du campus universitaire, ce dernier s'est vu infliger comme une suspension temporaire de ses fonctions d'enseignant pendant deux ans. Mais, l'on peut retenir que ces multiples exactions ont renforcé le pouvoir du SYNES afin d'atteindre ses objectifs. Grâce à ces manœuvres ou châtiments, les enseignants n'ont pas baissé les bras. Ils ont continué à lutter pour une cause noble. Tout ceci montre à suffisance que le harcèlement des responsables et membre du SYNES a porté atteinte aux progrès du mouvement. En dehors de ce problème, les postes de responsabilité administrative sont attribués aux maillons forts du syndicat. Un phénomène qui compromet aussi les actions du SYNES.

3- La dispersion du syndicat à travers les nominations

Depuis la réforme universitaire de 1993 et le retour à l'accalmie dans les relations entre le SYNES et les pouvoirs publics en 2000, le syndicat fait face au problème de décapitation. Il s'agit d'un nouveau stratagème utilisé par les pouvoirs publics pour contrer les actions du SYNES. La dispersion consiste à proposer et à offrir constamment des postes de responsabilité administrative aux dirigeants les plus intransigeants du mouvement tant bien dans les services centraux du ministère de l'Enseignement supérieur, que dans les Universités, afin d'atténuer leur ardeur. Cette réalité compromet la vie du syndicat.

En principe, lorsque les membres du SYNES sont portés aux postes administratifs, ils ne servent plus la cause commune, c'est-à-dire leur syndicat. Une fois nommés, ces derniers travaillent plutôt pour protéger leurs nouvelles fonctions au détriment de la défense des intérêts communs. On les met devant les faits à accomplir et ils sont contraints à garder leur silence face à tout problème de revendication commune soulevée par le syndicat, de peur de ne pas trahir l'autorité et surtout de garder le secret professionnel. Les nominations ont brisé l'esprit d'engagement syndical de plusieurs dirigeants intransigeants du Syndicat national des

Enseignants du supérieur. Elles les ont amenés à ne plus être actifs dans les différentes luttes que mène le syndicat depuis plus de trois décennies. Face à cette triste réalité, le syndicat perd son influence et sa crédibilité aux yeux de la communauté universitaire.

Ils sont nombreux, ceux des membres du SYNES ayant été promus à de postes de responsabilité administratives aussi bien dans les Universités que dans les services centraux du ministère de l'Enseignement supérieur. Dans ce registre non exhaustif, on peut citer à titre illustratif les membres ci-après :

Professeur Oumarou Bouba, ancien trésorier adjoint du SYNES²⁵², nommé doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Ngaoundéré en 1998, vice-recteur en charge des enseignements de ladite Université en 2002, recteur de l'Université de Yaoundé 1 entre 2008 et 2013, puis Recteur de l'Université de Yaoundé 2 entre 2013 et 2015 ; Professeur Emmanuel Ngameni, membre fondateur²⁵³, acteur majeur des grandes lutes du SYNES et ancien secrétaire national à l'organisation du syndicat, nommé d'abord Chef de la Division de la Promotion du Dialogue et de la Solidarité universitaire au ministère de l'Enseignement supérieur et ensuite doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Dschang²⁵⁴.

Professeur Joseph Lebel Tamesse, ancien secrétaire général du SYNES,²⁵⁵ nommé Chef de Division du Dialogue et de la Solidarité universitaire au ministère de l'Enseignement supérieur ; Blaise Mtopi, ancien secrétaire général du SYNES, nommé Chef de la Division de la Promotion du Dialogue et de la Solidarité universitaire au ministère de l'Enseignement supérieur en 2022 ; Professeur Etienne Dongo, membre fondateur du SYNES,²⁵⁶ nommé vice-doyen chargé de la scolarité à la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé1 ; Professeur Jean Claude Tchounkeu, ancien coordonnateur du SYNES de l'Université de Yaoundé 1²⁵⁷, nommé doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé 1 ; Professeur Eyango Djombi, ancien coordonnateur SYNES de l'Université de Douala, nommé chef de division des enseignements et des personnels enseignants à l'Université de Douala ; Professeur Moussa II, délégué de la Section SYNES à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé 1, nommé Chef de Division de l'Enseignement continu à l'Institut supérieur

²⁵² ASYNES, Procès-verbal de l'Assemblée constitutive du SYNES, Yaoundé, 1^{er} juin 1991.

²⁵³ ASYNES, Note de service n°01122021/BEN-SYNES/ du 8 décembre 2021 portant organisation des membres du comité national d'organisation de la 8^{ème} édition du congrès ordinaire du SYNES à l'Université de Yaoundé1.

²⁵⁴ ASYNES, Actes du 1^{er} Congrès Ordinaire du SYNES, Yaoundé, 7 et 8 février 1998.

²⁵⁵ ASYNES, Actes du 7^{ème} Congrès Ordinaire du SYNES, Ngaoundéré, 29 et 31 mars 2016.

²⁵⁶ ASYNES, Note de service n°01122021/BEN-SYNES/ du 8 décembre 2021 portant organisation des membres du comité national d'organisation de la 8^{ème} édition du congrès ordinaire du SYNES à l'Université de Yaoundé1.

²⁵⁷ *Ibid.*

d'Agriculture, du Bois, de l'Eau et de l'Environnement (ISABEE) à Ebolowa ; Professeur Signié Christophe, délégué de la Section SYNES de l'École normale supérieure de l'Université de Yaoundé¹, nommé directeur adjoint de l'Institut Universitaire de Technologie et du Bois (IUT-BOIS) à Mbalmayo²⁵⁸. Un informateur affirme à cet effet que :

Appréhendés au départ comme des syndicalistes frondeurs avérés et patentés dans le champ académique, surtout dans le registre du soulèvement, certains secrétaires généraux du SYNES, quelques années plus tard, ont fléchi, et succombé face au monstre des avantages, privilèges et intérêts qui leur ont été présentés²⁵⁹.

De cette partie, il ressort que le SYNES dans son action syndicale a fait face au problème de répression. Elle s'est manifestée par l'interdiction et le musèlement des activités du syndicat, le harcèlement des responsables et membres de celui-ci et sa décapitation par les pouvoirs publics. Seulement, cette contrainte n'est pas la seule qui compromet le dynamisme de ce syndicat. Il y a aussi des difficultés liées au management et aux finances.

II- LES DÉFIS MANAGÉRIAUX ET FINANCIERS

Les contraintes managériales et financières auxquelles le Syndicat national des Enseignants du Supérieur est confronté dans son activisme peuvent être de trois ordres. Il s'agit entre autres du scepticisme de l'engagement des enseignants, des crises de représentation et de coordination du syndicat, et la modestie de ses ressources financières.

1- Le scepticisme de l'engagement des enseignants

La friilosité des enseignants compromet les actions du SYNES. En effet, dans l'Enseignement supérieur public au Cameroun, ils sont très nombreux, la quasi-totalité du corps enseignant à demander ce que fait le SYNES chaque fois qu'un problème ponctuel se pose, mais ils sont encore nombreux qui hésitent à s'engager aux côtés de cette corporation pour trouver la solution aux problèmes qui sont les leurs.

Les données collectées auprès des syndicalistes et dans les archives du SYNES montrent que cette triste réalité est due à deux faits notamment la peur et surtout à l'esprit de népotisme qui anime le corps de l'Enseignement supérieur.²⁶⁰ La phobie qui s'est construite au milieu du corps enseignant lors de la répression des responsables et membres du SYNES est un trouble qui ne cesse d'empêcher certains enseignants à s'engager véritablement dans la lutte syndicale,

²⁵⁸ASYNES, Note de service n°01122021/BEN-SYNES/ du 8 décembre 2021.

²⁵⁹Anonyme, 43 ans, sympathisant du SYNES, Yaoundé, le 5 mai 2024.

²⁶⁰ASYNES, Rapport sur les activités de la Coordination SYNES de l'Université de Dschang entre octobre 2001 et octobre 2002.

car plusieurs ont peur des représailles qui peuvent avoir un impact sur leur carrière universitaire. Ils privilégient celle-ci et préfèrent servir la cause individuelle au détriment de celle commune. En plus, le corps de l'enseignement supérieur souffre de la présence en son sein, d'un nombre important de personnes qui n'auraient pas dû s'y trouver, car entré par effraction dans ce corps d'élite, ils ont peur de se faire voir démasquer si d'aventure ils faisaient des revendications légitimes associées aux postes qu'ils occupent indûment.²⁶¹

À cet égard, ils deviennent insensibles face à tout discours visant à leur montrer le bien-fondé d'une lutte syndicale juste et d'ailleurs protégée par la loi fondamentale du Cameroun. La peur prend le dessus sur eux. Une peur bleue qui se manifeste alors dès qu'ils sont en face de leurs chefs hiérarchiques. Ils se comportent comme si ceux-ci avaient le droit de la vie et de la mort sur eux. De même, le rêve de certains est d'être promu à un poste de responsabilité. C'est dans ce sens que Fridolin Nké affirme : “ les enseignants du supérieur ont des priorités catholiques. À quelques exceptions près, le professorat chez nous est l'art du parasitisme ”²⁶². Ceci est alors perceptible au niveau du nombre de syndiqués qui constituent le SYNES, mais aussi lors des grèves lancées par le syndicat. L'enseignement supérieur public camerounais compte plus 7000 enseignants. Force est donnée de constater que moins de 500 sont des syndiqués du SYNES ou membre actif de cette organisation²⁶³. Pourtant, ils bénéficient des acquis obtenus grâce aux sacrifices de la minorité. Bon nombre de membres se considèrent comme des sympathisants et non des syndicalistes. Ils ne collaborent pas. Nombreux sont ceux des enseignants qui ne font appel au syndicat que quand ils font face aux réalités des maux pour lesquels le syndicat combat depuis plus de trois décennies. La majorité des membres ne servent pas la cause du syndicat et se contentent de jouer au jeu du pingpong²⁶⁴.

La situation est totalement pareille lors des grèves. Lors d'une manifestation relative à une revendication de paiement des primes de modernisation par exemple, il est souvent prévu que le mot d'ordre de grève soit maintenu jusqu'à ce que chaque enseignant obtienne gain de cause. Seulement, il est souvent constaté que lorsqu'une minorité parvient à obtenir leur prime avant la majorité, elle met fin à la grève et n'apporte pas son soutien aux collègues n'ayant

²⁶¹ASYNES, Rapport sur les activités de la Coordination SYNES de l'Université de Dschang entre octobre 2001 et octobre 2002.

²⁶²Nké Fridolin, 48 ans, enseignant au département de Philosophie, Université Yaoundé1, le 12 mars 2024.

²⁶³Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, le 5 avril 2024

²⁶⁴Idem

pas encore reçu la leur²⁶⁵. De plus, lors d'une grève, tout le monde participe à celle-ci avec enthousiasme. Lorsque le syndicat veut faire le sondage sur le nombre d'enseignants ayant pris part, bon nombre d'enseignants ne permettent pas que leur identité soit dévoilée. Pire encore lors que les différents chefs d'établissement établissent des rapports. Certains y proposent des pots de vin pour que leur nom n'y figure pas. Ceci est pareil lorsque le syndicat veut établir les cartes de membre. Plusieurs gardent leur anonymat. C'est dans cette logique que le Coordonnateur SYNES de l'Université de Yaoundé 1 affirme que : “ la plupart des gens qui travaillent avec le SYNES estiment être des sympathisants parce qu'ils pensent qu'être membre leur colle une étiquette”²⁶⁶. Un autre informateur va plus loin en disant à son tour que “ les enseignants refusent de s'engager parce qu'ils veulent aller au ciel”²⁶⁷.

Une corporation est forte lorsqu'elle est portée par ses membres. Malheureusement, les enseignants du supérieur n'ont pas le niveau d'engagement qu'il faut pour que le Syndicat national des Enseignants du supérieur parvienne à ses fins. Cette question n'est pas la seule à mettre le SYNES au pied du mur. Il y a aussi les problèmes liés à la représentation et à la coordination de cette organisation.

2- Les crises de représentation et de coordination

Malgré les combats menés et gagnés par le SYNES, malgré sa popularité dans le milieu de l'enseignement supérieur, cette corporation souffre d'un réel problème de représentation. Les leaders syndicalistes du SYNES sont les plus exposés aux sanctions et aux différents actes de répression posés par les autorités camerounaises. Le cas des premiers leaders de ce mouvement le témoigne assez. En partant de cette posture, la peur généralisée dans le milieu du corps enseignant empêche plusieurs enseignants de se présenter comme des leaders au sein du mouvement, car les leaders sont considérés comme ceux-là qui font affront au gouvernement. Soucieux de ne pas voir leur carrière être annihilée, plusieurs s'abstiennent d'être des leaders pour représenter le syndicat dans les différents Universités et Établissements. En fait, les enseignants ont peur des représailles de toute nature dont sont victimes tous les leaders du SYNES qui essayent de mener la lutte de manière acharnée dans les Universités et les établissements dont ils représentent. Vu cette situation, il devient donc difficile pour le syndicat d'avoir des représentants dans toutes les institutions Universitaires publiques du

²⁶⁵ Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, le 5 avril 2024

²⁶⁶ *Idem*.

²⁶⁷ Anonyme, 60 ans, Enseignant et ancien membre du SYNES, Université de Yaoundé 1, le 20 mars 2024.

Cameroun à cause du manque de leaders syndicalistes. Quand bien même certains acceptent de le faire, ils ne brillent pas par le militantisme de peur d'être ostracisés par les autorités²⁶⁸.

Eu égard à cette réalité, le SYNES n'est pas représenté dans toutes les Universités du Cameroun bien que celles-ci bénéficient des multiples acquis de lutte du syndicat²⁶⁹. C'est de l'Université de Yaoundé 2. Né de la réforme de l'Enseignement supérieur de janvier 1993, il est surprenant de voir qu'une Université comme celle de Yaoundé 2 n'a pas de Coordination SYNES. Pourtant, elle fait partie des anciennes et plus grandes Universités du Cameroun. Au cours du Congrès du SYNES de 1998, Yaoundé 2 avait eu le privilège de conquérir 4 postes au Bureau exécutif national du SYNES, notamment le Secrétariat général représenté par l'un des plus grands héros du SYNES, Isidor Nomba ; la Secrétaire aux Affaires économiques et Mutualité représentée par Louise Tchamanbé-Djiné, le Secrétaire aux Affaires juridiques, Contentieux, aux Droits et Libertés, représentés par Tchoumboué Venant et un Conseiller, à savoir Jean-de-Dieu Mbouendeu, l'un des héros du mouvement²⁷⁰.

Seulement, il est noté que lors du congrès du SYNES d'octobre 2001, en dehors du Secrétaire général, les autres responsables étaient portés disparus. Deux responsables parmi les quatre élus en 1998 n'avaient jamais pris part à une réunion statutaire du syndicat, encore moins un adhérent au SYNES²⁷¹. L'on ne pouvait que voir quelques sympathisants.²⁷² En 2002, Nomba avait décidé de se mettre en réserve de ses fonctions de SG du SYNES en raison de son engagement dans le champ politique²⁷³. Depuis son départ en 2002, l'Université de Yaoundé 2 n'a plus jamais de coordination SYNES. Elle n'a que des sympathisants. Zébazé affirme à cet effet que : “ l'Université de Yaoundé 2 n'a que des enseignants sympathisants qui apportent leur soutien au SYNES de manière verbale. Mais personne ne veut oser adhérer au syndicat, encore moins devenir syndicaliste”²⁷⁴

²⁶⁸ Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, le 5 avril 2024.

²⁶⁹ Kemboh Nelson Ntui, 49 ans environ, membre du SYNES et enseignant à l'Université de Bamenda, Yaoundé le 2 mars 2024.

²⁷⁰ ASYNES, Actes du 1^{er} Congrès ordinaire du SYNES, Yaoundé, 7 et 8 février 1998.

²⁷¹ ASYNES, Rapport d'activités de la coordination SYNES de l'Université de Yaoundé 2 couvrant la période d'octobre 2001 et octobre 2002.

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ ASYNES, Lettre du Secrétariat National à l'Organisation SYNES aux Coordinations SYNES de Université suite à la décision du Secrétaire général Nomba de se mettre en réserve de ses fonctions de SG du SYNES, Yaoundé, 13 juin 2002.

²⁷⁴ Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, le 5 avril 2024.

Par ailleurs, dans toutes les Universités où le SYNES fonctionne, c'est-à-dire celles ayant une Coordination SYNES, il y a au moins un ou plusieurs Établissements n'ayant pas de Section SYNES. À titre d'exemple on a :

- l'Université de Yaoundé 1 : la Faculté des Sciences de l'Éducation (FSE) et l'Institut universitaire de Technologie du Bois (IUT-BOIS) de Mbalmayo ;

- l'Université de Dschang : l'Institut universitaire de Beaux-Arts de Foumban (IBAF), l'Institut universitaire Fotso Victor (IUT-FV) de Bandjoun ;

- l'Université de Douala : l'Institut universitaire de Technologie (IUT), l'Institut de Beaux-Arts de Nkongsamba, l'Institut des Sciences halieutiques, École Supérieure des Sciences économiques et commerciales (ESSEC) ;

- l'Université de Buea : l'École supérieure de Traduction et d'Interprétariat, Faculté d'Ingénierie et de technologie ;

- l'Université de Ngaoundéré : l'École de Génie chimique et des Industries minérales, École de Géologie et d'Exploitation minière de Meigana ;

- l'Université de Maroua : l'Institut des Mines et des Industries pétrolières (IMIP), l'Institut supérieur du Sahel (ISS) ;

- l'Université de Bamenda, on a l'Institut supérieur du Commerce et du Management, haute école de Logistique et de Transport, Faculté des Sciences de l'Éducation.

Dans les nouvelles Universités que sont Bertoua, Ebolowa et Garoua, la présence du mouvement n'est pas encore effective. Mais selon le Coordonnateur de l'Université de Yaoundé 1, il y a une ferme volonté de certains membres du SYNES qui y ont été à rendre la présence du syndicat dynamique au sein de ces universités.²⁷⁵.

Outre, le SYNES a de sérieux problèmes au niveau de la logistique. Le syndicat n'a pas un siège national à l'image de sa grandeur après plus de trente années d'existence. En effet, après avoir été muselé pendant des années par le gouvernement, le syndicat n'a pas pu se construire un siège digne de son nom. Le local qui fait office de siège national du syndicat est l'appartement offert par le président Dipoko dans sa résidence. De plus, les Coordonnateurs de certaines Universités n'ont pas de bureau. C'est par exemple le cas à l'Université de Yaoundé

²⁷⁵Idem.

1, Maroua, Bamenda, Ngaoundéré, Buea. C'est leur bureau en tant qu'enseignant qui fait office de bureau du Coordonnateur SYNES. Cette situation paralyse le déroulement des activités du syndicat, surtout lors que celui veut tenir des réunions que ce soit celles du BEN ou des Coordinations. Bien que faisant face aux problèmes de représentation et de coordination, il y a lieu de voir que le SYNES a également des difficultés pécuniaires.

3- La modestie des ressources financières

Le Syndicat national des Enseignants du supérieur fait face au sérieux problème de trésorerie au niveau national. D'après les informations collectées auprès des syndicalistes et dans des rapports d'activités du syndicat, cette difficulté émane principalement de la non-contribution financière des enseignants (membres titulaires et sympathisants de l'organisation) à la vie quotidienne du SYNES, bien que la provenance des ressources du syndicat soit diversifiée.²⁷⁶ Les obligations financières destinées à soutenir l'action du mouvement s'élèvent à 12000 FCFA par an pour chaque membre ou sympathisant, soit 1000 FCFA le mois. Pour toute cotisation, 65% reviennent au BEN et 35 % à la coordination²⁷⁷. Il s'avère qu'il y a un manque de volonté manifeste de la part des enseignants qui refusent de déboursier symboliquement cette minime somme pour soutenir le syndicat dans ses activités. Une réalité inconcevable lorsque l'on sait qu'ils bénéficient de la lutte permanente menée par cette organisation pour procurer un meilleur climat de vie à ce corps d'élite²⁷⁸. Les données présentées dans le tableau ci-dessous montrent à peu près cette limite des enseignants à contribuer financièrement à la vie du SYNES.

Tableau 4 : Recouvrement des fonds par les Coordinations SYNES dans 6 Universités pour l'exercice 2001-2002

Coordinations	Prévision en FCFA	Recettes en FCFA	Recouvrement en %
Yaoundé 1	1 500 000 FCFA	643 000 FCFA	43,2 %

²⁷⁶Idem.

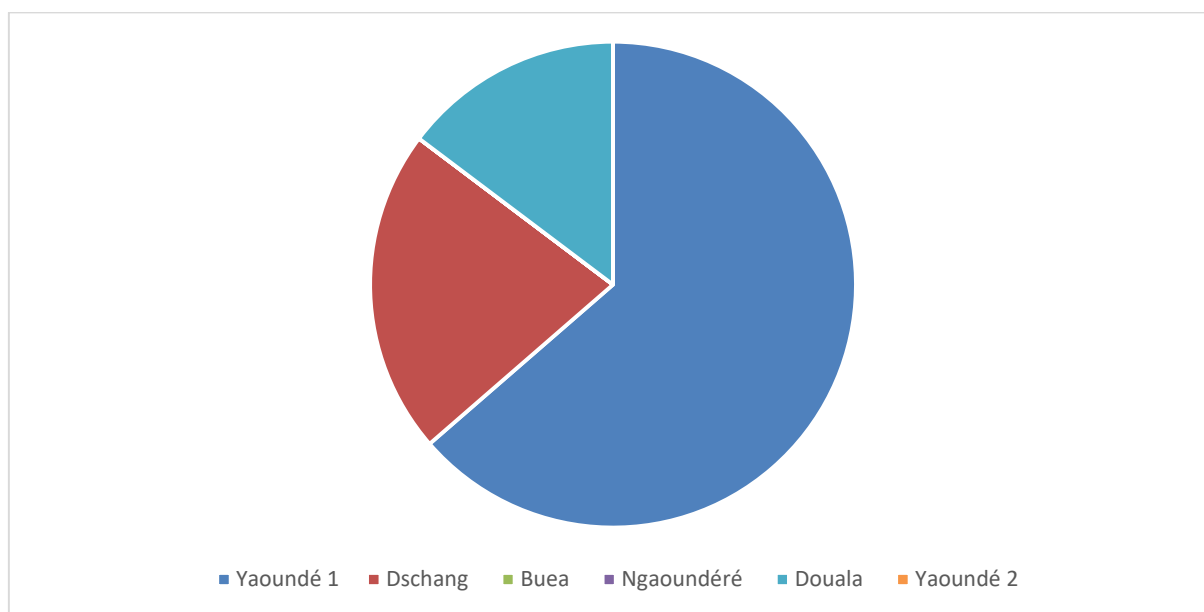
²⁷⁷ASYNES, Article 12, alinéa 3 des Statuts du SYNES de 1998.

²⁷⁸ Wogaing Fotso Jeannette, 51 ans, Secrétaire générale du SYNES et coordonnateur SYNES de l'Université de Douala, Yaoundé le 15 avril 2024.

Dschang	400 000 FCFA	58 800 FCFA	14,7 %
Buea	400 000 FCFA	0 FCFA	0 %
Ngaoundéré	300 000 FCFA	0 FCFA	0%
Douala	300 000 FCFA	30 000 FCFA	10 %
Yaoundé 2	200 000 FCFA	0 FCFA	0 %
Total	3 100 000 FCFA	731 800 FCFA	23,6 %

Source : Archive du SYNES, Rapport financier de la Trésorerie nationale du SYNES pour l'exercice 2001-2002.

Graphique 2 : Représentation des Recouvrements des fonds par les Coordinations SYNES dans 6 Universités pour l'exercice 2001-2002



Source : Archive du SYNES, Rapport financier de la Trésorerie nationale du SYNES pour l'exercice 2001-2002.

Au de ce graphique, l'on constate que l'essentiel du budget de fonctionnement de cette année avait été essentiellement donné par la coordination de Yaoundé 1, qui trône avec 43,2 % de recette de cotisation, suivie par l'Université de Dschang avec 14,7 %. Les autres Coordinations n'avaient pratiquement pas nourri le BEN. Pour les coordinations qui n'avaient versé peu ou absolument rien au BEN, leurs recettes se situaient en dessous du minimum nécessaire au fonctionnement de leur coordination. La part du BEN n'étant délivrée que si les revenus des coordinations dépassent le seuil nécessaire à leur fonctionnement.

La modestie des moyens financiers impacte les actions du SYNES. C'est à ce titre que le syndicat a des difficultés d'organiser les manifestations telles que le Congrès ordinaire, le Conseil national et les réunions du BEN. L'organisation de tels évènements nécessite un certain nombre de dépenses. Lorsque le syndicat ne parvient pas à mobiliser des fonds adéquats, il est

impossible que ceux-ci se tiennent régulièrement comme cela est prévu dans les textes qui régularisent son fonctionnement. Ceci est par exemple visible au niveau de la période qui sépare le 7^e et le 8^e Congrès du SYNES. D'après, l'article 15 alinéa 3 des statuts du SYNES de 1998, le Congrès se réunit une fois tous les trois ans en session ordinaire²⁷⁹. L'on constate que ces deux Congrès ont un écart de 8 ans au lieu de 3 ans. De même, le Conseil national est prévu se réunir une fois l'an²⁸⁰.

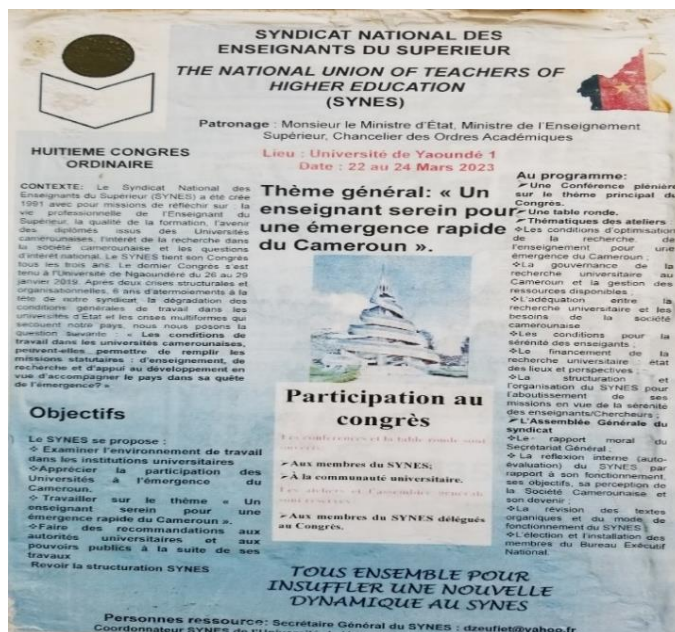
Mais depuis la restructuration du syndicat, il n'a que déjà tenu trois Conseils nationaux. Pourtant ces derniers devraient déjà être plus d'une vingtaine. En plus, lorsqu'une de ces trois assises se tient dans une région éloignée des membres et de certaines délégations, il est difficile pour que ces derniers puissent se déplacer pour y prendre part faute de moyens de transport.²⁸¹ Autrement dit, le SYNES n'a pas parfois de moyens pour faire des tournées nationales. La situation est pareille sur le plan de la communication. Le syndicat éprouve de difficultés à faire une bonne propagande sur ces activités. Le SYNES avait mis sur pied un journal d'information dénommé le scanner des universités dans le but de toujours tenir informer à tout moment les uns et les autres sur l'actualité qui prévaut au sein des Institutions universitaires, et bien évidemment sur le déroulement des activités du syndicat. Au départ, ce bulletin d'information paraissait chaque trimestre. Mais faute de moyens financiers, cela n'est plus le cas. Il paraît désormais à la veille de chaque Congrès, c'est-à-dire après trois ans. Le SYNES est aussi parfois dans l'incapacité de couvrir médiatiquement ses activités vu les prix exorbitants demandés par les médias pour couvrir un évènement. Dans les campus, les moyens de communication utilisés sont aussi obsolètes et dérisoires. Les deux images ci-dessous le témoignent à suffisance.

Photo 11: Lieu d'affichage des communiqués et autres informations relatives aux activités du SYNES à l'Université de Yaoundé 1

²⁷⁹ASYNES, Article 15 alinéa 3 des Statuts du SYNES de 1998.

²⁸⁰ASYNES, Article 14 alinéa 3 des Statuts du SYNES de 1998.

²⁸¹Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, le 5 avril 2024.



Source : Photo Guy Vincent Nyebe, Yaoundé le 15 mars 2024.

Photo 12: Vue de loin du lieu d'affichage du SYNES à l'Université de Yaoundé 1



Source : Photo Guy Vincent Nyebe, Yaoundé le 15 mars 2024.

Comme on peut l'observer sur ces photos, il s'agit bel et bien du tableau d'affichage, la stratégie utilisée par le Syndicat national des Enseignants du supérieur pour communiquer sur ses activités à l'Université de Yaoundé1.

Même les moyens pour s'offrir un siège national digne de son nom, le syndicat n'a pas. Après trente années d'existence, le SYNES squatte toujours chez le tout puissant leader Dipoko qui leur avait offert une chambre dans sa résidence. Ceci est pareil au niveau des coordinations. Le SYNES n'a pas de moyens pour avoir des bureaux au niveau des coordinations. Ce qui a amené certains chefs d'Institution Universitaire à leur offrir des bureaux de coordinations par complaisance comme à Douala. Une situation qui n'est pas admise dans d'autres Universités comme celle de Yaoundé 1 parce que cela se présente comme une forme de discrimination vu l'existence des autres syndicats²⁸².

Bien plus, l'absence de moyens financiers ne permet pas toujours au syndicat d'apporter son soutien financier aux enseignants victimes d'accidents quelconques. Il a été créé au sein du SYNES une caisse commune d'entraide dénommée Caisse d'Entraide du SYNES (CAISYNES). Celle-ci a pour but de permettre une assistance matérielle et morale aux membres du syndicat et à leur famille, à l'occasion d'évènement malheureux tel que les décès ou suspension d'un membre par son établissement pour des problèmes syndicaux, ou encore d'autres évènements.²⁸³ Le montant de la cotisation annuelle de celle-ci s'élève à 24000 FCFA.²⁸⁴ Seulement, vu le fait que plusieurs enseignants ne sont pas membres du syndicat et n'y contribuent pas à sa vie quotidienne, le SYNES éprouve de difficultés financières pour apporter du soutien aux enseignants en cas de situation trouble. À ce titre, il le fait tout simplement via un communiqué pour s'indigner comme il l'a fait lors de la violence qu'a subie Dr Fridolin Nké en 2021²⁸⁵. Les contraintes managériales et financières auxquelles le SYNES fait face sont donc dues au scepticisme de l'engagement des enseignants, aux crises de représentation et de coordination et à la modestie de ses moyens financiers. Celles-ci impactent son action et ne permettent pas au syndicat de parvenir à certains de ses objectifs. En dehors de ces problèmes managériaux et financiers, il y a aussi des obstacles connexes.

²⁸²Moussa II Lissou, 50 ans, délégué de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé1, Yaoundé-Biyemassi, 19 mai 2024.

²⁸³ASYNES, Article 2, statuts de la caisse d'entraide du SYNES, Yaoundé, 7 août 1999.

²⁸⁴ASYNES, Article 8 alinéa du règlement intérieur de la caisse d'entraide du SYNES, Yaoundé, 7 août 1999

²⁸⁵BEN SYNES, Référence 20092021, Mot d'ordre de grève du SYNES suite à la torture infligée au Dr Fridolin Nké, Yaoundé, 8 octobre 2021.

III- LES AUTRES OBSTACLES CONFRONTÉ PAR LE SYNES

Ces obstacles se matérialisent par le schisme au sein du mouvement syndical dans l'Enseignement supérieur, la suspicion des leaders syndicalistes et par l'absence du soutien des étudiants envers le syndicat.

1- Le schisme au sein du mouvement syndical dans l'enseignement supérieur

D'emblée, la première division que connaît le Syndicat national des Enseignants du supérieur est d'abord interne. Il existe deux qualités de membres au sein du SYNES. D'un côté, l'on a des modérés et de l'autre des radicaux. Les modérés sont ceux-là qui font preuve de mesure lors des négociations avec les pouvoirs publics. Ils sont décontractés face aux propositions faites par le gouvernement et ne veulent pas agir à l'immédiat lorsque la solution au problème posé n'est trouvée. Ils sont toujours favorables aux éventuelles solutions ultérieures que propose le gouvernement. Les membres du SYNES qui constituent le camp des modérés sont principalement les enseignants ayant été promus à un poste de responsabilité administrative que ce soit dans les services centraux du ministère de l'Enseignement supérieur que dans les Universités. Une fois promus, ils deviennent très indulgents envers le gouvernement sachant surtout qu'ils doivent préserver leur poste de nomination²⁸⁶. Aussi, doit-on noter que chaque coordination cherche à préserver ou à défendre d'abord les intérêts de son université²⁸⁷. Le syndicat n'a pas également un seul forum qui réunit tous ces membres. Dans chaque université, on en retrouve un.

Les radicaux, quant à eux, sont ceux-là qui veulent le changement dans les délais. Ils agissent sur la cause profonde des problèmes à résoudre. Pour eux, l'État doit respecter les différentes lois établies et les mettre en application au temps qui convient et comme cela est prescrit. Les radicaux agissent de manière spontanée lorsqu'il n'y a pas de solution à la question posée. Les radicaux du SYNES sont principalement les enseignants qui n'occupent aucun poste de responsabilité administrative. Ces derniers ne servent uniquement que la cause commune, c'est-à-dire celle du syndicat. Ils n'ont pas de poste à préserver et ne demandent que leurs droits soient respectés²⁸⁸. L'antagonisme de ces deux camps met en difficulté la bonne marche du

²⁸⁶Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, le 5 avril 2024

²⁸⁷Ndo Abe Jean louis, 48 ans, Membre du SYNES, Yaoundé, le 21 mai 2024.

²⁸⁸Domga Komguem Rodrigue, 40 ans, sympathisant du SYNES et enseignant à la Faculté des Sciences, Université de Yaoundé 1, Yaoundé, le 16 février 2024.

syndicat. Lorsqu'un problème se pose, que ce soit lors des négociations avec les pouvoirs publics ou dans le respect des mots d'ordre de grève, il y a souvent un désaccord entre les deux.

Quand le gouvernement prêche la patience, les modérés sont toujours prêts à la lui concéder. Mais les radicaux n'y sont pas pour, car pour eux l'État connaît ce dont les enseignants veulent et ce qu'ils réclament, mais préfère les mettre à mal. Ceci est pareil lors des grèves. Les modérés ne respectent pas toujours les mots d'ordre de grève alors que c'est un moyen pour les radicaux de se faire entendre. En réalité, il y a toujours un problème consensuel entre ces deux camps. Outre les divisions internes, l'on note les divisions externes. Plusieurs syndicats modérés existent au sein de l'enseignement supérieur. Ceux-ci ont été créés soit par l'administration ou par d'autres personnes en quête de notoriété pour contrecarrer ou fragiliser le SYNES. Parmi ces syndicats, on peut citer le FOREC, le SESUP, SYPRES.²⁸⁹

On les qualifie de Syndicats jaunes, c'est-à-dire ceux-là qui sont en opposition aux idées et aux actions du SYNES. Ils refusent certaines actions comme la grève et les affrontements avec le gouvernement. C'est en ce sens que Hubert Mono Ndzana, promoteur du SESUP, affirmait que : "le SESUP a une idée particulière du syndicat qui doit être un cadre, non pas de manifestation ou de protestation caractérisée par des grèves, mots d'ordre d'arrêt de cours, etc., mais des cadres de concertation pour faire évaluer les choses dans le dialogue et la convivialité"²⁹⁰. En créant le SYPRES, il affirma plutôt que "la particularité de ce dernier est d'être le seul syndicat non élitiste et non exclusif"²⁹¹. Georges Echu, membre du FOREC, affirmait à son tour que : "l'idée à l'origine de la création du FOREC est le refus de la dictature d'un seul syndicat"²⁹². Dans ce contexte de pluralisme syndical, il y a de difficultés pour le SYNES à faire l'unanimité avec les autres syndicats compte tenu du fait que tous n'ont pas la même idéologie²⁹³. Les décisions prises par le SYNES sont à cet effet contestées par ces différents syndicats. L'on peut le voir lorsque le SYNES lance par exemple un mot d'ordre de grève pour protester contre le retard de paiement des primes de recherche et autres²⁹⁴. Celui-ci n'est pas suivi par tous. Les grévistes ne sont que des enseignants membres et sympathisants du SYNES. Les autres syndicats sont des briseurs de grève et par extension des "traîtres". Ceci

²⁸⁹ Bella, "L'Institution universitaire...", p. 441.

²⁹⁰ *Ibid.*

²⁹¹ *Ibid.*

²⁹² *Ibid.*

²⁹³ Wogaing Fotso Jeannette, 51 ans, Secrétaire générale du SYNES et coordonnateur SYNES de l'Université de Douala, Yaoundé le 15 avril 2024.

²⁹⁴ Ndo Abe Jean louis, 48 ans, Membre du SYNES, Yaoundé, le 21 mai 2024.

prête donc le flanc aux enseignants qui s'appuient sur cette division pour ne pas soutenir le SYNES²⁹⁵.

Au-delà de ces deux divisions, il y a une troisième qui semble très subtile. Il s'agit celui des non-alignés. Ce sont ces enseignants-là qui n'ont aucune partie prise. Ils ne sont ni dans le SYNES, ni dans les syndicats opposés. Leur silence est donc un danger pour le SYNES, car selon Desmond Tutu : “ rester neutre face à l'injustice, c'est choisir le camp de l'opresseur.”²⁹⁶. Par ailleurs, il y a un quatrième schisme qui est considéré comme le plus dangereux pour le syndicat. Il s'agit du camp des administrateurs, c'est-à-dire les chefs des Institutions universitaires, les chefs d'établissement et les chefs de département, souvent constitués des anciens syndicalistes du SYNES ou non. Ceux-ci sont des bourreaux pour le syndicat et fauchent ses activités. Lors que le SYNES lance un mot d'ordre de grève pour protester contre l'injustice que subissent les enseignants, ils donnent des lettres d'explication aux différents protestataires²⁹⁷. Ils établissent les listes des grévistes, les traduisent parfois au conseil de discipline et leur infligent parfois des sanctions. Les cas de Dipoko et de Numba Isidor le confirment à titre d'exemple. Les administrateurs ostracisent les syndicalistes et empêchent le mouvement de fonctionner en toute liberté. La scission au sein du mouvement syndical dans l'Enseignement supérieur est alors un véritable contre poids pour le progrès du SYNES. Seulement, l'image suspicieuse qui se dégage autour des leaders de ce mouvement est une autre question à relever²⁹⁸.

2- La suspicion des leaders syndicalistes

La suspicion des leaders syndicalistes du SYNES résulte la nomination de ses dirigeants intransigeants. En effet, que ce soient ceux de l'ancienne génération ou de la nouvelle, la plupart des acteurs du SYNES ont été promus décret présidentiel aux de responsabilité administrative que ce soit dans les services centraux du MINESUP ou dans les Universités. L'on peut le voir dans le tableau ci-dessous.

²⁹⁵Wogaing Fotso Jeannette, 51, secrétaire générale du SYNES et coordonnateur SYNES de l'Université de Douala, Yaoundé le 15 avril 2024.

²⁹⁶ <http://citation-celèbre.leparisien.fr/citation/neutre>.

²⁹⁷ Wogaing Fotso Jeannette, 51 ans, secrétaire générale du SYNES et coordonnateur SYNES de l'Université de Douala, Yaoundé le 15 avril 2024.

²⁹⁸Moussa II Lissou, 50 ans, délégué de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé1, Yaoundé-Biyemassi, 19 mai 2024.

Tableau 5 : Liste non exhaustive des différents acteurs du SYNES nommés soit par décret présidentiel soit par arrêté ministériel aux postes de responsabilité entre 1993 et 2023

Noms et prénoms	Postes ayant occupé au SYNES	Postes de nomination
Pr Dickens Priso	Secrétaire du bureau de séance de l'assemblée constitutive du SYNES	Directeur du Centre des Œuvres universitaires (DCOU) à l'Université de Yaoundé 1 ;
Pr Oumarou Bouba (décédé)	Ancien trésorier du SYNES	Doyen de la faculté des sciences de l'Université de Ngaoundéré en 1998 ; vice-recteur de l'Université de Ngaoundéré en 2002 ; recteur de l'Université de Yaoundé 1 en 2008 ; recteur de l'Université de Yaoundé 2 en 2013
Pr Emmanuel Ngamani	Ancien Secrétaire national à l'Organisation du SYNES	Chef de Division de la Promotion du Dialogue et la Solidarité universitaire au MINESUP ; Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Dschang plus tard
Pr Joseph Lebel Tamesse	Ancien Secrétaire général du SYNES	Chef de Division de la Promotion du Dialogue et la Solidarité universitaire au MINESUP.
Pr Tegua Alexis	Ancien secrétaire général du SYNES	Chef de division des enseignements et du personnel enseignant au rectorat de l'Université de Dschang ; Directeur de l'Institut Supérieur de Logistique et de Transport de l'Université de Bamenda
Pr Jean Claude Tchounkeu	Ancien coordonnateur à l'Université de Yaoundé 1	Doyen de la faculté des sciences de l'Université de Yaoundé 1
Pr Étienne Dongo	Membre fondateur du SYNES	Vice-doyen chargé de la scolarité à la faculté des sciences de l'Université de Yaoundé 1
Pr Eyango Djombi	Ancien coordonnateur du SYNES à l'Université Douala	Chef de Division des Enseignements et des Personnels enseignants
Pr Blaise Mtopi	Ancien Secrétaire général du SYNES	Chef de Division de la Promotion du Dialogue et la Solidarité universitaire au MINESUP
Pr Moussa II	Délégué de Section SYNES à la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé 1	Chef de Division de l'Enseignement continu à l'Institut Supérieur d'Agriculture, du Bois, de l'Eau et de l'environnement (ISABEE) d'Ebolowa
Pr Édouard Bokagné Betobo	Responsable du SYNES à l'École normale supérieure de Bambili	Chef de département d'Histoire de l'Université de Yaoundé 1
Pr Christophe Signié	Délégué de la Section SYNES à l'École Normale Supérieure de l'Uy1	Directeur adjoint de l'Institut Universitaire de Technologie et du Bois (IUT-BOIS) de Mbalmayo

Source : Tableau réalisé sur la base des informations collectées sur le terrain.

Au regard de ce tableau, les membres du Syndicat national des Enseignants du supérieur nommés par décret présidentiel sont ceux ayant occupé de postes stratégiques au sein mouvement. Il s'agit notamment des Secrétaires généraux, des Coordonnateurs et des délégués.

Seulement un problème se pose. Les leaders syndicalistes, une fois promus à un poste de responsabilité administrative, ils deviennent des modérés. En d'autres termes, ces derniers n'ont plus le même engagement d'antan dans les actions de lutte syndicale. Ils ne participent plus activement à la vie quotidienne du syndicat. Tous se contentent de leur nouvelle fonction et oublient le SYNES. Contraints de faire allégeance à ceux-là qui les ont nommés, ils deviennent par conséquent les bourreaux de leurs camarades.

Eu égard à cette réalité, un contre- partie pense que les leaders syndicalistes du SYNES sont des opportunistes à la quête des nominations ou des titres. On peut le voir avec Fridolin Nké lorsqu'il qualifie cette organisation de: "corporation des jouisseurs, de mendiants et d'opportunistes"²⁹⁹. Il affirme à cet effet que :

Si les premières figures de proue du SYNES tel que Jongwane Dipoko, Nounba Isidor, Innocent Futchu, Isaac Célestin Tehého et autres avaient marqué d'une empreinte singulière l'action syndicale en matière de défense des droits enseignants du supérieur, en matière de contestation contre l'ordre régnant au ministère de l'Enseignement supérieur, leurs successeurs, pour la plupart aujourd'hui, ont fait piètre figure et font évoluer le SYNES en dents de scie parce que visant, au finish, à parvenir à de hautes fonctions décisionnelles soit dans des universités, soit dans les départements ministériels de la république³⁰⁰.

Rodrigue Domga dit à son tour : " lorsqu'on voit la manière dont sont nommés les leaders syndicalistes et le comportement qu'ils affichent après leur nomination, cela pose problème"³⁰¹.

Les idées suspicieuses que les uns et les autres ont vis-à-vis des leaders syndicalistes font perdre la crédibilité du SYNES. Le militantisme syndical de ses différents responsables est alors remis en cause. Un contre- partie des enseignants n'a plus confiance en eux. De ce la mobilisation devient difficile dans la mesure où les messages transmis par ces derniers ne sont plus audibles et pris au sérieux. Ce problème n'est donc pas le seul qui porte atteinte à la bonne marche du SYNES. Il y a aussi lieu de voir que le manque de symbiose entre les enseignants et les étudiants est un facteur non négligeable.

3- L'absence du soutien des Étudiants

Le Syndicat national des Enseignants du supérieur ne bénéficie pas du soutien des étudiants bien que l'injustice subie par ces derniers au cours de l'année 1990 a été l'un des facteurs ayant favorisé la mise en place du mouvement. Cette réalité résulte du fait que la

²⁹⁹Nké Fridolin, 48 ans, ancien secrétaire de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé1 et enseignant au département de Philosophie, Yaoundé, le 12 mars 2024.

³⁰⁰*Idem.*

³⁰¹Domga Komguem Rodrigue, 40 ans, sympathisant du SYNES et enseignant à la Faculté des Sciences, Université de Yaoundé 1, le 16 février 2024.

majeure partie des étudiants ne sont pas au courant des activités du syndicat. En fait, le SYNES ne mène pas des actions concrètes pour l'épanouissement des Étudiants. Dans les Universités publiques camerounaises, les étudiants font cours dans des conditions inappropriées à cause du manque des infrastructures. Les amphithéâtres sont dans un état de délabrement, les toilettes pour étudiants presque inexistantes, les bibliothèques non équipées, des campus universitaires sans connexion internet et des salles de loisir presque inexistantes. Mais tout ceci passe inaperçu aux yeux du SYNES. Il s'attarde beaucoup plus sur la question de rémunération des enseignants³⁰².

Ceci a créé l'absence de l'osmose entre le syndicat et les étudiants. Ainsi, les mots d'ordre de grève lancés par le syndicat ne sont pas suivis par les étudiants. Cette situation offre une occasion aux enseignants membres des syndicats opposés ou à tous ceux- là qui ne partagent pas les idées du SYNES de faire cours en période de grève juste pour contrer l'initiative de celui dont ils considèrent comme leur opposant. À cet égard, la grève ne peut plus être suivie à cent pour cent. Or, s'il y avait une symbiose entre le SYNES et les étudiants comme dans les années 1990, ces derniers ne permettraient pas à un enseignant, peu importe ses orientations syndicales, de s'introduire dans un amphithéâtre pour dispenser des enseignements au moment où ses collègues manifestent pour l'intérêt général. Ils seraient eux-mêmes rangés du côté du syndicat pour l'accompagner dans cette lutte.

Même avec les enseignants contractuels et/ou vacataires, il n'y a pas de symbiose. Le SYNES ne plaide pas pour leurs conditions. Pourtant ils font aussi partie de ceux- là qui dispensent le savoir. Ces derniers travaillent parfois sans être rémunérés. Quand bien même ils le sont, cela n'est pas fait dans les délais. Face à une situation pareille, le syndicat s'abstient. Lorsque ces derniers se plaignent, il leur est rappelé qu'ils ne sont pas des permanents et devraient attendre que les permanents soient d'abord satisfaits³⁰³. En conséquence, ces enseignants restent indifférents face aux activités de cette corporation. Par exemple, les mots d'ordre de grève ne sont pas respectés, ils ne contribuent pas non plus à la vie quotidienne syndicat. L'inexistence de la grande famille éducative au sein des Universités est alors un facteur qui porte atteinte aux actions du Syndicat national des Enseignants du supérieur³⁰⁴.

³⁰²Anonyme, 44 ans, sympathisant du SYNES et enseignant à la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé1, Yaoundé, le 18 février 2024.

³⁰³Piaplié Ndjimfo Rodrigue, 40 ans, Doctorant en Histoire à l'Université de Yaoundé1, Yaoundé, le 15 avril 2024.

³⁰⁴Idem.

En définitive, il importait d'examiner les difficultés rencontrées par le SYNES dans son action. Pour ce faire, l'on a commencé par évoquer la question de répression syndicale comme étant la première contrainte face à laquelle le mouvement est confronté. Elle s'est manifestée par l'interdiction et le musèlement des actions du SYNES, le harcèlement de ses membres et la dispersion de celui-ci à travers la nomination de ses principaux leaders aux postes de responsabilité administrative. Par la suite l'on a évoqué les problèmes managériaux et financiers que connaît le syndicat. Dans cette partie, il s'est avéré que ces difficultés sont liées au scepticisme de l'engagement des enseignants envers le mouvement, aux crises de représentation et de coordination, et à la modestie de ses ressources financières qui pour cause la non-contribution des enseignants à la vie quotidienne du SYNES. Enfin, l'on s'est attelé aux obstacles analogues. Ils se matérialisent par le schisme qui existe au sein du mouvement syndical dans l'Enseignement supérieur, la suspicion des leaders syndicalistes qui décrédibilise le mouvement et l'absence de l'osmose entre les enseignants et les étudiants.

Au regard de ce qui précède, il en ressort que les contraintes et les difficultés rencontrées par le Syndicat national d'Enseignants du supérieur impactent sur ses activités. Le syndicat est affaibli à cause des nominations de ses dirigeants intransigeants et la frilosité des enseignants qui se caractérisent par une peur absolue. À cause de la suspicion, le SYNES a perdu sa crédibilité aux yeux d'une contre-partie en milieu universitaire. Tout ceci ne lui permet pas d'être à la hauteur des attentes et d'atteindre tous ses objectifs. Ceci étant, il y a lieu de faire une évaluation de ses activités.

CHAPITRE IV : L'ÉVALUATION CRITIQUE ET LES RETOMBÉES DES ACTIVITÉS DU SYNES AU SEIN DES UNIVERSITÉS

De 1991 à 2023, le Syndicat national des enseignants du supérieur a été impliqué dans la politique d'évolution de l'enseignement supérieur public au Cameroun. Pendant ces trois décennies, il a mené des activités de tout bord visant à redonner aux institutions universitaires publiques une place de choix, c'est-à-dire faire d'elles des références en matière de gouvernance, de traitement du personnel enseignant, de la qualité de l'enseignement ou de

formation et de la recherche pour apporter des solutions aux problèmes de la société camerounaise. Ces activités ont alors conduit à un certain nombre de résultats et de questionnement.

Dans ce dernier chapitre, il est question d'apprécier et de dresser le bilan de trois décennies d'activités du SYNES dans l'enseignement supérieur au Cameroun. Il s'ouvre par l'analyse intro et rétrospective sur les différentes actions et combat du SYNES. Par la suite, il met en exergue les différents points de vue de plusieurs acteurs par rapport aux actions de la corporation. Enfin, il présente les différentes répercussions du syndicat dans l'enseignement supérieur.

I- ANALYSE INTRO ET RÉTROSPECTIVE DES DIFFÉRENTES ACTIONS DU SYNES

L'analyse intro et rétrospective des différents actions et combats du SYNES permet de ressortir un argumentaire qui s'articule autour de trois éléments de remarque. En premier lieu, l'action du SYNES est de plus en plus modérée. En second lieu, le mouvement ne s'est pas adapté à l'évolution du monde. En dernier lieu, il y a une difficulté à saisir la vision que le SYNES a de l'enseignement supérieur au Cameroun.

1- Une action syndicale en dents de scie

L'action syndicale du SYNES va d'une période d'âge d'or (1991-2000) à une période décadente ou de déliquescence (2000-2023).

a- L'âge d'or du SYNES (1991-2000)

Entre 1991 et 2002, le SYNES a été un mouvement dont le nom pouvait s'écrire en lettre d'or. Cela se justifie non seulement par la qualité de son leadership, mais aussi par la consistance des combats menés par cette organisation. Le syndicat était dirigé par des leaders dotés d'un esprit d'engagement surdimensionné à l'exemple de Dieudonné Jongwane Dipoko, Isidor Nomba, Kwende Bami, François Mkankam Kamga, Innocent Futchu et Alexis Tegua. Ces derniers ont lutté pour la cause commune, c'est-à-dire servir le SYNES, au péril de leur vie, de celle des membres leur famille et de leur carrière universitaire.³⁰⁵ Malgré les exactions

³⁰⁵Le président du SYNES, Dr Jongwane Dipoko, l'un des grands héros du mouvement, a été harcelé à plusieurs reprises, agressé à l'arme blanche au point de perdre ses doigts d'une main à cause de son engagement militante et de ses prises de position au sein du SYNES. Son épouse et ses enfants furent contraints à l'exil. Lui et son

et les manœuvres entreprises par le régime, les leaders syndicalistes de cette période sont restés focus sur leurs activités et servir l'intérêt général. Personne ne cédait à aucune quelconque manipulation visant à déstabiliser le mouvement. Leur courage était resté au-dessus des frustrations. Les leaders syndicalistes de cette période incarnaient un certain nombre de valeurs morales qui ne leur permettaient pas de biaiser l'idéal du syndicat. Ce qui fait d'eux des exemples de référence en ce qui concerne le militantisme syndical au sein des Universités. La solidarité, la fraternité, l'empathie et bien d'autres valeurs humaines qui existaient au sein du mouvement faisaient de lui une force motrice et inébranlable dans ses actions de luttes.

Grâce au travail qu'abattaient ses leaders charismatiques, le SYNES avait une forte capacité en terme mobilisation permanente. Le mouvement mobilisait non seulement les enseignants d'Université, mais également ceux des autres secteurs de l'éducation au Cameroun, y compris tous ceux qui s'intéressaient aux questions de revendication éducative. Il a tissé des alliances avec d'autres syndicats tels que le Syndicat autonome de l'Enseignement secondaire (SNAES), le Syndicat national des Écoles primaires et maternelles (SNEPMA) devenu Syndicat national indépendant de l'Enseignement de Base (SNIEB) et a formé la Fédération des Syndicats de l'Enseignement et de la Recherche (FESER)³⁰⁶. Il faut noter que le SYNES avait réussi à mobiliser 63 personnes, dont 11 invités et 52 membres et sympathisants, lors de son congrès de 1998.³⁰⁷

L'on percevait le lien de convivialité et de la solidarité entre le mouvement et les autres composantes de l'Université. En fait, il existait ce que l'on appelle la grande famille éducative. Le syndicat bénéficiait d'un soutien venant de part et d'autre. Les contributions dans le cadre de la vie du syndicat étaient actives. Dans le récapitulatif comptable faisant le point sur la situation financière des deux premières années d'existence du SYNES, il est relevé que, les recettes cumulées s'élevaient à une somme de 2 912 500 FCFA, soit 2 003 000 FCFA pour les frais d'adhésion, 408 000 FCFA venant des cotisations et 501 500 FCFA produit de la vente du Livre blanc du SYNES³⁰⁸.

En outre, le SYNES incarnait une certaine vision intro et prospective de l'enseignement supérieur au Cameroun. Il avait réussi à préserver sa crédibilité aux yeux de la communauté

homologue Dr Isidor Nomba furent traduits au conseil de discipline et écopèrent des sanctions de deux ans sans exercice de leur fonction d'enseignant au sein de l'Université. Une situation qui se répercutait sur leur carrière.

³⁰⁶ASYNES, Rapport du Conseil national du SYNES et hommage au Dr Jongwane Dipoko, premier président de SYNES, Université de Yaoundé1, 10 et 11 octobre 2002.

³⁰⁷ASYNES, Rapport général du premier Congrès ordinaire du SYNES, Yaoundé, 21 mars 1998.

³⁰⁸ASYNES, Rapport financier de la trésorerie national du SYNES, Yaoundé, 5 mars 1993.

Université au point où un bon nombre d'enseignants lui faisait totalement confiance. Pendant cette période lumineuse, le syndicat s'intéressait à tous les problèmes majeurs rencontrés par l'Université dans son ensemble. Il dénonçait et prenait position sur toutes les formes d'injustices qui sévissaient dans le milieu universitaire. Bref, le SYNES défendait l'idéal d'une société juste, car son action ne se limitait pas seulement au niveau des Universités. Le syndicat a aussi participé à une grève générale dans la fonction publique qui a eu du 8 décembre 1993 au 10 mars 1994. Il s'agissait d'une action de protestation ouverte par les fonctionnaires contre la réduction de leur salaire en 1993, le non-paiement des salaires entre septembre et octobre 1993 et la dévaluation des salaires de 50% en janvier 1994. Cette grève avait été soutenue par plusieurs syndicats du secteur public nouvellement créés notamment le Syndicat des Fonctionnaires camerounais. Des tournées d'inspection ont été organisées à cet effet par le SYNES à l'Université de Yaoundé pour s'assurer que les enseignants maintiennent la grève³⁰⁹. Ce sont les grands combats et les luttes syndicales menées par le mouvement au cours de cette période qui ont conduit aux changements qu'a connus l'Enseignement supérieur. Depuis 2000, le mouvement a de plus en plus perdu ses repères.

b- Un mouvement en perte de son dynamisme (2000-2023)

Entre 2000 et 2023, les actions de lutte du SYNES se caractérisent par une faible vivacité. Cette réalité serait due non seulement au laxisme de ses leaders, mais également à la satisfaction personnelle et de la recherche des intérêts égoïstes des uns et des autres, car celui qui est nommé ne peut plus combattre. Il n'agit plus, il est plutôt agit. Depuis le départ en retraite de l'illustre président Jongwane Dipoko et la mise en réserve d'Isidor Numba, de ses fonctions de Secrétaire général du SYNES, en raison de son engagement dans le champ politique, l'on peut dire que le mouvement n'est plus porté par des leaders dotés d'un esprit d'engagement comme celui des figures ci-dessus évoquées. La promotion de certains leaders syndicalistes aux postes de responsabilité administrative a contribué à la destruction du mouvement. Si l'on peut reconnaître que "les réalités ne sont pas les mêmes que par le passé"³¹⁰ comme le fait savoir Zébazé, il est avéré de manière incontestable que le SYNES

³⁰⁹Konings, "Trade-union activism...", p. 295.

³¹⁰Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, 5 avril 2024.

perd complètement ses repères. C'est à ce titre que l'on peut voir que de 2002 à 2023, aucun combat principal n'a été mené par cette corporation³¹¹.

La nouvelle génération des leaders du mouvement se contente de préserver et de jouir des différents acquis des luttes menées par leurs prédécesseurs. Il y a lieu de le voir au niveau des différents communiqués et des mots d'ordre de grève lancés par le syndicat au cours de toute cette période. Sur un échantillon de 100 communiqués et mots d'ordre de grève lancés par le SYNES entre 2002 et 2023, il s'avère que 85 sur 100 sont relatifs aux problèmes de revendication pour la mise en pratique des acquis de luttes syndicales des premiers leaders du mouvement, à savoir les primes, la dette académique, l'assurance maladie. La nouvelle génération des leaders syndicalistes du SYNES ne mène pas de nouvelles luttes. Ce qui les préoccupe ce ne sont pas les curricula ni les autres réformes qui conduiraient à la productivité de l'université³¹².

Toutefois, il est par exemple stupéfait de voir que le SYNES, en tant qu'ordre des enseignants des Universités d'État du Cameroun, n'est pas intervenu dans le cadre de la mise sur pied de la nouvelle loi du 25 juillet 2023 portant orientation de l'enseignement supérieur promulguée à l'Assemblée nationale. Pourtant, il s'agit d'un sujet déterminant pour l'enseignement supérieur. En plus de cela, les hôpitaux universitaires ne disposent pas de plateaux techniques, les étudiants s'asseyent parfois à même le sol quand ils font cours à cause de l'absence des amphithéâtres et de tables bancs, les Universités ne disposent pas de toilettes assainies. Il n'y a pas de laboratoires, encore moins des centres de recherches. Certains amphithéâtres sont sans prise électrique. À l'ère du numérique, les campus universitaires ne sont toujours pas alimentés par une connexion internet pour tous. Une liste non exhaustive des problèmes auxquels le syndicat pourrait s'attaquer de manière efficace. Mais rien n'y est pratiquement fait par cette génération. En dehors du fait que l'action syndicale du SYNES va d'une époque glorieuse maquée par de hautes luttes à une période sombre ou de stagnation, force est aussi donnée de constater que ce mouvement ne s'est pas adapté à la mondialisation.

2- Une difficile adaptation à l'évolution du monde

³¹¹Moussa II Lissou, 50 ans, délégué de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé1, Yaoundé-Biyemassi, 19 mai 2024

³¹²Nké Fridolin, 48 ans, membre du SYNES, ancien secrétaire de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé1 et enseignant au département de Philosophie, Yaoundé, le 12 mars 2024.

Le Syndicat national des enseignants du supérieur ne s'est pas adapté à l'évolution du monde. Il est resté comme une association ordinaire. Dans un monde où les nouvelles technologies de l'information et de la communication priment avec le développement d'internet, il est constaté que rien n'a été modernisé au sein de cette organisation. En d'autres termes, le SYNES n'a pas arrimé ses activités à la modernité. Cela est visible au niveau de la communication. Le syndicat n'a véritablement pas un outil moderne de communication pouvant lui permettre de passer des informations de manière efficiente. Il utilise encore des méthodes de communication obsolètes et dérisoires. Cette communication est d'ailleurs faite à la volée. Les communiqués sont affichés de part et d'autre dans les campus. Des tableaux d'affichage parfois inexistant, ces communiqués se font afficher sur les murs des bâtiments.

Le SYNES n'a pas un organe de presse à travers laquelle il peut vulgariser ses idées que ce soit au niveau national qu'international, dans le but de parler des problèmes spécifiques des Universités et d'ouvrir les débats par rapport aux problèmes de société de manière générale. L'on ne voit pas l'intérêt ou la touche de l'universitaire au sein du mouvement. Le SYNES n'a pas de plate-forme numérique. Il est resté sans aucun site internet dans lequel l'on peut s'y rendre pour chercher des informations relatives aux activités qui lui sont assignées. Ses archives ne sont non plus numérisées.

Par ailleurs, le SYNES est resté en marge des problèmes de société, car l'on constate la plupart de ces mots d'ordre et dénonciations sont relatifs aux primes. Comme on le voit, le syndicat est apolitique, mais l'article 6, alinéa 4, des statuts du SYNES autorise ses membres à se prononcer collectivement sur tout problème important dans la société³¹³. Non seulement cela, les enseignants des Universités sont la vitrine et les penseurs de la société. Pour cela, ils sont appelés à participer aux débats de société. En réalité, ils doivent défendre l'idéal d'une société juste. Seulement, telle n'est toujours pas le cas avec le SYNES de manière pratique. Pourtant, il s'agit de l'organisation qui réunit le plus grand nombre d'intellectuels au Cameroun. Le syndicat limite ses actions sur des problèmes basiques, notamment les problèmes salariaux. L'on ne le voit pas parler aussi des problèmes de société. Or, en tant que mouvement d'intellectuels ou d'universitaires, le SYNES doit être un cadre par excellence de réflexions dans le but d'apporter des solutions aux maux qui empirent la société. En d'autres termes, faire des déclarations sur tous les problèmes qui animent l'environnement social.

³¹³ L'article 6, alinéa 4 des statuts du Syndicat national des enseignants du supérieur stipule que le SYNES a pour but de " veillez à ce que l'Université, qui est une des premières forces de la nation, constitue une référence permanente dans la recherche des solutions aux problèmes du pays".

Le silence et l'indifférence du SYNES face à la majoration des prix des produits pétroliers (carburants, gaz, gasoil, pétrole) et les denrées alimentaires sont à décrier, d'autant plus que cela a un impact sur le train de vie des enseignants. Le syndicat devrait se prononcer par rapport à cette situation. Mais cela n'est pas le cas. Il devrait s'atteler à avoir des déclarations sur les questions liées aux mœurs dans la société, à l'exemple des questions liées aux pratiques de l'homosexualité et de toute autre pratique immorale et extravertie au sein des Campus. Laconiquement, le SYNES devrait davantage s'activer à apporter son assistance aux citoyens en difficultés dans le contexte de crise et de contribuer dans la lutte pour la restauration de la république et de l'État tel qu'on le voit avec le Collectif des Universitaires pour la Démocratie (CUD)³¹⁴ au Sénégal. De ce qui précède, il s'avère que le SYNES ne s'est pas encore adapté à aux nouvelles réalités du monde. Cette réalité n'est pas la seule, car il y a aussi lieu d'évoquer que le mouvement n'a véritablement pas une vision de l'Enseignement supérieur.

3- Une véritable difficulté à percevoir la vision du SYNES de l'enseignement supérieur

Le SYNES est l'acteur principal des différentes luttes au sein de l'Enseignement supérieur. Seulement, il est difficile de saisir la vision ou les ambitions que celui-ci a pour les Universités camerounaises. En réalité, le mouvement navigue à vue, c'est-à-dire qu'il n'agit qu'en fonction des événements tels qu'ils se présentent, sans pouvoir anticiper. Le SYNES n'a aucun plan d'action qui définit les objectifs auxquels il veut parvenir dans un délai précis. De manière laconique, il n'est pas prospectiviste. À ce titre, il y a lieu de voir que, dans la formation pédagogique des enseignants, il n'y a véritablement aucune vision futuriste. L'on ne sait exactement le type et la qualité d'enseignants avec lequel le SYNES envisage d'atteindre l'horizon dans les prochaines années, car aucun plan d'action à court, à moyen et à long terme n'est planifié dans ce cadre. Ceci est pareil sur le plan de l'Enseignement. À ce niveau, les orientations par rapport aux programmes d'enseignement ne sont pas totalement définies par la corporation. Pour cela, l'on ne sait le type et la qualité d'enseignement et de formation que le syndicat propose pour les Universités camerounaises afin que celles-ci répondent aux questions d'intérêt national et soient compétitives sur la scène internationale dans les prochaines années.

³¹⁴ Le Collectif des Universitaires pour la Démocratie en abrégé CUD, est un mouvement syndical mis sur pied par des universitaires au Sénégal. Il regroupe plus de 300 membres, tous des universitaires résidant au territoire et dans la diaspora. Il porte à cœur les problèmes auxquels fait face la communauté universitaire sénégalaise, contribue dans la lutte pour la restauration de la République et l'État et apporte une assistance multidimensionnelle aux citoyens en difficultés dans le contexte de crise.

Aujourd'hui, les diplômés issus des Universités camerounaises ont de difficultés d'accéder au marché d'emploi. André Tassou le confirme d'ailleurs lorsqu'il déclare en ce sens que: “ de façon générale, la plupart des contenus des enseignements dispensés actuellement dans les universités d'États sont en inadéquation avec les réalités de l'heure. Normalement, ces enseignements devraient être en parfaite corrélation avec le slogan selon lequel : “un étudiant, un emploi” ”³¹⁵. En substance, les contenus des enseignements à dispenser aux étudiants devraient être orientés vers la professionnalisation, de même que l'Université devrait plutôt contribuer à la réduction du chômage.

La situation est similaire au niveau des conditions de travail des enseignants, de la sécurité et de l'assainissement au sein des campus. Lorsque l'on sait que les enseignants n'ont pas de bureaux conformes et adéquats, qu'il n'y a pas de centres de recherche, des laboratoires équipés, ni de toilettes assainies dans les campus, des amphithéâtres en état de délabrement et bien d'autres, la question de savoir ce que le SYNES attend réaliser dans ce cadre au cours des années à venir reste toujours ouverte. C'est certainement dans cette logique qu'un informateur anonyme affirme :

Lorsque des syndicalistes, à priori, censés défendre, bec et ongles leurs pairs deviennent, à postériori, des quêteurs de postes de responsabilité et des positions de pouvoir, d'autorité et d'influence dans la bureaucratie administrative, l'on se questionne sur la survie du mouvement syndical dans un avenir lointain ou proche, sur l'efficience des revendications, autant que sur la portée de ses actions futures³¹⁶.

Dans les normes, toutes les orientations majeures au sein des universités doivent être définies par ce dernier et en sa présence, car en tant qu'acteur du terrain, il a une forte connaissance sur les réalités auxquelles sont confrontées les enseignants et toute la communauté universitaire. À cause de son laxisme, l'on constate que les Universités publiques camerounaises fonctionnent selon la vision du MINESUP et non selon celle de cette corporation. C'est le ministre qui définit et impose ce qui doit être fait. C'est en ce sens que l'on peut voir que, la loi n° 2023-007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun, a été soumise à la votation du parlement sans avoir été à l'attention du SYNES.³¹⁷ Bien qu'une sortie ait été faite par celui-ci au lendemain du dépôt du projet de loi lorsqu'il appelait à l'amendement de plusieurs articles contenus dans celui-ci.³¹⁸

³¹⁵ A. Tassou, “Les Universités du Nord- Cameroun et l'équation du développement socio-économique locale”, in *L'œil du Sahel Magazine*, Édition spéciale n°003, décembre 2023, p. 110.

³¹⁶ Anonyme, 46 ans, sympathisant du SYNES, Yaoundé, le 14 mars 2024.

³¹⁷ <https://lejour.cm/les-enseignants-du-supérieur-veulent-des-recteurs-élus>, consulté le 24 mai 2024

³¹⁸ *Ibid.*

Au terme de cette analyse intro et rétrospective, il est loisible de constater que l'action syndicale du SYNES présente un certain nombre d'imperfections. Tout d'abord, la corporation est en perte de son substrat. Parti d'une période de gloire marquée par les hautes luttes, le SYNES est devenu un mouvement syndical de plus en plus modéré et laxiste. Aussi, peut-on voir que cette organisation ne s'est encore pas acclimatée à l'évolution du monde. Il est resté à l'état banal. En plus de cela, il n'a véritablement pas de ligne de conduite dans ses actions. Ce dernier travail à la volée. De ce fait, l'interprétation des actions de cette corporation varie d'un informateur à un autre.

II- LES DIFFÉRENTES PERCEPTIONS LIÉES AUX ACTIONS DU SYNES

Nombreux sont ceux ayant apprécié les actions du Syndicat national des enseignants du supérieur au sein des Universités camerounaises. Parmi tant d'autres, on a les syndiqués du SYNES, les autorités et acteurs universitaires, et les autres composantes de l'enseignement supérieur.

1- Les attitudes et les réactions des syndiqués sur l'action du SYNES

On peut les classer en trois groupes, ceux des syndiqués ayant réagi sur la question de l'action du SYNES. Il s'agit des leaders du mouvement syndical, la masse des syndiqués et les sympathisants.

a- Les leaders du mouvement syndical

Pour les leaders, il y a d'abord lieu de se féliciter de ce que l'État ait finalement opté pour le dialogue dans l'approche des problèmes académiques et sociaux au sein des Universités. Nonobstant quelques pesanteurs et poches de résistance, séquelles sans doute de l'autoritarisme qui a prévalu dans les institutions avant la réforme universitaire, les relations entre le SYNES et les pouvoirs publics sont cordiales³¹⁹. Que ce soit avec le ministère de tutelle de l'Enseignement supérieur ou avec les autorités administratives des Universités, les différents protagonistes se retrouvent toujours sur une table de dialogue en cas d'indiscrétion, de discorde ou de mésentente. Hubert Zébazé, en tant que leader syndicaliste, le témoigne ainsi qu'il suit :

Les relations entre le syndicat et l'administration ne sont plus conflictuelles comme au début. Il y a eu une normalisation qui fait qu'aujourd'hui on est écouté, on peut discuter, on peut échanger avec le MINESUP, les recteurs, et les doyens. Le doyen de la faculté des sciences en tant qu'ancien syndicaliste et enseignant a toujours pris nos doléances en considération. Nos discussions ont toujours été franches et

³¹⁹Moussa II Lissou, 50 ans, délégué de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé1, Yaoundé-Biyemassi, 19 mai 2024.

cordiales. Même avec le recteur nous discutons lorsqu'il y a discordes afin de parvenir à un compromis. Mais ces relations ne sont pas toujours linéaires³²⁰.

Par la suite, Moussa II déclare que :

J'avoue qu'au niveau de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé I, nous faisons les humanités. Nos relations ont été cordiales. Que ce soit avec le recteur ou avec le doyen, on a eu de très bons rapports. Surtout avec madame le doyen, elle a tout fait qu'on ne parvienne pas à la grève. Il y a toujours eu la volonté du dialogue. Je ne peux pas vous dire que quand j'ai frappé à la porte, celle-ci a refusé de me l'ouvrir. Il y a eu du dialogue, de la complicité, justement parce qu'elle ne voulait pas de problème. Quand il y avait problème, on le résolvait ensemble. À chaque réunion, elle me passait la parole et je posais les problèmes à résoudre ; d'autant plus qu'elle-même est enseignante. Les relations avec l'administration ont été bonnes. Là où le bât a un peu blessé, c'est que, dans mon équipe, mon Secrétaire général, lui, en faisait des problèmes personnels. Mais, en tant que président, je parvenais toujours à le ramener au dialogue, bien que son fourbe a été une handicap pour nous et nous a valu une mauvaise réputation.³²¹

Houpa Danga Elvis, quant à lui, s'appuie sur un exemple palpable à savoir la manifestation des enseignants de l'Université de Ngaoundéré suite au mot d'ordre de grève signé le 8 octobre 2021 par le SG du SYNES, Blaise Mtopi, pour protester contre les atteintes aux libertés académiques des enseignants du supérieur et les actes infligés à Fridolin Nké. En ces termes,

Le 14 octobre 2021, pendant la grève, nous nous sommes rassemblés au premier carrefour après l'entrée de l'Université. Et lors de ce rassemblement, madame le recteur avait demandé à venir. Et elle était effectivement arrivée. Elle nous avait rappelé qu'elle est d'abord une enseignante et que lorsqu'un enseignant est aux prises avec les gros bras, tous les enseignants se doivent de se mobiliser. Ainsi, elle avait clairement dit que le ministre de l'Enseignement supérieur est aux côtés des enseignants et qu'il ne pourrait pas les lâcher. Ne serait-ce que sur ces bases-là nous pouvons dire que l'administration est à notre écoute. Nous félicitons d'ailleurs le doyen parce qu'à son arrivée à cette période, il y avait des arriérées et grâce à nos intransigeants et son rôle joué de nombreuses primes avaient été payées³²².

Ces différents commentaires montrent qu'il y a de la sérénité dans les rapports entre le SYNES et les autorités. On peut également le voir sur les images ci-dessous:

³²⁰ Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur du SYNES à l'Université de Yaoundé I et enseignant à la Faculté des Sciences, Yaoundé, 5 avril 2024.

³²¹ Moussa II Lissou, 50 ans, délégué de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé-Biyemassi, 19 mai 2024.

³²² Houpa Danga Elvis, 52 ans, coordonnateur du SYNES Université de Ngaoundéré, Yaoundé, 17 mars 2024.

Photo 13 : Concertation entre le ministre d'État et le bureau exécutif du SYNES.



Source : <https://www.minesup.gov.-bureau-exécutif-national-du-synes>, consulté le 5 juin 2024.

Cette concertation entre le ministre d'État, ministre de l'Enseignement supérieur et le bureau exécutif national du SYNES en date du 5 février 2021, s'est tenue dans le cadre de la densification du dialogue républicain prescrit par le président de la République.

Photo 14: Réunion de concertation entre le SYNES et le recteur de l'Université de Yaoundé 1



Source : <https://www.237online.com/comeroun-universite-de-younde-i-le-recteur-privilgie-le-dialogue-social-permanent>, consulté le 5 juin 2024.

Cette réunion de concertation entre le SYNES et le recteur de l'Université de Yaoundé 1 a eu lieu à la date du 14 février 2022. Eu égard à ces images, l'on peut effectivement déduire

qu'il y a eu de la normalisation dans les relations entre les pouvoirs publics le Syndicat national des enseignants du supérieur. L'État a la volonté d'accompagner le mouvement dans ces actions.

Par ailleurs, les leaders du SYNES à l'unanimité, reconnaissent aussi les efforts que consentent tous les membres et sympathisants de l'organisation dont ils tiennent le flambeau afin d'atteindre les objectifs et les missions qu'ils se sont fixés dès la création. Pour eux, bien que le SYNES soit confronté aux difficultés plurielles, il n'a cessé d'œuvrer pour la promotion d'un Enseignement supérieur de qualité et pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants depuis sa création. Le SYNES mène un travail énorme. Il a toujours répondu présent aux différents appels des enseignants à chaque fois que ces derniers étaient dans le besoin. En ce sens, Hubert Zébazé affirme que:

Dans l'enseignement supérieur, il existe plusieurs syndicats. Mais le SYNES est très connu parce qu'il fonctionne. Il fédère les besoins et les demandes de la plupart des enseignants et a le courage de mettre sur la voie publique ses opinions et de revendiquer. Nous posons des actes qui montrent que nous souhaitons que les conditions des enseignants soient améliorées.³²³

Il précise aussi que, les délégués du SYNES ont toujours soulevé les problèmes auxquels sont confrontés les enseignants du supérieur auprès des autorités au cours de nombreuses sessions des assises du CCP. Les résolutions prises ne sont pas toujours mises en œuvre. Pour lui, force est donnée de constater que cette instance de dialogue et concertation qui a été mise sur pied dans l'optique que l'on peut trouver les solutions aux différents problèmes que posent la communauté universitaire, est en train d'être transformée en une plateforme de propagande gouvernementale, où l'on se retrouve chaque année, on dit les mêmes choses, mais rien n'est fait. Ce dysfonctionnement du CCP est aussi décrit par Noumssi Gérard Marie. Ce dernier affirmait en 2016 que cette instance de dialogue est en train d'être vidée de ses prérogatives et de sa vitalité.³²⁴ Quand il est convoqué, il ne peut formuler de propositions efficaces en matière de gouvernance académique, puis les membres de l'instance sont cantonnés dans des rôles consultatifs. Tout se passe comme s'il fallait minorer le poids et l'apport managérial des syndicats au sein du MINESUP et, en conséquence, les éloigner des cercles de réflexion et de décisions à propos des mutations inévitables qui concernent l'Enseignement supérieur³²⁵. Ceci explique l'absence du SYNES lors de la session ordinaire

³²³ Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, 5 avril 2024.

³²⁴ M.G. Noumssi, 'Le SYNES face à la modernisation universitaire : acquis et défis', in *le Scanner des Universités*, Bulletin d'information n° spécial du 7^{ème} congrès SYNES, Université de Ngaoundéré des 29 et 31 mars 2016, p. 5.

³²⁵ *Ibid.*

de cette instance de dialogue en 2021³²⁶. Dipoko reconnaît aussi le travail qu'abat le mouvement. Pour lui, « depuis sa création, le Syndicat national des enseignants du supérieur (SYNES) n'a cessé d'œuvrer, entre autres, à l'amélioration des conditions de vie, non seulement pour les enseignants en activité, mais aussi pour ceux qui ont atteint l'âge de la retraite »³²⁷.

Seulement, si pour les enseignants en activités, les résultats de l'action syndicale peuvent être considérés comme acceptables, tel n'est pas le cas pour la tranche des retraités. Leur situation n'a cessé de se dégrader. Pour lui, cela n'est pas faute de n'avoir pas interpellé les autorités de la république, car au cours de nombreuses sessions des assises du cadre de concertation permanente (CCP), les délégués du SYNES ont toujours soulevé le problème de la situation des enseignants retraités. Mais il leur est toujours répondu que « fonctionnaires ou assimilés, leurs situations sont liées au régime général de la retraite des fonctionnaires, régime que l'on ne saurait changer sans perturber le statut de la fonction publique au Cameroun »³²⁸

On peut aussi le lire dans la pensée de Moussa II, lorsqu'il répond à la question de savoir si la SYNES a atteint ses missions au cours ces trois décennies. Ce dernier affirme que :

Le SYNES a rempli ses fonctions. Ne serait-ce qu'au niveau de la prime de modernisation, il a beaucoup œuvré pour son instauration, joué pour qu'elle soit maintenue et négocié pour que les taux puissent aller croissants. Le SYNES est consulté partout dans les Établissements pour son avis sur l'évolution des institutions universitaires. Il a réussi là où beaucoup d'autres syndicats sont en train de dormir. Il a une représentation nationale. Rien que pour ça, on peut dire que le SYNES fait l'effort de remplir ses missions³²⁹.

Christophe Signié à son tour déclare que : « le Syndicat national des enseignants du supérieur travaille. Il mène un énorme travail dans le silence. Mais, plusieurs personnes ne veulent pas reconnaître cet effort. »³³⁰

Certains leaders ont aussi apporté des éléments de réponse sur la question de savoir pourquoi la nouvelle génération des leaders syndicalistes est moins engagée dans les luttes que les prédécesseurs. Moussa II pense que

³²⁶ ASYNES, Communiqué n° 03 11 2021 du 16 décembre 2021 du Secrétaire général du SYNES Blaise Mtopi Fotso suspendant la participation des enseignants aux réunions du CCP jusqu'à la mise œuvre des résolutions antérieures.

³²⁷ Jongwane Dipoko Dieudonné, 85 ans, premier président et président émérite du SYNES, Yaoundé-Camp Sonel, 25 mai 2024.

³²⁸ Jongwane Dipoko Dieudonné, 85 ans, premier président et président émérite du SYNES, Yaoundé-Camp Sonel, 25 mai 2024.

³²⁹ Moussa II Lissou, 50 ans délégué de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé1, Yaoundé-Biyemassi, 19 mai 2024

³³⁰ Signié Christophe, 50 ans, ancien délégués de section SYNES de l'École normale supérieure de l'Université de Yaoundé1, Yaoundé-ENS, 27 février 2024.

Les luttes continuent. Sauf qu'il n'y a plus un dynamisme assez fort au sein du SYNES, c'est-à-dire que les gens ne veulent pas se démarquer. Et de nos jours, il y a comme une course vers les postes. Chacun ne veut pas qu'on le voie comme syndicaliste. Et beaucoup pensent que le syndicalisme c'est l'opposition. Il faut aussi tenir compte des ruptures politiques. C'est-à-dire qu'en 90, les lois sur les libertés sont mises en place et partout d'ailleurs au Cameroun, il y a eu un bouillonnement politique. On a donc l'impression que le syndicat a un peu copié dans le monde politique. Avec les coupes de salaire, les enseignants étaient dans une paupérisation qui ne dit pas son nom. Au regard de cette réalité qui n'est pas la nôtre aujourd'hui, on doit y avoir un peu de recul dans la comparaison. Le gros problème qui se trouve aujourd'hui est qu'on a confiné le SYNES à des affaires pécuniaires. Le SYNES ne passe le temps qu'à discuter pour de l'argent. Là, ça devient ridicule de grever que pour de l'argent sans toutefois voir les autres conditions des enseignants. Je peux quand même vous dire qu'il y a une permanence dans les activités. Actuellement, nous luttons pour qu'on paye les dettes académiques. Nous travaillons aussi pour que les mutuelles fonctionnent. Par exemple, à Yaoundé1, la mutuelle continue de fonctionner, les réunions se tiennent un peu régulièrement. Mais jusqu'ici, il y a des personnes dynamiques. Madame Wogaing Fotso est une femme dynamique. Quand tu es à Douala, il faut voir ce qu'elle fait.³³¹

Dans le même ordre d'idées, Hubert Zébazé affirme :

La première génération avait été face aux défis plus pressants. Face à ceux-ci, ils ont obtenu des résultats qui semblent être plus rapides. Cependant, ces défis n'ont malheureusement pas été compris de la même façon par les gouvernements successifs. Ce qui nous fait passer plus temps à maintenir ces acquis qu'à produire de nouveaux résultats. Aussi, les temps ont changé, la dynamique n'est plus la même, les problèmes ne se posent pas de la même façon. En plus, la superficie a augmenté, de même que le nombre d'Université et d'enseignants. L'on est parti d'un syndicat logé dans une Université à un syndicat logé aujourd'hui dans onze Universités et dans toutes les régions du Cameroun. Au départ, il y avait à peine 700 à 800 enseignants d'Université. Aujourd'hui nous sommes à plus de 5500 enseignants. Et dans les 5500, l'engagement des uns et des autres n'est pas au même niveau.³³²

Les leaders du mouvement démontrent de fond en comble que la corporation dont ils sont les guides a rempli sa mission au cours de ces trois décennies. Néanmoins, il y a des suggestions et des challenges à relever. Moussa II, Dipoko, et Jeannette Wogaing Fotso ont apporté des éléments à cet effet.

Pour Moussa II, le SYNES est la vitrine de l'enseignant, c'est-à-dire la voix par laquelle celui-ci défend ses droits. De là, les leaders doivent tenir le flambeau, sachant qu'ils défendent la corporation. Le syndicat étant apolitique, il pense que l'on devrait arrêter de stigmatiser le mouvement en le considérant comme un parti politique ou un groupuscule, car les problèmes que pose le SYNES n'ont rien à voir avec la politique et ne sont pas pour un seul clan. Il s'agit de ceux de toute la communauté universitaire. Pour cela, la politique doit rester hors des campus. Moussa invite aussi les leaders du mouvement à militer surtout pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants, car c'est le leitmotiv de tout syndicaliste. Pour

³³¹ Moussa II Lissou, 50 ans, délégué de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé1, Yaoundé-Biyemassi, 19 mai 2024.

³³² Zébazé Togouet Serge Hubert, 55 ans, Coordonnateur SYNES Université de Yaoundé1 et enseignant à la Faculté des Sciences, Université Yaoundé1, 5 avril 2024.

lui, la corporation doit beaucoup plus améliorer sa visibilité et sortir du marasme. Il pense que le SYNES gagnerait à être une force de proposition³³³.

Dipoko, quant à lui, s'attarde sur la question liée aux conditions des enseignants retraités. Celui pense que, face aux tâtonnements des autorités de la république sur la mise sur pied d'une bonne politique pour la retraite des enseignants du supérieur public au Cameroun, le SYNES doit proposer des solutions durables. L'idée pour lui serait la prise en compte dans le calcul de la pension de retraite des avantages acquis par le syndicat au profil des enseignants, notamment l'allocation d'amélioration des conditions de vie et de travail³³⁴. En fait, cela suppose de faire un prélèvement constant d'un montant donné sur cette allocation pendant la durée d'activité. À la retraite, l'enseignant pourrait obtenir ce qu'il a cotisé durant la période d'activité. Pour cela, il invite le mouvement à redoubler des efforts pour parvenir à la constitution d'une véritable mutuelle nationale des enseignants du supérieur. Celle-ci prendrait alors en charge, avec toute la souplesse de gestion d'un organisme autonome et professionnel, les problèmes de loisirs, de santé et vieillissements d'une tranche d'âge que rejettent, selon la réglementation nationale et internationale, les assureurs traditionnels. C'est dans cette direction que le SYNES doit engager ses efforts pour l'amélioration des conditions de vie des enseignants actifs et les retraités, au lieu de perdre du temps dans les rêveries d'une vie de travailleur immortel et sans repos³³⁵.

En outre, le SYNES étant ouvert à tous les enseignants du supérieur, Wogaing Fotso Jeannette questionne la réticence des femmes enseignantes du supérieur vis-à-vis de l'action militante. Ainsi, elle les invite à croire à la chose et rejoindre le mouvement, car elles ont aussi la capacité d'apporter leur contribution pour le changement³³⁶. En dehors de l'attitude des leaders du mouvement, les syndiqués ont apprécié les actions du SYNES d'une autre manière.

b- La masse des syndiqués

³³³ Moussa II Lissou, 50 ans, délégué de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé1, Yaoundé-Biyemassi, 19 mai 2024.

³³⁴ D. Jongwane Dipoko, "Quelle politique pour la retraite des enseignants du supérieur au Cameroun ?", in *Le Scanner des Universités*, Bulletin d'information n° spécial du 7^{ème} congrès SYNES, Université de Ngaoundéré des 29 et 31 mars 2016, p. 3.

³³⁵ *Ibid.*, pp. 2-3.

³³⁶ Wogaing Fotso Jeannette, 51 ans, secrétaire générale du SYNES et coordonnateur SYNES de l'Université de Douala, Yaoundé le 15 avril 2024.

S'il est vrai que ceux-ci reconnaissent et sont conscients de l'énorme tâche qu'a abattu le SYNES durant ces trois décennies, il ne leur est toutefois pas exclu de porter leurs remarques sur l'action de ce mouvement, de critiquer ou d'apporter des suggestions. Tout d'abord, certains membres sont stupéfaits de n'avoir jamais reçu les textes qui régissent le SYNES depuis leur adhésion au sein de cette organisation. Ils affirment avoir déjà fait la demande à plusieurs reprises, mais celle-ci a toujours été vaine. Eu égard à cette situation pathétique, ils invitent les dirigeants du mouvement à trouver les voies et moyens pour pallier à ce problème. L'une des solutions proposées à cet égard consiste à remettre ces textes de manière *ipso facto* dès lors qu'un membre paye ces droits d'adhésion³³⁷.

L'autre point soulevé par ceux-ci est lié à l'occupation des postes stratégiques au sein du mouvement. Certains membres pensent que les reines du SYNES doivent être prises par les Professeurs et non les chargés de cours. Ils le justifient par le fait qu'un Chargé de Cours ne peut pas poser des actes comme un Professeur. Autrement dit, ces derniers n'ont pas la même influence dans la prise des décisions. Pour eux, lorsqu'un chargé de cours est face aux autorités, il est facilement manipulable, car ces dernières estiment souvent qu'il n'est pas de rang de magistral pour avoir habileté de s'exprimer. Il est parfois menacé et on le contraint à garder le silence. Pourtant, lorsqu'il s'agit d'un Professeur de rang magistral, la balance est équilibrée³³⁸.

De plus, pour certains syndiqués, lorsqu'un leader syndicaliste est nommé et affecté ailleurs, il doit plutôt chercher à poser des actes visant à renforcer la présence du syndicat dans son lieu d'affectation que de contribuer à sa fragilisation, car en cas de révocation, il peut retourner à l'Université et faire face aux mêmes réalités. Pour eux, les affectations ou les nominations ne doivent pas être synonyme de désistement, plutôt un autre moyen de renforcement du mouvement à travers la création de plusieurs autres antennes, qui lui permettront d'être présent au sein des campus et d'étendre son action à l'échelle nationale. Il est recommandé aux leaders de militer à ce que le mouvement puisse cheminer vers une même direction. Ndo Abe pense qu'avec le système de digitalisation, " le SYNES doit avoir un seul forum dans lequel sont intégrés tous les membres, ceci afin de discuter ensemble lorsqu'il y a problème"³³⁹. Le bureau national, les coordinations et les sections doivent travailler en synergie et avoir une même ligne éditoriale. Pour finir, Fridolin Nké pense que les responsables du SYNES ne doivent pas se laisser endormir par des discours politiques. Pour lui, "les

³³⁷ Nenkam Chamberlain, 45 ans membre du SYNES, Yaoundé, le 21 mai 2024.

³³⁸ Ndo Abe Jean louis, 48 ans, Membre du SYNES, Yaoundé, le 21 mai 2024.

³³⁹ *Idem*.

enseignants doivent se remettre en cause, ceci afin de mieux lutter contre les injustices systémiques dont la récurrente précarisation entretenue à dessein pour museler l'enseignant chercheur, dans le but de contrôler la pensée'³⁴⁰. Ceci étant, il revient aussi de se pencher vers ce que pensent les sympathisants.

c- Les sympathisants

Pour les sympathisants, on peut aimer ou ne pas aimer le SYNES, mais tout enseignant doit avoir l'honnêteté de reconnaître qu'au Cameroun, il est le syndicat qui regroupe le plus grand nombre d'enseignants du supérieur. La place qu'il occupe est nécessairement due aux résultats obtenus suite aux différentes luttes qu'il mène depuis trois décennies. Toutefois, il y a lieu de reconnaître que l'action de cette corporation présente des imperfections.

Tout en reconnaissant les résultats obtenus par la corporation jusqu'ici, Rodrigue Domga pense que le SYNES ne fait que régresser. Pour lui, le mouvement ne mène plus de nouveaux combats. Chaque fois que cette remarque est faite à un des leaders, la réponse reçue est le plus souvent la présentation des résultats les plus connus et caduques des actions de lutte du syndicat, à savoir la prime de modernisation et l'assurance maladie. Ou encore, l'on est invité à aller militer comme syndicaliste³⁴¹. Pour lui, s'il est vrai que le rôle d'un syndicat n'est pas de faire grève à tout temps, la grève est du moins reconnue comme l'un des moyens d'expression des mouvements syndicalistes. Pour justifier son affirmation à ce titre, il s'appuie sur la remarque selon laquelle, "depuis quatre ans au moins, la principale raison des appels à la grève lancée par le SYNES est le retard dans le paiement de la prime de modernisation"³⁴². Pour Domga, cela ne devrait pas être la seule raison ou alors la raison la plus importante pour laquelle les enseignants du supérieur peuvent se mettre en grève. Personnellement, il pense qu'il y'a des questions pour lesquelles si les enseignants sont bien sensibilisés, ils pourront accompagner le syndicat de diverses manières dans ses combats avec le gouvernement.

Concernant la prime de modernisation, il se demande si le SYNES est-il satisfait de la façon dont celle-ci est gérée. Pour lui, il y a des imperfections dans la gestion de cette prime, notamment pour les bénéficiaires, sur le montant du budget alloué et surtout au niveau des

³⁴⁰Nké Fridolin, 48 ans, membre du SYNES, ancien secrétaire de section SYNES de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Yaoundé1 et enseignant au département de Philosophie, Yaoundé, le 12 mars 2024.

³⁴¹Domga Komguem Rodrigue, 40 ans, sympathisant du SYNES et enseignant à la Faculté des Sciences, Université de Yaoundé 1, Yaoundé, le 16 février 2024.

³⁴²*Idem.*

échanciers de paiement. Selon les modalités de paiement, le MINESUP explique que la prime est payée au rythme qui dépend de la mise à disposition des fonds par le MINFI. Seulement, d'après Domga, force est donnée de constater que ces dernières années, pour un même semestre, les enseignants la touche avec plusieurs mois de différence et le temps de paiement accuse toujours un retard. Pour pallier ce problème, il pense que :

À défaut d'obtenir les bases de données des enseignants du MINESUP, le SYNES peut constituer elle-même sa propre base de données. Cette base de données permettra au SYNES de produire facilement des rapports périodiques (trimestrielles, semestrielles...). Ces rapports permettront non seulement de faire la veille, de confronter les paiements effectués avec le montant alloué à la ligne budgétaire, mais aussi de s'assurer que chaque enseignant touche effectivement sa prime. Ceci permettra de rapprocher le SYNES des enseignants et contribuera certainement à ce qui peut être fait pour mieux conserver cet acquis qui est le résultat de plusieurs générations de leaders qui se sont succédé à la tête de ce syndicat³⁴³.

Comme pour la prime, Domga montre que le SYNES a encore un combat à mener au niveau de l'assurance maladie concernant le contrat qui lie la compagnie d'assurance AXA et le MINESUP, car le nombre d'enseignants souscrit à cette assurance n'atteint pas le seuil. En d'autres termes la grande majorité des enseignants ne sont pas assurés. Pour apporter des éléments de réponse qui justifient la réticence des enseignants vis-à-vis de cette dernière, il se réfère à une expérience dont il a lui-même vécu après sa souscription à celle-ci. C'est ainsi qu'il raconte en ces termes:

À titre personnel, c'est au mois de mars 2022 que je suis allé pour la première fois souscrire à ce contrat. Au mois de juin 2022, j'ai été hospitalisé à l'Hôpital Général et au terme de cette hospitalisation, je suis allé déposer tous les documents demandés auprès de la compagnie. À la demande de la personne qui m'a reçu, j'ai également déposé mon RIB. Mais j'ai le regret de vous dire que jusqu'à la date que je vous parle, je n'ai jamais reçu aucun remboursement de cette compagnie aucun remboursement de cette assurance. Je n'ai non plus jamais été contacté par mail ou par appel téléphonique pour me signaler un problème avec mon dossier de remboursement. Des collègues m'ont demandé de repartir signaler cela à cette compagnie. Je me suis demandé bien pourquoi. Pourquoi dois-je repartir voir cette compagnie ?³⁴⁴

Pour lui, il existe des compagnies concurrentes qui donnent des cartes à leur membre, et à la présentation de celle-ci auprès d'un centre de santé agréé par son détenteur, celui-ci ne paye que sa côte part. S'il est vrai que la compagnie AXA propose également une bonne prise en charge, ce dernier ne comprend pas comment peut-on demander à un enseignant malade, qui est peut-être en train de mourir, d'aller faire des procédures administratives pour être pris en charge alors qu'il existe de moyens pour mettre fin à cet imbroglio.

Eu égard à cette réalité, Domga pense que

À défaut de demander au MINESUP de changer cet assureur, le SYNES peut par exemple demander à ce que les conditions soient revues de façon à encourager plus d'enseignants à souscrire à cette assurance, à

³⁴³Domga Komguem Rodrigue, 40 ans, sympathisant du SYNES et enseignant à la Faculté des Sciences, Université de Yaoundé 1, Yaoundé, le 16 février 2024.

³⁴⁴ *Idem*.

permettre à l'enseignant quand il est malade d'aller juste se faire soigner dans un centre de santé agréé et de payer sa cote part et aussi, de revoir les coûts à la baisse pour ce qui est de la famille des enseignants³⁴⁵.

Aussi, peut-on voir que celui-ci n'arrive pas comprendre comment un enseignant dans le grade d'assistant cotise pour la CNPS durant des années et qu'au moment de sa retraite, soient ignorées toutes ces cotisations dans le calcul sa pension retraite. Bien que l'on trouve des explications liées au statut d'assistant, cela est incompréhensible selon Rodrigue Domga. À cet effet, il pense qu'à défaut d'intégrer cela dans le calcul de sa pension, il faudrait au moins qu'il y ait une compensation³⁴⁶.

Face à cette situation, Domga invite aussi le mouvement à militer pour l'éducation des enseignants. Pour lui, il ne s'agit pas forcément de les éduquer forcément à la culture syndicale et d'adhérer au syndicat, mais surtout de communiquer sur les combats que le syndicat mène pour eux, car selon lui, une bonne éducation syndicale des enseignants permettrait à ce que ceux-ci suivent facilement les mots d'ordre de grève lancés par les leaders sur des sujets autres que la prime. Laconiquement, Rodrigue Domga invite la génération actuelle des leaders du SYNES ou celle l'a précédée à se poser un certain nombre de questions telles que : qu'avons-nous fait de l'héritage de nos prédécesseurs ? Quels combats avons-nous menés ou pouvons-nous mener et qui pourraient avoir un impact très significatif sur les générations d'enseignants ? Quels sont les leaders que nous formons pour poursuivre nos combats ? C'est en ce sens qu'il affirme :

Comme dans tout groupe d'humains qui se veut solide, chaque génération des leaders doit veiller à garder les acquis des combats menés par les générations précédentes, mener ses propres combats, et former des leaders qui pourront garder l'héritage. C'est sur cette base que les futurs enseignants ou les prochaines générations pourront juger le passage des dirigeants syndicaux actuels³⁴⁷.

En allant dans le sillage même que Domga, Joseph Emmanuel Aristide Koundjela critique le SYNES pour sa part en évoquant la question du silence étonnant de cette organisation face aux problèmes majeurs auxquels sont confrontées les Universités publiques au Cameroun. Pour lui, le SYNES réussit toujours l'exploit de garder le silence à chaque fois qu'une occasion lui est donnée. Pour se justifier, il prend le cas de l'Université de Yaoundé1 sous le règne du recteur retraité Maurice Aurélien Sosso. Selon lui, le SYNES n'a pas pu être en mesure de poser des actes de revendication essentielle et concrète durant le règne de ce dernier. À titre d'exemple, il montre qu'en 12 ans règne, aucun amphithéâtre n'a été construit. Les

³⁴⁵ *Idem.*

³⁴⁶ Domga Komguem Rodrigue, 40 ans, sympathisant du SYNES et enseignant à la Faculté des Sciences, Université de Yaoundé 1, Yaoundé, le 16 février 2024.

³⁴⁷ *Idem.*

enseignants ont dénoncé la télé évaluation en sciences sociales en vain.”³⁴⁸ D’après lui, tout ceci est passé sous le silence éminent du SYNES. Ce par contre qui est un truisme, c’est là qu’on voit paradoxalement le mouvement se mouvoir. Ces différentes actions permettent de connaître ce que représente le SYNES pour les syndiqués. Il y a lieu de se tourner vers le cas des autorités et acteurs universitaires.

2- Le regard des autorités universitaires sur le SYNES

Que ce soit pour le ministre de l’Enseignement supérieur ou pour les autorités universitaires, le SYNES est reconnu comme étant la plus grande corporation des enseignants du supérieur. Pour ces derniers, les relations entre l’administration sont cordiales et basées sur le dialogue et la concertation. Les discours du ministre à l’endroit du syndicat sont toujours positifs et passifs. Il est toujours présent ou représenté lors des grandes réunions, c’est à dire les sessions du CCP, les Congrès du SYNES et son Conseil national ; d’autant plus que ces événements sont sous le patronage du ministère de l’Enseignement supérieur. Le ministre fait toujours des efforts de trouver des solutions afin que l’on ne parvienne pas à la grève. Pour le MINESUP, le dialogue et la concertation constituent sont les éléments fondamentaux dans les relations MINESUP-SYNES. Seulement, en tant chercheur, le discours du ministre semble être des discours politiques parce qu’en réalité, pour certains syndicalistes, les différents projets arrêtés de commun accord entre ce dernier et le SYNES lors des rencontres ne sont souvent pas mis en œuvre.

En ce qui concerne les autres autorités universitaires, notamment les doyens, les chefs de département, certains sont des anciens syndicalistes. L’on pourrait dire qu’ils reconnaissent que le SYNES a sa place au sein des universités. D’autres par contre, le voient comme un mouvement qui ne comprend les réalités ou n’a pas d’importance. Au vu de la réalité du terrain, l’on pourrait dire que les autorités semblent soit avoir un désintérêt pour la question syndicale, soit une méfiance. La preuve en est que, toutes les demandes déposées auprès de celles-ci ont pratiquement été sans issue. Là où l’on a eu l’occasion d’être rappelé, c’était pour nous orienter vers un syndicaliste. Ceci étant, il y a lieu de voir ce qu’il en ait de la perception des autres syndicats.

3- Le regard des autres syndicats de l’Enseignement supérieur

³⁴⁸ <https://actucameroun.com/2024/01/26/le-synes-critique-pour-son-silence-face-au-vide-institutionnel-a-la-tete-des-universites-de-yaounde-i-et-ii> , consulté le 27 mai 2024.

Pour les membres des autres syndicats, notamment le SYNAPUC, le FOREC, le SYPRES et le SESUP, chaque syndicat défend les intérêts des membres de corps. Toutefois, sachant que les deux corps se complètent dans l'exercice de leur fonction en milieu universitaire, Atangana Minkoulou explique que : “au départ, le SYNAPUC avait voulu bien fusionner avec le SYNES. Mais, les membres de ce dernier ont estimé que les deux syndicats n'avaient pas les mêmes statuts, le même libellé ou façon de poser les problèmes, le même esprit d'engagement, etc. Pour cela, chacun a été appelé à se tourner de son côté”.³⁴⁹

En fait, l'union entre le SYNAPUC et SYNES fut impossible à cause d'un certain nombre de contrastes. De ce fait, les deux mouvements ne se soutiennent pas mutuellement dans leurs actions. Lorsqu'un mot d'ordre de grève est lancé par le SYNES, les membres du SYNAPUC s'abstiennent, car selon ces derniers, ils ne bénéficient de rien de ce que les enseignants revendiquent³⁵⁰. À *contrario*, le personnel enseignant aussi ne s'y implique point lorsqu'il s'agit des cadres. Aussi, faut-il noter que, la pression ou l'énergie mis par le gouvernement pour résoudre les problèmes des enseignants, n'est pas la même lorsqu'il s'agit du personnel d'appui. Dans le traitement de leur dossier, les enseignants sont privilégiés par rapport aux cadres, car le gouvernement estime que leurs doléances sont plus capitales que celles de ces derniers. Or, il y a complémentarité entre les deux corps. Par exemple, un enseignant qui n'est protégé par un agent de sécurité au sein du campus ne peut pas faire cours avec ses étudiants jusqu'à x heures. Pareillement, si les campus sont vides à cause de la grève des enseignants, l'agent de sécurité n'a qui protégé.

III-LES RETOMBÉES MAJEURES DES ACTIONS DU SYNES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les différentes luttes syndicales menées par le SYNES entre 1991 et 2023 ont eu des répercussions dans l'Enseignement supérieur public au Cameroun. Celles-ci sont perçues au niveau des conditions de vie des enseignants, dans le domaine académique et pédagogique, et dans la dynamique des changements de ce secteur d'éducation.

1- La contribution du mouvement syndical à l'épanouissement du personnel enseignant

³⁴⁹ Atangana MinKoulou, 49 ans, chef de service à la sécurité de l'Université de Yaoundé, syndicaliste membre du SYNAPUC à la Région n°1, Yaoundé-Ngoa Ékélé, le 4 juin 2024.

³⁵⁰ *Idem*.

La quote-part du SYNES pour l'épanouissement des enseignants des Universités d'État au Cameroun est éminente. Pour commencer, l'un des premiers résultats palpables obtenus grâce aux actions de cette corporation est l'apurement des arriérés dus aux enseignants en 1999, représentant les de recherche, les heures complémentaires, les retombées financières des avancements. Après une forte pression du mouvement sur le gouvernement camerounais, ce dernier par l'entremise du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean Marie Atangana Mebara, avait débloqué une somme totale de 309 000 000 FCFA pour paiement partiel des arriérés dus aux enseignants et aux personnels d'appui en date du 30 novembre 1999. À travers une série de correspondances individuelles et confidentielles du ministre, cet argent en chèque avait été mis à la disposition de chaque recteur des Universités de Yaoundé1, Yaoundé2, Douala, Buea et Dschang³⁵¹.

C'est en ce sens que le recteur de l'Université de Yaoundé1 reçu un chèque de 86 000 000 FCFA, soit 50 000 000 FCFA pour les enseignants et 36 000 000 pour les cadres d'appui.³⁵² Celui de Yaoundé 2 avait reçu 46 000 000 FCFA, comprenant 16 000 000 FCFA pour les enseignants et 30 000 000 FCFA pour les personnels d'appui³⁵³. Pour ce qui est de l'Université de Douala, un montant de 72 720 000 FCFA avait été transmis au recteur pour apurer les arriérés des enseignants³⁵⁴. Celui de l'Université de Buea, quant à lui avait, perçu un montant de 17 000 000 FCFA, soit 9 000 000 de FCFA pour les enseignants et 8 000 000 FCFA pour les cadres d'appui³⁵⁵. Quant au Recteur de l'Université de Dschang, ce dernier avait reçu un chèque 70 945 985 FCFA, soit 46 945 985 FCFA pour les enseignants, 20 000 000 FCFA pour la Faculté d'Agronomie et des Sciences agricoles (FASA) et 5 000 000 FCFA pour l'Institut universitaire de Technologie (IUT) de Bandjoun.³⁵⁶ Aussi, note-t-on que certaines dettes académiques ont été réglées en 2006.³⁵⁷

³⁵¹ Signié, "Le SYNES : Chronique...", pp. 231-232.

³⁵² ASYNES, Lettre confidentielle du ministre de l'Enseignement supérieur au recteur de l'Université de Yaoundé1 portant règlement des arriérés, 30 novembre 1999.

³⁵³ ASYNES, Lettre confidentielle du ministre de l'Enseignement supérieur au Recteur de l'Université de Yaoundé2 portant règlement des arriérés, 30 novembre 1999.

³⁵⁴ ASYNES, Lettre confidentielle du ministre de l'Enseignement supérieur au Recteur de l'Université de Douala portant règlement des arriérés, 30 novembre 1999.

³⁵⁵ ASYNES, Lettre confidentielle du ministre de l'Enseignement supérieur au Recteur de l'Université de Buea portant règlement des arriérés, 30 novembre 1999.

³⁵⁶ ASYNES, Lettre confidentielle du ministre de l'Enseignement supérieur au Recteur de l'Université Dschang portant règlement des arriérés, 30 novembre 1999.

³⁵⁷ Noumssi, "Le SYNES face...", p. 3.

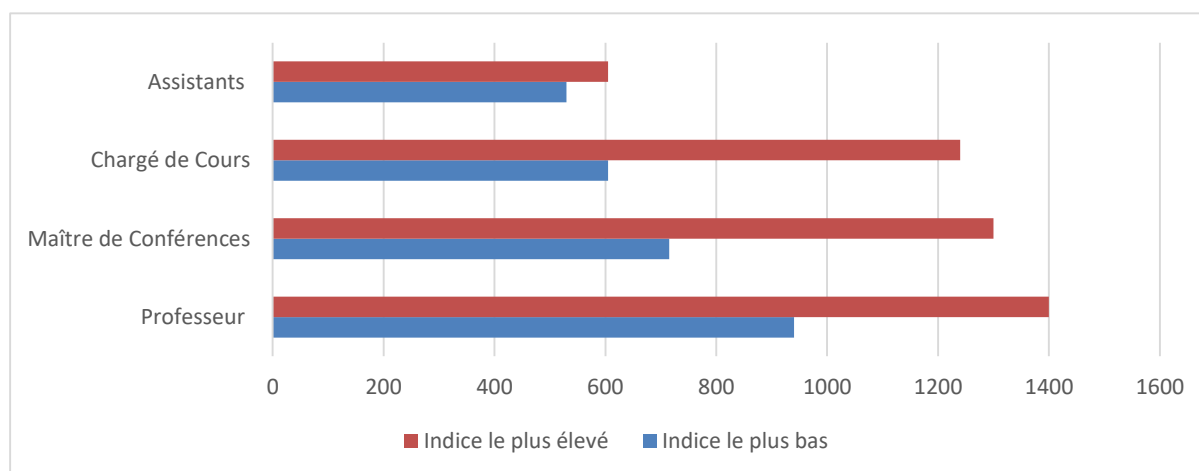
Par ailleurs, le traitement salarial des enseignants a été revu à la hausse. Le SYNES a premièrement réussi à amener le gouvernement à revaloriser le point d'indice des enseignants. Cela s'est matérialisé par le décret présidentiel n°2000/049 du 15 mars 2000 fixant le rééchelonnement indiciaire du corps de l'Enseignement supérieur et la circulaire ministérielle n°00/006/MINESUP/CAB du 30 juin 2000 relative aux modalités d'application de l'échelonnement indiciaire du statut spécial des personnels du corps de l'Enseignement supérieur. Sur la base de ce décret, cela se présente ainsi qu'il suit dans le tableau ci-dessous

Tableau 6 : Échelonnement indiciaire du corps de l'enseignement supérieur

Grade	Indice le plus bas	Indice le plus élevé
Professeur	940	1400
Maître de Conférences	715	1300
Chargé de Cours	605	1240
Assistants	530	605

Source : Décret n°2000/049 du 15 mars 2000 fixant le rééchelonnement indiciaire du corps de l'Enseignement supérieur.

Graphique 3 : Échelonnement indiciaire du corps de l'Enseignement supérieur



Source : Décret n°2000/049 du 15 mars 2000 fixant le rééchelonnement indiciaire du corps de l'Enseignement supérieur

Au regard de ceci, l'indice varie en fonction du grade auquel se situe chaque enseignant. Ainsi les Professeurs occupent la première place. L'indice le plus bas est de 940 pour un Professeur de premier échelon et celui le plus élevé est de 1400 pour un Professeur de dernier échelon. Ils sont suivis par les Maîtres de Conférences. L'indice le plus bas chez ces derniers est 715 pour le premier échelon et 1300 pour le dernier. Ensuite viennent les Chargés de Cours. L'indice le plus bas chez ceux-ci est 605. Celui le plus élevé est de 1240. Pour finir, on a les assistants. Leur indice va de 530 pour le plus bas et de 605 pour le plus élevé.

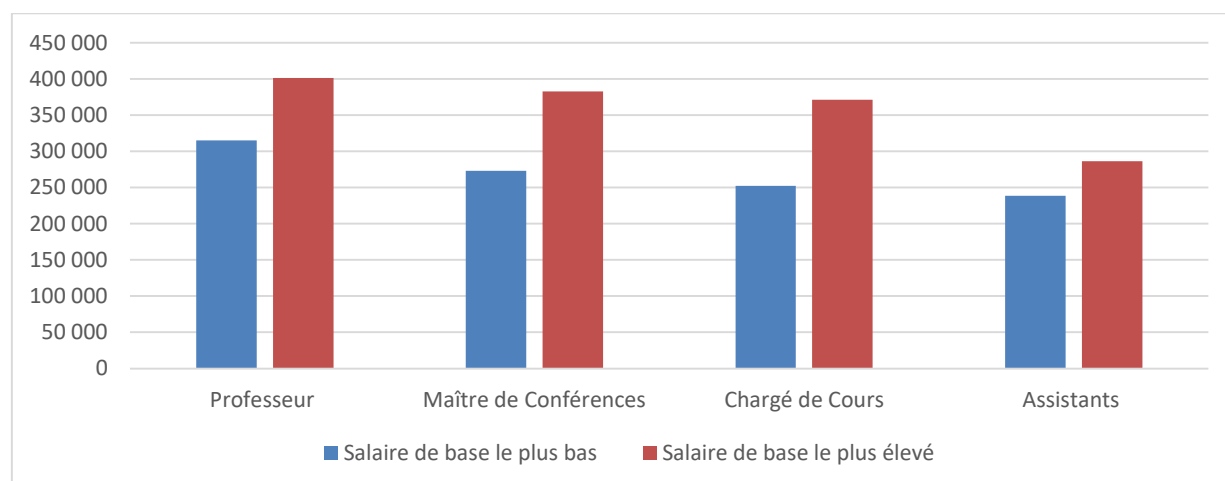
Compte tenu de la valeur du point d'indice, la rémunération mensuelle de base des enseignants pouvait désormais être représentée ainsi qu'il suit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Rémunération des enseignants suite l'échelonnement indiciaire de de l'an 2000

Grade	Salaire de base le plus bas	Salaire de base le plus élevé
Professeur	315 167	401 302
Maître de Conférences	273 035	382 577
Chargé de Cours	252 438	371 342
Assistants	238 394	286 143
Total	1 070 034	1 441 364

Source : ASYNES, Coordination SYNES de l'Université de Ngaoundéré, 17 décembre 2020.

Graphique 4 : Rémunération des enseignants suite l'échelonnement indiciaire de de l'an 2000.



Source : Source : ASYNES, Coordination SYNES de l'Université de Ngaoundéré, 17 décembre 2020.

Au regard de ce graphique, le salaire de base le plus bas et le plus élevé des enseignants dépendent du grade de chacun et l'indice auquel chacun se situe. Chez les Professeurs, le salaire de base le plus bas est de 315 167 FCFA pour l'indice le plus bas et de 401 302 F CFA pour celui le plus élevé. Pour ce qui est des Maîtres de Conférences, il est compris entre 273 035 FCFA pour l'indice plus bas et de 382577 FCFA pour le plus élevé. En ce qui concerne les Chargés de Cours, il varie entre 252 438 de FCFA pour l'indice le plus bas et de 371 342 FCFA pour le plus élevé. Quant aux assistants, le salaire de base le plus bas est de 238 394 francs CFA pour ceux des assistants au plus bas indice et 286 143 francs pour ceux à l'indice le plus élevé.

En plus de ce qui précède, les primes statutaires allouées aux enseignants ont été revalorisées. Celles-ci sont constituées de la prime de l'Enseignement supérieur aux personnels enseignant qui est payable mensuellement, la prime de la technicité et celle de la recherche, qui est octroyée semestriellement après production d'un rapport³⁵⁸. Les montants et les modalités de paiement ces primes allouées à certains corps de l'Enseignement supérieur ont été matérialisées par le décret présidentiel n°2002/041 du 04 février 2002, suivant les taux ci-après représentés dans un tableau.

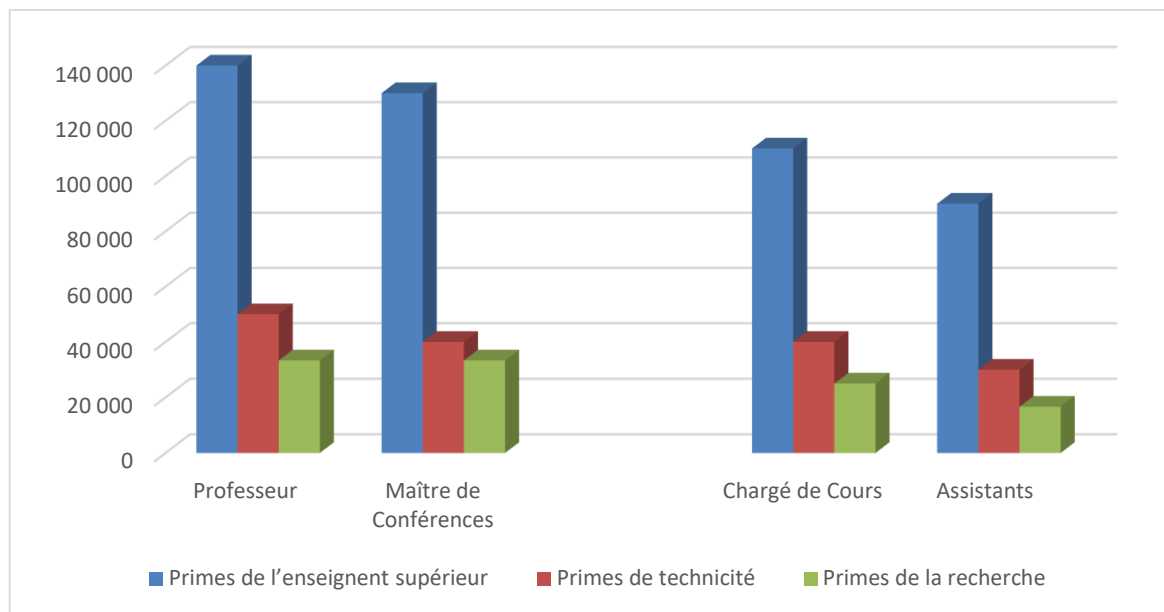
Tableau 8 : Primes statutaires allouées aux enseignants du supérieur en 2002

Grade	Primes de l'Enseignement supérieur	Primes de technicité	Primes de la recherché
Professeur	140 000	50 000	33 333
Maître de Conférences	130 000	40 000	33 333
Chargé de Cours	110 000	40 000	25 000
Assistants	90 000	30 000	16 667
Total	470 000	160 000	108 333

Source : Décret n°2002/041 du 04 février 2002 fixant les montants et les modalités de paiement des primes allouées à certains corps de l'Enseignement supérieur.

Graphique 5 : Primes statutaires allouées aux enseignants du supérieur en 2002

³⁵⁸ Noumssi, "Le SYNES face...", p. 3.



Source : Décret n°2002/041 du 04 février 2002 fixant les montants et les modalités de paiement des primes allouées à certains corps de l'Enseignement supérieur.

Pour chacune de ces primes, la somme octroyée à chaque enseignant dépend de son grade comme le témoigne ce graphique. Ainsi, les Professeurs occupent le premier rang avec 140 000 FCFA comme prime de l'Enseignement, 50 000 FCFA pour la technicité et 33 333 FCFA pour la recherche. Ils sont suivis par les Maîtres de Conférences avec 130 000 FCFA pour la prime de l'enseignement, 40 000 FCFA pour la technicité et sont au même pied d'égalité que les professeurs au niveau de la prime de recherche.

En ce qui concerne les Chargés de Cours, ils sont à 110 000 FCFA au niveau de la prime de l'Enseignement supérieur, 40 000 francs CFA pour la technicité et 25 000 FCFA pour la prime de recherche. Les assistants quant à eux sont 90 000 FCFA comme prime de l'enseignement supérieur, 30 000 FCFA pour ce qui est de la technicité et 16 667 FCFA pour la prime de la recherche. Bien plus, l'on a la prime spéciale de modernisation de la recherche universitaire. Dans l'esprit des résolutions adoptées lors des négociations MINESUP-SYNES de novembre 1999, un compte d'affectation spéciale pour la modernisation de la recherche a été créé et institué en 2009 par le Président de la République³⁵⁹.

Le soutien à la modernisation de la recherche est versé sous forme d'allocation financière trimestrielle aux enseignants chercheurs de toutes les institutions universitaires d'État. D'après Dipoko,

³⁵⁹ Décret présidentiel n° 2009/121 du 8 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement d'un compte d'affectation spéciale pour la modernisation de la recherche dans les universités d'État.

Cette allocation est un moyen pour les pouvoirs publics d'augmenter les salaires des enseignants du supérieur, car lors des négociations de novembre et décembre 1999, le SYNES avait souhaité que les salaires des enseignants soient revus à la hausse et arrimés au même niveau que ceux des enseignants d'Université des autres pays africains comme ceux de l'Afrique de l'Ouest notamment le Sénégal et la Côte d'Ivoire³⁶⁰

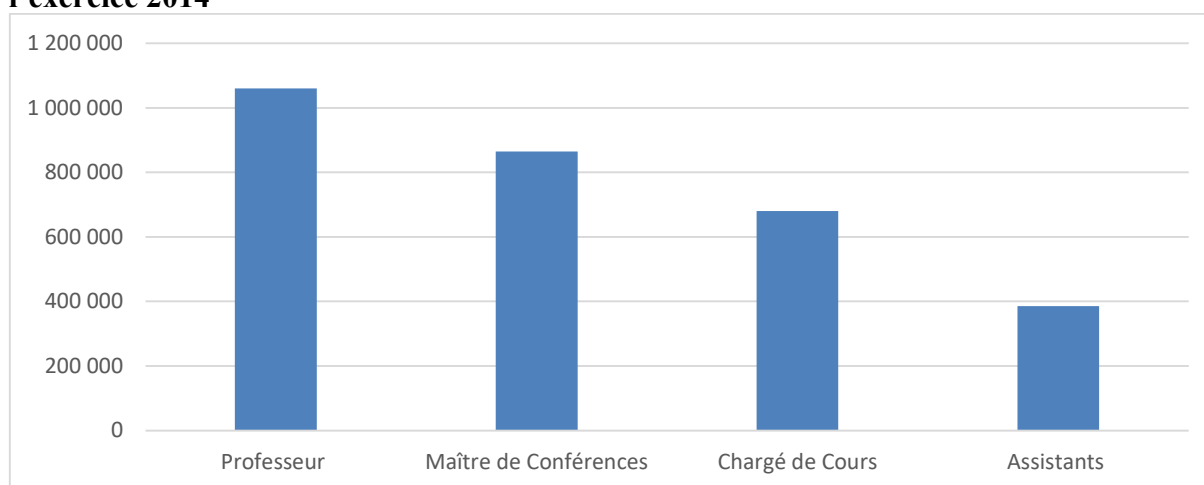
Entre 2009 et 2014, cette prime variait de 28% à 65%.³⁶¹ Les montants fixés depuis l'exercice 2014 se présentent ainsi qu'il suit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9: Répartition des primes de modernisation de la recherche au cours de l'exercice 2014

GRADE	MONTANT TRIMESTRIEL
Professeur	1 060 000
Maître de Conférences	865 000
Chargé de Cours	680 000
Assistants	385 000
Total	2 605 000

Source : Tableau réalisé à partir des informations contenues dans la circulaire ministérielle n° 14/00002/MINESUP/SG/DPDSUP/DAJ du 08 mai 2014.

Graphique 6: Répartition des primes de modernisation de la recherche au cours de l'exercice 2014



Source : Tableau réalisé à partir des informations contenues dans la circulaire ministérielle n° 14/00002/MINESUP/SG/DPDSUP/DAJ du 08 mai 2014.

D'après ce graphique, la clef de la répartition trimestrielle de l'allocation tient compte du grade de l'enseignant-chercheur. C'est dans ce sens que peut voir que la prime la plus élevée est celle des Professeurs qui s'élève à 1060 000 FCFA par trimestre. Ils sont suivis par les Maîtres de Conférences, avec 865 000 FCFA comme prime. Elle est respectivement de

³⁶⁰Jongwane Dipoko Dieudonné, 85 ans, premier président et président émérite du SYNES, Yaoundé-Camp Sonel, 25 mai 2024.

³⁶¹ ASYNES, Coordination SYNES de l'Université de Ngaoundéré, 17 décembre 2020.

680 000 FCFA pour les Chargés de Cours et 385 000 FCFA pour les Assistants. En outre, on a le prolongement de l'âge de départ à la retraite des enseignants du supérieur. Le SYNES avait réussi à amener le gouvernement à modifier l'âge de départ à la retraite. C'est ainsi qu'il a été fixé à 60 ans au lieu de 58 ans pour les Chargés de Cours. Cet acte s'est matérialisé par le décret n°2000/048 du 15 mars 2000, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/035 du 19 janvier 1993 portant statut spécial des personnels de l'Enseignement supérieur. Aussi, peut-on noter que les enseignants de rang magistral ont la possibilité de signer des contrats qui prolongent leurs activités³⁶². En dehors des aspects sus- évoqués, il y a lieu de voir que le mouvement a aussi contribué à la sécurité sociale des enseignants.

Pour finir, le SYNES a négocié avec le MINESUP une prise en charge, par l'État, des soins de santé des enseignants. Ces négociations ont permis, la signature, en date du 16 octobre 2006, par le MINESUP et la Compagnie d'Assurance AXA, d'une convention relative à la couverture médicale des enseignants des Universités d'État du Cameroun et des cadres du ministère de l'Enseignement supérieur. Chaque enseignant a la possibilité de s'assurer avec sa famille dans cette police d'assurance. La prime des enseignants est en partie subventionnée par le ministère et de celle chaque membre de famille est entièrement payé par l'enseignant lui-même. Au bout du compte, ceci a contribué à l'amélioration substantielle des conditions de vie des enseignants du supérieur³⁶³. Cet aspect n'étant le seul, le mouvement aussi eut un impact sur le plan académique et pédagogique.

2- L'apport du SYNES dans le domaine académique et pédagogique

Pour une bonne gouvernance universitaire, le SYNES réussit à imposer au sein de l'Enseignement supérieur une plate-forme de dialogue et de concertation entre les enseignants les autorités administratives. C'est à ce titre que, depuis le 18 février 2000, le ministère de l'Enseignement s'est doté d'un outil de dialogue social à savoir le Cadre de Concertation permanente MINESUP/Enseignants chercheurs des Universités d'État. Il s'agit d'une instance statutaire de dialogue et de concertation permanente pour la recherche des solutions adéquates et réalistes aux différents problèmes que rencontrent les enseignants des Universités d'État. Ses missions tournent autour d'un dialogue permanent et constructif, du développement d'un partenariat élargi entre les différentes parties prenantes aux tâches d'éducation, de formation

³⁶² L. Tamesse, "Le SYNES allie rigueur, fermeté, discipline et courtoisie" *in le Scanner des Universités*, Bulletin d'information n° spécial du 7^{ème} congrès SYNES, Université de Ngaoundéré des 29 et 31 mars 2016, p.1.

³⁶³ MINESUP, Actes 18^{ème} session du cadre de concertation permanente MINESUP/Enseignants Chercheurs du supérieur, Yaoundé, École nationale supérieure Polytechnique, 18 décembre 2018, pp. 122-125.

et de recherche en vue d'une meilleure gouvernance du système national de l'enseignement supérieur³⁶⁴.

En plus, le CCP permet à ce que les enseignants chercheurs puissent participer à la gestion du système national de l'Enseignement supérieur, les encourage de prendre part à la vie et au fonctionnement des institutions universitaires à travers la création de Corps intermédiaires et la promotion de structure de représentation. Il promeut le consensus entre les différents partenaires sociaux au sein des institutions universitaires de l'Enseignement supérieur et des structures d'organisation, d'exécution et de suivi-évaluation des activités de formation de niveau supérieur. La prévention par le dialogue et la concertation des situations, des attitudes, des comportements et des problèmes susceptibles de nuire au fonctionnement harmonieux du système national de l'Enseignement supérieur est aussi à l'ordre du jour. Le CCP valorise les compétences nationales, l'expertise disponible, l'excellence scientifique et académique et promeut l'éthique, la déontologie, la solidarité, la culture de paix et de tolérance au sein de la communauté universitaire. Il développe les mécanismes de consultation et de coopération entre les établissements de l'Enseignement supérieur et les milieux professionnels, en vue d'une meilleure conception et exécution des programmes de formation, la mise en place de stratégies de financements conjoints des activités de formation et de l'adaptation de l'offre à la demande d'éducation³⁶⁵. Entre 2000 et 2023, les sessions du CCP se sont régulièrement tenues, abordant plusieurs problèmes liés au fonctionnement et à la vie de l'Université. Par exemple, en 2016 et 2017, la tenue des 16^e et 17^e sessions du CCP avait mis l'accent sur les défis du numérique au sein des Universités camerounaises à l'aune des TIC. Les recommandations y relatives ont conduit à la numérisation des enseignements, actuellement en cours dans les Universités³⁶⁶. En 2018, la 18^e session s'est tenue sous le thème "Évaluation des méthodes et outils pédagogiques d'évaluation dans l'enseignement supérieur". Au regard de ce qui précède, il s'avère que l'apport du syndicat dans le domaine académique et pédagogique est capital. Dès lors, on peut aussi voir que ce mouvement a d'une manière influencé la dynamique des changements dans l'Enseignement supérieur.

3- L'apport du SYNES dans la dynamique des changements dans l'enseignement supérieur

³⁶⁴ Nsangou Moncher Moustapha, 40 ans, syndicaliste et membre du SYNES, Yaoundé, le 22 mai 2024.

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 113.

³⁶⁶ *Ibid.*, p. 13.

L'influence du SYNES dans la dynamique des changements dans l'enseignement supérieur au Cameroun est remarquable. En réalité, avant la création du mouvement, l'Université n'était pas une institution savante autonome. Celle-ci était sous l'influence du monolithisme politique. C'est-à-dire, le pouvoir politique, exécutif et présidentiel avait une mainmise dans la gestion totale de l'Université. Que ce soit au niveau des contenus d'enseignement, de la gestion de profil des carrières des universitaires, des changements de grade et autres, tout était décidé et pensé par le politique. Celui-ci décidait ce qui devait être enseigné.

Le passage des grades des enseignants se faisait au niveau de la Présidence de la République. En d'autres termes, c'est le Président de la République qui décidait les qui devenaient Maître de Conférences, professeurs. C'était en fait une sorte de nomination. Les enseignants ne pouvaient pas s'asseoir sur une même table de discussion avec les autorités pour parler des problèmes de l'université et trouver des solutions. Nul n'était censé critiquer cette gestion autoritaire, d'autant plus que les enseignants n'avaient habilité à se regrouper en association ou syndicat pour défendre leurs droits. C'était la prédominance de la pensée unique. Avec la naissance du SYNES, l'enseignement va entrer dans une nouvelle ère.

La naissance du SYNES a marqué l'avènement du syndicalisme universitaire au Cameroun. Autrement dit, l'existence d'un syndicalisme libre et indépendant en milieu universitaire au Cameroun est l'apanage du SYNES. Dès sa création, le mouvement s'était opposé à toutes les pratiques antérieures au sein de l'Université. Il n'épousa pas à première vue l'idée de la pensée unique, c'est-à-dire au dictat politico-administratif sur l'académie, car l'Université une institution qui pense et non celle qui se prosterne. C'est dans cette optique qu'il avait engagé une lutte sans merci contre toutes les formes d'ingérence de l'État dans la gestion des affaires de l'Université et à la déconcentration de celle-ci dans le but de restaurer l'autonomie universitaire et de promouvoir un enseignement universitaire critique³⁶⁷. Le syndicat va lutter de manière à rompre avec tous les germes de la destruction du tissu universitaire en place avant 1991, notamment le modèle universitaire français plaqué, des programmes jamais couverts, l'omniprésence politique, des effectifs pléthoriques, le sous-équipement des Universités en termes des infrastructures, la manipulation des résultats, des diplômes sans contenus, le sous financement de la recherche³⁶⁸.

³⁶⁷ Nsangou Moncher Moustapha, 40 ans, syndicaliste et membre du SYNES, Yaoundé, le 22 mai 2024.

³⁶⁸ SYNES, *La dérive de...*, p. 28.

Par la suite, le mouvement a lutté pour que les enseignants de l'Université soient pris à leur juste valeur en amenant le gouvernement à reconnaître leur statut spécial et à les impliquer dans la prise de décisions en ce qui concerne la gouvernance de l'Université, ceci en instaurant au sein des Universités une plate-forme d'échange et dialogue social entre les enseignants et les autorités. C'est dans ce cadre que le ministère s'est doté du CCP en 2000. Depuis lors, les enseignants ont la possibilité de discuter avec les autorités sur les problèmes auxquels sont confrontés les enseignants et l'Université³⁶⁹. Une Division pour la Promotion du Dialogue et de la Solidarité universitaire (DPDSU) a également été créée au MINESUP grâce aux multiples combats du mouvement. Celle-ci est toujours représentée par un syndicaliste, habituellement celui du SYNES.

Au terme de ce chapitre, il ressort que, bien que l'action syndicale du SYNES soit en régression, les luttes menées par ce dernier au cours de ces trois décennies ont positivement eu un impact dans l'enseignement supérieur au Cameroun. Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie matérielle des enseignants, l'on peut dire que le SYNES est parvenu à ses missions, car le statut de l'enseignant a connu un léger progrès. Ses conditions salariales ont connu une amélioration substantielle. Du point de vue de la réforme de l'Enseignement supérieur, le syndicat est resté en marge de ses objectifs. Ainsi, nombreux sont ceux qui l'appellent à se redéfinir une nouvelle politique de lutte pour d'éventuels résultats.

³⁶⁹ Nsangou Moncher Moustapha, 40 ans, syndicaliste et membre du SYNES, Yaoundé, le 22 mai 2024.

CONCLUSUON GÉNÉRALE

Cette étude a mis en évidence la position et l'implication du SYNES dans la politique d'essor de l'Enseignement supérieur au Cameroun. En fait, il importait d'analyser et évaluer les activités de cette corporation, et d'apprécier sa contribution au développement de l'Enseignement supérieur au Cameroun. Dès lors, il ressort que le SYES a été créé le 1^{er} juin 1991 par un groupe d'enseignants dirigé par Dieudonné Jongwane Dipoko, suite à l'état de

délabrement de l'Université camerounaise et à la perte, voire l'anéantissement des droits fondamentaux des principaux acteurs universitaires que sont les enseignants. En outre, l'intolérance, l'intimidation, voire le chantage politico-administratif et la violence qui constituent les principales caractéristiques de l'environnement sociopolitique du Cameroun au début de l'année 1991, n'ont pas épargné l'Université. Pendant trois mois (mars, avril et mai 1991) au moins, celle-ci a traversé une vague de terreur et d'hostilités mortelles. Cette situation intenable souleva des protestations et des réflexions courageuses de ce groupe d'Enseignants qui prenaient en compte la fonction de l'Université comme laboratoire des valeurs de la société et espace de recherche et de communication de la vérité, à se mobiliser pour mettre sur pied une structure syndicale authentique pour la défense et la protection des intérêts professionnels des enseignants du supérieur. Le SYNES s'est alors porté garant de plaider pour la cause des enseignants qui n'aspiraient qu'une chose, à savoir l'amélioration des conditions de vie et de travail pour accompagner sereinement le développement du pays. Bien que sa naissance fût dans un contexte politico-administratif qui n'admettait pas l'existence d'un syndicat libre, il a mené des actions multiformes.

Tout d'abord, le SYNES a bataillé contre le gouvernement pour un syndicalisme libre et indépendant en milieu universitaire. Une lutte qui s'est achevée par la reconnaissance du mouvement. Depuis lors, le syndicat a renforcé sa présence dans les différents campus universitaires pour consolider son implantation. De plus, dans ses actions de lutte, il s'est vigoureusement appesanti dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants afin de les sortir de leur pauvreté matérielle. C'est en ce sens qu'il est intervenu au niveau du traitement financier des enseignants, de leur protection sociale, leur profil des carrières et leur dignité. Le SYNES a œuvré pour le statut spécial de l'enseignant du supérieur. Afin de rendre plus plausible la gouvernance universitaire, il a aussi lutté pour qu'une plateforme d'échange et de dialogue social soit instaurée au sein des Universités. Toutes ces actions ont permis que les enseignants du supérieur soient plus ou moins épanouis.

Cette organisation syndicale a fait face aux contraintes et obstacles pluriels qui ont compromis ses actions. Au cours des premières années de son existence, le mouvement a subi une vague de répressions. Les activités du syndicat ont été muselées, et ses membres et sympathisants ont subi les violences de tout bord. De plus, l'on note des problèmes managériaux, qui se caractérisent par le scepticisme des enseignants face à la question de membre, et surtout la crise de représentation et la modestie des moyens financiers à laquelle cette corporation est confrontée. En plus, des syndicats et associations fictifs ont été créés

pour contrer ses actions. Ceci a créé des divisions et des querelles intestines au sein du SYNES. De nos jours, il est dispersé par les nominations de ses différents leaders à des postes d'administration. Une situation qui a créé une suspicion autour du mouvement. À travers une analyse intro et rétrospective sur les actions de combat du syndicat, il s'est avéré que la période la plus active de cette corporation s'étend de 1991 à 2000. Celle-ci est marquée par les grandes luttes qui sont menées par les premiers leaders syndicalistes. C'est-à-dire, ceux-là qui ont porté haut le flambeau du SYNES de par leur esprit d'engagement, de ténacité et de combativité.

Depuis lors, le mouvement ne mène plus de nouveaux combats. La nouvelle génération des leaders se contente de préserver les acquis de leurs prédécesseurs ; lesquels sont d'ailleurs remis en question par plusieurs sympathisants. L'on constate que les actions de lutte du syndicat tournent de plus en plus autour de la question de primes. Cette réalité amène alors à se demander si le SYNES est devenu un "syndicat de prime" ou s'il est toujours un syndicat de l'éducation. De manière globale, l'on peut retenir que les actions syndicales du SYNES dans l'Enseignement supérieur au cours de ces trois décennies sont une réalité mitigée. Du point de vue de l'amélioration des conditions matérielles de vie des enseignants, le mouvement a atteint ses objectifs. Les différentes luttes du SYNES ont permis d'améliorer de façon substantielle les salaires et les accessoires y afférents des enseignants des Universités d'État du Cameroun.

Si l'on parle aujourd'hui du statut spécial de l'enseignant du supérieur au Cameroun, de la modification de la grille salariale, de la revalorisation des primes (recherche, technicité, enseignement supérieur et modernisation), des paiements de certaines dettes académiques, et de l'assurance maladie, c'est grâce à la ténacité, à l'engagement, au dévouement et à la détermination de toutes les générations des leaders syndicalistes qui se sont succédées à la tête du SYNES. Du point de vue de la réforme de l'Enseignement supérieur, le syndicat est resté plus ou moins statique, car l'on ne peut citer le Cadre de Concertation permanente comme acquis concret.

De ce fait, le SYNES n'étant pas la seule organisation syndicale que l'on retrouve au sein de l'enseignement supérieur public, le ralliement des autres syndicats ou corporation à ses côtés serait une grande force pour un Enseignement supérieur prospère et accompli au Cameroun.

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- LES SOURCES

A- Les sources orales

N°	NOM ET PRÉNOM	ÂGE	STATUT	LIEU	DATE
1	Anonyme	60 ans	Ancien syndicaliste du SYNES	Yaoundé	20 mars 2024
2	Anonyme	42 ans	Personnel administratif au MINESUP	Yaoundé	29 mai 2024
3	Anonyme	46 ans	Sympathisant du SYNES	Yaoundé	14 mars 2024

4	Anonyme	52 ans	Syndicaliste, en service aux services centraux du MINESUP	Yaoundé	25 avril 2024
5	Atangana Minkoulou	49 ans	Syndicaliste et membre du SYNAPUC Région n° 1 et chef en charge de la sécurité universitaire à l'université de Yaoundé 1	Yaoundé- Ngoa Ékélé	4 juin 2024
6	Domga Komguem Rodrigue	40 ans	Sympathisant du SYNES et enseignant à la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé 1	Yaoundé- Ngoa Ékélé	16 février 2021
7	Houpa Danga Elvis	52 ans	Coordonnateur SYNES de l'Université de Ngaoundéré	Yaoundé	17 mars 2024
8	Jongwane Dipoko Dieudonné	85 ans	Premier président et président émérite du SYNES	Yaoundé Camp Sonel	25 mai 2024
9	Kamsu Léopold	54 ans	Membre du SYNES et enseignant à l'Université de Douala	Douala	8 avril 2024
10	Kemboh Nelson Ntui	49 ans	Membre du SYNES et enseignant à l'Université de Bamenda	Yaoundé	2 mars 2024
11	Moussa II	50 ans	Délégué de Section SYNES FALSH de l'Université de Yaoundé 1	Yaoundé Biye-massi	19 mai 2024
12	Ndo Abe Jean Louis		Membre du SYNES	Yaoundé- Ngoa Ékélé	21 mai 2024
13	Nenkam Chamberlain	45 ans	Membre du SYNES	Yaoundé	21 mai 2024
14	Nké Fridolin	48 ans	Membre du SYNES, ancien secrétaire général de la Section SYNES FALSH de l'Université de Yaoundé 1	Yaoundé	12 mars 2024
15	Nsangou Moustapha	40 ans	Syndicaliste et membre du SYNES	Yaoundé	22 mai 2024
16	Onana Ngah Ferdinand	46 ans	Enseignant à l'Université de Douala	Douala	8 avril 2024
17	Piaplié Njimfo Rodrigue	40 ans	Doctorant	Yaoundé	15 avril 2024
18	Signié Christophe	50 ans	Délégué SYNES École normale supérieure de l'Université de Yaoundé 1	Yaoundé- ENS	27 février 2024
19	Tchomawa Olovier	51 ans	Membre du SYNES et enseignant à l'Université de Dschang	Yaoundé	7 février 2024
20	Wogaing Fotso Jeannette	51 ans	Secrétaire général du SYNES et coordonnateur SYNES de l'université de Douala.	Yaoundé-	15 avril 2021
21	Zébazé Serge Hubert	55 ans	Coordonnateur du SYNES à l'Université de Yaoundé	Yaoundé	5 avril 2024

B- Archives

a- Archives du SYNES

Attestation de dépôt n° 00773/AD/J06 /BAPP du Préfet du Mfoundi du 11 juin 1991.

Correspondance du Bureau exécutif national du SYNES aux honorables députés de l'Assemblée nationale, 7 mars 2000.

Actes du 1^{er} Congrès ordinaire du SYNES (Congrès de la restructuration), Yaoundé, 7 et 8 février 1998.

Allocution de Titi Nwel au premier congrès ordinaire du SYNES des 7 et 8 février 1998.

Allocution du président du SYNES, Jongwane Dipoko au premier congrès ordinaire du SYNES des 7 et 8 février 1998.

Communiqué conjoint issu des négociations MINESUP-SYNES des 1^{ers}, 2 et décembre 1999. ASYNES, Communiqué conjoint MINESUP-SYNES relatif à la concertation des 1^{ers}, 2 et 3 décembre 1999.

Communiqué conjoint MINESUP-SYNES relatif à la suspension du mot d'ordre de grève lancé pour le 29 novembre 1999.

Communiqué n° 03 11 2021 du 16 décembre 2021 du Secrétaire général du SYNES Blaise Mtopi Fotso suspendant la participation des enseignants aux réunions du CCP jusqu'à la mise œuvre des résolutions antérieures.

Convocation au conseil de discipline adressée monsieur Jongwane Dipoko Dieudonné pour convocation, Facultés des Sciences par le Recteur de l'Université 1 Yaoundé, 17 décembre 1993.

Déclaration de presse du Bureau exécutif national du SYNES du 1^{er} mars 1994 à Yaoundé après la suspension de Jongwane Dipoko.

Lettre confidentielle du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean Marie Atangana Mebara à monsieur Isidor Noumba, secrétaire général du SYNES, 27 novembre 1999.

Lettre confidentielle du ministre de l'Enseignement supérieur au Recteur de l'Université de Yaoundé1 portant règlement des arriérés, 30 novembre 1999.

Lettre confidentielle du ministre de l'Enseignement supérieur au Recteur de l'Université de Yaoundé2 portant règlement des arriérés, 30 novembre 1999.

Lettre confidentielle du ministre de l'Enseignement supérieur au Recteur de l'Université de Douala portant règlement des arriérés, 30 novembre 1999.

Lettre confidentielle du ministre de l'Enseignement supérieur au Recteur de l'Université de Buea portant règlement des arriérés, 30 novembre 1999.

Lettre confidentielle du ministre de l'Enseignement supérieur au Recteur de l'Université Dschang portant règlement des arriérés, 30 novembre 1999.

Lettre ouverte des enseignants de l'Université de Yaoundé au Président de la République le 12/4/ 1991.

Lettre ouverte des enseignants de l'Université de Yaoundé au Président de la République du Cameroun, 10/ 05/1991.

Mot d'ordre de grève du SYNES du 10 novembre 1999.

Préavis de grève du Secrétaire général du SYNES, Isidor Noumba au ministre de l'Enseignement, Jean Marie Atangana Mebara, 1^{er} novembre 1999.

Préavis de grève du secrétaire général du SYNES, Isidor Noumba, au ministre de l'Enseignement supérieur, Jean Marie Atangana Mebara, 23 février 2000.

Préavis de grève du Secrétaire général du SYNES, Isidor Noumba au ministre de l'Enseignement, Jean Marie Atangana Mebara, 1^{er} novembre 1999.

Témoignage de Jean Kamdem lors de la cérémonie d'hommage à Jongwane Dipoko à l'occasion de son départ en retraite, le 11/10/2002.

Procès-verbal de l'Assemblée constitutive du SYNES, Yaoundé, le 1^{er} juin 1991.

b- Archives du MINESUP

Décision n° 0076/MINESUP/CAB/SG/CJ du 18 février 2000 portant création d'un cadre de concertation permanente entre le ministère de l'Enseignement supérieur et les représentants des enseignants chercheurs des Universités d'État du Cameroun.

Décision n° 18 09 05 75/MINESUP/SG/DPDSU du 21 juillet 2009 modifiant et complétant la disposition n° 00076/MINESUP/CAB/ SG/CJ du 18 février 2000 portant création d'un Cadre de Concertation permanente entre le ministère de l'Enseignement supérieur et les Représentants des enseignants chercheurs des Universités d'État du Cameroun.

Décision n°68 du 23 décembre 1993 du ministre de l'Enseignement supérieur suspendant le pendant deux ans, le Professeur Jongwane Dipoko de toutes les activités d'enseignement à l'Université de Yaoundé 1.

Point de vue des enseignants du supérieur au conseil de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et technique, 2000.

C- Les décrets et les lois

Décret présidentiel n° 2009/121 du 8 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement d'un compte d'affectation spéciale pour la modernisation de la recherche dans les Universités d'État.

Loi n°2023/007 du 23 juillet 2023 portant orientation de l'Enseignement supérieur au Cameroun.

Loi n° 68/LF/19 du 18 novembre 1968 relative aux associations ou syndicats professionnels.

Loi n° 74/14 du 27 novembre 1974 portant code du travail au Cameroun.

Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant code du travail au Cameroun.

Loi n°90-53 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association au Cameroun.

Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun

OIT, convention n° 87 la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.

D- Les rapports

BIT, 291^e rapport du comité de la liberté syndicale, cas n° 1699 (Cameroun) : Plainte contre le gouvernement du Cameroun présenté par le Syndicat national des enseignants du supérieur (SYNES) en date du 26 janvier 1993, Genève, novembre 1993.

BIT, 295^e rapport du comité de la liberté syndicale, Cas n° 1699 (Cameroun) : Plainte contre le gouvernement du Cameroun présenté par le Syndicat national des enseignants du Supérieur (SYNES) en date du 26 janvier 1993, Genève, novembre 1994.

Rapport des travaux la commission recrutement et avancement du 3 décembre 1999.

Rapport des travaux de la commission-cadre de concertation, 2 décembre 1999.

Rapport du 3^e congrès ordinaire du SYNES, Dschang, 6 et 7 octobre 2001.

Rapport du Conseil national du SYNES et hommage au Dr Jongwane Dipoko, premier président de SYNES, Université de Yaoundé1, 10 et 11 octobre 2002.

Rapport financier de la trésorerie nationale du SYNES, Yaoundé, 5 mars 1993.

Rapport général des discussions entre le ministère de l'Enseignement supérieur et le SYNES en date des 1^{er}s, 2 et 3 décembre 1999.

Rapport général du 8^e Congrès ordinaire SYNES, Yaoundé, les 29 et 31 mars 2023.

Rapport général du premier Congrès ordinaire du SYNES, Yaoundé, 21 mars 1998.

Rapport sur les activités de la Coordination du SYNES de l'Université de Yaoundé1 au Conseil national de Yaoundé des 10 et 11 octobre 2002.

Rapport sur les activités de la Coordination du SYNES de l'Université de Yaoundé1 au Conseil national de Yaoundé des 10 et 11 octobre 2002.

Rapport sur les activités de la Coordination SYNES de l'Université de Dschang entre octobre 2001 et octobre 2002.

Rapport général des travaux du Conseil national ordinaire du SYNES, Yaoundé, 10 et 11 octobre 2002.

Rapport général des travaux du Conseil national ordinaire du SYNES, Yaoundé, 10 et 11 octobre 2002.

E- Journaux du SYNES

SYNES, *Le scanner des Universités*, Bulletin d'information n° spécial du 7^e Congrès du SYNES, Université de Ngaoundéré, 29 et 31 mars 2016.

SYNES, *le Scanner des Universités*, Bulletin d'information n° spécial du 8^e congrès du SYNES, Université de Yaoundé1, 22 et 24 mars 2023.

II- BIBLIOGRAPHIE

A- Les ouvrages

Appiah, A., *Le syndicalisme en Afrique subsaharienne : l'expérience de la Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Bikoko, J. M., *Le syndicalisme à la croisée des chemins. 50 ans après les indépendances en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Butedi, F., *Cartographie des syndicats en RC Congo : Vers une compréhension du monde syndical congolais*, Yaoundé, Presse universitaire d'Afrique, 2013.

Épée Ekwalla, J., *Les syndicats au Cameroun. Genèse, crises et mutations*, Paris L'Harmattan, 2009.

Eyinga, A., *Démocratie de Yaoundé. Tome I. Syndicalisme d'abord 1944-1946*, Paris, L'Harmattan, 1985.

FUC, *La misère intellectuelle au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Jongwane Dipoko, D., ``*Le mouvement syndical dans l'actualité*'', *Le syndicalisme dans le processus de démocratisation*, Yaoundé, imprimerie Saint John, 1994.

Garello, J., *Cinq questions sur les syndicats*, Paris, PUF, 1990.

Grawitz, M., *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001.

Kange Ewané, F., *Semence et moissons coloniales*, Yaoundé, Éditions Clé, 1985.

Ki-Zerbo, J., *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.

Marx K., *Le Capital*, Paris, Quadrige, 1993.

Marx, K. et Engels F., *Le syndicalisme. Tome I. Théorie, organisation, activité*, Petite collection Maspero, 1971.

Mbonji Edjenguèlè, *L'ethno-perspective ou la méthode du discours de l'ethno-anthropologie culturelle*, Yaoundé, Presse universitaire, 2005.

MINATD, *Recueil des textes juridiques*, Yaoundé, 2011.

MINESUP, *Actes 18^e session du cadre de concertation permanente MINESUP/Enseignants chercheurs du supérieur*, Yaoundé, École Nationale Supérieur Polytechnique, 18 décembre 2018.

N'Diaye Massata, A., *Le mouvement syndical africain devant ses responsabilités*, Collection Continent Africain, Conakry, 1964.

Rouast, A., Durand, P., *Précis de législation industrielle*, Paris, Dalloz, 1951.

Simiand, F. J. C., *Le salaire, l'évolution et la croissance*, 1932, cité par Caire G., *Les syndicats ouvriers*, Paris, PUF, coll. Thémis, 1971.

SYNES, *La dérive de l'université au Cameroun : Livre blanc*, Yaoundé, SYNES, 1992.

Tagum Fombeno, H-J., *L'action des syndicats professionnels en Afrique noire francophone*, Paris, L'Harmattan, 2006.

B- Les articles

a- Article des revues

Baidou, A., “Idéologies syndicales contradictoires au Cameroun : Le cas de la CGT et de l’UNTC (1944-1972)”, *Les Cahiers de l’Académie africaine de Recherche et de l’Étude Francophone*, Vol. 3, N° 6, Tome 3, 2021.

Bilegue Ovono, D., “Le droit associatif à l’épreuve d’une articulation monolithique et des mutations pluralistes au Cameroun : Architecture d’une décentralisation engagée”, in S. Batibonak, Paul Batibonak (dirs), *Bataille autour des leviers et des lieux de pouvoirs*, Yaoundé, Monange, 2021.

Gagnon, M. J., “Le syndicalisme : du mode d’appréhension à l’objet sociologique”, *Revue Sociologie et Sociétés*, Vol. XXIII, n° 2 automne 1991.

Hetzel, A. M., “Quand les dictionnaires parlent du syndicat”, in *Mots*, n°36, septembre 1993.

Konings, P., “Trade-union activism among university teachers during Cameroon’s political liberalisation,” in *Nordic Journal of African Studies*, Vol.13, 2004.

Paquet, R., et al, “Des théories du syndicalisme : synthèse analytique et considération contemporaine, *Relations industrielle*, volume 59, n°2, Printemps 2004.

Signié, C., “SYNES : chronique d’une longue bataille en vue de l’amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants du supérieur, 1991-191”, in C. Signié (dir) , *Activités de production et syndicalisme en Afrique et au Cameroun XIX^e & XX^e siècles. Mélanges en hommage au professeur Léon Kaptué*, Paris, L’Harmattan, 2022.

b- Articles des journaux

Jongwane Dipoko, D., “Quelle politique pour la retraite des enseignants du supérieur au Cameroun ?”, in *Le Scanner des Universités*, Bulletin d’information n° spécial du 7^e congrès SYNES, Université de Ngaoundéré des 29 et 31 mars 2016.

Ndjouenkeu, R., “La naissance douloureuse du SYNES et les années de braise : 1991-1998”, in *le Scanner des Universités*, Bulletin d’information n° spécial du 7^e congrès SYNES, Université de Ngaoundéré des 29 et 31 mars 2016.

Ngameni, E., “Hommage du syndicat national des enseignants du supérieur à son secrétaire général : Monsieur le professeur Isidore Noumba, décédé” in *Les scanners des universités*, N° spécial du 8e congrès SYNES, Université de Yaoundé I du 22 au 24 mars 2023.

Noumssi, M.G., “Le SYNES face à la modernisation universitaire : acquis et défis”, in *le Scanner des Universités*, Bulletin d’information n° spécial du 7^e congrès SYNES, Université de Ngaoundéré des 29 et 31 mars 2016.

Tamesse, L., “Le SYNES allie rigueur, fermeté, discipline et courtoisie” in *le Scanner des Universités*, Bulletin d’information n° spécial du 7^e congrès SYNES, Université de Ngaoundéré des 29 et 31 mars 2016.

Tassou, A., “Les Universités du Nord- Cameroun et l’équation du développement socio-économique locale”, in *L’œil du Sahel Magazine*, Édition n°003, décembre 2023.

III- Les Mémoires et Thèses

A- Les Mémoires

Assatazon Jeufu, C. R., “ Gestion des crises dans les universités d’État au Cameroun : Cas des Universités de Yaoundé 1 et 2 ”, Mémoire de Master en Droit public, Université Catholique d’Afrique Centrale, 2009.

Bakaira, T., “Dynamique syndicale et protection des droits des travailleurs dans les entreprises camerounaises : le cas de la Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM), de 1965 à 2012”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2019

Ndala, H., “Syndicalisme de l’enseignement supérieur et universitaire et pouvoir politique (1999-2008)”, Licence en Science politique et administrative.

B- Les Thèses

Bella, A .E. “ L’institution universitaire au Cameroun : Dynamiques, ruptures et permanences d’une réalité plurielle ; des origines à 2001, tome 1’’, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé, 2010.

Chouala, Y. A, “ Désordre et ordre dans l’Afrique centrale actuelle : démocratisation, conflictualisation et transition stratégique régionale’’, Thèse de Doctorat 3^e cycle en Relations internationales, IRIC, Université de Yaoundé 2.

Guiboumou, C., ``Action syndicale et impact sur la situation socio-économique des populations ouvrières au Gabon de 1960 à nos jours’’, Thèse de Doctorat en Sciences économiques, Université des Sciences et Technologies de Lille, 2007.

Kaptué, L., `` L’expérience syndicale au Cameroun. Des origines à 1960’’, Thèse de Doctorat d’État en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.

Morillas, C., `` Individualisme versus démocratisation ? Conditions et formes du militantisme étudiant en situation autoritaire (Cameroun, 1962-2014), tome1’’, Thèse de Doctorat en Science politique, Université de Bordeaux, 2015.

IV- Les sources numériques

<https://www.toupie.org/dictionnaire/syndicat.htm> , consulté le 20 décembre 2023.

www.dictionnaire-juridique.com/définition/syndicat, consulté le 20 décembre 2023.

<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/action-syndicale>, consulté le 26 février 2024.

<http://www.minesup.gov.cm/index.php/2023/12/28/dialogue-social-les-conditions-de-travail-et-de-vie-des-enseignants-chercheurs-en-evaluation> , consulté le 22 avril 2024.

<https://actucameroun.com/2024/01/26/le-synes-critique-pour-son-silence-face-au-vide-institutionnel-a-la-tete-des-universites-de-yaounde-i-et-ii> , consulté le 27 mai 2024.

<https://lejour.cm/les-enseignants-du-supérieur-veulent-des-recteurs-élus>, consulté le 24 mai 2024.

<https://sinotables.com/cameroun-enseignement-supérieur-dimportantes-resolutions-a-lissue-du-3e-conseil-national>, consulté le 30 mai 2024.

<https://www.monde-diplomatique.fr>, ‘‘Un régime dominé par la stature du président Ahidjo’’, consulté le 11 mars 2024.

<https://237actu.com/affectation-a-garoua-messanga-nyamding-gagne-son-proces-contre-fame-ndongo-et-retourne-a-l-iric> , consulté le 24 janvier 2024.

ANNEXES

Annexe 1: Attestation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
UNIVERSITE DE YAOUNDE I
FACULTE DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DE D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
UNIVERSITY OF YAOUNDE I
FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIALS SCCEINCES
DEPARTMENT OF HISTORY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, **Pr. BOKAGNE BETOBO Edouard**, Chef de Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I (FALSH), certifie que l'étudiant **NYEBE Guy Vincent**, matricule **19G704** est inscrit en Master II au Département d'Histoire et poursuit actuellement un travail de recherche sur le thème : **"L'ACTION SYNDICALE DU SYNES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CAMEROUN 1991 - 2023"**

Cette étude est encadrée par le **Pr. André TASSOU** [REDACTED] **Professeur** à l'Université de Yaoundé I.

Nous la recommandons aux responsables des Administrations, Centres de documentation, archives et toutes institutions de recherches nationales ou internationales et tout autre support de diffusion de l'information relative à son thème de recherche en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le 14 DEC 2023



Le Chef de Département

Annexe 2: Guide d'entretien**GUIDE D'ENTRETIEN**

Ce guide est adressé aux informateurs dans le cadre d'une étude pour la rédaction d'un mémoire de Master en Histoire économique et sociale sur le sujet suivant :

« LES ACTIONS SYNDICALES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CAMEROUN. LE CAS DU SYNES (1991 – 2023) »

Nom de l'étudiant : Guy Vincent NYEBE

Sous la direction de

André TASSOU

Professeur titulaire des Universités

N. B. Les informations recueillies au terme des différents entretiens sont confidentielles et ne peuvent être utilisées que dans le cadre de cette étude.

IDENTIFICATION DE L'INFORMATEUR

NOM ET PRÉNOM..... *AGE*.....

PROFESSION..... *LIEU*.....

DATE..... *TEL*.....

I- QUESTIONS GÉNÉRALES

- 1- Selon vous, que représente le SYNES pour universités ?
- 2- Quelles sont les préoccupations du SYNES en faveur des étudiants et de tout autre corps de l'Enseignement supérieur ?
- 3- Quels sont vos perceptions ou vos différents points de vue par rapport à l'action du SYNES au sein de l'Enseignement supérieur depuis sa création ?
- 4- Comment appréciez-vous les actions du SYNES au sein des Universités au Cameroun ?

II- QUESTIONS AUX SYNDICALISTES DU SYNES

- 1- Quels sont les éléments ayant concouru à la création du SYNES ?
- 2- Qui sont les instigateurs et les principaux personnages de l'histoire de ce mouvement ? Et quelle est leur part dans ce mouvement ?

- 3- Quelles sont les modalités et la procédure à suivre pour adhérer au SYNES ? Et quelles sont les valeurs qui définissent les membres de votre mouvement ?
- 4- Quel est l'organigramme du SYNES ? Quels en sont ses différents organes représentatifs dans les différentes Universités ?
- 5- Quel est son mode de fonctionnement ?
- 6- En quoi consistent les missions et les objectifs du SYNES ?
- 7- Quels moyens utilisez-vous pour implémenter ou pour mettre en œuvre ces différents objectifs?
- 8- Quels mécanismes et stratégies utilisez-vous pour mener des actions ?
- 9- Quelles sont les réalisations du SYNES dans la réforme universitaire au Cameroun ? Quelles en sont-elles en dehors du cadre de l'enseignement ?
- 10- Quels sont les problèmes que rencontre le SYNES dans son action syndicale ?
- 11- Quels sont les défis et challenges actuels du SYNES ?
- 12- Selon vous, le SYNES a-t-il atteint ses missions dans la réforme de l'Enseignement supérieur au Cameroun ?

III- QUESTIONS AUX AUTORITÉS UNIVERSITAIRES ET AUTRES SYNDICALISTES

- 1-Que représente le SYNES pour vous?
- 2-Comment accompagnez-vous le SYNES dans ses activités?
- 3- Quelles sont les réalisations du SYNES dans la réforme universitaire au Cameroun ?
- 6- Quelles sont vos motivations pour d'autres syndicats contrairement au SYNES ?
- 7- Comment appréciez-vous les actions du SYNES au sein des Universités au Cameroun ?
- 8-Que suggérez-vous aux leaders du SYNES ?

IV- QUESTIONS AUX NON-SYNDIQUES DU SUPÉRIEUR

- 1- Que représente le SYNES pour vous?
- 2- Quelles sont les réalisations du SYNES dans la réforme universitaire au Cameroun ?

3- Quelles sont les raisons qui justifient votre désintérêt pour la question syndicale au sein de l'Enseignement supérieur, en général, et pour la question du SYNES, en particulier ?

4- Comment appréciez-vous les actions du SYNES au sein des Universités au Cameroun ?

V- QUESTIONS AUX USAGERS

1-Que représente le SYNES pour vous ?

2- Quelles sont les réalisations du SYNES dans la réforme universitaire au Cameroun ?

3- Comment appréciez-vous les actions du SYNES au sein des universités au Cameroun ?

4- Quelles sont les raisons qui justifient votre désintérêt total pour la question syndicale, de manière générale, et pour le SYNES, en particulier ?

Pouvez-vous nous fournir quelques éléments qui peuvent illustrer vos propos ?

Merci pour votre bonne compréhension et contribution au développement de la recherche !

Source : Guide d'entretien réalisé par Guy Vincent Nyebe.

Annexe 3: Demande d'entretien adressée à monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé I

Yaoundé, le 3 février 2024

NYEBE Guy Vincent
 MASTER II- UY-1
 Histoire Economique et Sociale
 Matricule **19G704**
 Tél : +237 653 78 10 52
 Email : guyvincentnyebe@647gmail.com

À

Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé I

Objet : Sollicitation d'un Entretien.

Monsieur le Doyen,

Je viens très respectueusement auprès de votre haute bienveillance solliciter un accord pour la réalisation des entretiens avec vous et le personnel de votre administration dans l'optique d'avoir votre point de vue sur les questions concernant l'action syndicale dans votre administration.

En tant qu'étudiant chercheur en Master en Histoire à l'Université de Yaoundé I, ces entretiens nous permettront d'avoir plus d'amples informations sur **L'ACTION SYNDICALE DU SYNES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CAMEROUN de 1991 à 2023**. Les données collectées faciliteront la réalisation de ce travail scientifique et seront d'un grand apport dans la réalisation de cette étude dont l'objectif est de contribuer au développement et à la reconstitution de la mémoire.


Je m'engage à garder le secret de la confidentialité de nos échanges, et à n'utiliser les données collectées qu'à des fins scientifiques.

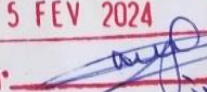
Tout en espérant que cette demande trouvera une oreille attentive auprès de vous, veuillez agréer monsieur le Doyen, l'expression de notre profond respect

Ci-joints:

- ❖ Photocopie de la CNI
- ❖ Attestation de recherche
- ❖ Liste non exhaustive des documents sollicités

NYEBE Guy Vincent



UNIVERSITE DE YAOUNDE
 FACULTE DES SCIENCES
 COURIER ARRIVEE
 LE 05 FEV 2024
 MOUSIN* 
 Animatou

Annexe 4: Accord d'entretien de monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé I

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I
FACULTY OF SCIENCE
DIVISION IN CHARGE OF RESEARCH AND COOPERATION
P.O. Box 812 Yaoundé
Tel : (237) 2223 95 84
(237) 2223 44 96
Fax : (237) 2223 95 88
Email: yd_drc_fs@uy1.uninet.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix-Travail-Patrie
UNIVERSITE DE YAOUNDE I
FACULTE DES SCIENCES
DIVISION DE LA RECHERCHE ET DE LA COOPERATION
BP 812 Yaoundé
Tel : (237) 2223 95 84
(237) 2223 44 96
Fax : (237) 2223 95 88
Courriel : yd_drc_fs@uy1.uninet.cm

Le Doyen

Yaoundé, le 02 AVR 2024

Réf. N° 101/UYI/FS/D/DRC/2024/ek

A
Monsieur NYEBE Guy Vincent

Objet : Sollicitation d'un entretien.


Monsieur,

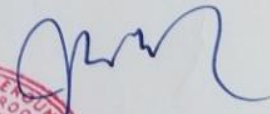
Vous avez déposé dans mes services le 03 février 2024, une demande dont l'objet est repris en marge.

Tenant compte du fait que vous êtes un étudiant inscrit en Master au Département d'Histoire de la Faculté des Arts, lettres, et Sciences Humaines ; et que vous vous engagez à utiliser les données collectées seulement aux fins scientifiques, je vous donne mon accord pour un entretien avec le personnel de l'administration de la Faculté des Sciences, ceci en vue de rédiger votre mémoire de Master.

Veillez agréer, Monsieur NYEBE Guy Vincent, l'expression de ma parfaite considération.

Le Doyen




Jean Claude Tchouankeu

Annexe 5: Demande d'entretien adressée à monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur

Trans 13-02
24 Yaoundé, le 2 février 2024

NYEBE Guy Vincent
MASTER II- UY-1
Histoire Economique et Sociale
Matricule **19G704**
Tél : +237 653 78 10 52
Email : guyvincentnyebe@647gmail.com

À
Monsieur le Ministre d'État,
Ministre de l'enseignement supérieur,
Pr Jacques Fame Ndongo

Objet : Sollicitation d'un Entretien.

Monsieur le Ministre,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
COURRIER ARRIVÉ

09 FEB 2024

Enregistré S/N° 00674
Heure

M. Ndim
27/05/2024
CSDS

Je viens très respectueusement auprès de votre haute bienveillance solliciter un accord pour la réalisation des entretiens avec vous et le personnel de votre administration dans l'optique d'avoir votre point de vue sur les questions concernant l'action syndicale dans votre administration.


En tant qu'étudiant chercheur en Master en Histoire à l'Université de Yaoundé I, ces entretiens nous permettront d'avoir plus d'amples informations sur **L'ACTION SYNDICALE DU SYNES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CAMEROUN de 1991 à 2023**. Les données collectées faciliteront la réalisation de ce travail scientifique et seront d'un grand apport dans la réalisation de cette étude dont l'objectif est de contribuer au développement et à la reconstitution de la mémoire.

Je m'engage à garder le secret de la confidentialité de nos échanges, et à n'utiliser les données collectées qu'à des fins scientifiques.

Tout en espérant que cette demande trouvera une oreille attentive auprès de vous, veuillez agréer le Ministre d'État, l'expression de notre profond respect

Ci-joints:

- ❖ Photocopie de la CNI
- ❖ Attestation de recherche
- ❖ Liste non exhaustive des documents sollicités

NYEBE Guy Vincent


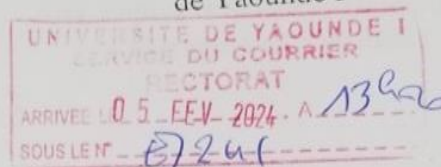
Annexe 6: Demande d'entretien adressée à monsieur le Recteur de l'Université de Yaoundé I

NYEBE Guy Vincent
 MASTER II- UY-1
 Histoire Economique et Sociale
 Matricule **19G704**
 Tél : +237 653 78 10 52
 Email : guyvincentnyebe@647gmail.com

Yaoundé, le 2 février 2024

A

Monsieur le Recteur de l'Université
 de Yaoundé I



Objet : Sollicitation d'un Entretien.

Monsieur le Recteur,

Je viens très respectueusement auprès de votre haute bienveillance solliciter un accord pour la réalisation des entretiens avec vous et le personnel de votre administration dans l'optique d'avoir votre point de vue sur les questions concernant l'action syndicale dans votre administration.

En tant qu'étudiant chercheur en Master en Histoire à l'Université de Yaoundé I, ces entretiens nous permettront d'avoir plus d'amples informations sur **L'ACTION SYNDICALE DU SYNES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU CAMEROUN de 1991 à 2023**. Les données collectées faciliteront la réalisation de ce travail scientifique et seront d'un grand apport dans la réalisation de cette étude dont l'objectif est de contribuer au développement et à la reconstitution de la mémoire.

Je m'engage à garder le secret de la confidentialité de nos échanges, et à n'utiliser les données collectées qu'à des fins scientifiques.

Tout en espérant que cette demande trouvera une oreille attentive auprès de vous, veuillez agréer le Recteur, l'expression de notre profond respect

Ci-joints:

- ❖ Photocopie de la CNI
- ❖ Attestation de recherche
- ❖ Liste non exhaustive des documents sollicités

NYEBE Guy Vincent

Annexe 7: Demande d'entretien adressée à monsieur le Doyen de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines

Yaoundé, le 2 février 2024

NYEBE Guy Vincent
 MASTER II– UY-1
 Histoire Economique et Sociale
 Matricule **19G704**
 Tél : +237 653 78 10 52
 Email : guyvincentnyebe@647gmail.com

À

Madame le Doyen de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'université de Yaoundé I

Objet : Sollicitation d'un Entretien.

Madame le Doyen,

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
 FACULTE DES ARTS, LETTRES & SCIENCES HUMAINES
 DECANAT

APPRÉHÉ
 Sous le N° 051021-2024
 SORTIE
 Sous le N°

Je viens très respectueusement auprès de votre haute bienveillance solliciter un accord pour la réalisation des entretiens avec vous et le personnel de votre administration dans l'optique d'avoir votre point de vue sur les questions concernant l'action syndicale dans votre administration.

En tant qu'étudiant chercheur en Master en Histoire à l'Université de Yaoundé I, ces entretiens nous permettront d'avoir plus d'amples informations sur **L'ACTION SYNDICALE DU SYNES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CAMEROUN de 1991 à 2023**. Les données collectées faciliteront la réalisation de ce travail scientifique et seront d'un grand apport dans la réalisation de cette étude dont l'objectif est de contribuer au développement et à la reconstitution de la mémoire.


Je m'engage à garder le secret de la confidentialité de nos échanges, et à n'utiliser les données collectées qu'à des fins scientifiques.

Tout en espérant que cette demande trouvera une oreille attentive auprès de vous, veuillez agréer madame le Doyen, l'expression de notre profond respect

Ci-joints:

- ❖ Photocopie de la CNI
- ❖ Attestation de recherche
- ❖ Liste non exhaustive des documents sollicités

NYEBE Guy Vincent



Annexe 8: demande d'entretien adressée à monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Yaoundé I

NYEBE Guy Vincent
 MASTER II- UY-1
 Histoire Economique et Sociale
 Matricule **19G704**
 Tél : +237 653 78 10 52
 Email : guyvincentnyebe@647gmail.com

Yaoundé, le 03 février 2024

À

Monsieur le Doyen de la faculté des
 Sciences de l'Éducation de
 l'Université de Yaoundé I

Objet : Sollicitation d'un Entretien.

Monsieur le Doyen,

Je viens très respectueusement auprès de votre haute bienveillance solliciter un accord pour la réalisation des entretiens avec vous et le personnel de votre administration dans l'optique d'avoir votre point de vue sur les questions concernant l'action syndicale dans votre administration.

En tant qu'étudiant chercheur en Master en Histoire à l'Université de Yaoundé I, ces entretiens nous permettront d'avoir plus d'amples informations sur **L'ACTION SYNDICALE DU SYNES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CAMEROUN de 1991 à 2023**. Les données collectées faciliteront la réalisation de ce travail scientifique et seront d'un grand apport dans la réalisation de cette étude dont l'objectif est de contribuer au développement et à la reconstitution de la mémoire.

Je m'engage à garder le secret de la confidentialité de nos échanges, et à n'utiliser les données collectées qu'à des fins scientifiques.

Tout en espérant que cette demande trouvera une oreille attentive auprès de vous, veuillez agréer monsieur le Doyen, l'expression de notre profond respect

Ci-joints:

- ❖ Photocopie de la CNI
- ❖ Attestation de recherche
- ❖ Liste non exhaustive des documents sollicités

NYEBE Guy Vincent



CARD
 IGRIG
 05/02/24

Annexe 9: Lettre ouverte du SYNES au Président de la République

DOCUMENT 1 : Lettre ouverte au Président de la République (12-04-1991)

Les enseignants de l'Université de Yaoundé

À

Monsieur le Président de la République du Cameroun

Objet : Contribution des enseignants de l'université de Yaoundé A la normalisation de la situation à l'université

Monsieur le Président,

Nous, enseignants de l'université de Yaoundé, motivé par un souci purement académique et non compte tenu de nos diverses convictions politiques, venons par la présente vous soumettre notre contribution à la recherche des solutions appropriées à la situation qui prévaut à l'heure actuelle dans notre institution.

En ce qui concerne nos étudiants, le constat des faits suivants a interpellé nos consciences :

- Arrestations arbitraires et massives de nos étudiants non seulement sur le campus de l'université, mais également dans la plupart des rues et des quartiers de Yaoundé,
- Détention dans des conditions inhumaines faites d'humiliation, de brutalités, de sévices corporels, de viols, de refus de soins et d'alimentation. Il paraît même que certains de ces étudiants sont morts,

compte tenu de ces abus inacceptables, nous, enseignants de l'université de Yaoundé, demandons avec insistance la libération immédiate et inconditionnelle de tous les étudiants et la garantie de soins diligents et complets aux blessés.

En ce qui concerne la normalisation de la vie et du climat sur le campus universitaire, nous déplorons :

- L'arrêt des cours depuis deux semaines compte tenu de la situation d'insécurité et des tracasseries des forces de l'ordre qui ont culminé ces derniers jours par le refus de l'accès du campus aux corps enseignant et administratif,
- L'amalgame constamment entretenu entre nos fonctions académiques et les convictions politiques des étudiants,
- La présence permanente, massive et insolente des forces de l'ordre à l'intérieur du campus universitaire.

En conséquence, nous, enseignants de l'université de Yaoundé, demandons :

- ▶ Le retrait immédiat et inconditionnel des forces de l'ordre du campus afin que les franchises universitaires bafouées soient préservées,
- ▶ Une négociation tripartite- autorité administrative- enseignants -étudiants dans une ambiance de franchise, de sécurité et d'objectivité afin d'instaurer un climat permanent de paix indispensable à toute activité académique normale.

Dans l'espoir que notre contribution sera prise en considération, nous vous prions de croire, monsieur le président, à l'expression de nos sentiments distingués.

Source : ASYNES, Documents épistolaires

Annexe 10: Lettre ouverte des enseignants de l'université de Yaoundé au Président de la République du Cameroun

DOCUMENT 2 : lettre ouverte des enseignants de l'université de Yaoundé au Président de la République du Cameroun (10-05-1991)

Monsieur le président de la République,

Enseignants de l'université de Yaoundé, nous venons, cette fois-ci, attirer votre attention sur la récente dégradation survenue dans la situation au sein du campus universitaire. Voici les faits dûment établis qui vont à l'encontre des allégations mensongères de certaines autorités et des médias officiels :

- ✓ Mercredi 17 avril 1991 : appel à la reprise des cours par le chancelier
- ✓ Jeudi, 18 avril : reprise symbolique des cours
- ✓ Vendredi 19 avril 1991 : intervention des étudiants opposés à la reprise des cours pour en interrompre le déroulement
- ✓ Lundi 22 avril 1991 : manifestation, devant la chancellerie d'un groupe d'étudiants, au nombre de 150 (cent cinquante), dénommé "auto défense", exigeant la reprise des cours par tous les moyens. Menaces de représailles proférées par ce même groupe, le soir à la télévision contre tous ceux qui s'opposeraient à la reprise normale des cours
- ✓ mercredi 24 avril 1991 : reprise des activités dans toute l'université, sur injonction du chancelier et avec la présence des gendarmes.
- ✓ Jeudi 2 mai 1991 : une réunion programmée par le chancelier en vue de la rencontre avec le Premier ministre tourne court, motif invoqué par la majorité des étudiants : non-représentativité électorale des délégués. Entre 10h et 14h, les gendarmes se déploient en renfort devant la chancellerie.
- ✓ Samedi 4 mai 1991 : au complexe sportif de l'université, sur l'autorisation du chancelier, l'assemblée inaugurale de la Coordination nationale des Étudiants du Cameroun se tient sans incident malgré le nombre des participants estimés à 20.000 (vingt mille). La discipline est assurée par le groupe dénommé « parlement ». Au terme de cette réunion, les décisions suivantes sont prises :
 - Exigence du retour au campus des étudiants arrêtés,
 - Rencontre avec le corps enseignant pour information,
 - Nouvelle Assemblée pour la Coordination programmée pour le 11 mai 1991 au même endroit.

Le même soir au retour du meeting, nombre d'étudiants ont été agressés par la main du comité d'autodéfense dénommé « Action directe ».

- Dimanche 5 mai 1991 : certains étudiants blessés se présentent au domicile du secrétaire général de l'université qui après les premiers soins leur donne rendez-vous pour le lendemain.
- Lundi 6 mai 1991 : sous la conduite de la Coordination nationale, des milliers d'étudiants marchent sur la chancellerie pour réclamer la libération de trois de leurs camarades arrêtés par le comité Autodéfense séquestrés, selon eux, à la chancellerie. Ils demandent également que le chancelier se prononce sur les agressions et voies de faits exercés sur certains de leurs camarades dans la nuit de samedi. Entre 13h et 14h 30, plusieurs camions

prennent position dans et autour du campus. À 14h30, 5000 (cinq miles) étudiants environ sont assis devant la chancellerie. Devant eux, debout, une trentaine d'étudiants se réclamant du comité Autodéfense et à quelque mètre de là, les gendarmes habituels.

Le chancelier fait sortir les étudiants enfermés en expliquant que ceux-ci se trouvaient dans ses locaux, réfugiés plutôt que séquestrés. La longue intervention du chancelier n'ayant pas débouché sur une possibilité de dialogue, les étudiants se dispersent pour se retrouver à leur lieu de rencontre habituel.

Au terme de cette réunion où il est convenu de l'application immédiate de l'opération "campus mort", les étudiants s'apprêtent à rentrer chez eux lorsque surgit une colonne de 500 (cinq cents) soldats. Les étudiants se trouvent alors pris dans un étau : à droite et à gauche les bâtiments des mini-cités, derrière les soldats devant le lac.

Sans sommation les soldats chargent brutalement en tirant des grenades lacrymogènes. La panique s'installe. Des corps s'effondrent. Ceux des étudiants qui cherchent à s'échapper sont refoulés par les riverains armés de gourdins, de machettes, de couteaux et de pierres. Des centaines de jeunes gens sont arrêtés. Le lendemain on repêchera dans le lac, les corps dont une commission d'enquête devra établir l'identité. C'est l'effroi et la prostration suivit cette même nuit d'un exode inédite dans les annales de l'université de Yaoundé.

Monsieur le président de la République, ces faits d'une extrême gravité sont inacceptables. Nous les acceptons d'autant moins que de nombreux indices concordants laisseraient supposer que certains de ces événements ont été planifiés et participent d'une machination plus générale qui ne concerne plus seulement le campus, mais la ville de Yaoundé et même l'ensemble du pays. Le contenu et la large diffusion de certains tracs incendiaires l'attestent ainsi que le regroupement par province d'origine des étudiants incarcérés.

En conséquent nous exigeons :

- 1) La libération immédiate et inconditionnelle de tous les étudiants détenus ;
- 2) Pour les raisons évidentes de sécurité, l'identification et le démentiement sans délai des groupes du Comité d'Autodéfense qui auraient été armés par des tiers
- 3) la mise sur pied d'une commission d'enquête judiciaire neutre et indépendante afin que toute la lumière soit faite sur ces événements atroces et honteux.

- les résultats de l'enquête seront rendus publics

- les responsabilités devront être établies

- des sanctions exemplaires seront immédiatement infligées aux responsables.

Dans l'attente de cette clarification, nous décidons la suspension sans délai de nos activités d'enseignement. Sans l'assainissement de cette situation, la reprise des activités académiques est déraisonnable parce qu'une Université ne peut fonctionner quand plane une menace de sévices et de mort sur des étudiants, des enseignants et certains membres du personnel administratif.

Source : ASYNES, Documents épistolaires

Le SYNES est affilié à la fédération des Syndicats de l'Enseignement et de la Recherche (FESER)
SYNES B.P. : 8454 Yaoundé –Cameroun, Tél. : (237) 77 81 11 37 / 77 52 28 50

Annexe 11: Lettre ouverte des enseignants de l'université de Yaoundé au chancelier de l'université de Yaoundé

DOCUMENT 3 : lettre au chancelier de l'université de Yaoundé (23-05-1991)

À monsieur le **CHANCELIER DE L'UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ**

Monsieur le Chancelier,

Parmi les conditions que nous estimons nécessaires pour l'assainissement de la situation en vue la reprise avec les cours (lettre ouverte au président de la république en date du 10 mai 1991), nous avons mentionné la sécurité sur le campus. Force est de constater qu'à ce jour elle n'est nullement assurée au regard des faits suivants :

- le samedi 18 mai 1991, sept étudiants ont été arrêtés à Melen face à l'école polytechnique (bulletin du journal parlé en anglais du 21 mai 1991 à 19 heures) ;
- un texte a été diffusé et appelait pour le 22 mai à 8 heures, à une marche pacifique, à la mémoire des étudiants victimes à la répression sur le campus. L'information a été confirmée par le journal télévisé de 19h30 le 21 mai 1991 ;
- les forces de l'ordre ont été renforcées en hommes et en équipement : les véhicules anti-émeute sont stationnés désormais devant la chancellerie.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, y a-t-il lieu de s'étonner, au matin du 22 mai, de la présence dérisoire des étudiants sur le campus, de la reprise des incidents entre les manifestants et les forces de l'ordre, encouragé par certains étudiants et des nouvelles arrestations qui continuent d'être perpétrées mêmes hors du campus de Yaoundé (exemples : **SENFO TONKAM**, président provisoire de la Coordination nationale des Étudiants du Cameroun, arrêté à **MAKAK** le 23 mai 1991).

En plus du problème de la sécurité, nous estimons également que l'idée que vous vous faites des rapports devant exister entre l'administration et le corps enseignant ne va pas dans le sens de l'apaisement préconisé dans notre lettre ouverte. Votre message porté (**N° 740/UY/CAB/CH**) du 21 mai 1991 nous intimant l'ordre d'occuper les amphithéâtres et les salles de **TD** "quel que soit le nombre d'étudiants" est révélateur de cet état d'esprit. Notre conception de la déontologie universitaire nous impose de ne pas faire cours lorsque manque la majorité de la classe, dans un contexte exceptionnel tel que celui dans lequel nous nous trouvons actuellement.

Monsieur le Chancelier plus que le ton comminatoire utilisé une fois de plus par vous, nous regrettons le manque de concertation véritable entre vous et le corps de l'enseignant. Dans une telle situation, nous réitérons les conclusions de notre lettre ouverte, à savoir que « la reprise des activités académiques est déraisonnable parce qu'une université ne peut fonctionner quand plane une menace de sévices et de mort sur des étudiants, des enseignants et certains membres du personnel administratif »

Source : ASYNES, Documents épistolaires.

Le SYNES est affilié à la fédération des Syndicats de l'Enseignement et de la Recherche (FESER)
SYNES B.P. : 8454 Yaoundé –Cameroun, Tél. : (237) 77 81 11 37 / 77 52 28 50

Annexe 12: Lettre du Bureau exécutif national SYNES au Chancelier

DOCUMENT 4 : Lettre du Bureau exécutif national SYNES au Chancelier (18-06-91)

Objet : Examen de juin 1991

Monsieur le chancelier,

Au cours de l'entretien que vous avez eu avec le Bureau Exécutif Provisoire du collectif des Enseignants le 23 mai 1991, un des points qui avait fait l'objet d'un bref échange de vues était relatif à l'organisation des examens en juin 1991.

À cette occasion, vous avez avancé un certain nombre d'arguments pour justifier la décision du gouvernement de faire organiser les examens impérativement en juin : caractère contraignant des infrastructures reçues de la hiérarchie, coût inestimable d'une année blanche, nécessité de ne pas pénaliser ceux des étudiants qui veulent s'inscrire à l'étranger et qui, pour ce fait, postulent des bourses...

Ceci supposait qu'au moins dans la période du 22 mai au 15 juin 1991, les cours se soient déroulés tout à fait normalement (présence effective des étudiants)

Malheureusement, ce qui s'est passé invite à y réfléchir davantage avant de prendre une décision définitive.

La publication des résultats des partiels a généralement eu pour effet de contribuer à réduire le nombre d'étudiants présents en classe.

Le climat prévalant sur le campus n'a pas favorisé le retour massif des étudiants des provinces où ils avaient dû se réfugier, en partie parce que les arrestations ont continué même après l'installation d'une commission d'enquête. La plupart des cours n'ont pu avoir lieu, notamment ceux programmes au-delà de 18h, pour des raisons évidentes d'insécurité. Nombre de cours semestriels qui auraient dû commencer après les examens partiels n'ont pas fonctionné.

Il a été impossible à un bon nombre d'enseignants de faire passer les tests d'évaluation continue aux étudiants (absents pour la plupart). Le nombre d'étudiants qui, à cette date, n'ont pas toutes les notes d'évaluation continue est anormalement élevé. D'où des gymnastiques observées çà et là à l'approche de la date du 15 juin pour tenter de réaliser l'impossible. Les programmes ont été rarement couverts, à cause des nombreuses interruptions intervenues après les partiels. Il nous apparaît donc, que du point de vue psychologique et pédagogique, faire démarrer les examens dans de telles conditions relève d'un pari dont l'Université pourrait se passer, sauf à privilégier des préoccupations non académiques. Nous suggérons donc d'urgence de surseoir à l'organisation des examens en juin. L'année 90/91 ayant été exceptionnelle, qu'au même titre, une session exceptionnelle ait lieu en septembre -octobre 91. Les enseignants sont disposés, pour achever les programmes comme il se doit, à dispenser quatre semaines de cours avant le début desdits examens. Entre temps, la tension pourra avoir baissé, les vacances aidant. La commission d'enquête aura ainsi déposé ses conclusions qui, nous le souhaitons vivement, contribueront à décanter sensiblement l'atmosphère.

La préoccupation pour des étudiants devant aller à l'étranger est certes compréhensible. Mais elle concerne une infime minorité. Il n'est pas recommandable que les intérêts de l'immense majorité soient ignorés, quel qu'en puisse être le prétexte.

Haute et respectueuse considérations.

Pour le Bureau exécutif national SYNES,

DIPOKO, Jongwane

Source : ASYNES, Documents épistolaires

Annexe 13: Lettre du SYNES au Président de la République

DOCUMENT 5 Lettre au Président de la République (13-12-1991)

Objet : Tentative d'assassinat d'un enseignant

Monsieur le Président de la République,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Dans la nuit du 11 au 12 décembre 1991, Monsieur JONGWANE DIPOKO, enseignant à l'Université de Yaoundé (Faculté des Sciences, Département de Physique) et président du bureau exécutif provisoire du SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR (SYNES) a été agressé par des individus armés de machettes dont l'objectif n'était manifestement pas de lui voler sa voiture.

Monsieur DIPOKO n'a eu la vie sauve que grâce au courage héroïque avec lequel il s'est battu tout seul contre les agresseurs déchainés. Il s'en est tiré avec des blessures graves : plusieurs doigts de la main tranchés, des contusions sur tout le corps et particulièrement dans la région du cou. À l'heure où nous écrivons, notre collègue est hospitalisé dans un état préoccupant. Cette tentative d'assassinat intervient alors que, depuis quelque temps, M. DIPOKO est soumis à des harcèlements, des chantages, voire des menaces d'origines diverses, en liaison avec ses activités d'abord au sein du "collectif 200" des Enseignants, qui vous avait adressé une lettre en mai 1991 au sujet de la situation grave qui prévalait sur le campus, ensuite au sein du SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR (SYNES) dont il est le Président du Bureau exécutif national provisoire. Par ailleurs, et sans vouloir établir un lien de cause à effet, nous relèverons qu'au début du mois de novembre 1991, M. DIPOKO a reçu une lettre à lui adressée nommément par Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Informatique et de la Recherche scientifique. Dans cette correspondance, M. le Ministre estimait devoir porter à la connaissance de M. DIPOKO, en guise de mise en garde, que les dispositions relatives aux libertés syndicales ne sont pas encore intervenues (voir copie ci-joint).

Le SYNES attire votre auguste attention sur le danger de la situation ainsi créée tant pour les enseignants que pour l'institution universitaire au Cameroun. Le SYNES condamne cette agression d'où qu'elle vienne et s'inscrit en faux contre toute tentative destinée directement ou indirectement à décourager, par tous les moyens, la bonne volonté et l'esprit constructif dont font preuve les Enseignants du Supérieur.

Préoccupé au plus haut point par l'insécurité galopante, le SYNES vous prie, Monsieur le Président de la République, de prendre toutes les dispositions nécessaires et urgentes afin qu'une enquête soit ouverte pour faire la lumière sur cette affaire ou tout autre cas d'agression qui se produirait compte tenu du fait que beaucoup de cours se déroulent jusqu'à 22 heures.

Dans l'attente d'une suite prompte, nous vous assurons, Monsieur le Président de notre haute considération.

Pour le Bureau, le Président

Pour le Bureau, le Président

PO le Vice-P : MBOUENDEU J.-de-D

Source : ASYNES, Documents épistolaires

Annexe 14 : lettre de contestation du SYNES

DOCUMENT 6 DÉCLARATIONS SOLENNELLES

Objet : Agression du Président du SYNES

Monsieur le Chancelier,

Dans la nuit du 11 au 12 décembre 1991, notre collègue Monsieur JONGWANE DIPOKO, Président du SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR(SYNES) a été victime d'une tentative d'assassinat devant son domicile, tentative perpétrée par une bande d'individus armés de machettes. Au terme d'un combat mené seul contre ses agresseurs, Monsieur JONGWANE DIPOKO s'en est tiré avec des blessures graves aux doigts et de multiples contusions.

Aussitôt la nouvelle connue, le Bureau exécutif du SYNES vous a informé de vive voix. Ensuite, le syndicat a adressé par vos soins une lettre à Monsieur le Président de la République pour lui faire part de la consternation et de l'indignation des enseignants.

Une Assemblée générale extraordinaire du syndicat s'est tenue le 18 décembre 1991 pour analyser la situation ainsi créée. Il a été décidé que les enseignants vous fassent tenir aujourd'hui la déclaration solennelle suivante :

Nous, enseignants du Supérieur, sommes profondément indignés par la tentative d'assassinat dont notre collègue JONGWANE DIPOKO, Président du Bureau exécutif provisoire du SYNES a été victime.

Avant cette agression, Monsieur JONGWANE a été l'objet d'intimidations diverses visant à l'amener à cesser toute activité au sein du syndicat, et ce, depuis le mois de mai 1991 où le Collectif 200 des Enseignants avaient écrit au Chef de l'État pour attirer son attention sur la détérioration des conditions de travail sur le campus de Yaoundé. Officieusement et officiellement, des gens ont utilisé toutes sortes de pression ou de mises en garde pour décourager notre collègue. En novembre dernier, Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Informatique et de la Recherche scientifique a écrit nommément à Monsieur JONGWANE dans le même but.

Alors que, d'une manière quasi générale, les Enseignants sont consternés par cette agression, un collègue a laissé éclater sa joie en déclarant : « ça lui apprendra ».

Une cinquantaine d'étudiants qui voulaient rendre visite à Monsieur JONGWANE ont été repoussés sans ménagement à l'entrée de la clinique par des individus non identifiés et n'appartenant pas au service d'ordre de la clinique.

Tout laisse donc fortement penser, M. le Chancelier, que notre collègue est victime d'une machination dont la plupart des commanditaires, masqués ou non, l'ont indexé comme "empêcheur de tourner en rond"

Nous nous félicitons que vous lui ayez rendu visite. Mais comment expliquer qu'au cours de votre interview télévisé du 17/12/1991 vous n'avez pas fait moindre allusion à cet incident ? Vous avez ainsi contribué à donner la fausse impression que seuls les étudiants ont des problèmes

actuellement sur le campus et qu'il suffit essentiellement d'ailleurs de satisfaire a leurs besoins alimentaires.

Ministre a ce point la grave crise que nous vivons, relève à notre sens, de la politique de l'autruche.

Dans ces circonstances, M. le Chancelier, le SYNES condamne avec la dernière énergie ce qui s'est passé, quelle qu'en soit l'origine. Nous demandons aux autorités de l'Université de Yaoundé d'accorder la plus grande attention à cette affaire et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de notre collègue hospitalisé, celle des membres du SYNES et de tous les Enseignants du Supérieur dont la plupart dispensent des cours jusqu'à 22 heures.

Nous demandons aussi à l'Université de Yaoundé de prendre en charge tous les frais médicaux et d'hospitalisation de M. JONGWANE.

Haute considération.

Pour le Président, le Vice-Président du SYNES

Mbouendeu Jean-de-Dieu

Source : ASYNES, Documents épistolaires

Le SYNES est affilié à la fédération des Syndicats de l'Enseignement et de la Recherche (FESER)
SYNES B.P. : 8454 Yaoundé –Cameroun, Tél. : (237) 77 81 11 37 / 77 52 28 50

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE *i*

SOMMAIRE	<i>i</i>
DÉDICACE	<i>ii</i>
REMERCIEMENTS	<i>iv</i>
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	<i>v</i>
LISTE DES ILLUSTRATIONS	<i>viii</i>
RÉSUMÉ	<i>x</i>
INTRODUCTION GÉNÉRALE	<i>1</i>
ABSTRACT	<i>2</i>
1- Contexte général de l'étude	<i>2</i>
2- Raisons de choix du sujet	<i>4</i>
a- Les raisons personnelles	<i>4</i>
b- Les raisons académiques ou scientifiques	<i>5</i>
3- Délimitation de l'étude	<i>6</i>
4- Cadre conceptuel	<i>7</i>
5- Objectifs et intérêts de l'étude	<i>11</i>
b- Intérêt de l'étude	<i>12</i>
6- Revue critique de la littérature	<i>13</i>
7- Problématique	<i>21</i>
8- Cadre théorique	<i>22</i>
9- La démarche méthodologique	<i>25</i>
a- La méthode de collecte des données	<i>25</i>
a.1- Les sources primaires	<i>25</i>
a.2- Les sources secondaires	<i>27</i>
b- La méthode d'analyse	<i>27</i>
10- Difficultés rencontrées	<i>27</i>
11 – Architecture du travail	<i>28</i>
CHAPITRE I : LE MOUVEMENT SYNDICAL DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CAMEROUN ET LA CRÉATION DU SYNES	<i>31</i>
I- DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE EN MILIEU UNIVERSITAIRE À LA CRÉATION DU SYNES	<i>32</i>
1- Aperçu global sur l'activité syndicale dans l'enseignement supérieur avant la création du SYNES	<i>33</i>
2. Contexte et facteurs ayant favorisé la création du SYNES	<i>38</i>
a- Les facteurs structurels	<i>38</i>
b- Les facteurs conjoncturels	<i>39</i>

3- Les pionniers et les grandes figures du SYNES	44
a) Les pionniers du SYNES	45
b) Les leaders de grandes luttes	48
c- Les figures émérites du SYNES.....	49
II- LE SYNES : ORGANISATION, MISSIONS ET OBJECTIFS	49
1- Organisation et structure de l'association	50
a- De l'assemblée constitutive au congrès de restructuration de 1998	50
b- Du congrès de restructuration à 2023.....	52
2- Les objectifs et les missions du SYNES.....	54
3- Les conditions d'adhésion et la qualité de membre, de l'électeur et d'éligibilité à une responsabilité.	55
III- LES MOYENS D'ACTION ET LES RESSOURCES DU SYNES	56
1- Les moyens et les stratégies de déploiement	56
2- Les ressources du SYNES.....	57
3- La relation entre le SYNES et les autres syndicats.....	59
CHAPITRE II : LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS DU SYNES DANS LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	61
I- LA BATAILLE POUR UN SYNDICALISME LIBRE, INDÉPENDANT ET ACTIF EN MILIEU UNIVERSITAIRE.....	63
1- La lutte pour la reconnaissance du SYNES.....	63
2- Le renforcement et la consolidation de la présence du mouvement dans les Universités	71
3- La périodicité des assises du SYNES	74
II- LES ACTIONS DU SYNES EN FAVEUR DES ENSEIGNANTS	80
1- La lutte pour l'amélioration des conditions de vie des enseignants	80
2- Le combat pour l'amélioration des conditions de travail des enseignants.	86
3- La lutte pour l'amélioration des conditions de carrière des enseignants.....	88
III- L'IMPOSITION D'UN CADRE DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION PERMANENTE (CCP).....	91
1- L'apport du SYNES dans la mise place du CCP	92
2- Les missions, les objectifs et la structure du CCP	94
a- Les missions et les objectifs	94
b- Le fonctionnement du CCP.....	96
3- Les activités du SYNES au sein du CCP.....	97
CHAPITRE III : LES DÉFIS ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉS PAR LE SYNES	99

I- LA RÉPRESSION SYNDICALE.....	100
1- <i>L'interdiction et le musèlement des actions du SYNES.....</i>	<i>100</i>
2- <i>Le harcèlement des responsables et syndiqués du mouvement.....</i>	<i>103</i>
3- <i>La dispersion du syndicat à travers les nominations.....</i>	<i>106</i>
II- LES DÉFIS MANAGÉRIAUX ET FINANCIERS	108
1- <i>Le scepticisme de l'engagement des enseignants</i>	<i>108</i>
2- <i>Les crises de représentation et de coordination</i>	<i>110</i>
3- <i>La modestie des ressources financières</i>	<i>113</i>
III- LES AUTRES OBSTACLES CONFRONTÉ PAR LE SYNES	118
1- <i>Le schisme au sein du mouvement syndical dans l'enseignement supérieur.....</i>	<i>118</i>
2- <i>La suspicion des leaders syndicalistes.....</i>	<i>120</i>
3- <i>L'absence du soutien des Étudiants</i>	<i>122</i>
CHAPITRE IV : L'ÉVALUATION CRITIQUE ET LES RETOMBÉES DES ACTIVITÉS DU SYNES AU SEIN DES UNIVERSITÉS.....	125
I- ANALYSE INTRO ET RÉTROSPECTIVE DES DIFFÉRENTES ACTIONS DU SYNES..	126
1- <i>Une action syndicale en dents de scie</i>	<i>126</i>
a- <i>L'âge d'or du SYNES (1991-2000)</i>	<i>126</i>
b- <i>Un mouvement en perte de son dynamisme (2000-2023).....</i>	<i>128</i>
2- <i>Une difficile adaptation à l'évolution du monde</i>	<i>129</i>
3- <i>Une véritable difficulté à percevoir la vision du SYNES de l'enseignement supérieur.....</i>	<i>131</i>
II- LES DIFFÉRENTES PERCEPTIONS LIÉES AUX ACTIONS DU SYNES	133
1- <i>Les attitudes et les réactions des syndiqués sur l'action du SYNES.....</i>	<i>133</i>
a- <i>Les leaders du mouvement syndical.....</i>	<i>133</i>
b- <i>La masse des syndiqués</i>	<i>139</i>
c- <i>Les sympathisants</i>	<i>141</i>
2- <i>Le regard des autorités universitaires sur le SYNES</i>	<i>144</i>
3- <i>Le regard des autres syndicats de l'Enseignement supérieur.....</i>	<i>144</i>
III-LES RETOMBÉES MAJEURES DES ACTIONS DU SYNES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	145
1- <i>La contribution du mouvement syndical à l'épanouissement du personnel enseignant.....</i>	<i>145</i>
2- <i>L'apport du SYNES dans le domaine académique et pédagogique.....</i>	<i>152</i>
3- <i>L'apport du SYNES dans la dynamique des changements dans l'enseignement supérieur.....</i>	<i>153</i>
CONCLUSUON GÉNÉRALE.....	154

<i>SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</i>	154
<i>ANNEXES</i>	154
<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	154